



**CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

**VILLE DE MONS**

***BUDGET 2016***

---

**NOTE DE POLITIQUE**

**GENERALE**

---



## Edito



2015 a été une année difficile pour les CPAS ; cela augurait d'un budget 2016 à hauts risques.

De nombreux défis, de multiples inconnues et quelques craintes étaient au rendez-vous :

- L'augmentation des demandeurs du RIS était certaine, mais difficilement quantifiable. Nous savons déjà qu'elle va se poursuivre. Elle est due à des facteurs multiples : limitation dans le temps des allocations d'insertion, augmentation des sanctions chômage, dualisation de la société, persistance des conséquences économiques et sociales de la crise financière de 2008.

- L'augmentation probable des aides sociales financières pour d'autres exclus des allocations sociales qui ne peuvent administrativement émarger au RIS mais dont la paupérisation est une réalité. Ce public ne se révélera que lorsqu'il aura épuisé toutes ses ressources et ses relais. La réalité financière de ces familles les obligera sans doute à solliciter diverses aides sociales (pharmacie, santé, énergie...) et à recourir aux services de guidance budgétaire, de médiation de dettes et autres services mis en place par le CPAS.

- L'impérieuse nécessité de renforcer l'accueil des candidats réfugiés en ouvrant de nouvelles places ILA, alors que nous avons été pressés d'en réduire le nombre il y a peu, suite à des décisions idéologiques du gouvernement fédéral.

- La réapparition de la vieille « fausse bonne idée » des fusions Ville/CPAS qui devrait permettre de réaliser des économies, économies supposées que personne n'a réellement chiffrées mais qui questionneraient à coup sûr l'indépendance des décisions sociales individuelles.

- Le vieillissement de la population avec des coûts d'hébergement et de maintien à domicile qui augmentent plus vite que les pensions et qui nécessitent davantage d'interventions complémentaires des CPAS.

Il suffit d'ajouter ces quelques éléments aux problèmes financiers récurrents rencontrés par les pouvoirs locaux. La presse a suffisamment relayé les difficultés financières que connaissent depuis des années nos villes et communes, et donc aussi leurs entités consolidées, dont les CPAS.

Or, ce sont les Villes et communes qui sont amenées à prendre en charge l'essentiel des dépenses transférées, notamment du pouvoir fédéral vers les CPAS, sachant que ceux-ci ne pourront pas continuer à compenser les surcoûts par des économies de fonctionnement et de personnel. Car, en effet, pour faire du travail social, au-delà du coût financier des mesures sociales en elles-mêmes, il faut du personnel compétent, de l'analyse, des enquêtes sociales, de l'accompagnement,, Engager de nouveaux collaborateurs est alors indispensable ; cela coûte et est rarement pris en compte au moment de formaliser les transferts.

Dans le même temps, plusieurs Villes et Communes et leur CPAS sont le plus souvent sous plan de gestion, avec les normes du CRAC qui limite à 0.5% l'augmentation hors index de la charge du personnel, ce qui est impossible sans réduction des actions sociales ou sans licenciements...

La quadrature du cercle...

2016, comme je le disais, année de défis mais aussi de craintes pour l'avenir.

Le CPAS de Mons y fera face, avec la conviction et le professionnalisme de ses agents, tous départements confondus, afin de continuer à offrir à nos concitoyens qui en ont besoin les services et les soutiens qui leur sont nécessaires.

Bienvenue dans notre note de politique 2016 !

Marc BARVAIS  
Président.

# T a b l e d e s M a t i è r e s

---

## SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## EDITO

<b>LE CPAS : MISSIONS, GESTION ET BUDGET</b>	<b>1</b>
--	----------

Nos missions.....	1
Organisation et gestion.....	2
Le budget.....	3

<b>DEPARTEMENT 1 : LE SOCIAL</b>	<b>16</b>
----------------------------------	-----------

Traiter l'urgence.....	16
Mettre en œuvre le droit à l'aide sociale.....	18
Répondre aux besoins sociaux spécifiques.....	36
Agir pour l'insertion sociale et professionnelle.....	70
S'inscrire dans le réseau social.....	85
Gérer le contentieux de l'action sociale.....	89

<b>DEPARTEMENT 2 : LES JEUNES</b>	<b>93</b>
-----------------------------------	-----------

Les structures de l'accueil de la petite enfance.....	95
Les crèches.....	95
Les MCAE.....	98
Les accueillantes conventionnées.....	101
Les services agréés dans l'aide à la jeunesse.....	108
L'aide en milieu ouvert « Ancrages ».....	109
La Cité de l'Enfance.....	111

<b>DEPARTEMENT 3 : LES AINES</b>	<b>116</b>
<b>Favoriser le maintien à domicile (ACASA).....</b>	<b>116</b>
Le service d'aide aux familles.....	118
Les repas à domicile.....	123
Livre accès.....	126
Les titres services.....	127
IDESS.....	129
Centre Coordonné de Soins à domicile.....	131
Les perspectives des services de maintien à domicile.....	132
Télé Assistance.....	132
<b>Accueillir et héberger les personnes âgées.....</b>	<b>134</b>
Le Centre d'accueil et de soins de jour de la BMB.....	134
Le service de court séjour .....	135
Les maisons de repos et de soins .....	135
Les recettes des maisons de repos .....	138
Les dépenses.....	141
La synthèse du budget 2016.....	144
<b>DEPARTEMENT 4 : L'EGALITE DES CHANCES et CITOYENNETE</b>	<b>145</b>
<b>Le Pôle d'accueil - L'accueil du citoyen.....</b>	<b>146</b>
<b>Le Handicap.....</b>	<b>148</b>
<b>Les Aînés.....</b>	<b>153</b>
<b>La Santé.....</b>	<b>156</b>
<b>L'Egalité des Chances.....</b>	<b>160</b>
<b>L'Insertion Sociale.....</b>	<b>161</b>
<b>La Citoyenneté.....</b>	<b>161</b>

<b>La Consommation Responsable.....</b>	<b>162</b>
<b>La sensibilisation à la culture pour les personnes fragilisées.....</b>	<b>162</b>
<b>L'organisation d'évènements internes et publics.....</b>	<b>163</b>
<b>L'Immigration et le Vieillissement.....</b>	<b>163</b>
<b>La lutte contre l'homophobie.....</b>	<b>163</b>
<b>La maladie d'Alzheimer.....</b>	<b>164</b>
<b>La médiation des Gens du Voyage.....</b>	<b>165</b>
<b>La prévention SIDA-IST.....</b>	<b>167</b>

<b>DEPARTEMENT 5 : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>169</b>
---	------------

<b>Les membres du personnel .....</b>	<b>169</b>
<b>Les dépenses du personnel .....</b>	<b>170</b>
<b>Les caractéristiques du personnel .....</b>	<b>173</b>
<b>La valorisation du personnel en MR/MRS .....</b>	<b>175</b>
<b>Les recettes du personnel.....</b>	<b>176</b>
<b>Les formations .....</b>	<b>179</b>

<b>DEPARTEMENT 6 : LE PATRIMOINE</b>	<b>185</b>
--------------------------------------	------------

<b>La maintenance du patrimoine .....</b>	<b>185</b>
<b>Une priorité : miser sur le développement durable .....</b>	<b>186</b>
<b>Les principaux investissements prévus et gérés par le bureau d'étude .....</b>	<b>189</b>

<b>LES SERVICES TRANSVERSAUX</b>	<b>195</b>
----------------------------------	------------

<b>Le service Archives.....</b>	<b>195</b>
<b>Les huissiers.....</b>	<b>199</b>
<b>La Maison de l'Energie.....</b>	<b>199</b>

<b>Le service IPP.....</b>	<b>202</b>
<b>Informatique.....</b>	<b>204</b>
<b>Les marchés publics.....</b>	<b>207</b>

<b>LE BUDGET : LES CHIFFRES</b>	<b>212</b>
---------------------------------	------------

<b>Le Budget ordinaire 2016.....</b>	<b>213</b>
<b>Les Recettes.....</b>	<b>214</b>
<b>Les Dépenses.....</b>	<b>219</b>
<b>Le Budget Extraordinaire 2016.....</b>	<b>225</b>

## **CONCLUSION**

## **TABLE DES MATIERES**

## **Introduction**

Conformément à l'article 88 de la Loi Organique des CPAS, la note de politique générale du CPAS de Mons accompagne son Budget.

Elle est le reflet du travail quotidien des agents, tous départements confondus, pour mettre en œuvre les principales missions de notre CPAS : permettre le droit à chaque citoyen de Mons, ainsi qu'à sa famille, de mener une vie conforme à la dignité humaine et de s'émanciper, dans un espace de bien être, de progrès et de respect mutuel.

Malgré un contexte budgétaire difficile, malgré une année 2015 marquée, comme annoncé, par un afflux important de nouveaux demandeurs en fin de droit d'allocations d'insertion ou exclus par les services de l'ONEM, et malgré la crise dite « des migrants » qui a déjà nécessité des efforts importants, le CPAS de Mons continue à assurer tous ses services indispensables non seulement pour les plus démunis et les plus fragiles de notre population mais également pour tout citoyen montois qui se retrouverait ponctuellement en situation de demander une intervention sociale.

Comme chaque année, la note de politique générale 2016 sera commentée par le Président du CPAS lors des séances du Conseil de l'Action sociale et du Conseil Communal à l'ordre desquelles sera inscrite l'approbation du Budget.





# **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

## **VILLE DE MONS**

### ***BUDGET 2016***

---

## **LES CHIFFRES**

---



# Missions, gestion et budget

---

## 1. Les missions

**" Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des Centres Publics d'Action Sociale qui, dans les conditions déterminées par la loi, ont pour mission d'assurer cette aide. "(Article 1er de la loi organique des CPAS, 1976).**

La loi organique des CPAS précise notamment que **" Le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles, l'aide due à la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique "**.

### Ainsi, par exemple

- Le CPAS peut prendre toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie ;
- Le CPAS effectue les démarches nécessaires pour faire valoir les droits des demandeurs. Par exemple : l'affiliation auprès d'une mutualité ;
- Le CPAS assure une aide psychosociale, morale et éducative au travers d'une guidance qui permet à la personne de surmonter elle-même et progressivement les difficultés qu'elle rencontre. Par exemple : guider une famille confrontée à un problème de surendettement ;
- Le CPAS accorde l'aide matérielle nécessaire sous la forme la plus adaptée. Le revenu d'intégration sociale est octroyé à tout belge ou personne étrangère inscrite au registre de la population, ne disposant pas de ressources suffisantes et n'étant pas en mesure de se les procurer par ses efforts personnels ou par d'autres moyens ;
- Le CPAS peut créer et gérer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif. Exemple : repas et soins à domicile, maisons de repos et de soins(MRS), centre de service pour personnes âgées, centre de santé mentale, services d'aide aux familles et aux personnes âgées, logements sociaux pour le 3ème âge, maison pour enfant, etc... ;
- Le CPAS exerce sa tutelle sur certains mineurs d'âge qui lui sont confiés ;
- Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales comme celles du chômage, le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Parfois, il agit lui-même comme employeur pour la période visée.

## **2. La gestion**

### **2.1. Organisation des instances**

#### **2.1.1. Le Conseil de l'Action Sociale**

Le CPAS est administré par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont désignés par le Conseil Communal. Le nombre de Conseillers est déterminé par l'importance de la population de l'entité. Le Conseil de l'Action Sociale se réunit généralement une fois par mois.

Il régit tout ce qui est de la compétence du CPAS, à moins que la loi n'en dispose autrement. La loi énonce par ailleurs de nombreuses dispositions qui relèvent exclusivement de la compétence du Conseil de l'Action Sociale et qui ne peuvent donc être déléguées à un autre organe du CPAS. Le Président du CPAS est désigné dans le Pacte de Majorité qui dépend du Collège Communal où siège le Président du CPAS.

#### **Composition du Conseil**

##### **13 Conseillers, dont le Président**

PS- Marc BARVAIS (Président)  
 PS- Chantal BOUCHEZ  
 PS- Christine CONKA  
 PS- Marie-Claire DIEU  
 PS- Eric GHILAIN  
 PS- Alexandre LECOCQ  
 PS- Frédéric PIRMEZ  
 PS- Bouchaib SAMAWI  
 PS- Thierry SIMON  
 MR- Annick DRUGMANT  
 MR- Christophe VERSPRILLE  
 CDH- Laurence POURBAIX  
 ECOLO – Samuel QUIEVY

##### **Le Directeur Général**

Didier PETITJEAN

#### **2.1.2. Le Bureau Permanent**

Le Conseil de l'Action Sociale constitue en son sein, un Bureau Permanent qui est chargé de la gestion des affaires d'administration courante. Le Bureau Permanent se réunit généralement une fois par semaine, sauf la semaine du Conseil de l'Action Sociale.

#### **Composition du Bureau Permanent**

##### **4 Conseillers, dont le Président**

PS- Marc BARVAIS, Président  
 PS- Chantal BOUCHEZ  
 PS- Marie-Claire DIEU  
 MR- Christophe VERSPRILLE

##### **Le Directeur Général**

Didier PETITJEAN

## **2.2. Les organes de gestion**

### **2.2.1. Le Comité stratégique**

#### **Composition**

Le Comité stratégique se compose du Président, du Directeur Général, du Directeur Financier et du Conseiller du Président.

#### **Périodicité**

Il se réunit une fois par semaine.

#### **Objectif**

Il passe en revue les actualités et les principaux dossiers en cours afin de donner les directives, d'apporter les suivis requis et de fixer les échéances nécessaires à leurs bonnes exécutions.

Selon l'ordre du jour, des responsables de départements y sont invités pour apporter les explications demandées par le Comité stratégique.

Après chaque Comité, un tableau de bord est actualisé par les secrétariats du Président et du Directeur Général afin d'assurer le suivi des dossiers pour le Comité suivant.

### **2.2.2. Le Comité de Direction**

#### **Composition**

Le Comité de Direction est directement placé sous l'autorité du Directeur Général. Le Comité est composé des responsables de chaque département et du Directeur Financier.

Selon l'ordre du jour, et à la demande du Directeur Général, des intervenants internes ou externes sont invités au Comité pour y apporter leur expertise.

#### **Périodicité**

A la demande du Directeur Général qui le préside, le Comité de direction se réunit une fois par trimestre.

#### **Objectifs**

Le Comité de Direction a pour principales missions :

- L'analyse de l'organisation et du fonctionnement des services et des départements, c'est-à-dire des problématiques générales de gestion du personnel, de la mobilité, des congés... ainsi que de celles liées à l'élaboration et l'actualisation des contrats d'objectifs ;
- L'analyse des avant-projets de budget et de modification budgétaire, des projets de statut du personnel, de cadre ou d'organigramme ;
- La tenue de réunions conjointes avec le Comité communal de Direction au minimum deux fois par an.

### 2.2.3. Les Conseils de départements

#### Composition

Les Conseils de département sont directement placés sous l'autorité des responsables de département.

Ils sont composés de tous les responsables des services et établissements qui constituent le département. Le Directeur Général en est invité permanent.

#### Périodicité

Les Conseils de département se réunissent une fois par trimestre.

#### Objectifs

- Permettre aux responsables de département de collecter l'ensemble des données nécessaires en vue de leur participation au Comité de Direction (informations ascendantes) ;
- Informer les services des directives et attentes du Comité de Direction et des autorités du Centre (informations descendantes) ;
- Analyser l'organisation et le fonctionnement des services, ainsi que s'assurer de la maîtrise régulière des dépenses et recettes de chaque service.

### 3. Le budget :

Le budget chiffré est présenté en annexe.

#### Contexte

Elaborer un budget, au CPAS comme ailleurs, c'est tenir compte des réalités objectives actuelles, mais c'est aussi et surtout avoir une vision de l'avenir ainsi que des objectifs à atteindre à court, moyen ou long terme. C'est sur base de tous ces éléments qu'il est possible de faire des choix et de les mettre en œuvre.

### 3.1. Rappel des options déjà posées

#### 3.1.1. Le Plan de redéploiement des services du CPAS

En concertation avec la Ville de Mons, le CPAS a établi dès 2010 un plan de redéploiement qui s'inscrit dans la dynamique du plan de gestion de la Ville et du CPAS.

Ce plan a eu un impact considérable sur l'organisation interne du Centre ; il a plus directement concerné les services suivants :

### Les services techniques et bâtiments

L'essentiel du personnel de la Régie des travaux du CPAS a été transféré au service « Bâtiments » de la Ville de Mons et renforce les « équipes spécialisées » (électromécanique, chauffage, peinture,...) appelées dans les services et établissements de la Ville et du CPAS.

### Les services d'accueil de la Petite Enfance

Le CPAS de Mons a repris la gestion de toute la politique de la petite enfance, à savoir :

- Les crèches : Mons, Jemappes et Mons-Hyon ;
- Les maisons d'accueil de l'enfance : Fort Mahon, Cité P'tit et Bébé lune ;
- Les accueillantes et co - accueillantes conventionnées.

### Le service des Affaires Sociales

Le transfert vers le CPAS des actions sociales menées par le service était une évidence. Y est transféré également le service de pensions et allocations pour les handicapés. Le service intègre le Département de l'Égalité des chances et de la citoyenneté.

#### 3.1.2. Le renforcement des synergies Ville - CPAS

Les synergies les plus visibles concernent l'**informatique, les marchés publics** et le **garage** (service accessible pour les deux institutions). Elles visent à renforcer les collaborations, la cohérence des investissements et les économies d'échelle.

#### Les principales synergies :

##### a) GRH

Collaborations renforcées entre les deux services par l'utilisation de logiciels identiques (PERSée, Emploi-Compétences), la réalisation et les actualisations du « guide des bonnes pratiques » (ou vade-mecum) ou encore l'analyse de la charge de travail dans l'ensemble des services de la Ville et du CPAS (approche méthodologique, élaboration de grilles d'analyse...).

Les formations sont données dans le maximum des cas en collaboration avec la Ville. Des études communes sont également réalisées.

Environ 80 art.60 sont mis gratuitement à disposition de la Ville de Mons.

##### b) Sécurité et protection du travail (SIPP)

Là aussi comme ailleurs, l'objectif est de travailler de manière coordonnée entre la Ville et le CPAS. Les agents de ces deux services ont à traiter des matières souvent comparables et ils sont amenés à travailler progressivement ensemble sur les thématiques qui sont propres à leurs missions légales respectives.

### c) Marchés publics

Les marchés en cours ou en préparation sont régulièrement analysés en commun entre la Ville et le CPAS, afin de décider de l'opportunité de poursuivre ou de lancer des marchés en commun.

La cellule du CPAS se compose de 2 agents et 2 autres agents travaillent au sein du service « Marchés Publics » de la Ville.

### d) Cellule Patrimoine et Bureau d'Etude

La Cellule Patrimoine du CPAS continue à collaborer avec celle de la Ville dont les diverses équipes (électromécanique, bâtiment...) sont appelées à intervenir dans l'ensemble des services et établissements de la Ville et du CPAS.

## 3.2. Les lignes de force de notre action en 2016

### 3.2.1. Les mesures transversales

#### En matière de fonctionnement

Depuis plusieurs années, les services du CPAS « se serrent la ceinture » en matière de frais de fonctionnement. Il faudra encore réduire les dépenses. Cela ne veut pas dire qu'il faut se replier sur soi-même et ne plus rien faire ; au contraire, faire des économies, c'est souvent innover, changer les procédures, moderniser le matériel, travailler transversalement...

Au budget initial 2016, les dépenses de fonctionnement sont donc sous **contrôle maximum** : pour l'ensemble du Centre, elles sont stables (+ 0,9%) par rapport au budget initial de 2015.

L'effort devra se poursuivre tout au long de l'année 2016 et au-delà.

C. 2014	B.I. 2015	B.A. 2015	B.I. 2016	Evol. % BI 2015 / B.I. 2016	Evol. % BA 2015 / B.I. 2016
4.826.866,30	5.400.910,36	5.345.002,91	5.451.676,32	+0,9 %	+2 %

Au budget initial 2016, le **coût net de fonctionnement** est de **2.347.670,55 €** et diminue de **12 %** par rapport au budget initial 2015.

#### En matière de modernisation des méthodes de travail

Moderniser les méthodes de travail, c'est gagner en performance et en productivité, et c'est aussi souvent en réduire les coûts :

- L'utilisation de tous les **logiciels** disponibles doit être optimisée dans l'ensemble des services. Si nécessaire, des modules complémentaires doivent être acquis afin d'exploiter au maximum les performances des logiciels propres à chaque secteur d'activité. En cette matière, la formation des utilisateurs doit être évaluée et upgradée à chaque fois que nécessaire ;

- L'**informatisation des instances** s'est poursuivie en 2015 avec le Conseil de l'Action Sociale en collaboration avec IMIO;
- La **gestion du courrier** est en cours de virtualisation en collaboration avec IMIO, ce qui limitera encore à très court terme la charge considérable de manutention, le temps de distribution et les risques de perte de documents. Cette gestion informatisée des documents devra à terme être complétée par de nouvelles solutions en matière d'archivage ainsi que par la possibilité de procéder à la signature électronique des documents et à la gestion informatisée du flux des factures jusqu'au paiement informatisé ;
- Le **remplacement de l'application CPAS 2000**, devenue obsolète, est actuellement en cours d'investigation par la société Civadis.
- Le projet important de **virtualisation** suit son cours : les serveurs de virtualisation ont été installés dans nos salles IT de Bouzanton et de Buisseret ; les tests relatifs aux applications à virtualiser se poursuivent avec la société Systemat (maître d'ouvrage) ; les licences nécessaires sont acquises progressivement. Les tests avec les « clients légers » qui seront mis à la disposition de la majorité des agents sont désormais programmés. Le déploiement final est prévu courant de l'année 2016.
- Deux marchés « réseau » pour le **renouvellement et** de la **maintenance du LAN** (Local Area Network- fibres optiques) **et du WAN** (Wide Area Network- sites distants avec désignation d'un fournisseur de services Internet) ont été déployés courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Le renouvellement de ces deux marchés a permis de réaliser des économies substantielles tout en améliorant les performances du réseau.
- Le nouveau système d'**archivage/backup** a été mis en place et va ainsi permettre d'assurer la sauvegarde des données sans cesse croissantes. Ce nouveau système est également adapté aux nouvelles technologies de virtualisation serveur/PC mis en place à la Ville et au CPAS. Cependant, une extension de notre espace de stockage est indispensable et devra être réalisée courant de l'année 2016
- Les solutions d'**intranet** au CPAS sont en cours de finalisation. La circulation de l'informatisation est capitale pour une administration moderne, participative et apte à la gestion du changement ;
- Le déploiement de l'outil informatisé **PST** a été réalisé en 2015. Il permet le suivi administratif, financier et logistique, ainsi que le planning général des actions programmées.
- La mise en place d'un **système de pointage intégré** à la solution logiciel de GRH est actuellement à l'étude. La rédaction du CSC et le lancement du marché sont prévus courant 2016.
- La migration du **site Internet du CPAS** vers la nouvelle version de l'outil de gestion de contenu Plone est planifiée prochainement (fin 2015 – début 2016)



## En matière de performances énergétiques et de gestion de l'énergie

- La **recentralisation** d'un maximum de services sur le site de Bouzanton est en cours. L'objectif est de réduire le nombre de bâtiments extérieurs souvent énergivores ainsi que les coûts importants liés aux lignes internet et aux frais de déplacement du personnel des services concernés et des services transversaux (huissiers, informatique, technique...).
- Certains bâtiments du site principal doivent être progressivement **actualisés sur le plan énergétique** : les bâtiments Glépin, et l'actuelle BMB. Un projet de transformation et de rénovation complète, notamment sur le plan énergétique, est en cours d'étude avec les services de l'IDEA concernant les 2 bâtiments «Glépin ». ces travaux constitueraient une réelle plus-value pour le site de Bouzanton dans son ensemble en permettant de ré-organiser les services de manière plus cohérente et plus fonctionnelle tout en leur permettant de travailler dans des conditions beaucoup plus adaptées et confortable.
- Le service technique a mis en place des procédures de **contrôles** systématiques périodiques de toutes nos consommations, sur tous les sites du CPAS. Ces procédures prévoient le relevé périodique de tous les compteurs, l'analyse des consommations, la comparaison avec les trimestres et les exercices précédents, les **conseils** aux services pour favoriser la réduction des coûts, la programmation des **améliorations techniques** ;
- Le CPAS poursuit la **sensibilisation** de l'ensemble du personnel à tous les gestes (petits ou non) qui peuvent diminuer sensiblement les dépenses énergétiques des services. Un rappel régulier des conseils de base est également prévu ;
- Le site de la Cité de l'enfance fait l'objet d'une attention particulière : un programme pluriannuel de remplacement des **châssis** en cours et des travaux d'**isolation** de toitures sont prévus en 2016. Le remplacement des **chaudières** devra être programmé également à moyen terme. La réduction de la facture énergétique est dans tous les cas indispensable ;
- La localisation de l'ensemble de notre service **Logement** (abri de nuit, logements d'urgence) sur le site de l'**ancienne école de Plein Air** (après travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques) va permettre de réaliser des économies de plusieurs natures : énergie, encadrement de nuit, recentrage sur un seul site (avec possibilité de louer ou vendre les maisons actuellement occupées par ces activités), limitation des frais de connection informatique et de déplacement (des agents des services concernés et des services transversaux – huissiers, technique...).

## En matière de gestion des ressources humaines

Le CPAS réalise depuis plusieurs années des efforts sensibles en matière de gestion de son personnel. Les départs naturels ne sont remplacés que quand cela est strictement indispensable, à concurrence d'un remplacement pour 4 départs dans les services généraux et non normés.

**Evolution de l'effectif (en personnes physiques, hors art.60§7)**

	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	2015 (au 30/06)
<b>Effectif</b>	823	808	798	794	794
<b>Evolution annuelle</b>		-15	- 10	- 8	0
<b>Evolution cumulée</b>			-25	- 33	0
<b>Evolution cumulée en %</b>		<b>-1,82%</b>	<b>-3,03%</b>	<b>-4%</b>	<b>-4%</b>

Au budget initial 2016, les dépenses de personnel sont donc sous **contrôle maximum** : pour l'ensemble du Centre, elles sont stables (+ 0,9%) par rapport au budget initial de 2015.

C.2014	B.I. 2015	B.A. 2015	B.I. 2016	Evol. % BI 2015/ BI 2016	Evol. % BA 2015/ BI 2016
35.548.439,65	36.637.754,38	36.529.721,51	36.978.187,91	+ 0,9 %	+ 1,23 %

Ces efforts ne suffisent néanmoins pas à stopper l'évolution inéluctable de la charge salariale. Même sans indexation en 2016, de nombreux paramètres le justifient aisément : les évolutions de carrière, les promotions, les nominations liées au strict respect des engagements du Pacte, l'impact des cotisations de pensions et de responsabilisation...

Au budget initial 2016, les dépenses de personnel sont cependant devenues inférieures aux dépenses de transferts, ce qui n'était pas le cas lors des exercices précédents. En pourcentages, les transferts représentent en 2016 +/- 45% des dépenses totales ( contre 43,5% en 2015), le personnel 42,6% (contre 43,8% en 2015) et le fonctionnement 6,3% (contre 6,47%). Le personnel du CPAS gagne donc encore en productivité et en efficience au service de la population.

- Tout au long de l'année 2015, les différents services du CPAS ont enregistré plusieurs départs naturels qui n'ont, comme prévu, pas été totalement compensés. Toutefois, l'augmentation du nombre de dossiers sociaux liés aux fins de droits ONEM et l'accord obtenu du FSE concernant nos divers projets d'insertion socioprofessionnelle ont nécessité le recrutement de plusieurs travailleurs sociaux (subsidiés à 100% dans le cas du FSE). La diminution nette du nombre d'agents en 2015 est donc nulle.
- Si le CPAS est prioritairement mobilisé au bénéfice de la population qui s'adresse à lui, il restera également particulièrement soucieux en 2015 de la situation de ses travailleurs. La volonté de notre Centre est de valoriser son personnel au travers d'examens et de nominations. Ces nominations s'inscrivent dans le respect de notre adhésion au « **pacte pour une fonction publique locale solide et solidaire** ». Cette volonté politique est toutefois incertaine sur le plan financier, en raison notamment des réajustements des montants de la cotisation de responsabilisation qui sont imposés par l'ORPSS. Pour rappel, cette cotisation est due par les pouvoirs locaux pour financer le fonds solidarisé de pension de l'ORPSS. Son calcul est déterminé par l'application d'un taux qui est exprimé en

pourcentage du salaire des membres du personnel nommé entrant en ligne de compte dans le calcul de pension du secteur public ;

- La **mobilité interne** est recherchée à chaque fois qu'une réorganisation est envisagée. Le travail engagé sur la gestion prévisionnelle des « **emplois/compétences** » doit être intensifié afin d'identifier les **aires de mobilité** permettant l'évolution des agents, que ce soit à l'initiative de l'agent ou en fonction de besoins exprimés par les services ;
- La **gestion de l'absentéisme** est en cours d'analyse et de réalisation. Elle repose sur l'articulation d'un contrôle renforcé, d'une analyse par secteur et d'une démarche d'anticipation. De l'amélioration de nos données en la matière dépendra pour beaucoup le développement des performances de nos services, au bénéfice du citoyen ;

Absentéisme	2014	2015
Agents définitifs	5,98%	5,23%
Agents contractuels	7,76%	7,86%
Article 60	3,30%	2,30%
<b>Total</b>	<b>6,32%</b>	<b>5,86%</b>

Taux d'absentéisme 2015 (hors article 60) = 7,06 % (contre 7,24 en 2014)

- L'esprit d'entreprise, la participation des agents à l'évolution de leur secteur d'activités ainsi que la solidarité interservices doivent être développés par notre GRH notamment au travers de l'**intranet** (informations, connaissance mutuelle, sentiment d'appartenance, convivialité, actualités du Centre...).

- Au budget initial 2016, le **coût net de personnel** s'élève à **12.880.786,98 €**, soit une diminution de **5,5 %** par rapport au budget initial 2015.

### 3.2.2. En matière d'action sociale

Pour mener à bien son action, le CPAS doit en permanence tenir compte d'une part, d'éléments qui lui sont imposés de l'extérieur (mesures fédérales, régionales, paramètres socio-économiques...) sur lesquels il ne peut directement agir, et d'autre part, d'éléments liés à ses propres choix stratégiques qui peuvent réellement orienter son action. En matière d'action sociale, la marge de manœuvre est néanmoins particulièrement étroite.

#### Les fins de droits et les exclusions ONEM

En 2015, la limitation dans le temps des allocations d'insertion et le durcissement de leurs conditions d'octroi par les services de l'ONEM ont entraîné comme prévu une augmentation sensible du nombre de demandes vers le CPAS. A Mons, plus de 1000 personnes étaient potentiellement concernées, avec un pourcentage estimé par les organismes de paiement et l'UVCW à environ 30 à 40% de personnes qui bénéficieraient d'un RIS.

Dans la pratique, au 01/11/2015, **393 dossiers RIS** sont actifs pour cause de fins de droits ONEM. Sur les dix premiers mois de l'année, **524 personnes** se sont adressées au CPAS pour une demande de RIS liée aux fins de droits ONEM. Parmi celles-ci, **68** demandes se sont soldées par un refus (15%) et **63** dossiers ont été clôturés pour diverses raisons (déménagement, travail, changement de situation de famille...)

Le gouvernement fédéral a décidé de procéder à une correction des conséquences financières de ces mesures pour les CPAS. A Mons, en 2014, un subside fédéral de 176.883,69€ avait été reçu. En 2015, un montant de 675.072,58€ a été annoncé, soit à peine 498.188,89€ en plus pour compenser la gestion complète des 400 nouveaux dossiers... Et pour 2016, un subside fédéral de **696.560,60€** peut être inscrit en recettes. Partant simplement des dossiers actuels, maintenant à charge pleine sur l'année 2016, et sans préjuger des nouveaux dossiers qui ne manqueront pas d'arriver tout au long de l'année, on sait déjà qu'il ne suffira pas pour compenser les surcoûts occasionnés : 30% des dépenses de ces RIS supplémentaires à charge du CPAS, engagements nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers (assistants sociaux, agents administratifs et agents d'insertion) et frais de fonctionnement (locaux, chauffage, matériel, consommables, véhicules et déplacements). On sera même très loin du compte.

Le service social du CPAS a été mis à rude épreuve en 2015 en raison de l'arrivée massive des demandeurs en fin de droits ONEM. Conformément aux décisions prises par le Centre, les engagements nécessaires ont été réalisés à concurrence **par 100 dossiers supplémentaires** : d'1 assistant social, d'1/4 agent administratif et d'1/2 agent d'insertion.

A ces dossiers liés aux fins de droits ONEM, viennent s'ajouter les sanctions ONEM. Au 01/09/2015, les derniers chiffres connus indiquent que **209 dossiers RIS** liés à des sanctions ONEM sont ouverts au sein du Centre ; 124 dossiers sont liés à une sanction définitive et 85 dossiers en moyenne sur les 8 premiers mois de l'année sont liés à une sanction temporaire.

Cela signifie que, sur base des derniers chiffres connus au 01/11/2015, on peut estimer actuellement la charge des transferts de dossiers comme suit :

Fins de droits	Sanctions définitives	Sanctions temporaires	Total
393	124	85	<b>602 dossiers en cours liés à un transfert ONEM</b>

### **La crise des migrants :**

Depuis juillet 2015, la Belgique fait face à une forte hausse du nombre de demandeurs d'asile. Il en découle que le réseau d'accueil (centres communautaires et ILA) ne dispose plus de places en suffisance pour répondre à une telle augmentation.

En date du 28 août 2015, le Conseil des ministres a lancé un appel à tous les C.P.A.S. pour ouvrir des places supplémentaires dans les structures ILA. Il nous semblait important de contribuer à l'effort national (et international) en garantissant à ces personnes de pouvoir vivre dans des conditions dignes et en leur apportant le soutien et l'aide dont elles ont besoin.

Ainsi, après analyse des solutions disponibles et concertation entre services CPAS et Ville, le C.P.A.S., en collaboration étroite avec la Ville, a décidé d'étendre son service ILA en ouvrant 19 logements complémentaires aux 7 existants à ce jour.  
La capacité d'accueil passera de 21 places pour atteindre début janvier 2016 **74 places.**

Tous ces logements nécessitent une remise en état qui se fait en collaboration avec les ouvriers de la régie C.P.A.S. et de la régie Ville.

Rem. Durant la période d'hébergement en ILA, la subsidiation prévue par FEDASIL doit normalement couvrir l'intégralité des dépenses engagées. Il convient cependant de ne pas oublier que, si à l'issue de la période d'hébergement le demandeur est reconnu « réfugié » (ce qui sera certainement le cas d'une grande majorité des migrants actuels) et qu'il souhaite s'installer sur notre entité, nous devons prendre en charge, sur fonds propres, toutes une série de frais d'aide sociale (garantie locative, 1<sup>er</sup> loyer, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais de formation, d'insertion socioprofessionnelle,...). Le nombre de dossiers (aide générale) pourrait donc à nouveau augmenter en conséquence et représenter une surcharge de travail pour les assistants sociaux et le personnel administratif ainsi qu'un surcoût supplémentaire pour le CPAS.

**Le CPAS doit donc mettre en place des actions sociales concrètes pour tenter de contenir l'augmentation du « flux entrant » des demandes**

Au cours l'année 2015, le CPAS a finalement obtenu l'ensemble des financements sollicités auprès du Fonds Social Européen (FSE), pour tous ses projets introduits (Mons Inser Formation, Action Jeunes, Proaction et Recyclerie) pour l'ensemble de la programmation 2014-2020 (sauf Action Jeunes que la programmation FSE limite à 4 ans pour tous les opérateurs – 2015-2018). Ces décisions favorables reflètent non seulement la qualité des dossiers de candidatures introduits mais aussi la reconnaissance des autorités wallonnes et européennes par rapport à l'efficacité du travail réalisé dans ce domaine par notre CPAS depuis plus de 20 ans. Elles vont permettre la poursuite et le développement des actions menées sur le terrain par notre service au cours des prochaines années.

- Dès 2016, il faudra intensifier la **politique d'insertion professionnelle** (et donc le « flux sortant»). Entre 2014 et 2015, les chiffres d'accès à l'emploi sont en augmentation (+ 7 %), ce qui est positif. Entre 2013 et 2015, l'augmentation atteint 11,5%. Il faudra continuer. Le service privilégie de plus en plus l'accès à l'emploi d'insertion via les mises à disposition en **article 60 « payant »** ou **100% subsidiées** et les conventions en **article 61** ;

Cette volonté apparaît déjà nettement au niveau des mises à disposition art.60 dans la comparaison entre 2012, 2013, 2014 et 2015. Il faudra encore tenter d'accroître la tendance pour les exercices à venir.

**Art.60**

	Internes	Mises à dispo. gratuites	Mises à dispo. payantes ou 100% subsidiées
<b>2012</b>	28 %	48 %	24 %
<b>2013</b>	31 %	38 %	31 %
<b>2014</b>	31 %	37 %	32 %
<b>2015</b>	30 %	31 %	39 %

Au niveau des autres formules d'accès à l'emploi (art.61, activa, SINE, autres activations...) un effort particulier sera à réaliser dès 2016 pour augmenter le total de ces mises à l'emploi le plus souvent durables.

**Art.61**

	Art. 61	Art. 61 et Activa	Activation (Activa, SINE*, PTP)	Total
2012	16	9	11	36
2013	9	23	13	45
2014	6	19	13	38
2015	19	9	11	39

- Le CPAS doit veiller à préserver le droit aux aides sociales à tous ceux qui en ont besoin, mais il doit être juste, en veillant notamment à éliminer les éventuels abus. L'évolution du nombre de dossiers RIS ces dernières années démontre que les aides sociales sont octroyées à Mons avec pertinence et à bon escient. Toutefois, dans un contexte où chaque euro compte, il est nécessaire de maintenir en place le dispositif transversal de lutte contre les abus. Ce **dispositif transversal « anti fraude »** est organisé en interne au service social, en croisant au maximum les données dont les services disposent et en identifiant les éventuelles situations anormales à vérifier.
- Poursuivre le développement de nos **réseaux de partenariats** associatifs et institutionnels est indispensable pour renforcer l'insertion sociale et l'efficacité des dispositifs de lutte contre toute forme d'exclusion (Relais social et Santé, Service de Prévention, Plan de cohésion sociale...). Autant que possible, ce développement doit inclure les communes et CPAS du Borinage.

**3.2.3. En matière de politique des aînés****Hébergement**

Les établissements d'hébergement réalisent depuis plusieurs années d'importants efforts de gestion, tant en dépenses qu'en recettes. Indépendamment des efforts consentis en coûts de fonctionnement et de personnel, leurs résultats restent, pour une part, tributaires des catégories de résidents et des financements qui en découlent.

- A la BMB, les **dépenses de fonctionnement** ont **diminué de 3,95 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et **augmenté de 2,38 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.  
A la Résidence du Bois d'Havré, elles ont **diminué de 2,89 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et augmenté de **7 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.
- A la BMB, les **dépenses de personnel** ont **diminué de 0,90 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et **augmenté de 0,61 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.  
A la Résidence du Bois d'Havré, elles ont **augmenté de 1,27 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et **augmenté de 6,68 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.

L'effectif du personnel tient compte des éléments suivants :

- Normes d'agrément des maisons de repos,
- Normes d'agrément des MRS,
- Intervention financière de l'INAMI.

- Le CPAS mène actuellement un travail visant à mettre en place dans nos établissements

d'hébergement un **processus de qualité**. Le travail est mené en collaboration entre le département des aînés et celui de la gestion des ressources humaines. L'objectif est bien entendu de rechercher l'optimisation de notre hébergement, aussi bien pour le bien-être de nos résidents que pour la gestion précise de nos moyens financiers ;

- Le projet de **Résidences services** sur le site d'Havré est plus que jamais une priorité ; les travaux ont débuté en 2015 et les logements devraient être accessibles fin 2016 ;
- De nouvelles formes d'**habitats groupés** sont également étudiées afin d'offrir des alternatives diversifiées à l'hébergement en MR/MRS et d'en optimiser les forfaits INAMI proportionnels au degré de dépendance des résidents ;
- Le projet de **New BMB** est toujours souhaité. Une demande de subsides et d'extension de notre nombre de lits a été adressée au gouvernement wallon. De son issue, dépendra pour beaucoup la rentabilité et l'avenir de notre secteur hébergement. Dans l'immédiat, la prolongation des dérogations aux normes MRS permettra de poursuivre l'activité sur le site actuel.

### Maintien à domicile

- Le **Centre de coordination** des aides à domicile ACASA a pour objectif, la mise en place de services intégrés permettant de vivre chez soi dans les meilleures conditions. De nombreux services peuvent être fournis : aide familiale, aide ménagère, garde à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, pédicure, coiffure, kinésithérapeute, transport de personnes, prêt de matériel médical, petits travaux d'intérieur, Télé Assistance,...  
Le Centre de coordination s'efforce de développer ses conventionnements avec de nouveaux partenaires et d'accroître ainsi le nombre de dossiers de coordination ;
- ACASA s'investit également dans l'objectif transversal visant à **promouvoir le lien social**, et donc la lutte contre l'isolement. En collaboration avec le département Jeunesse et le service social, ACASA tend vers une approche globale de la lutte contre le déterminisme social : depuis le souci de l'hygiène au domicile jusqu'à la participation sociale accrue des personnes isolées et des familles.

### 3.2.4. En matière de politique de la jeunesse

L'accueil de la petite enfance est un secteur qui présente un déficit récurrent.

Le département Jeunesse tente de travailler sur divers paramètres permettant de réduire au maximum ce déficit. Mais dans un secteur insuffisamment subsidié, ce travail a ses limites.

Les effets de ces divers efforts impactent néanmoins sensiblement l'évolution du déficit :

Sur les budgets initiaux

B.I. 2012	B.I. 2013	B.I. 2014	B.I. 2015	B.I. 2016
- 763.569,30	- 645.440,05	-642.233,43	-738.951,97	-525.991,03

**Le déficit diminue de 29%** entre le budget initial 2015 et celui de 2016.

Sur les comptes

C. 2012	C. 2013	C.2014
- 750.516,56	- 736.561,84	-588.451,51 €

**Le déficit diminue de 20%** entre le Compte de 2013 et celui de 2014.

Au vu de ces éléments, plusieurs objectifs doivent être poursuivis en 2016

- Le département doit s'efforcer de réduire le déficit par place agréée. Sur base du Compte 2014, le déficit était de l'ordre de **3.207,04 €/place/an** pour les places de crèches et MCAE (-23% par rapport au C. 2013), et **2.086,71 €/place/an** pour toutes les formules d'accueil confondues (y compris les accueillantes et les co-accueillantes) (-20% par rapport à 2013) ;
- La volonté d'**augmentation du nombre de places agréées** a du sens par rapport à l'importance de la demande des parents sur l'entité, d'autant plus que la volonté de la Ville est de tendre vers une population de 100.000 habitants. Mais elle a également un coût.

Deux dossiers ont été acceptés par l'ONE et le gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à projets Cigogne III :

Extension de la crèche de Mons (+ 8 places):

Les travaux relatifs à l'augmentation de 8 places à la crèche de Mons ont été engagés en octobre 2015. Ils doivent se terminer fin novembre afin de permettre à l'ONE de procéder à l'inspection requise pour l'autorisation du nouvel agrément. Fin décembre 2015, les nouvelles places seront donc logiquement ouvertes. Au niveau de l'effectif de la crèche, 1,5 équivalent temps plein financé par l'ONE sera simultanément activé.

Nouvelle crèche :

L'analyse du dossier est toujours en cours actuellement. Les places demandées ont été octroyées par l'ONE et le subside à l'infrastructure demandé a été octroyé par la Wallonie : s'agissant d'un service accessible à l'ensemble de la population, la participation financière de la Ville de Mons dans le déficit prévisible de la nouvelle structure devra être discutée en toute transparence.

- Le renforcement de nos espaces de co-accueillantes (anciennement pré-gardiennats accolés aux implantations scolaires) constitue également une possibilité, à un coût plus abordable pour le pouvoir organisateur. Il dépendra des disponibilités de locaux attenants aux écoles et de la volonté des autorités communales.



## Département 1 : Le Social

Résumons en quelques chiffres l'action sociale

Différents types d'aide	Nombre moyen de bénéficiaires	Dépenses B.I. 2016
<b>R.I.S</b>	2.667 (hors art.60) (+ 18 % en 1 an)	24.915.000 €
	209 sanctions chômage (+46 % sanctions définitives en 1 an)	
<b>Autres aides sociales</b>	Aides diverses aux usagers	4.912.030 €

### Personnel

Les assistants sociaux occupés au sein de ces antennes sont aujourd'hui 46,2 ETP (soit 56 personnes physiques) compte tenu du service étrangers/ILA. Cela représente une augmentation de 4 postes en personnes physiques par rapport à 2014 (soit 1,7 ETP en plus).

## Les grandes missions de l'action sociale

### 1. Traiter l'urgence

#### Le DUS (dispositif d'urgence sociale) 24H/24H

L'ensemble du Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) est subsidié par la Région wallonne via le Relais social urbain de Mons-Borinage.

En 2015, nous avons obtenu 181.973,00 € pour 244.102,22€ demandés, contre 179.276,00 € obtenus en 2014 pour 222.176,53 € demandés.

Pour 2016, il a été sollicité 237.742,07 €.

Le dispositif permet de répondre, en urgence 7 jours sur 7 et 24 h/24, à toute situation de détresse qui doit être traitée sans délais dans les limites légales; ceci afin d'éviter un danger et/ou de répondre à un besoin fondamental primaire et immédiat des personnes tel que manger, boire, se vêtir, se chauffer ainsi que préserver l'intégrité physique ou psychique de la personne.

	2012	2013	2014	2015 (30/06/15)
<b>Nombre d'interventions d'urgence de nuit ou week-end</b>	99	72	102	19

40% des interventions concerne des jeunes de moins de 25 ans. La diminution rencontrée en 2015 est liée au fait que l'hiver 2014-2015 a été doux et qu'aucun incendie important n'est intervenu au cours des 6 premiers mois de l'année (pour la même période, les nombres de dossiers en 2013 et 2014 étaient respectivement de 43 et 65).

Ce service est assuré par l'ensemble des assistants sociaux des services d'aide générale du CPAS. Des gardes sont prévues au sein du CPAS ainsi qu'en dehors des heures de bureau via une permanence téléphonique.

### Le service d'urgence de jour

Depuis 2005, il vise à professionnaliser l'urgence en la confiant, en journée, systématiquement aux mêmes assistantes sociales.

Le but de ce service est multiple:

- Il permet de garantir la cohérence à long terme du traitement de demandes d'aide urgente;
- Il permet d'assurer l'égalité de traitement des usagers;
- Il permet de mieux gérer les permanences sociales qui ne sont plus de ce fait perturbées par la gestion des urgences sociales.

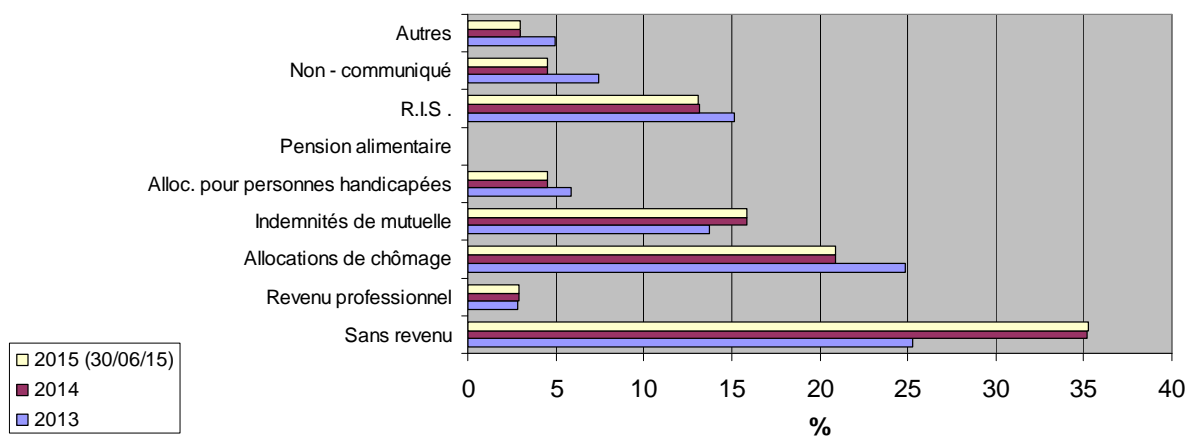
Le service de jour couvre les plages horaires suivantes: 8h00-12h00; 13h00-16h21.

En 2014, l'urgence de jour s'est vue confier l'exclusivité du traitement et du suivi des adresses de références au CPAS. Cela a permis, en collaboration avec le relais social et les CPAS du Borinage, de revoir fondamentalement le suivi qui était apporté à ces demandes.

**De janvier à juin 2015** : 1152 interventions (960 en 2014 et 1077 en 2013 pour la même période) ont été réalisées par le service d'urgence de jour (+ 20% par rapport à la même période en 2014).

La plupart des demandes émanent d'allocataires sociaux qui ne parviennent pas ou plus à subvenir à leurs besoins primaires. Ceci étant toujours sans doute dû à l'augmentation constante du coût de la vie.

### Les personnes prises en charge par le dispositif « service d'urgence de jour »



## Les tickets "S" et les aides urgentes en espèce

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'aide urgente, la plupart des interventions se font sous forme de tickets "S". Ce ticket permet de répondre à un besoin urgent alimentaire (hors alcool et cigarettes) et ce via des achats en moyenne/grandes surfaces et chez les petits commerçants. En lien avec l'augmentation importante rencontrée dans le cadre du DUS de jour, l'augmentation des tickets « S » est sensible en 2015.

Pour des situations plus spécifiques (visites médicales, tickets de bus ou de train, factures à payer immédiatement,...), l'aide en espèce reste le moyen préconisé.

### Quelques chiffres

	2013		2014		2015 ( 30/09/15)	
<b>Tickets "S"*</b>	4€	6€	4€	6€	4€	6€
	1.300	800	800	900	760	900

	2013	2014	2015(30/09/15)
<b>Aides en espèces</b>	16.521,18 €	24.815,25 €	13.222,42 €

L'urgence de jour continue à être sollicitée par des personnes qui éprouvent des difficultés à terminer le mois soit avec leur salaire mais surtout avec les revenus de remplacement: ceci concerne non seulement les bénéficiaires du RIS mais aussi de nombreux bénéficiaires d'allocations de chômage qui s'adressent à nous depuis que l'ONEM et les caisses de paiement des allocations de chômage ne font plus facilement d'avances. L'insuffisance des allocations est ici bien plus en cause que des difficultés de gestion budgétaire.

Depuis 2008, nous contractualisons les inscriptions en adresse de référence afin de mieux suivre la recherche de logement des personnes inscrites et d'éviter ainsi l'installation dans cette situation précaire. Depuis 2012, afin de lutter plus efficacement contre les abus, nous essayons de renforcer l'aspect contraignant du contrat en prévoyant une orientation systématique vers une maison d'accueil lorsque la recherche de logement s'avère infructueuse.

Depuis 2013, une procédure de gestion des adresses de référence soit commune à une grande majorité des CPAS de la région Mons/ Borinage a été mise sur pied. Cette procédure nous permet de cadrer de manière efficace les demandes d'adresse de référence et permet d'éviter un certain nombre d'abus. Cette procédure implique des collaborations étroites avec les services de police et population de la Ville.

## 2. Mettre en œuvre le droit à l'aide sociale

Dans un souci de proximité et d'efficacité, le service social d'aide générale est décentralisé en antennes sociales « généralistes » réparties dans les anciennes communes, une antenne « spécialisée » pour le public 18/24 ans, une antenne « spécialisée » pour les ressortissants étrangers et un service spécialisé dans l'octroi de l'aide urgente situés à Mons.

L'antenne qui reçoit principalement les demandes est celle de Mons. Cette antenne est « la porte d'entrée » du CPAS où convergent toutes les demandes d'aides qui seront traitées par une antenne extérieure ou encore par un service plus spécialisé.

En 2015, pour des raisons de sécurité, deux petites antennes ouvertes ½ journée par semaine ont été fermées. Il s'agit d'Hyon qui rejoint l'antenne de Cuesmes, Obourg (qui a été transférée sur le site de Bouzanton) et Havré (qui rejoint l'antenne d'Epinlieu). Pour des raisons de salubrité des locaux, deux plus grosses antennes, Ghlin et de Nimy ont été fermées et rapatriées sur le site de Bouzanton.

## **2.1. Le rôle central de l'accueil**

Partie intégrante du service social dont elle constitue la « porte d'entrée », la composante « accueil » remplit des missions essentielles et diversifiées :

- Accueil du public ;
- Accueil téléphonique ;
- Partenariat entre le CPAS et la cellule régionale Article 27 ;
- Prise en charge de la taxe liée aux immondices ;
- Tâches administratives ;
- Gestion de la distribution alimentaire sur le site de Mons Centre.

Pour les 6 premiers mois de l'année 2015, **10.059 personnes** ont transité par l'accueil général du service social pour être orientées vers un travailleur social, ce qui est globalement stable par rapport aux années précédentes.

## **2.2. Le Revenu d'Intégration sociale**

Le Revenu d'intégration sociale est destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre, ou ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. La loi détermine les montants et les catégories de bénéficiaires au revenu d'intégration.

### **2.2.1. Les catégories de bénéficiaires**

Elles sont au nombre de trois

- Les isolés ;
- Les cohabitants ;
- Les personnes avec charge de famille.

*Cette catégorie couvre toute personne qui vit exclusivement avec une famille à sa charge (conjoint, partenaire de vie, enfant mineur non marié, un ou plusieurs enfants parmi lesquels se trouve au moins un enfant mineur non marié).*

### **Evolution des montants de base mensuels indexés du revenu d'intégration sociale**

	<b>Personne avec charge de famille</b>	<b>Isolé</b>	<b>Cohabitant</b>
01.09.2011	1026,91	770,18	513,46
01.02.2012	1047,48	785,61	523,74
01.09.2013	1089,82	817,36	544,91
01.09.2014	1089,82	817,36	544,91
<b>01.09.2015</b>	<b>1111.62</b>	<b>833.71</b>	<b>555.81</b>

Depuis **2013**, le montant du RIS a progressé de 2 %.

La part du remboursement du RIS au CPAS varie en fonction de certains critères et du nombre de RIS dans la commune. La majorité des RIS octroyés sont des RIS à taux de remboursement de **70 %** depuis juillet 2014.

Le solde à couvrir pour le CPAS est donc le plus souvent de **30%**.

### **2.2.2. Evolution du RIS**

<b>RIS</b>	<b>Compte 2011</b>	<b>Compte 2012</b>	<b>Compte 2013</b>	<b>Compte 2014</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Budget 2016</b>
<b>Dépenses</b>	18.073.078,12	19.334.044,10	19.718.326,50	20.526.263,16	22.055.000	25.110.000
<b>Subsides</b>	12.638.413,80	13.715.221,69	14.053.591,76	14.835.060,41	16.745.000	18.960.000
<b>A charge du CPAS</b>	5.434.664,32	5.618.822,41	5.507.118,46	5.691.202,75	5.310.000	6.150.000

Comme prévu, l'année 2015 a vu le nombre de RIS augmenter de manière très sensible ; cela est dû à la limitation dans le temps des allocations d'insertion et à l'augmentation des sanctions « chômage ». Cela a évidemment un impact important sur les prévisions 2016.

### **Evolution du nombre moyen de RIS (sans les articles 60)**

<b>Année</b>	<b>Nombre moyen</b>
2010	2130
2011	2209
2012	2281
2013	2264
2014	2324
<b>2015 (30/06/15)</b>	<b>2.667</b>

Le nombre de dossiers à Mons a augmenté de 17,8% en 2 ans, ce qui est considérable, mais comparable à l'augmentation constatée en Wallonie (**54.546** bénéficiaires du RIS en **2015** contre **46.012 en 2013**, soit une augmentation de **18,54 % en deux ans**).

Les demandes de revenu d'intégration sociale sont en hausse perceptible dans l'ensemble du pays et plus particulièrement en Région bruxelloise et en Wallonie.

Si nous analysons l'évolution du nombre de Revenu d'Intégration par province

	2013	2014	2015	Evolution sur 2 ans
<b>Mons</b>	<b>2.264</b>	<b>2.324</b>	<b>2.667</b>	<b>+ 17,8 %</b>
Brabant Wallon	2.029	2.083	2.342	+ 15,43 %
Province de Liège	17.281	18.031	20.410	+ 18,11 %
Prov. Luxembourg	2.017	2.044	2.245	+ 11,30 %
Province de Namur	5.408	5.732	6.400	+ 18,34 %
Hainaut	19.278	19.862	23.149	+ 20 %
<b>Wallonie</b>	<b>46.013</b>	<b>47.752</b>	<b>54.546</b>	<b>+ 18,54 %</b>

On remarque que c'est la Province de Hainaut qui connaît la plus forte progression (+ 20 %).

**Evolution depuis 2000** (début de « l'ère de l'Etat social actif »).

Ainsi, si nous prenons comme référence le nombre de dossiers RIS de l'année 2000 en lui accordant l'indicateur pivot de 100%, les pourcentages d'évolution jusque 2014 nous fournissent un éclairage plus large sur la situation.

	2000	2002	2006	2008	2010	2012	2014
<b>Mons</b>	<b>100,00</b>	<b>92,07</b>	<b>97,28</b>	<b>104,59</b>	<b>113,42</b>	<b>120,28</b>	<b>120,28</b>
Hainaut	100,00	81,70	83,10	85,80	109,60	115,44	121,09
Prov. Liège	100,00	87,40	105,40	110,00	123,50	122,66	131,39
Prov. Namur	100,00	84,20	85,80	85,30	101,30	107,76	121,49
Brabant Wallon	100,00	91,50	95,60	93,80	100,30	103,24	108,82
Prov. Luxembourg	100,00	88,50	94,20	90,70	102,80	113,75	119,72
<b>Wallonie</b>	<b>100,00</b>	<b>84,90</b>	<b>93,00</b>	<b>95,00</b>	<b>112,70</b>	<b>116,31</b>	<b>124,03</b>

Sur une période de 14 ans, c'est la province de Liège qui affiche la progression la plus importante (31,39 %), supérieure à l'évolution de la Wallonie (24,03%).

Mons (20,28%) suit une évolution légèrement inférieure à la Wallonie et au Hainaut (21,09%). Le Brabant wallon montre la progression la plus faible (8,82 %).

**Evolution du nombre de bénéficiaires par 1000 habitants sur Mons**

Année	Pop.	Nbre de bénéficiaires moyen d'existence RIS/art 60	Nbre bénéficiaires R.I.S. (moyenne)	Nbre de bénéficiaires sur 1000 habitants	Nbre de bénéficiaires RIS < 25 ans	Pourcentage de bénéficiaires < 25 ans
2010	92.389	2.337	2.130	25,30	728	34,18
2011	92.706	2.430	2.238	26,21	754	33,70
2012	93.366	2.481	2.281	26,50	821	36,00
2013	95.227	2.485	2.264	26,09	835	36,88
2014	95.349	2.612	2.324	27,39	757	32,57
2015(30/09/15)	95.025	2.975	2.667	31,31	885	33,18

L'analyse permet de conclure à une légère augmentation du ratio au cours des années 2011-2014 ; par contre, l'évolution est évidemment significative en 2015, **au-delà des 31 bénéficiaires par 1000 habitants**. On constate également que le nombre de jeunes concernés par cette augmentation est proportionnellement plus important puisque le pourcentage de jeunes de – de 25 ans augmente encore dans notre population.

**Evolution des divers types d'aide sociale**

Cette paupérisation croissante a un impact sur le nombre de bénéficiaires mais également une influence considérable sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale autre que le RIS.

On le sait, les personnes commencent à venir au CPAS pour une aide complémentaire car elles ne peuvent plus joindre les deux bouts.

Types d'aides*	2012	2013	2014	2015 (30/06/15)
ASE	324	247	150	134
Logement (loyers, garanties locatives, primes à l'installation)	883	725	422	245
Energie (fonds mazout, fonds des énergies, fonds des eaux,...)	1.887	1.751	1.403	996

<b>Santé (aide médicale et pharmaceutique, paramédicale,... )</b>	<b>1.846</b>	<b>1.996</b>	<b>1.952</b>	<b>1.447</b>
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>4940</b>	<b>4719</b>	<b>3.927</b>	<b>2.822</b>

\* Une même personne peut cumuler plusieurs aides et être comptabilisée plusieurs fois.

L'ASE a augmenté jusque 2012, avant de baisser sensiblement en 2013 et 2014 en raison sans doute de la politique du gouvernement fédéral en matière d'accès au territoire des nouveaux arrivants et du passage en registre de population (donc au revenu d'intégration) pour les séjours de plus de 5 ans. En 2015, les chiffres repartent néanmoins à la hausse et on peut penser que le phénomène va durer quelques temps.

### **2.2.3. Les sanctions chômage**

Evolution 2013-2015

<b>Type</b>	<b>JUIN 2013</b>	<b>JUIN 2014</b>	<b>SEPTEMBRE 2015</b>
<b>SCP</b>	36	26	37
<b>SCD</b>	25	41	34
<b>SPDispo</b>	80	77	48
<b>SDDispo</b>	22	45	90
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>189</b>	<b>209</b>

SCP = sanction classique provisoire

SCD = sanction classique définitive (= exclusion)

SPDispo = sanction plan DISPO provisoire

SDDispo = sanction plan DISPO définitive (= exclusion)

Les sanctions classiques sont celles qui existaient déjà avant la mise en route de l'activation des chômeurs ; les plans d'accompagnement ou « Dispo » concernent l'activation des chômeurs.

Entre 2013 et 2015, les sanctions classiques augmentent (+ 16 %).

Sur la même période, les sanctions « plans Dispo » augmentent fortement (+35%), particulièrement les « définitives » qui sont multipliées par 4 (alors que les « provisoires » reculent).

Globalement, ce sont les **sanctions définitives** qui augmentent le plus fortement (+ 165 %), ce qui n'est pas bon signe pour l'avenir.

Entre 2013 et 2015, le **total des sanctions** (classiques ou générées par le plan d'accompagnement des chômeurs) **a augmenté de + 28 %**.

### **Qui sont les personnes majoritairement sanctionnées\* ?**

<b>Mois</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>18/24</b>	<b>25/44</b>
<b>Juin 2013</b>	41,00 %	59,00 %	15,00 %	69,00 %
<b>Juin 2014</b>	53,00%	47,00%	15,00%	72,00 %
<b>Juin 2015</b>	55,00%	45,00%	14,00%	66,00%

\*Ne figurent ici que les personnes sanctionnées et qui s'adressent au CPAS



Il y a également des sanctions dans la tranche d'âge supérieure à 44 ans mais si jusqu'ici elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau car marginales, leur importance est grandissante et nous ne pouvons plus les ignorer (**13% en juin 2014**)

Il faut garder à l'esprit que ne figurent ici que les personnes sanctionnées qui s'adressent au CPAS. Les sanctions touchent davantage les femmes âgées de 25 à 44 ans, ou plus exactement, c'est cette catégorie qui s'adresse majoritairement au CPAS.

On peut raisonnablement penser que les plus jeunes qui forment, rappelons-le le public cible de l'ONEM et en tout cas celui par lequel le plan d'accompagnement a débuté, s'adressent d'abord lorsqu'ils le peuvent à leur famille et leurs parents en particulier.

#### **2.2.4. Les fins de droits ONEM**

Depuis le mois de janvier 2015, le CPAS est confronté à un afflux important de demandes liées à une modification de la réglementation de l'ONEM qui limite les allocations d'insertion dans le temps.

Pour 2015, selon les sources, le nombre des bénéficiaires d'allocations d'insertion concernés pour l'entité de Mons variait entre 600 et plus de 1.000 ; ces personnes étaient donc susceptibles de venir frapper à la porte du CPAS de Mons. Il était impossible de savoir a priori combien parmi ceux-ci introduiraient concrètement une demande d'aide ; les organismes de paiement avaient estimé le phénomène à plus ou moins entre 30 à 40%.

Si l'afflux constaté sur le terrain a été moins massif que prévu (car étalé dans le temps), et même si on se situe actuellement dans la fourchette prévue, il n'en reste pas moins gravement problématique pour le Centre, à la fois en termes d'organisation interne pour le service social et au niveau financier.

Nous avons réparti ces dossiers en 3 catégories :

- **Fin de droit avec travail (FDA)**: concerne des demandeurs qui bénéficiaient d'allocations d'insertion payées sur base de leurs études en complément à un travail à temps réduit depuis plus de 36 mois prenant cours le 01.01.2012 et qui de ce fait arrivent en fin de droit, mais qui continuent à percevoir une rémunération qui est inférieure au revenu d'intégration (RIS).
- **Dossier collatéral (FDC)**: Dossier ouvert suite à l'exclusion des allocations d'insertion d'un membre du ménage. (Ex1 : Un couple sans enfant, l'un des conjoints qui bénéficiait d'allocation d'insertion au taux chef de ménage arrive en fin de droit (1 dossier ONEM), pour le CPAS deux dossiers seront ouverts au taux cohabitant > un « fin de droit » et un collatéral. Ex2. Un parent cohabite avec des enfants majeurs, ce parent qui bénéficiait d'allocation d'insertion au taux chef de ménage arrive en fin de droit (1 dossier ONEM), pour le CPAS, il bénéficiera du RI au taux cohabitant et chaque enfant pourra également prétendre à un dossier cohabitant (collatéraux)...
- **Fin de droit sans travail (FDS)**: il s'agit de la situation la plus courante : Personne qui bénéficiait d'allocations d'insertion payée sur base des études depuis plus de 36 mois prenant cours le 01.01.2012 et qui de ce fait arrive en fin de droit.

#### **1. Dossiers actifs liés aux fins de droits :**

Au 01.11.2015, 393 dossiers issus de transferts de l'ONEM étaient actifs au CPAS

**Par catégories :**

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	
Catégories	FDA	FDC	FDS	Total
Cohabitant		24	58	82
Isole	5		145	150
Familles	6	3	152	131
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>355</b>	<b>393</b>

**Par communes :**

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	
CP				Total
7000 Mons	4	6	132	142
7011 Ghlin	2	4	33	39
7012 Jemappes	2	12	84	98
7020 Nimy	1	1	10	12
7021 Havre			28	28
7022 Hyon		2	7	9
7024 CIPLY			3	3
7030 St Symphorien			4	4
7032 Spiennes			1	1
7033 Cuesmes	1	1	44	46
7034 Obourg St Denis	1		4	5
Hors Mons (le plus souvent en maison d'accueil)			6	6
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>356</b>	<b>393</b>

**Par sexe :**

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	Total
Sexe				
Hommes	3	15	155	173
Femmes	8	12	200	220
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>355</b>	<b>393</b>

Les femmes sont un peu plus touchées que les hommes par la mesure (56%) mais la différence n'est pas significative.

**Par âge :**

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	Total
-25 ans		21	13	34
25/45	8	5	267	280
45/65	3	1	75	79
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>355</b>	<b>393</b>

Globalement, la tranche d'âge la plus représentée est la tranche 25/45 ans (71%)  
 Mais il est à noter que pour les dossiers « indirects » ce que nous appelons les « collatéraux », ce sont largement les jeunes de – de 25 ans les plus représentés (78%).

### Par nationalité :

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	Total
<b>Belgique</b>	10	27	315	352
<b>Algérie</b>			2	2
<b>Congo (Rép.Démocratique)</b>			2	2
<b>Corée du Sud</b>			1	1
<b>France</b>			3	3
<b>Grèce</b>			1	1
<b>Irlande</b>			1	1
<b>Italie</b>	1		27	28
<b>Maroc</b>			2	2
<b>Turquie</b>			1	1
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>355</b>	<b>393</b>

Les Belges sont très largement majoritaires et représentent + de 95% des demandeurs.

### 2. Dossiers refusés liés aux fins de droits :

Attention : Les refus concernent le RIS mais également les aides sociales annexes liées ou non à un dossier

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	Total
	FDA	FDC	FDS	
	3	1	64	68

### 3. Dossiers clôturés liés aux fins de droits :

Situation au 01.11.2015	Fin de droit avec travail	Dossier collatéral	Fin de droit sans travail	Total
	FDA	FDC	FDS	

	1	11	51	63
--	---	----	----	----

#### 4. Comparaisons avec les données ONEM/chômage actualisées :

Perspectives pour l'année 2015:

Fins de droits prévus par l'ONEM	Chefs de ménage	isolés	Cohabitants avec majoration	Autres cohabitants	Total
Novembre	1	0	0	8	9
Décembre	1	1	0	7	9
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
<b>Prévision de demandes qui pourront encore être adressées au CPAS en 2015</b>				<b>18</b>	

Actuellement nous ne disposons encore d'aucune donnée de l'ONEM pour 2016.

#### **2.2.5. Le RIS sans abri**

Une subvention majorée (à 100%) est due au CPAS qui octroie un RIS à un bénéficiaire qui perd sa qualité de sans abri et ce durant une durée maximale de deux ans. Bien qu'appelé communément « RIS sans abri », ce dernier vise donc en réalité des personnes qui ne sont plus sans abri.

	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015
<b>Nombre</b>	153	121	119

Au niveau de l'analyse sociologique de ces bénéficiaires, on constate une majorité de personnes âgées de 25 à 44 ans et une majorité d'hommes : la proportion est de 67 % d'hommes (+4% par rapport à l'an dernier) et 33 % de femmes.

#### **2.2.6. La composante 18/ 24 ans**

Depuis de nombreuses années, le CPAS a développé un service destiné spécifiquement aux 18/24 ans : il s'agit d'un service d'aide générale mais qui cible une population spécifique. Ce service a été réorganisé en secteurs géographiques, tout en gardant sa spécificité.

De nombreux jeunes dans les conditions pour obtenir des allocations d'insertions, n'y accèdent pas dans les délais prévus parce qu'ils ne respectent pas les conditions du stage d'insertion et ne satisfont donc pas aux évaluations de l'ONEM. Depuis cette année, grâce à un subside octroyé par le Fonds Social Européen (FSE), nous avons pu développer un projet de

partenariat SIP action Jeunes / 18/24 dans le but d'assurer un suivi particulier aux jeunes déstructurés en stage d'insertion ONEM et de les préparer aux évaluations de l'ONEM et au monde du travail. Le but de ce nouveau projet est donc de les aider à se préparer aux exigences de leur stage afin de pouvoir les « sortir du CPAS » vers le monde du travail, ou à défaut vers les allocations d'insertion auxquelles ils peuvent prétendre.

Année	Nbre bénéficiaires RIS (moyenne)	Nbre bénéficiaires RIS de - de 25 ans (moyenne)	% bénéficiaires RIS de - de 25 ans
2010	2.130	728	34,18
2011	2.238	754	34,13
2012	2.281	821	36,34
2013	2.264	835	36,90
2014	2.324	757	32,57
2015	<b>2.667</b>	<b>885</b>	<b>33,18</b>

L'évolution sur les 5 dernières années montrent bien l'augmentation lente mais sensible du nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans, légèrement supérieure à celle de la population générale des bénéficiaires du RIS.

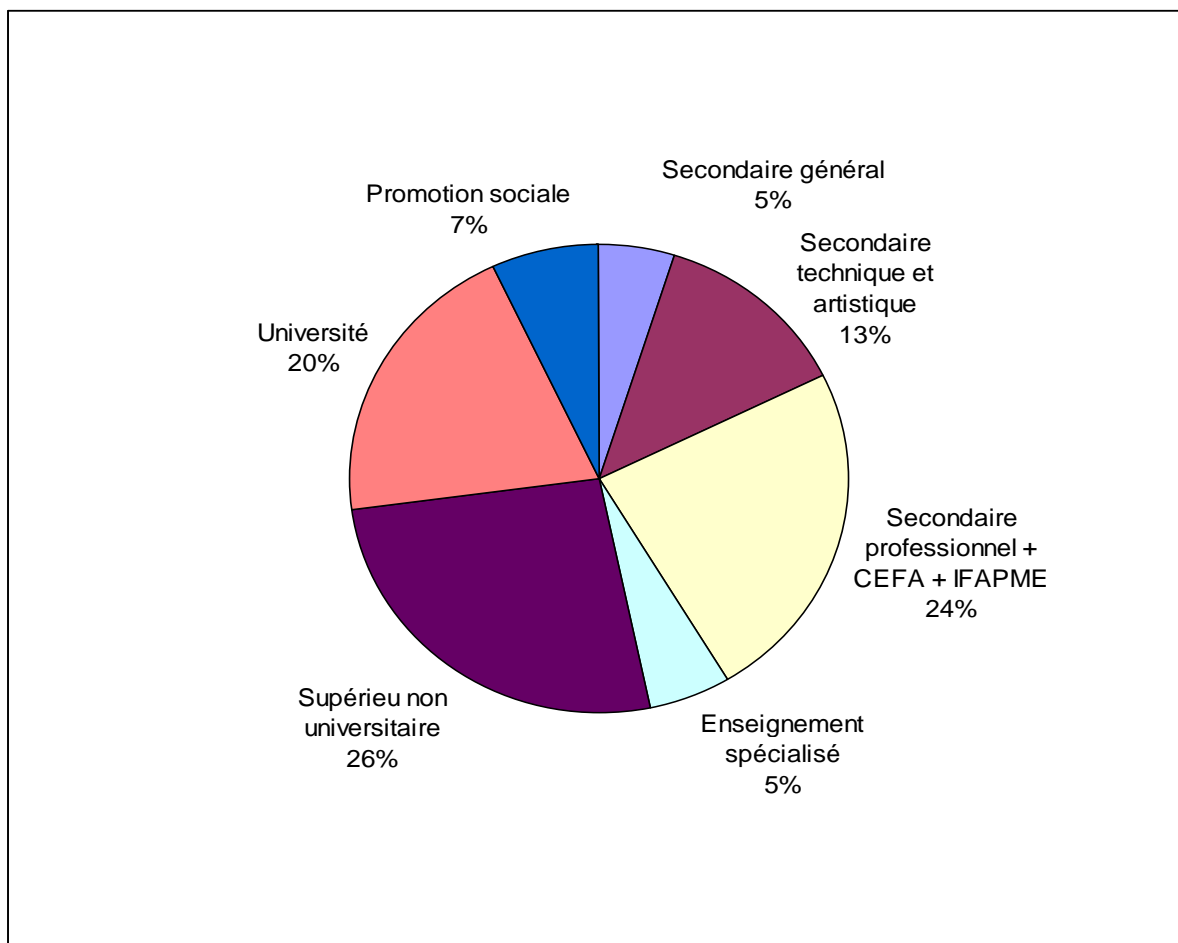
### **2.2.7. Les étudiants**

La loi sur le RIS « invite » les CPAS à soutenir les jeunes bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens suffisants pour mener à bien cette mission.

#### **Evolution du nombre d'étudiants aidés**

2012-2013	2013-2014	2014-2015
406	352	352

Intéressons-nous aux étudiants suivis par le CPAS et aux types d'études suivies



Il est à noter que les étudiants s'orientent plus vers le secondaire professionnel et vers le supérieur non universitaire. Il s'agit d'un constat commun au niveau de la Wallonie.

Les résultats des étudiants

Résultats scolaires 2013/2014 (24/09)	Service 18-24 ans - Réussites
Secondaire général	78,00 %
Sec technique et artistique	75,00 %
Sec professionnel + CEFA + IFAPME	63,00 %

Enseignement spécial	77,00%
Supérieur non-universitaire	67,00 %
Université	74,00 %
Promotion Sociale	72,00 %
<b>Total</b>	<b>65 %</b>

Pour aider au maximum les étudiants qui rencontrent des difficultés lors des épreuves intermédiaires de leur année scolaire, le dispositif de remédiation est maintenu : des critères précis sont élaborés afin de rencontrer une meilleure rentabilité sociale et les frais de remédiation sont valorisés sur le subside octroyé par le SPP Intégration sociale « participation et activation sociale ».

### **Efficacité des actions de remédiation initiées par le CPAS**

Remédiation scolaire 2014/2015	Nombre de participants	Réussite
	47	26 (54%)

Le pourcentage d'étudiants ayant réussi leur année d'étude après avoir suivi le processus de remédiation est de **54 %**.

#### **2.2.8. La composante « jeunesse »**

En 2014, une première phase de réorganisation a réorienté le service vers les missions de base du CPAS. Il s'agissait de se recentrer sur des suivis socioéducatifs qui, après une période transitoire, étaient réorientés :

- Soit vers les services de l'aide à la jeunesse :
  - L'AMO si la famille suivie est demandeuse d'un suivi ;
  - Le SAJ si la famille ne collabore pas
- Soit vers l'aide générale si la situation a été « dédramatisée ».

En 2015, une deuxième phase de réorganisation a concentré l'action du service sur un rôle de conseil et d'orientation ; plus aucune situation n'est suivie dans la durée mais le service conserve son expertise tout en récupérant du temps à consacrer aux missions d'aide générale.

#### **Le service garde néanmoins certaines spécificités :**

1. Traitement des demandes de revenus d'Intégration Sociale des jeunes filles mineures enceintes et/ou avec Enfants

Le Service Jeunesse organise le droit au Revenu d'Intégration Sociale des mineures enceintes et/ou avec enfants. En effet, pour les mineures, le fait d'être enceintes ou mères entraîne une

émancipation automatique permettant dès lors de les assimiler à des personnes majeures pouvant bénéficier du Revenu d'Intégration Sociale.

Parallèlement, le service encadre ces jeunes filles au travers d'un travail d'accompagnement, d'information et d'orientation afin de les aiguiller au mieux dans les tenants et aboutissants de leur rôle de mères.

En 2015, **17 dossiers** de mineures enceintes ou avec enfants sont comptabilisés.

## 2. Traitement des demandes d'aides sociales relatives aux jeunes et aux enfants

a/ **Aides sociales** : prise en charge financières diverses, visant toujours à apporter un mieux-être aux jeunes et aux enfants :

Exemples :

- Activités de vacances durant les congés scolaires et surtout les grandes vacances ;
- Classes vertes, de mer ou de neige ;
- Internats, crèches ;
- Repas scolaires ...

Il est à noter que la prise en charge de ces aides sociales ponctuelles s'effectue bien souvent dans le cadre du suivi socio-éducatif mis en place : ces prises en charge représentent un outil parmi d'autres visant l'intérêt des enfants et favorisant leur épanouissement.

### **b/ Gestion des demandes d'aides sociales relatives à des cautions locatives et primes à l'installation**

Les cautions sont octroyées à titre d'aide sociale remboursable à des mineurs de plus de 16 ans pour lesquels un projet de vie en autonomie est envisagé, sous mandat du Service d'Aide à la Jeunesse ou du Service de Protection Judiciaire.

De même les demandes de « prime à l'installation » des jeunes dépendant du SAJ ou du SPJ, quittant un lieu d'hébergement et s'installant sur le territoire de Mons, sont analysées et traitées en fonction des conditions d'habitation de chacun.

Le travail s'effectue en collaboration avec les intervenants des Services d'Aide éducative désignés par le SAJ ou le SPJ.

### **c/ Aides sociales financières équivalentes au Revenu d'intégration Sociale**

Le service traite les situations de jeunes adolescents mineurs ou adolescentes mineures (non enceintes et non mères de famille) âgés entre 16 et 18 ans et demandeurs d'une aide sociale financière ou plus précisément d'une aide sociale équivalente au Revenu d'Intégration (ceux-ci n'ayant pas de droit ouvert au Revenu d'Intégration Sociale) « en difficulté » dans leur milieu de vie ou tout simplement en quête d'autonomie.

Le Service Jeunesse traite ce type de demandes au cas par cas, en fonction de la problématique particulière des jeunes, en y apportant l'aide la plus appropriée, laquelle réside souvent en une médiation familiale. Pour ce faire, le Service travaille en articulation avec les Services du réseau de l'Aide à la Jeunesse et notamment « le Service Droits des Jeunes ».

Quand le « Jeune » se trouve en danger, le Service Jeunesse l'accompagne vers le Service de l'Aide à la Jeunesse.

En 2015, **8 dossiers** d'aide sociale équivalente sont comptabilisés ainsi que **15 dossiers** de guidance sociale et éducative.

## 3. Traitement des situations de « Tutelle d'Enfants Mineurs »



Tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle est confié au CPAS.

Le Service Jeunesse, en collaboration avec le Service Juridique du Centre est amené à assumer des tâches relatives à la tutelle et à la prise en charge financière par le CPAS d'enfants mineurs abandonnés sur le territoire de la commune tels qu'énoncés par les articles 63 à 68 de la loi organique du 8 juillet 1976, cela dans le cas où le Juge de Paix a fait la preuve de l'absence notoire d'un représentant légal (déchéance ou décès des parents).

C'est dans ces cas de figure uniquement que le Conseil de l'Aide Sociale désigne en son sein un tuteur et un subrogé tuteur pour un enfant domicilié sur son territoire.

En 2015, **5 dossiers** de tutelle d'enfants mineurs sont comptabilisés.

#### 4. Accompagnement social

Une accompagnatrice sociale fait partie intégrante du service mais intervient sur demande de tous les services de l'aide générale. Le rôle de l'accompagnatrice sociale est complémentaire à celui des assistantes sociales : elle apporte une aide de proximité en matière de gestion du budget, de gestion administrative, de recherche de logement.

Elle travaille aussi à l'amélioration des attitudes éducatives dans les familles avec « enfants » bénéficiaires du RIS et qui traversent une situation difficile.

Cette année, l'accompagnatrice sociale s'est davantage centrée sur l'aide à apporter aux Jeunes du Service 18-24 bénéficiaires du RIS : ces jeunes sont souvent déstructurés, en manque de repères et demandent à être épaulés dans l'apprentissage de l'autonomie et dans la gestion de leur situation administrative. Ils ont également besoin du soutien « éducatif », de l'accompagnement « soutenant » et « valorisant » que leur procure l'accompagnatrice sociale.

### Autres actions menées par le Service Jeunesse

Du 01/09/14 au 31/08/15 : 38 situations ont été accompagnées

#### Actions menées par le service :

1. Vacances des enfants des familles suivies dans le cadre de l'Aide générale, du Service jeunesse, des services du CPAS ;
2. St Nicolas des enfants des usagers de notre Centre en décembre 2014 ;
3. Opération « Eté Solidaire, je suis Partenaire » ;
4. Collaborations internes et externes.

### 2.2.9. Le Budget RIS

#### Les dépenses

RIS	Compte 2014	B. 2015	B. 2016
RIS 70%	15.228.833,25	16.100.000	18.900.000
RIS étudiant - 80 %	2.050.496,52	2.375.000	2.315.000
RIS code 120	1.707.082,03	17.000.000	1.950.000
RIS sans abri - 100%	1.231.601,35	1.500.000	1.500.000

RIS Code 102 – 100 %	140.586,78	170.000	170.000
Aide spécifique	39.720,99	40.000	45.000
Installation	115.520,92	150.000	150.000
<b>Total</b>	<b>20.526.263,16</b>	<b>22.055.000</b>	<b>25.110.000</b>

### Les recettes

	Compte 2014	B. 2015	B. 2016
<b>RIS</b>	<b>14.835.060,41</b>	<b>16.745.000</b>	<b>18.960.000</b>

### Evolution Dépenses– Recettes

	Compte 2014	B. 2015	B. 2016
<b>Evolution Charges - Recettes</b>	<b>5.691.202,75 €</b>	<b>5.310.000 €</b>	<b>6.150.000 €</b>

## 2.3. Les autres aides financières

Le CPAS n'a pas pour seule mission d'octroyer le RIS ou le droit à l'intégration par le biais d'une insertion professionnelle. Différentes aides peuvent être octroyées aux bénéficiaires du RIS et à toutes personnes et ménages répondant aux critères définis, visant notamment à prendre en charge le coût des soins de santé, du maintien à domicile, de logement (les aides logement feront l'objet d'un autre chapitre).

Pour répondre à ce défi, le Comité spécial de l'action sociale met en œuvre les actions suivantes :

### 2.3.1. L'octroi des aides sociales diverses

Parmi les missions légales du Centre, figure l'octroi de **l'aide spécifique pour débiteurs alimentaires**. Cette aide reste majoritairement accordée aux hommes.

Le crédit demandé pour 2016 est de **110.000 € (soit stable par rapport à 2015)**

Le budget **aide sociale en espèces** « aides diverses » comprend des aides sociales (non équivalentes au RIS) de plusieurs natures notamment des frais d'internat, les allocations langes et lait .....

Le crédit demandé pour 2016 est **140.000 € (soit stable par rapport à 2015)**.

### 2.3.2. Les soins de santé

Depuis mai 2014 une nouvelle procédure de prise en charge des frais médicaux a été mise en place : délivrance d'une carte médicale aux personnes pour lesquelles le CSSS a accepté l'octroi d'une aide médicale. La validité de la carte sera de 6 mois maximum.

Dans les limites fixées par le Comité, la carte médicale permet, aux bénéficiaires :

- D'accéder au remboursement des médicaments A, B, C, Cs et Cx et des préparations magistrales remboursées partiellement par l'INAMI avec une participation financière du bénéficiaire, le cas échéant, de 1 € maximum ;
- De bénéficier du remboursement des médicaments D repris sur la liste limitative avec une participation financière du bénéficiaire de 1 € ;
- D'obtenir la gratuité des consultations chez un spécialiste (dans l'hôpital choisi par le bénéficiaire) et pour lequel il y a une intervention de l'INAMI ;
- La prise en charge par notre Centre des frais d'hospitalisation (pour lesquels il existe une nomenclature et un remboursement de l'INAMI).

### Evolution de l'aide médicale

Années	Nombre de dossiers concernant les aides médicales
2013	788
2014	891
2015 (au 31/08/2015)	616

Quelques explications complémentaires

#### - Dérogations pharmaceutiques

	2013	2014	2015 (au 31/08/2015)
Dérogation à 50 %	270	154	
Dérogation à 100 %	103	44	
Dérogation à 1 € <sup>1</sup>		40	135
Dérogation à 0 € <sup>2</sup>		27	108
<b>TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>265</b>	<b>243</b>

Les statistiques ci-dessous se basent sur les paiements (les factures réellement présentées par les usagers) et non sur les octrois (décision de principe du CSSS de prendre en charge)  
Il arrive en effet assez souvent que la personne sollicite l'intervention du CPAS mais renonce finalement à aller jusqu'au bout de sa démarche surtout pour les prothèses.

#### - Frais de lunettes

2013	2014	2015 (au 31/08)
70	42	28

#### - Frais de prothèses dentaires et auditives (prise en charge effective)

<sup>1</sup> Installation de la carte médicale en mai 2014

<sup>2</sup> Idem

2013	2014	2015 (au 31/08)
18	23	10

**- Frais de maintien à domicile (nombre de dossiers actifs) concernant la prise en charge des repas à domicile et des aides familiales**

2013	2014	2015 (au 31/08)
129	135	116

**- L'aide médicale urgente**

Prises en charge	2013	2014	2015 (au 31/08)
AMU frais pharmac.	87	149	111
AMU frais ambulatoires	88	151	106
AMU frais hospital.	81	144	107
AMU honoraires	85	152	110
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>596</b>	<b>434</b>

Il s'agit de la seule aide à laquelle ont droit les personnes en séjour irrégulier.

En ce qui concerne la répartition par nationalité, on retrouve une majorité de bénéficiaires africains suivis des ressortissants des anciennes républiques soviétiques (Asie Centrale et Europe de l'Est).

**2.3.3. La taxe communale sur les immondices**

Depuis 2002, notre centre prend en charge chaque année et sous certaines conditions, les factures relatives à la taxes sur les Immondices.

Dans le cadre de cette prise en charge, le CPAS a élaboré un certain nombre de critères afin de déterminer ou non la prise en charge de ces factures envoyées aux usagers.

**Evolution de la prise en charge**

Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
581 dossiers pour un total de <b>48.917,50 €</b> 546 personnes à 100 % 13 personnes à 50 % 22 refus	591 dossiers pour un total de <b>51.969,25€</b> 588 personnes à 100 % 3 personnes à 50 % 18 refus	562 dossiers pour un total de <b>49.302,19€</b> 550 personnes à 100 % 2 personnes à 50 % 10 refus	577 dossiers pour un total de <b>57.382,00€</b> 565 personnes à 100 % 2 personnes à 50 % 10 refus
Le coût en personnel s'élevait à <b>3.517,52 €</b>	Le coût en personnel s'élevait à <b>3.813,21 €</b>	Le coût en personnel s'élevait à <b>3.909,38 €</b>	Le coût en personnel s'élevait à <b>3.268,07 €</b>

Les frais de fonctionnement S'élevaient à <b>195,74 €</b>	Les frais de fonctionnement S'élevaient à <b>126,84 €</b>	Les frais de fonctionnement S'élevaient à <b>65,10 €</b>	Les frais de fonctionnement S'élevaient à <b>69.12 €</b>
Soit un total de : <b>52.630,76 €</b>	Soit un total de : <b>54.909,30 €</b>	Soit un total de : <b>53.276,67 €</b>	Soit un total de : <b>60.576.19 €</b>

## **2.4. L'aide sociale équivalente**

Les principaux bénéficiaires de l'aide sociale équivalente sont les personnes de nationalité étrangère pour lesquelles le CPAS a créé un service spécifique.

Celui-ci s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de Mons inscrites au registre d'attente ou au registre des étrangers et aux personnes qui ont un code 207 pour notre commune (lieu d'inscription obligatoire attribué par les autorités fédérales).

Il faut également noter que les personnes en situation illégale peuvent également s'adresser à ce service pour obtenir l'aide médicale urgente, la seule aide, avec l'aide psychosociale et administrative, dont elles puissent bénéficier.

Le service est composé de 6 équivalents temps plein assistants sociaux qui gèrent actuellement +/- 169 dossiers sociaux.

L'aide sociale équivalente pour les étrangers est subsidiée à raison de 100%.

<b>Année</b>	<b>Compte 2013</b>	<b>Compte 2014</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Budget 2016</b>
<b>ASE</b>	<b>2.422.225,55 €</b>	<b>2.027.720,85</b>	<b>3.120.000 €</b>	<b>2.310.000</b>

L'ASE après avoir été remarquablement stable (elle ne subit pas l'impact des sanctions ONEM) est partie à la hausse de 2009 à 2012. En 2013 et 2014, nous assistons à une chute des demandes due probablement à la stabilisation des demandes globales d'asile. En 2015, les demandes repartent à la hausse. Or, la crise migratoire à laquelle le pays doit faire face ces derniers mois et la probable arrivée sur le territoire d'un nombre croissant de réfugiés n'ont pas encore impacté les résultats financiers en ASE. La situation devra cependant certainement être réévaluée dans les prochains mois en fonction de l'évolution de la situation.

## **3. Répondre aux besoins sociaux spécifiques**

### **3.1. Le logement**

#### **3.1.1. Situation générale du logement sur Mons**

Le problème de l'accès au logement à Mons demeure, comme dans les autres grandes villes wallonnes un problème crucial : manque de logements sociaux, salubrité relative des logements privés « bon marché », part prépondérante du loyer dans le budget des familles... Le parc privé demeure majoritaire. Les logements publics sont gérés par l' AIS, Toit&Moi et le CPAS de Mons.

Depuis plusieurs années, le CPAS est confronté à un nombre important d'expulsions. Ces expulsions émanent de propriétaires privés ou de sociétés de logements sociaux.

A Mons, le coût moyen d'un logement privé est de 500 € pour un studio et de 1.000 € pour une maison de 4 chambres ou plus, à comparer avec les montants mensuels du RIS : 817,36€ pour un isolé et 1.089,82€ pour une famille.

### L' AIS :

L' AIS gère **276** logements (pour 271 l'année dernière) sur Mons et les anciennes communes.

Parmi ceux-ci :

- **39** appartements ou maisons à 4 chambres ou plus (dont seulement 11 sur Mons);
- **51** à 3 chambres et plus (dont 31 sur Mons).

La structure des locataires se présente comme suit :

- **21,34** % de chômeurs ;
- **14,23** % de bénéficiaires du RIS ;
- **20,92** % de personnes indemnisées par la Mutuelle ou ayant une allocation d'handicapé.  
→ **Soit 56,49** %.

Les autres locataires (soit **43,51%**) travaillent ou sont pensionnés.

Au niveau sociologique

- **34,31** % de familles monoparentales dont l'écrasante majorité sont des femmes seules avec enfants (33,05%) ;
- **43,93** % d'isolés ;
- Le solde représente des couples avec ou sans enfant.

Le montant moyen des loyers réclamés aux locataires est de **190,66** € pour un studio à **417,25** € pour une maison à 4 chambres, soit au maximum à **32,15** % du revenu.

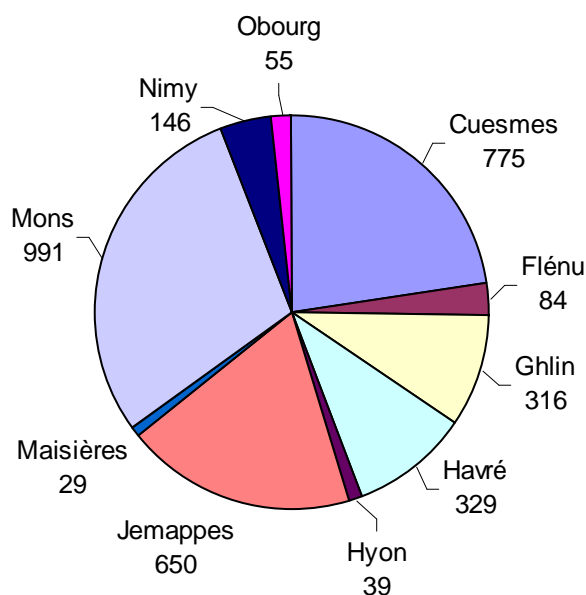
Les locataires font l'objet d'un accompagnement social.

### Toit & Moi

Le seul opérateur de logement social est la société « Toit & Moi ».

Toit & Moi possède un parc locatif de **3.472** logements sur l'entité de Mons, dont **3.230** occupés (**93,03** % d'occupation).

Le nombre de logements sociaux par commune



La structure des locataires se présente comme suit :

- **11,00 %** de chômeurs ;
  - **6,50 %** de bénéficiaires du RIS ;
  - **14,58 %** de pensionnés ;
  - **8,85 %** de personnes indemnisées par la mutuelle ;
  - **2,93 %** percevant une allocation d'handicapé.
- Soit **43,86 %**.

Les autres locataires travaillent (54,18%) ou sont étudiants (1,96 %)

### 3.1.2. Les actions menées par le CPAS

#### a) Attestations d'extrême urgence sociale

Il s'agit d'attestations que le CPAS est habilité à délivrer aux personnes se trouvant dans une situation d'extrême urgence sociale c'est-à-dire sans abri, victimes d'une calamité ou de violence conjugale.

Ces attestations permettent de recevoir 8 points de priorité dans le cadre d'une demande de logement social.

Le nombre d'attestations sans abri est de **142** entre le 01/01/2015 et le 30/06/2015 (contre 254 pour l'exercice 2014 entier).

#### Les causes de l'attestation

	Nombre	Pourcentage
<b>Expulsion</b>	35	24,65 %
<b>Sortie hôpital psy.</b>	2	1,41 %
<b>Logement insalubre</b>	12	8,45 %

<b>Fin de bail</b>	17	11,97 %
<b>Séparation</b>	17	11,97 %
<b>Séparation violence conjugale</b>	12	8,45 %
<b>Autre</b>	47	33,10 %

A noter que les locataires de logement de transit et d'insertion ont pour leur part le même nombre de points de priorité par le fait qu'ils sont locataires de logements temporaires. Le CPAS délivre donc des attestations à ces locataires, une grande partie de l'accompagnement social étant vouée à la recherche d'un logement durable.

En 2011, compte tenu de la marge laissée par la législation dans les conditions d'octroi de cette attestation et dans un souci d'équité entre les usagers, à l'initiative de notre centre, le relais social s'est chargé d'un travail de coordination des CPAS du borinage autour des critères d'attribution de l'attestation par les différents CPAS. Ce travail a abouti à la conclusion de critères communs adoptés par la majorité des CPAS du Borinage.

### **b) Les adresses de références**

Pour une personne sans abri, rayée des registres communaux, l'adresse de référence permet d'obtenir une inscription à l'adresse du CPAS, afin de maintenir ou de retrouver leurs droits sociaux. Elle n'induit donc pas automatiquement l'octroi d'un RIS ou d'aides sociales financières.

### **Indicateurs**

	<b>Adresse de référence</b>	<b>RIS ex-sans abri</b>
<b>Au 30/06/2014</b>	115 (-32 %)	112 (- 23,29 %)
<b>Au 30/06/2015</b>	124 (+7,8%)	117 (+4,46%)

### **c) Les interventions financières en matière de logement**

Le CPAS accorde des aides liées au logement sous différentes formes

- Avance pour paiement d'une garantie locative (aide récupérable) ;
- Prime à l'installation : mission légale définie par la loi sur le RIS et la loi organique (pour les allocataires sociaux depuis 2004) : il s'agit d'un montant équivalent au RIS famille à charge accordé une seule fois pour toute une vie au sans abri qui a retrouvé un logement. Cette aide est subsidiée à 100% ;
- Prise en charge de loyers ou d'arriérés de loyers : cette aide est le plus souvent récupérable ;
- Les frais d'hébergement en maison d'accueil.

### **L'évolution générale 2011-2015**

	Garantie Locative	Garantie Locative	Total Garantie Locative	Prime Installation	Prime Installation	Total Prime Installation	Loyers
--	-------------------	-------------------	-------------------------	--------------------	--------------------	--------------------------	--------



	Non RIS	RIS		Non RIS	RIS		
<b>2011</b>	240	348	<b>588</b>	142	167	<b>309</b>	<b>224</b>
<b>2012</b>	176	248	<b>424</b>	134	138	<b>272</b>	<b>187</b>
<b>2013</b>	124	190	<b>314</b>	2	258	<b>260</b>	<b>153</b>
<b>2014</b>	27	133	<b>160</b>	10	144	<b>154</b>	<b>108</b>
<b>2015 (30/06/15)</b>	21	75	<b>96</b>	10	71	<b>81</b>	<b>68</b>

Les dossiers de Garantie Locative sont globalement stables et sous contrôle en raison de nos dispositions internes qui prévoient :

- que les garanties locatives doivent obligatoirement être versées sur un compte bloqué,
- que le logement doit avoir été jugé conforme par le service,
- que le service refuse systématiquement la prise en charge du 1<sup>er</sup> loyer s'il n'y a pas eu vérification préalable de la conformité du logement.

Par ailleurs, certaines banques refusent l'ouverture de compte s'il n'y a pas de versement immédiat, ce qui est le cas quand le paiement est assuré par le CPAS.

### L'évolution des dépenses 2011-2015

Compte	Garantie Locative	Prime Installation	Loyers	Total
<b>2011</b>	433.464,58	321.191,97	105.153,65	<b>859.810,20</b>
<b>2012</b>	333.881,62	339.435,46	96.566,08	<b>769.883,16</b>
<b>2013</b>	251.114,62	279.784,41	82.253,22	<b>613.152,25</b>
<b>2014</b>	235.817,83	256.107,70	94.597,22	<b>586.522,75</b>
<b>Budget 2015</b>	350.000	320.000	100.000	<b>770.000</b>
<b>Budget 2016</b>	300.000	320.000	100.000	<b>720.000</b>

### d) Les Conventions avec les Maisons d'Accueil

Il n'est pas toujours possible d'éviter l'expulsion, et quand cela se produit, il est indispensable d'avoir des solutions temporaires de relogement en urgence et donc une bonne collaboration avec les maisons d'accueil. Depuis 2004, le CPAS a développé le conventionnement avec les maisons d'accueil.

En 2015, nous en sommes à 36 conventions signées (+ 1 depuis 2013).

Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>72.062,26</b>	<b>60.000</b>	<b>60.000</b>

### e) La Convention avec Toit&Moi

Depuis le 31 mai 2005, notre Centre a signé une convention de collaboration avec la société de logement « Toit&Moi » dans le but de tenter au maximum d'éviter les retards de paiements des loyers dus à cette société et par la même occasion, dans cette période de pénurie de logements, d'éviter au maximum les expulsions.

Grâce à cette collaboration, notre Centre est averti rapidement des problèmes de non paiement de loyers, ce qui permet à notre service social d'intervenir rapidement afin de dégager des solutions et d'établir une collaboration avec les services de la société de logement pour assurer la guidance et l'aide aux locataires.

Depuis 2 ans, nous collaborons étroitement avec l'immobilière sociale dans le cadre du moratoire sur les expulsions hivernales décidé par la Région wallonne.

Cette collaboration permet de donner du sens à la guidance sociale qui pourrait être mise en place pour éviter l'expulsion et de maintenir un suivi au-delà de la période hivernale afin d'éviter les phénomènes de récurrences.

#### **f) Les logements temporaires gérés par le CPAS**

Le service logement d'intégration dispose d'un parc pouvant aller jusqu'à 55 logements maximum répartis en :

- 7 logements d'insertion occupés ;
- 25 logements de transit occupés ;
- 2 logements d'intégration ;
- 3 logements d'urgence ;
- 12 logements actuellement inoccupés.

Sur ces 12 logements inoccupés, 3 logements sont en attente de travaux dans le cadre de l'ancrage communal 2014-2016. 2 autres seront restaurés parallèlement pour compenser la perte de deux logements qui sont transférés au service ILA.

Les 7 autres logements sont en attente de rénovations plus ou moins importantes en fonction des logements. Les travaux des maisons sont répartis entre le service technique de la ville et du CPAS.

#### **Les locataires du CPAS**

La proportion de famille composée d'un couple ou d'un seul parent est assez stable par rapport à l'année dernière. 58% des ménages hébergés sont monoparentaux. Les couples avec enfants sont représentés à hauteur de 36%. Pour l'année de référence, nous avons aussi hébergé deux adultes sans enfants, soit 6%.

Pour ce qui est des familles monoparentales, la majorité des entrées effectuées endéans l'année de référence présente pour chef de ménage une femme (44 % des ménages monoparentaux).

La « problématique » des hommes accompagnés d'enfant est réellement prise en compte par notre service. Cela représente 13 % des entrées des familles monoparentales.

La totalité des ces accueils représentent 44 adultes et 64 enfants.

Au niveau des ressources financières, 42,5 % des ménages bénéficient d'un RIS, 39,5 % d'allocation de chômage, 6 % d'indemnité de mutuelle, 6 % sont salariés (art60) et 6 % bénéficient d'un revenu salarial ou de remplacement avec un complément RIS.

### **Les logements de transit**

Du 01/07/2014 au 30/06/2015, le service logement a attribué 33 logements de transit. Pour la même période, nous avons eu 28 départs.

Dans les départs enregistrés durant l'année de référence, 18 familles se sont vues attribuer des logements sociaux, soit deux fois plus que l'année dernière. 2 familles ont trouvé un logement dans le parc locatif privé, 5 transferts ont eu lieu vers des logements d'insertion. 2 expulsions ont eu lieu pour loyers impayés et pour manque de collaboration. 1 famille dont le chef de ménage était une jeune fille est retournée vivre dans sa famille.

### **Les logements d'insertion**

Entre le 01/07/2014 et le 30/06/2015, 5 entrées se sont faites suite à des transferts à partir des logements de transit. Dans certaines situations, les personnes sont restées au sein de leur logement et nous avons opéré à une modification du contrat de bail. Dans les autres cas de figure, nous avons dû déménager les personnes.

Pour la même période, nous avons enregistré 9 départs dont 6 vers des logements sociaux, 2 expulsions et 1 décès.

### **Les logements d'intégration**

La collaboration avec Toit&Moi se poursuit. L'attribution de ce type de logement se fait maintenant au cas par cas. Nous ne prenons plus en charge un nombre de logement déterminé mais, en fonction des situations et des projets développés par la personne, Toit&Moi et notre service, nous pouvons prendre en charge un logement d'intégration spécifiquement pour la famille concernée.

### **Les logements d'urgence**

Pour la période du 1/07/14 au 30/06/2015, nous avons effectués 5 entrées suite à des incendies (2), de familles à la rue ou expulsées pour cause d'insalubrité (3).

Nous avons enregistré 6 départs qui se sont conclus par une orientation en maison d'accueil, un transfert vers un logement d'insertion et 4 relogements (3 vers les logements sociaux et 1 retour dans le logement initialement incendié).

Deux des logements d'urgence avec respectivement 3 et 4 chambres permettent d'accueillir des familles nombreuses, ce qui nous est bien utile. Une des cinq familles qui a bénéficié d'un logement d'urgence était une famille nombreuse.

Pour accueillir un nombre de demandes aussi élevé alors que nous ne disposons que de 3 logements d'urgence, nous avons dû mettre sous convention d'urgence deux logements qui sont normalement destinés à faire du transit.

### **g) L'accompagnement social**

Le suivi social est mis en place sur un mode de co-intervention. Cette co-intervention se mène avec un(e) assistant(e) social(e) et un(e) éducateur/trice.

Les aspects du travail sont différenciés. Le premier intervenant se concentre essentiellement sur les aspects socio-administratifs de la situation tandis que l'éducateur se focalise plus sur l'aspect de l'entretien du logement, l'accompagnement éventuel dans les démarches administratives et l'aspect familial.

L'endettement est une des premières difficultés rencontrées par la population que nous aidons. En effet, ces dernières années, nous constatons une augmentation du nombre de demandes de règlement collectif de dettes, de médiation ou au minimum de guidance. L'équipe d'assistants sociaux travaille en étroite collaboration avec le service de médiation de notre Centre pour régler ces situations.

### **h) Le post-hébergement**

Depuis l'acceptation du projet de suivi post-hébergement, notre service a pris en charge **4 situations**. Les suivis ont été faits à la demande des personnes hébergées. La majorité des demandes ont eu lieu car les familles entrées dans les logements de transit se sont rapidement vues attribuer un logement social (endéans la première convention d'occupation à titre précaire, soit moins de 6 mois).

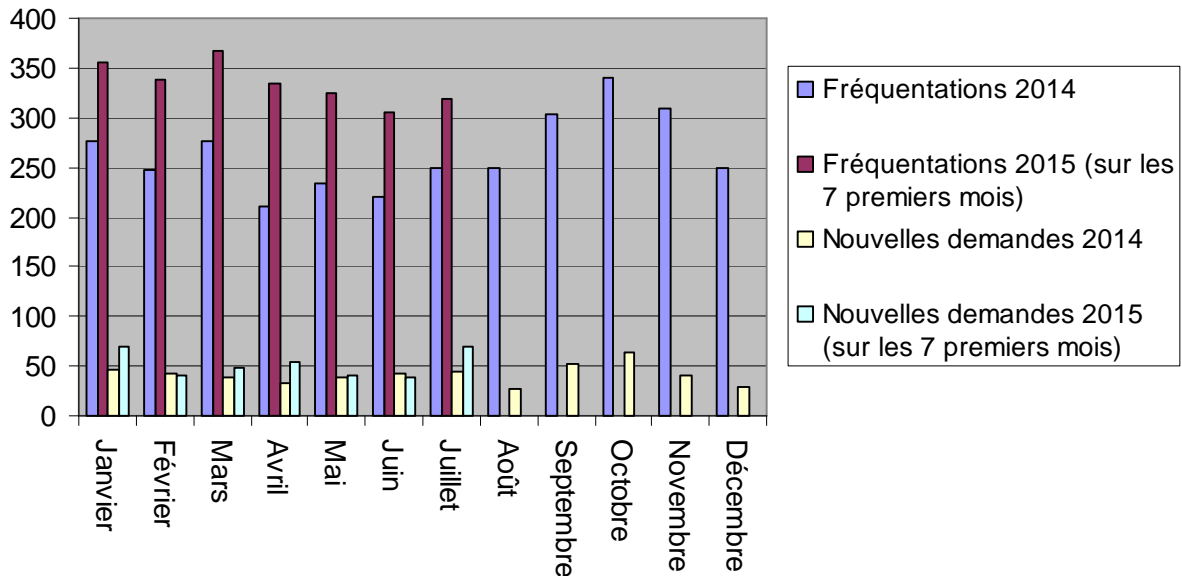
Le suivi a à peine eu le temps de se mettre en place que les personnes se trouvaient déjà livrées à elles-mêmes. Les personnes qui ont fait la demande de suivi étaient des personnes collaborantes mais qui rencontraient de gros soucis d'ordre administratif et/ou financier. A priori, la période de 6 mois, à raison d'une rencontre par mois, semble suffisante pour mettre cela en place avec ces personnes.

### **i) L'atelier recherche logement**

L'atelier recherche logement, bien que dépendant du CPAS de Mons, fait partie intégrante de la collaboration qui a permis de mettre en place la « Maison du logement ». Celle-ci centralise divers services relatifs au logement tant locatif qu'acquisitif, du secteur privé et public.

Sur une période de 12 mois, **3.727 passages** à l'atelier ont été enregistrés, dont **555 nouvelles demandes**.

Si nous prenons en considération que nous avons eu 3.727 passages à raison de 247 jours ouvrables, cela donne une fréquentation quotidienne moyenne de 15 personnes.



Depuis septembre 2012, un **prospecteur logement** a été engagé à mi-temps. La raison de cette demande de « renfort » était motivée par le « mal logement » que peuvent rencontrer les personnes en situation précaire. Nous constatons régulièrement que des personnes socialement plus fragiles sont aux prises avec des marchands de sommeil ou avec des propriétaires indécents qui n'hésitent pas à louer à des prix prohibitifs des logements ne rencontrant pas les normes de salubrité.

Le prospecteur logement a pour mission de visiter les logements des personnes qui ont introduits, auprès de notre centre, une demande de garantie locative.

De juillet 2014 à juin 2015, 206 demandes de visites ont été faites ; 184 ont été traitées et 22 annulées.

Les raisons des annulations sont :

- soit que le logement avait déjà été visité endéans l'année (3),
- soit annulée par l'assistant(e) social(e) demandeur/se (10), par les propriétaires (3) ou encore les demandeurs eux-mêmes (6).

Sur les 184 visites traitées, 149 visites ont été approuvées, 22 ont été soumises à conditions et 13 ont été refusés.

Le travail du prospecteur est en expansion et semble porter ses fruits quant à la qualité des logements pour lesquels une demande de garantie locative a été introduite.

## **j) L'abri de nuit**

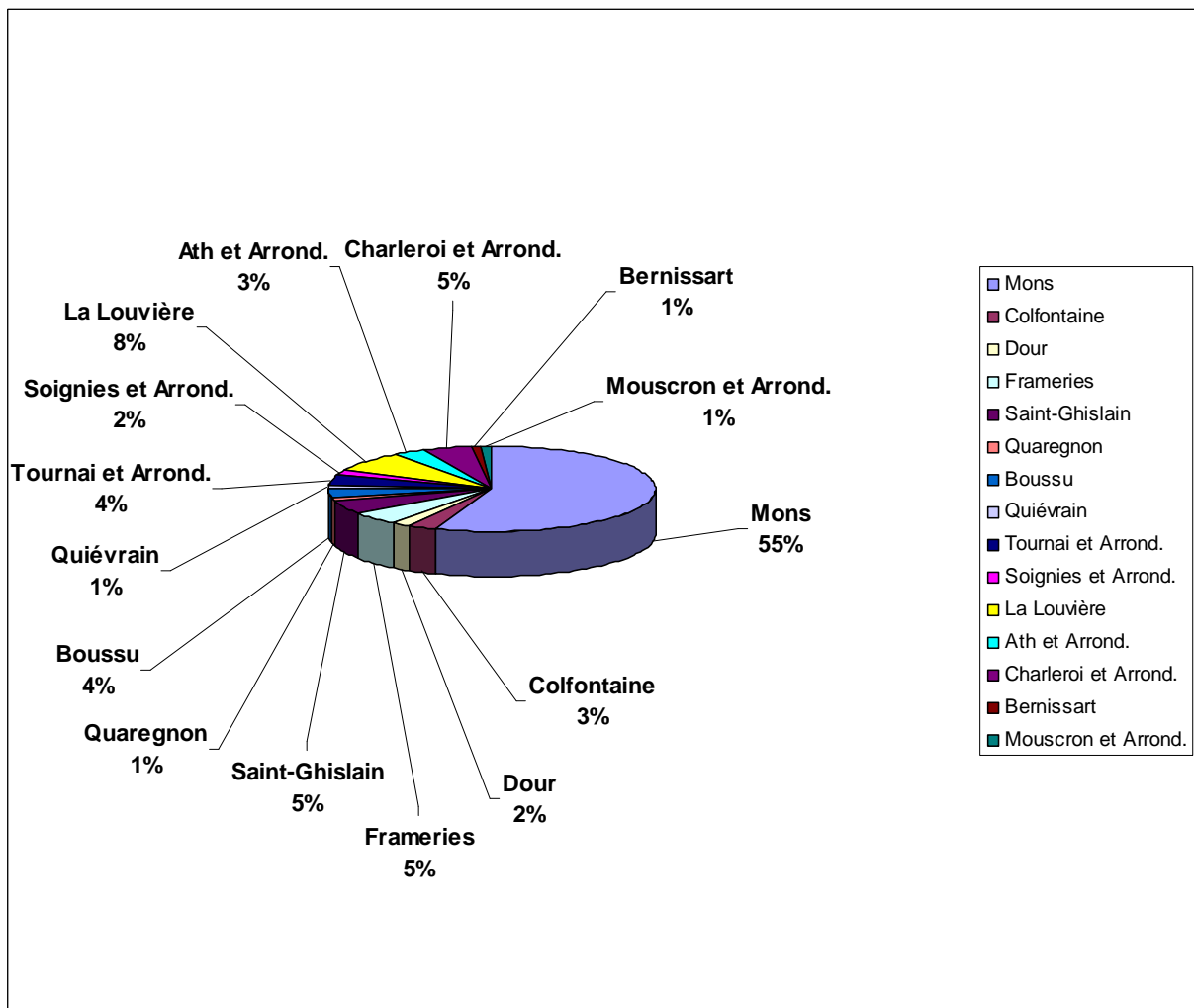
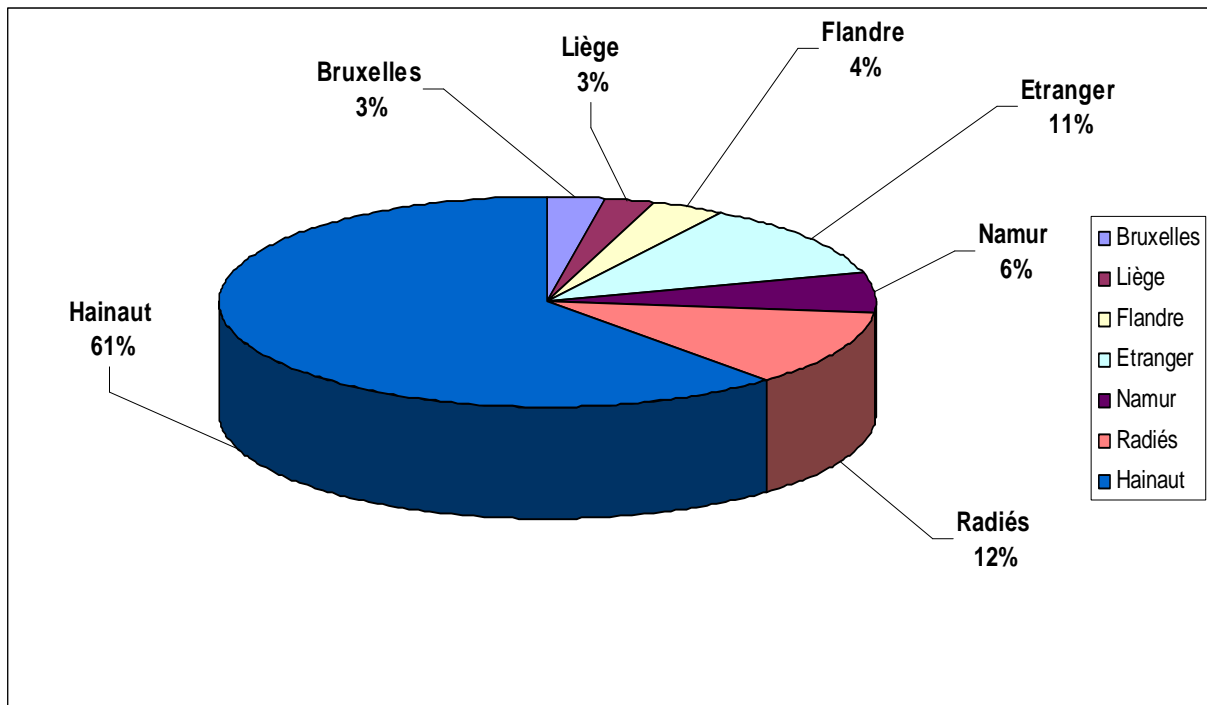
L'abri de nuit pour les hommes (8 places) et les femmes (4 places) constitue le dernier maillon de l'action sociale en matière d'hébergement.

Quelques statistiques du 01/07/2014 au 30/06/15

Sur 12 mois de fonctionnement, l'abri de nuit a offert **4.334 nuitées**. Par rapport à l'année dernière, et bien qu'il ne soit pas possible de comparer globalement les chiffres, il est tout de même facile de voir une nette augmentation mensuelle pour l'année 2014/2015.

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Juillet 2014	197	66	263
Août 2014	191	32	223
septembre 2014	204	66	270
octobre 2013	214	66	280
novembre 2014	263	92 + 2 efts	357
décembre 2014	460	122 + 1 eft	583
Janvier2015	466	209 + 1 eft	676
février 2015	452	149	601
Mars 2015	250	58	308
Avril 2015	180	80	260
Mai 2015	216	52	268
Juin 2015	209	36	245
<b>TOTAL</b>	<b>3.302</b>	<b>1.028 + 4efts</b>	<b>4.334</b>

### Origine géographique des personnes hébergées



Mons	Borinage	Autres communes du Hainaut
55%	21%	23%

Parmi les **76 %** originaires de la sous-région de Mons-Borinage, on constate la répartition suivante :

Leur destination après le séjour au sein de l'abri de nuit

Logement autonome	38
Maison d'accueil	44
Institution	8
Famille/Relation	43
Dépannage	81
VIF	6
<b>Total « sorties positives »</b>	<b>220 (= 46,20 %)</b>
Hôpitaux généraux et psych.	25
Ecartement	18
Prison	4
Fin de séjour, pas d'endroit fixe	59
Pas de revenu	139
Rue	4
Parti dans la nuit	1
Décès	0
Toujours à l'abri	6
<b>Total « autres sorties »</b>	<b>256 (= 53,80%)</b>

### Perspectives

Le déménagement de l'abri de nuit vers les locaux plus spacieux et plus fonctionnels de l'ancienne « école de Plein air » a été réalisé au début du quatrième trimestre de l'année 2015.

L'accueil des familles nombreuses à reloger reste un problème, vu le manque de logements sociaux adaptés et vu le coût des loyers dans le privé pour une maison de plusieurs chambres.

### k) Le travail de rue et la collaboration avec le centre de jour de la Ville de Mons « L'Escale »

La collaboration initiée avec « l'Escale » se poursuit avec un travailleur mis à disposition. Le centre d'accueil de Jour « l'Escale » est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h (les plages d'ouverture sont élargies pour l'opération hiver).

Fréquentation du centre d'accueil de jour « L'Escale »

Période	Nombre de passages	Nombre de jours	Moyenne
---------	--------------------	-----------------	---------



		<b>d'ouverture</b>	<b>journalière</b>
<b>2011</b>	<b>4.399</b>	<b>284</b>	<b>15</b>
<b>2012</b>	<b>3.426</b>	<b>287</b>	<b>12</b>
<b>2013</b>	<b>4.205</b>	<b>279</b>	<b>15</b>
<b>2014</b>	<b>7.334</b>	<b>207</b>	<b>25</b>
<b>2015 (au 31/08/15)</b>	<b>5.820</b>	<b>206</b>	<b>28</b>

### **3.2. L'aide aux victimes de violences intrafamiliales**

Le 14 décembre 2011, le Service Violences Intrafamiliales du CPAS de Mons a obtenu l'agrément en tant que Maison d'Accueil pour son projet d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales. Cela a eu pour conséquence l'élargissement de la compétence territoriale pour la prise en charge de nouvelles situations ainsi que l'augmentation des collaborations avec des services de tout le pays.

Au niveau quantitatif, le service VIF (pôles ambulatoire et hébergement confondus) a réceptionné **384 demandes** entre septembre 2014 et juin 2015. Si nous comparons ce chiffre à celui de l'année précédente, nous constatons une **augmentation de 89 demandes** (+ 30 %).

Les 384 demandes sont réparties de la façon suivante :

- Ambulatoire : **62**
- Hébergement : **329** (dont 93 séjours effectifs pour 58 femmes différentes - projet pour femmes uniquement).

#### **3.2.1. Le pôle ambulatoire**

Le fonctionnement du service permet :

- Une écoute téléphonique tous les jours de 8 h à 22 h ;
- Des entretiens psychologiques et sociaux sur rendez-vous ;
- Une consultation juridique sur rendez-vous ;
- Des accompagnements dans diverses institutions (police, hôpital, tribunal,...) à la demande de la personne.

Des activités collectives sont organisées au sein du service. Celles-ci sont accessibles à la fois aux personnes hébergées en urgence et aux personnes bénéficiant d'un suivi en ambulatoire.

En plus de ces 384 demandes, **27** enfants des femmes suivies au sein du Service VIF ont bénéficié d'un ou de plusieurs entretiens psychologiques afin de verbaliser leurs émotions et leur vécu par rapport aux scènes de violences dont ils ont été témoins ou victimes. Lorsqu'un suivi à plus long terme est nécessaire, une orientation est faite vers un centre de guidance psychologique, un planning familial ou encore un thérapeute privé.

#### **3.2.2. Le pôle hébergement d'urgence**

L'hébergement vise à assurer la sécurité des femmes victimes de violences. La structure a une capacité d'accueil de **14** lits.

La Maison d'Accueil est un lieu permettant aux femmes et leurs enfants de se poser et de faire le point avec l'équipe sur leur situation de crise. La dynamique de travail du service prévoit de n'effectuer que des séjours de courte durée.

Au cours de l'hébergement, l'équipe éducative met également en place des activités collectives dédiées aux enfants. Leur but est non seulement de divertir les enfants, mais aussi de travailler sur leurs émotions, leurs images et celle de leurs parents.

**Sur les 93 personnes hébergées, 35 étaient des femmes seules et 58 étaient des femmes accompagnées d'enfant(s).**

Au total, 106 enfants ont été hébergés au sein de notre structure :

- **91** de moins de 12 ans ;
- **15** de plus de 12 ans.

Entre juillet 2014 et juin 2015, notre structure a donc hébergé 199 personnes au total (femmes et enfants confondus). La durée moyenne des séjours est de 10,5 nuits.

### **Orientation des personnes**

Les solutions trouvées en fin d'hébergement sont les suivantes :

- Retour au domicile : **22**
- Hébergement dans la famille ou chez des amis : **16**
- Logement : **3**
- Maison d'accueil : **47**
- Autre : **3**
- Inconnu : **2**

### **Demandes n'ayant pas abouti**

Nous comptabilisons 236 demandes qui n'ont pas abouti entre juillet 2014 et juin 2015.

### **Celles-ci ont été orientées vers d'autres structures**

- Soit parce que la demande n'entrait pas dans nos conditions : pas de violence conjugale, demande d'hébergement pour un homme,...
- Soit parce que la composition familiale (+de 4 enfants) ne permettait pas de les héberger ;
- Soit parce qu'une piste dans le réseau social ou en maison d'accueil a été identifiée ;
- Soit parce que la personne ne s'est finalement pas présentée au rendez-vous ou n'a pas adhéré au mode de fonctionnement de notre structure.

### **3.2.3. Le travail en réseau**

Le travail en réseau fait partie intégrante des missions de notre service. Le Service VIF est connu dans le réseau montois non seulement pour l'orientation des situations (orientation vers le service/orientation à la sortie du service), mais également pour des conseils. Ainsi, des services de première ligne nous consultent régulièrement afin d'obtenir un avis sur une situation.

L'équipe a également réalisé une animation de sensibilisation auprès d'étudiants de sixième secondaire et a rencontré différents services (zones de police, hôpitaux, plannings familiaux,...) du Hainaut afin de présenter le VIF et d'établir des collaborations.

Dans le cadre de la Commission VIF l'Action de la Ville de Mons, les membres de l'équipe participent chaque année à la campagne « rubans blancs » destinée à :

- sensibiliser le public,
- faire connaître le service auprès du public et des professionnels
- créer des liens avec d'autres travailleurs.

### **3.3. Les ILA (Initiatives Locales d'Accueil)**

#### **3.3.1. Introduction :**

L'accueil des demandeurs d'asile est un droit fondamental qui est reconnu par le droit international et le droit européen (Directive 2003/9/CE). L'agence fédérale pour l'Accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL) est chargée de l'application du régime de l'accueil. L'aide matérielle est dispensée au sein des structures d'accueil relevant de FEDASIL ou par un partenaire. Les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) gérées par les CPAS en font partie.

Chaque résident reçoit une allocation hebdomadaire (actuellement 67€) afin de prendre en charge ses frais de nourriture, son argent de poche et les frais divers.

Le loyer et les charges (eau, électricité, gaz, taxes communales) sont assurés par le CPAS ainsi que les frais liés à l'accompagnement social et médical. L'ensemble des coûts est pris en charge par FEDASIL moyennant une allocation journalière par jour de présence des résidents (actuellement 37,77€ par adulte et 20,78€ par enfant).

#### **3.3.2. Situation initiale :**

Le CPAS de Mons organise, depuis 2000, une Initiative Locale d'Accueil (ILA). Elle était à l'origine agréée pour une capacité de 30 personnes.

Fin septembre 2013, suite à une diminution du nombre de demandes d'asile et à l'accélération de la procédure, l'Agence FEDASIL a travaillé sur un plan global de réorganisation de la capacité de son réseau d'accueil pour l'année 2014. Cette réorganisation vise également à restreindre les dépenses fédérales en vue de réaliser des économies.

Pour le CPAS de Mons, la capacité d'accueil est passée de 30 à 21 places au 01/06/2014.

#### **Les mouvements**

2014	2015 (30/06/15)
31 personnes ont quitté	22 personnes ont quitté
22 personnes ont intégré	11 personnes ont intégré

#### **Le taux d'occupation de notre ILA**

- En 2014 (les 6 premiers mois), il est de **87,98 %**.
- En 2015, le taux d'occupation est de **84,98 %** pour les 6 premiers mois

### 3.3.3. La crise des migrants : notre projet

Depuis juillet 2015, la Belgique fait face à une forte hausse du nombre de demandeurs d'asile. Il en découle que le réseau d'accueil (centres communautaires et ILA) ne dispose plus de places en suffisance pour répondre à une telle augmentation.

En date du 28 août 2015, le Conseil des ministres a lancé un appel à tous les CPAS pour ouvrir des places supplémentaires dans les structures ILA. Dans le contexte actuel, il nous semblait important de pouvoir contribuer à l'effort national (et international) en garantissant à ces personnes de pouvoir vivre dans des conditions dignes et en leur apportant le soutien et l'aide dont elles ont besoin. Pour ce faire, les services ont souhaité privilégier des solutions d'hébergement de petite capacité, adaptées aux familles ou à de petits groupes hommes ou femmes, dans un contexte le plus proche possible de la vie « normale ».

Ainsi, après analyse des solutions disponibles et concertation entre services CPAS et Ville, le CPAS a décidé d'étendre son service ILA en ouvrant **19 logements complémentaires** aux 7 existants à ce jour. L'ouverture des logements est planifiée du 01/10/2015 au 31/12/2015.

Identification	Chambres	Familles ou Isolés	Nombres de personnes	Logement ville, cpas ou « Toit et Moi »	Date ouverture
Maison 1	3	I	3	cpas	2001
Maison 2	3	I	3	cpas	2001
Maison 3	3	I	3	cpas	2001
Maison 4	3	I	3	toit et moi	2001
Maison 5	3	I	3	toit et moi	2001
Maison 6	3	F	4	cpas	2001
Maison 7	2	I	2	cpas	1/10/2015
Maison 8	2	I	2	cpas	1/10/2015
Maison 9	3	F	4	cpas	1/11/2015
Maison 10	2	I	2	cpas	1/01/2016
Maison 11	2	I	2	cpas	1/01/2016
Maison 12	3	I	3	cpas	1/01/2016
Maison 13	3	I	3	cpas	1/12/2015
Maison 14	2	I	2	cpas	2001
Maison 15	3	F	4	cpas	1/01/2016
Maison 16	3	F	4	cpas	1/12/2015
Maison 17	3	I	3	cpas	1/11/2015
Appartement 18 (Ville)	3	F	4	ville	1/12/2015
Appartement 19 (Ville)	2	F	3	ville	1/12/2015
Appartement 20 (Ville)	3	F	4	ville	1/11/2015
Appartement 21 (Ville)	1	F	2	ville	1/11/2015
Appartement 22 (Ville)	3	F	4	ville	1/11/2015
Appartement 23 (Ville)	3	I	3	ville	1/12/2015
Appartement 24 (Ville)	1	I	1	ville	1/12/2015
Appartement 25 (Ville)	1	I	1	ville	1/12/2015
Appartement 26 (Ville)	2	I	2	ville	1/12/2015
<b>Totaux :</b>	<b>65</b>	<b>9 familles et 41 isolés dont 58 adultes et</b>	<b>74</b>		

16 enfants

La capacité d'accueil passera de 21 places pour atteindre début janvier 2016 **74 places** (41 isolés et 9 familles). Des conventions à durée indéterminée (avec un préavis de 6 mois) seront signées avec FEDASIL.

### **Accueil effectif au 01/11/2015**

Identification	Accueil effectif au 1/11/2015		
	Adultes	Enfants	Remarques
Maison 1	3		
Maison 2	3		
Maison 3	3		
Maison 4	3		
Maison 5	3		
Maison 6	1	4	Addendum 1 place
Maison 7	2		
Maison 8	2		
Maison 9	2	1	Mme est enceinte
Maison 10			
Maison 11			
Maison 12			
Maison 13			
Maison 14	2		
Maison 15			
Maison 16			
Maison 17	3		
Appartement 18 (Ville)			
Appartement 19 (Ville)			
Appartement 20 (Ville)	2	2	
Appartement 21 (Ville)	1	1	2 frères dont un mineur
Appartement 22 (Ville)	1	2	Mme est enceinte
Appartement 23 (Ville)			
Appartement 24 (Ville)			
Appartement 25 (Ville)			
Appartement 26 (Ville)			
<b>Totaux</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>dont 2 dames enceintes</b>

### **Dépenses supplémentaires nécessaires en 2015 (MB 3)**

Tous ces logements nécessitent une remise en état qui se fait en collaboration avec les services techniques du CPAS et de la Ville.

Les dépenses les plus importantes ont lieu en 2015 avant l'ouverture des logements (et donc avant la subsidiation des places) :

- Travaux de peinture, électricité, plafonnage, plomberie, jardinage,...
- Achat de blocs cuisine, d'électroménagers (frigo, machine à laver, cuisinière), radiateurs.

- Ameublement intérieur : meubles pour salon, salle à manger, chambres, tables, chaises,... (une partie des meubles provient de dons ou a été achetée d'occasion mais certains achats devront avoir lieu car il reste à ce jour 11 logements à meubler entièrement), tentures, matériel de cuisine (couverts, poêles, casseroles, assiettes, tasses, verres,...) linge de maison, literie, matériel de puériculture.

Les coûts relatifs aux travaux effectués dans les 9 appartements de la Ville ne sont pas compris dans les dépenses reprises dans cette note (+/- 30.000 €), ni les montants de loyers qui pourraient être réclamés par la Ville.

	Montants prévus après MB pour 2015	Dépenses au 01/11/2015	Solde au 1/11/2015
Achat de mobiliers divers	63.000,00 €	1.039,00 €	61.961,00 €
Achat de 2 véhicules	40.000,00 €	36.510,00 €	3.490,00 €
Achat de machines et matériel d'exploitation	52.000,00 €	18.847,00 €	33.153,00 €
Rénovation de logements	100.000,00 €	35.291,00 €	64.709,00 €
<b>Totaux</b>	<b>255.000,00 €</b>	<b>91.687,00 €</b>	<b>163.313,00 €</b>

Il reste à prévoir :

- La poursuite des travaux de réfection dans les logements du CPAS à ouvrir au 1/12/15 et 1/1/2016 (soit 6 logements).
- L'achat de TV (10 reçues en don jusqu'à aujourd'hui) et les frais de raccordement pour 19 logements.
- L'achat de 2 machines à laver et de stores pour les fenêtres en toiture.
- L'ameublement intérieur (salon, salle à manger, chambres, matelas,...) de 12 logements (jusqu'à ce jour, aucun meuble neuf n'a été acheté pour les 7 logements déjà occupés. Nous les avons soit reçus en don, soit achetés d'occasion).
- L'achat éventuel de matériel de puériculture (reste 4 familles à accueillir).

**A ces dépenses, il y a lieu d'ajouter celles relatives au fonctionnement et l'allocation hebdomadaire payée à chaque demandeur d'asile.**

Avant l'extension du service ILA, la cellule était composée d'1 ETP AS, 1 ETP éducateur, ½ ETP agent administratif et ½ ETP ouvrier.

Suite à l'ouverture des places supplémentaires (53 places), des travailleurs sociaux (AS et éducateur), un agent administratif et un agent ouvrier ont été engagés (+ 2 art. 60 comme technicienne de surface et ouvrier).

Le coût salarial pour le dernier trimestre et relatif à l'augmentation du nombre de places est le suivant :

**Coût estimé du personnel supplémentaire engagé à partir du 1/10/2015, date d'ouverture des premiers logements :**

1 AS	3 mois	11.310,29 €	
1 Educateur	3 mois	11.310,29 €	
1 Agent administratif	3 mois	9.715,50 €	
1 Ouvrier	1 mois	3.238,50 €	(art. 60 en oct. et nov.)
<b>Total</b>		<b>35.574,58 €</b>	

Un AS et un éducateur seront engagés au 01/01/2016 pour compléter l'équipe.

La question de l'engagement d'un agent art. 60 « technicienne de surface » sera aussi posée en 2016 pour aider les 2 agents déjà en place (2 art. 60) à l'entretien régulier des 26 logements (accompagnement des résidents dans l'entretien de leur logement avec sanction financière si pas de collaboration des demandeurs d'asile).

Une évaluation régulière de la charge de travail sera effectuée afin d'adapter au plus juste le nombre d'agents du service ILA.

### **Recettes supplémentaires prévues en 2015**

Pour rappel, nous ne sommes subsidiés qu'à partir de l'ouverture effective des places auprès de FEDASIL.

Les recettes concernent les 4 places ouvertes au 1/10/2015, les 17 places ouvertes au 1/11/2015 et les 21 places qui seront ouvertes au 1/12/2015.

Soit 29 adultes et 11 enfants.

Pour rappel :

Place occupée adulte = 37,77 €/jour

Place occupée enfant = 20,78 €/jour

	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>
Places ouvertes du 1/10 au 31/12/2015 (92 jours)	13.899,36 €	0,00 €
Places ouvertes du 1/11 au 31/12/2015 (61 jours)	20.735,73 €	7.605,48 €
Places ouvertes du 1/12 au 31/12/2015 (31 jours)	18.733,92 €	3.220,90 €
Total	53.369,01 €	10.826,38 €
<b>Si taux d'occupation à 100 %</b>	<b>64.195,39 €</b>	
<b>Si taux d'occupation à 88%</b>	<b>56.491,94 €</b>	

### **Projet budget 2016 relatif à l'ensemble des 26 logements et 74 places**

#### **A. DEPENSES**

##### **1. Frais de personnel**

Passant de 21 à 74 résidents, l'encadrement social, administratif et technique a dû être adapté.

- Les travailleurs sociaux assurent le suivi social, médical, administratif et juridique,...
- Les agents administratifs s'occupent de la partie administrative interne au C.P.A.S. (notes à mandater, E.R., engagement des factures, encodage des paiements,...) et externe (formulaires I, tableaux d'occupation pour FEDASIL, maison médicale,...). Ils sont aussi le lien entre les travailleurs sociaux et les autres services (SGF) ou partenaires (médecins, pharmaciens,...)
- Le personnel ouvrier gère au quotidien les réparations et demandes diverses.
- Le personnel d'entretien travaille en étroite collaboration avec les éducateurs et veille à maintenir les logements propres.

	21 places	74 places	Remarques
Assistants sociaux	1 ETP	3 ETP	Norme FEDASIL : 1 ETP travailleur social pour 10 dossiers
Educateurs	1 ETP	3 ETP	
Agents administratifs	0,5 ETP + 0,5 art. 60	1,5 ETP	
Personnel ouvrier	0,5 ETP + 0,5 art. 60	1,5 ETP + 1 art. 60	
personnel entretien	0,5 ETP art.60	1 ETP + 1 art. 60	1 ETP au 01/11/2016 (en art. 60 jusqu'au 31/10/2016)

Le tableau ci-dessous reprend le coût global (all.soc. directes et cot. pat. ONSS et CRPC comprises)

	Budget 2016
Travailleurs sociaux et éducateurs	265.999,49 €
Personnel administratif	57.805,44 €
Personnel ouvrier	57.210,17 €
APE	41.096,61 €
<b>TOTAUX</b>	<b>422.111,71 €</b>

Prévu dans le plan d'embauche en fonction des besoins qui seront réévalués si nécessaire : 1 ETP agent administratif et 1 ETP ouvrier.

## **2. Frais de fonctionnement et dépenses de transfert**

Ces frais et dépenses ont été calculés sur base d'un accueil de 74 personnes (frais de nourriture, argent de poche, frais divers,...) ou sur base de moyennes établies en fonction de dépenses relatives à 7 logements (fonctionnement technique, charges,...)

Libellé	Estimation budget 2016
Loyers	16.200,00 €
Charges	95.000,00 €
Frais déplacement	1.000,00 €
Frais de bureau	1.000,00 €
Frais procédure	1.000,00 €
Frais accueil	300,00 €
Fonctionnement technique	10.000,00 €
Frais transport	27.000,00 €
Frais de formation	500,00 €
Argent poche *	22.000,00 €
Frais divers *	85.000,00 €
Frais d'activités	5.000,00 €
Nourriture *	155.000,00 €
Honoraires et indemnités pour avocats	5.000,00 €
Frais médicaux récupérables	13.500,00 €
Frais médicaux non récupérables	11.000,00 €
Remb. quote-part salaire ILA à Fedasil	2.000,00 €
Produits d'entretien	1.000,00 €
Assurance	942,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>452.442,00 €</b>

\* pour un taux d'occupation à 100 %



### 3. Aménagement des logements

Libellé	Budget 2016
Achat de mobilier divers	25.000,00 €
Achat de machines et matériel d'exploitation	20.000,00 €
Rénovation de logements	10.000,00 €
Entretien véhicules + carburant	4.110,00 €
<b>Total</b>	<b>59.110,00 €</b>

L'achat d'un troisième véhicule sera peut-être nécessaire en 2016 (actuellement 2 véhicules 9 places pour 74 demandeurs d'asile et 26 logements semblent un peu trop juste).

### 4. Estimation du montant total des dépenses pour 2016

Frais de personnel	422.112,00 €
Frais de fonctionnement et dépenses de transfert	452.442,00 €
Aménagement des logements	59.110,00 €
<b>Total</b>	<b>933.664,00 €</b>

## **B. RECETTES**

### 1. Subsidiation de FEDASIL :

Place occupée adulte = 37,77 €/jour (place inoccupé = 15,11 € (40 % de la place occupée))  
Place occupée enfant = 20,78 €/jour (place inoccupé enfant = 8,30 € (idem))

En tenant compte de l'accueil de 58 adultes et de 16 enfants :

Montant annuel à percevoir pour les adultes = 799.591 €  
Montant annuel à percevoir pour les enfants = 121.355 €  
**Total = 920.946 € pour un taux d'occupation à 100 %**

Le taux d'occupation des 2 dernières années est de 88 %  
88 % de 920.946 € = 810.433 € + 40 % de 110.513 € (920.946 € - 810.433 €) = 44.206 €  
**Total = 854.639 € pour un taux d'occupation de 88 %**

Vu l'augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile, nous pouvons supposer que le taux d'occupation pour 2016 variera entre 88 % et 100 %.

### 2. Autres recettes

Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	2.000,00 €
Récupération des frais médicaux	13.500,00 €
Réduction cotisations patronales	14.865,00 €
Maribel fonds sectoriel	17.532,00 €
<b>Total</b>	<b>47.897,00 €</b>

### **3. Total des recettes**

Taux d'occupation à **100 %** : 920.946 € + 47.897 € = **968.843 €**

Taux d'occupation à **88 %** : 854.639 € + 47.897 € = **902.536 €**

Nous pouvons estimer que le montant de recette globale variera entre 900.000€ et 970.000 €.

### **C. DEPENSES / RECETTES**

- Estimation des recettes 2016 : **entre 900.000€ et 970.000 €.**
- Estimation des dépenses 2016 : **934.000 €.**

*Remarque : Il convient de ne pas oublier que, si à l'issue de la période d'hébergement le demandeur est reconnu « réfugié » (ce qui sera certainement le cas d'une grande majorité des migrants actuels) et qu'il souhaite s'installer sur notre entité, nous devons prendre en charge, sur fonds propres, toutes une série de frais d'aide sociale (garantie locative, 1<sup>er</sup> loyer, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais de formation, d'insertion socioprofessionnelle,..). Le nombre de dossiers (aide générale) pourrait donc à nouveau augmenter en conséquence et représenter une surcharge de travail pour les assistants sociaux et le personnel administratif ainsi qu'un surcoût supplémentaire pour le CPAS.*

### **3.4. Les personnes âgées**

Le service s'occupe de l'orientation et du suivi social des personnes dont l'état de santé ne permet plus de demeurer à leur domicile. Il est donc proposé en concertation avec la personne âgée et sa famille un placement soit dans l'une des maisons de repos du CPAS soit dans une maison de repos extérieure.

#### **Quelques statistiques**

Nombre de nouvelles demandes reçues par le service du 01/01/14 au 30/06/2014 qui se répartissent comme suit :

- Concrétisées (accord BP) : **97**  
Parmi ces chiffres, nous comptons **26** dossiers de court séjour à la BMB (**22** courts séjours et **4** séjours à durée indéterminée) ;
- Résidence du Bois d'Havré : **36**
- Homes externes : **32**
- Refus : **3**
- Autres rapports examinés au BP : **43** (lunettes, DA, augmentation de prix de homes externes)
- Demandes sans suite et de renseignements : **98**
- Demandes d'allocations pour handicaps : **70**
- Demandes de GRAPA : **15**
- Demandes en cours de finalisation : **8**

### Nombre actuel de pensionnaires

**BMB** : Complet **70**

**MRS** : Complet **221**

**Homes externes** : **137** (+ 28 % par rapport à 2013)

**Nombre de homes extérieurs sollicités** : **53** (- 11% par rapport à 2013)

### Bilan et perspective

Les Maisons de repos de la région affichent complet. Il devient de plus en plus difficile de trouver un hébergement de sorte qu'il est devenu très rare que les personnes intègrent un établissement de leur choix. De plus, la majorité des admissions se concrétisent à la suite d'une hospitalisation et donc en urgence. En ce qui concerne nos deux structures, hormis le cantou de la résidence du Bois d'Havré, nous n'admettons plus que des personnes de catégorie MRS. Nous rencontrons également beaucoup de situation où les candidats résident sont valides mais confus ; atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence. Avec le vieillissement annoncé de la population, il faudra sans doute craindre une augmentation de ces pathologies qui nécessitent des structures adaptées qui puissent assurer une surveillance accrue.

Les prix d'hébergement des homes de la région augmentent, notamment en raison de l'ouverture de nouveaux bâtiments aux normes imposées par la Région wallonne. Nous avons également constaté que l'application des indexations des prix d'hébergement sont également plus systématiques qu'il y a quelques années.

Par ailleurs, les situations rencontrées se complexifient : endettement, rupture familiale, alcoolisme, expulsion, ...le travail social qui en découle est donc de plus en plus conséquent.

## **3.5. La prévention et le traitement du surendettement**

### **3.5.1 La médiation de dettes**

Le service de médiation de dettes et de guidance budgétaire du CPAS est composé de 5 travailleurs sociaux (3 AS pour la Médiation Simple et 2 AS pour la Médiation Judiciaire), de 2 agents administratifs, et d'une juriste, chef de bureau.

Le montant de la subvention octroyée par la Région Wallonne pour l'année 2015, s'élève à 54.484,10 €, il est établi en fonction des critères de population et du nombre de dossiers.

#### **a) La médiation classique**

Mode de solution extra judiciaire des conflits, la médiation de dettes est définie comme une prestation ou service qui, sans la conclusion de contrat de crédit, vise à réaliser un aménagement des modalités de paiement de la dette qui découle des contrats de crédits.

Cette recherche d'une solution négociée d'un litige existant s'inscrit dans un contexte plus large que l'endettement lié aux contrats de crédit. La situation doit être envisagée dans un contexte professionnel, social et familial, ce qui nécessite la mise en place d'une série d'étapes pour que le processus ait une chance de mener les parties vers une entente.

### **Nombre de dossiers**

<b>Année</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015 (31/08/15)</b>
<b>Médiation classique</b>	<b>349</b>	<b>308</b>	<b>369</b>	<b>478</b>	<b>237</b>	<b>233</b>

A ce nombre de dossiers effectifs, on peut ajouter :

- Les entretiens téléphonique et demandes qui aboutissent à une orientation vers un service adéquat ;
- Les personnes qui ne reviennent plus car le problème a été résolu.
- Les personnes qui préfèrent gérer leur dossier seules une fois le plan de paiement accepté par toutes les parties.

Le nombre de dossiers traités par le service est en augmentation. Ceci s'explique par le fait que de plus en plus de situations de surendettement sont dues à des dettes du quotidien (téléphonie, loyer, mais aussi frais médicaux et d'hospitalisation), pas par des achats luxueux ou inconsidérés.

Les causes sont multiples mais la faiblesse des revenus, structurellement trop bas, est une explication puisque ceux-ci ne permettent plus de faire face à des dépenses normales. Cette situation a des répercussions sur la structure des créanciers ; plus les revenus des ménages surendettés sont faibles, plus l'endettement non lié au crédit est fréquent.

S'il y a des ouvertures de crédit, c'est pour faire les courses (exemple : carte Cora ou Carrefour), pour payer une facture d'hospitalisation ou remplir la cuve à mazout...

Il est difficile d'évaluer la durée du suivi d'un dossier en médiation de dettes car différentes situations peuvent être constatées :

- Suivi de nombreuses années au vu de l'importance de l'endettement et du montant de la quotité disponible qui a pu être « dérogée » pour élaborer un plan de paiement ;
- Respect du plan de paiement pendant plusieurs mois ensuite abandon, puis reprise de contact avec le service... ;
- Pour d'autres il s'agit seulement d'une aide ponctuelle ;
- Pour d'autres situations le service intervient à chaque demande sans réel suivi régulier ;
- Certains dossiers sont ouverts durant quelques mois et ensuite lors des révisions les personnes ne se manifestent plus ...

Les problématiques sociales récurrentes rencontrées par le service restent les mêmes :

- L'origine des revenus des personnes (R.I.S., allocations chômage, les allocations mutuelle, salaire minimum... ) ;
- L'augmentation des charges (loyers, facture énergies, soins de santé,...).

Dans des cas de plus en plus nombreux, les travailleurs sociaux sont impuissants face à l'endettement. Impossible parfois, de trouver une solution durable, un plan de remboursement cohérent. Ils tentent de veiller au paiement des charges prioritaires (loyer, électricité et gaz) afin d'éviter que le ménage ne tombe dans une situation pire encore (difficile d'assurer des conditions de vie conformes à la dignité humaine). Cela entraîne notamment l'intervention quasi systématiquement des fonds énergie et eau.

## **b) La médiation judiciaire**

### **La requête en règlement collectif de dettes**

Depuis l'existence de la loi du 05.07.98 sur le règlement collectif de dettes, bon nombre de personnes, aidées ou non par notre CPAS, font appel au service pour obtenir soit une information précise soit une analyse de leur situation.

Quand les intéressés ont pris la décision d'introduire la requête, les médiatrices les aident dans la rédaction.

### **La désignation comme médiateur judiciaire**

Depuis juin 1999, le CPAS de Mons est reconnu en qualité de médiateur judiciaire. Le rôle du médiateur judiciaire est aussi complexe qu'important et se situe sur quatre niveaux: les « médiés », les créanciers, les débiteurs et le Juge des Saisies. Le but du médiateur est de trouver un arrangement qui agréera toutes les parties.

### **Nombre de dossiers**

<b>Année</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015 (31/08/15)</b>
<b>Médiation Judiciaire</b>	<b>95</b>	<b>89</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>57</b>

A ce chiffre de 66 dossiers pour lesquels le service est désigné comme médiateur, il faut ajouter **15 requêtes** rédigées et déposées au nom du service au Tribunal du Travail (2 AS = 1 TP et 1 4/5 T).

Il faut noter également, que les personnes qui introduisent une requête en règlement collectif de dettes proposent eux-mêmes un médiateur de dette. Que le Tribunal du Travail de Mons refuse de désigner le service ou l'avocat qui a aidé les personnes à rédiger leur requête. Et donc pour toutes les personnes qui sont passées par notre service pour la rédaction et la constitution de leur dossier, le service n'est pas désigné.

Il est donc mis en évidence qu'il est difficile pour notre service d'être désigné pour des nouveaux dossiers étant donné que les avocats travaillent de concert et se renvoient les dossiers. Ce qui n'exclut pas de la part de notre service un travail de collaboration et de communication avec le Juge et le Greffe auprès du Tribunal du Travail.

En ce qui concerne le public cible du service de médiation de dettes, il n'y a pas de catégorie particulière (RIS, allocations de chômage, revenus de remplacements, salariés,...). Toute personne peut être concernée par le surendettement...

Au niveau des problématiques, aucune ne peut être isolée, il faut savoir que toutes les causes sont représentées (assuétudes, perte d'emploi, mauvaise gestion, accident de la vie,...).

Dans le cadre d'un règlement collectif de dettes, il n'est pas pertinent d'établir une durée moyenne pour la gestion des dossiers, mais il a pu être constaté que :

- Depuis le changement de la loi (admissibilité des dossiers sans quotité disponible), la quantité de plans judiciaires augmente fortement et donc le suivi est limité à 5 ans conformément aux prescriptions légales ;
- Pour les plans amiables, il y a un délai raisonnable de 7 à 8 ans... Parmi ceux-ci, on distingue différents types de situations, et le délai varie en fonction du type de revenu (de remplacement ou professionnel) et de la quotité disponible qui a pu être dégagée après la détermination des charges ;

Dans la grande majorité des cas, les dossiers arrivent à terme (en amiable comme en judiciaire).

### **3.5.2 L'aide de première ligne et la guidance énergétique**

Ce service est composé de 3 assistantes sociales (2 AS pour la première ligne et une AS pour la prévention), un agent administratif et un tuteur énergie.

- L'aide de première ligne :

Service organisé et réparti en deux secteurs (2 AS) :

- Mons + petites communes (Ciply, Hyon, Nimy, Obourg, Ghlin , Havré,...)
- Jemappes, Cuesmes, Flénu

Accessible à toute la population, le service de première ligne établit des plans de remboursement qui peuvent être ultérieurement revus et adaptés en fonction de l'évolution de la situation financière de la personne, voire le transfert du dossier vers un autre service (médiation...) si la situation de l'utilisateur nécessite un suivi régulier et à plus long terme.

De nombreuses interventions sont effectuées de manière ponctuelle (fax à un huissier demande de décompte, examen du droit au FDE ou FSE...).

Toutes les missions confiées à la Cellule Prévention sont réalisées par une assistante sociale en collaboration avec le Tuteur Energie (à mi-temps), y compris la gestion des dossiers Fonds des Energies (FDE), Fonds Social de L'Eau et Fonds Mazout, dossier pour les demandes d'intervention MEBAR mais aussi de l'organisation des CLE.

#### **Du 01/01/2014 au 31/12/2014**

<b>Type d'intervention/ Secteur</b>	<b>Mons et petites communes</b>	<b>Jemappes/Flénu/Cuesmes</b>
Interventions urgentes et/ou ponctuelles	400	272

<b>Total</b>	<b>672</b>
--------------	------------

**Du 01/01/2015 au 31/08/2015**

Type d'intervention/ Secteur	Mons et petites communes	Jemappes/Flénu/Cuesmes
Interventions urgentes et/ou ponctuelles	427	285
<b>Total</b>	<b>712</b>	

Différents volets existent en matière de guidance énergétique :

**1) Compteurs à budget**

Le compteur à budget (CàB) est en fait un boîtier électronique de lecture de carte à puce couplé au compteur standard. Ce système permet l'utilisation d'une carte de prépaiement comparable au système des cartes GSM. Cette carte peut se recharger directement auprès des services ORES, de certains CPAS ou lieux publics tels que librairies, superette,... Un point de rechargement a été installé au sein du Pôle d'Accueil.

*Attention : Une fois la procédure lancée, il n'est plus possible de négocier pour éviter le placement du CàB. La seule possibilité pour éviter le CàB est le paiement de la dette. Le service de guidance budgétaire peut éventuellement, après examen de la situation, proposer la prise en charge de la dette via le fonds des énergies.*

**2) Commission Locale d'Energie (CLE)**

Année	2012	2013	2014	2015 du 01/01 au 31/08/2015
Nbre de CLE	9	11	9	7

CLE	2014	2015(jusqu'au 31/08/15)
Nombre de dossiers traités	60	48
Annulations réalisées (grâce au travail en amont)	11	16

**Pour l'électricité**

La Commission locale d'Energie se réunit pour les clients protégés (bénéficiaires du RIS ou de l'aide sociale équivalente, personnes handicapées à plus de 66% bénéficiaires d'une allocation sociale, personnes suivies en guidance budgétaire ou en médiation de dettes) en défaut de paiement, les clients protégés ayant bénéficié de la fourniture minimale de 1300 Watts pendant 6 mois sans rechargement de leur CàB ou sans paiement des factures.

### **Pour le gaz**

- Saisie de la CLE pour les clients protégés ou pas en défaut de paiement chez le GRD ;
- Mesures finales : décision d'octroi de cartes d'alimentation par le GRD uniquement aux clients protégés qui ne seront plus en mesure d'alimenter leur CàB pendant la période hivernale.

### **La CLE doit :**

- Evaluer les difficultés sociales et financières du client ;
- Apprécier si le client a cherché une solution à ses difficultés de paiement ;
- Se prononcer sur le bien fondé ou non de la suspension de la fourniture minimale garantie pour l'électricité. Pour le gaz, elle statue sur la suspension (et donc résiliation automatique du contrat de fourniture), la poursuite de l'octroi des cartes d'alimentation (et de la période d'application) et de la prise en charge des coûts liés à la distribution des cartes (30 % de ces consommations restant à charge du client protégé) après les mesures transitoires.

### **Procédure de la CLE lorsque le client perd sa qualité de client protégé**

La procédure de saisine est identique à celle de la CLE pour suspension de fourniture ou octroi de cartes d'alimentation.

Le GRD doit transmettre à la commission une note justificative attestant la perte de la qualité de client protégé et la preuve de la « non signature » d'un contrat dans les délais.

Si la commission confirme cette perte, il y aura suspension de la fourniture au plus tôt dans les 5 jours après la notification de la décision.

Si elle ne la confirme pas, on maintient la fourniture par le GRD.

Si après la suspension, la personne signe un contrat, elle peut demander la réouverture du compteur auprès du GRD (jusqu'à ce que son contrat soit actif chez le fournisseur choisi).

S'il n'a pas de réponse favorable du GRD dans les 5 jours, le client peut lui-même saisir la CLE : il doit alors annexer à sa demande l'avis du CPAS sur le bien fondé de sa demande de réouverture de compteur. Si le CPAS est favorable à la saisie de la CLE, le Président convoque les membres selon la procédure habituelle.

### **3) Fonds des Energies**

La loi du 4 septembre 2002 confie au Centre Public d'Action Sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies. A partir de 2003, la loi du 4 septembre remplace les conventions dans le cadre des Fonds Sociaux.

La guidance sociale suppose le recours à du personnel. Une partie des moyens prévus dans la loi du 04/09/2002 est dès lors destinée au frais de personnel.

#### **a) Financement en personnel**

Cette partie du subside permet de financer 8 équivalents temps plein, à concurrence de **380.416,72 € pour l'année 2015**



## b) Financement de l'aide sociale financière

Dans ce cadre, les CPAS sont chargés :

- D'accorder aux personnes qui ont notamment des difficultés à payer leurs factures de gaz ou d'électricité, l'accompagnement et la guidance budgétaire nécessaire, la négociation d'un plan de paiement ;
- D'octroyer une aide financière aux personnes dont la situation d'endettement est telle qu'elles ne peuvent plus faire face au paiement de leurs factures de gaz et d'électricité.

**Pour l'année 2015, un montant de 350.364,97 €** est octroyé au CPAS.

Dans ce cadre, le CPAS intervient principalement, outre les factures d'énergie, dans les frais liés aux soins de santé, au logement et aux menaces de vente mobilière.

Année	Compte 2013	Compte 2014	B.I. 2015
Dossiers	505	367	240
Budget	432.954,00 €	374.266,58 €	215.636,26 €

Chaque année le service doit revoir les critères d'interventions afin d'utiliser le Fonds de manière équitable tout au long de l'année. En raison du nombre de plus en plus important, les critères d'intervention sont de plus en plus restrictifs. Aussi, le Ministère a décidé d'utiliser une partie de la subvention pour mettre en place des mesures préventives. C'est pourquoi depuis 2010, le budget a été augmenté et un volet préventif a été ajouté dans les possibilités d'intervention.

Liste non exhaustive des mesures pouvant être appliquée sur le terrain

### Des actions individuelles

- Intervention dans les coûts pour des appareils plus efficaces et plus sûrs.  
Exemples: compteur bi-horaire; compteur à budget ; achat d'ampoules économiques; achat de wattmètres; achat de multiprises avec interrupteur; achat d'un poêle à pellets; achat d'un pommeau de douche économique; achat ou aide à l'achat d'appareils électroménagers A+; achat de lampadaire de moindre consommation,...
- Intervention dans la surveillance, l'entretien, ou la mise en conformité d'appareils énergétiques :

Soit en intervenant dans l'installation ou l'entretien d'appareils énergétiques

*Exemples : installation d'un circuit électrique plus performant, ramonage des cheminées, entretien des chaudières,...*

Soit en intervenant dans un diagnostic énergétique personnalisé

*Exemples : scan énergétique personnalisé, audit énergétique, analyse énergétique, suivi des consommations du ménage, aide dans le choix du fournisseur d'énergie.*

- Interventions pour réduire la consommation d'énergie

*Exemples : achat de tentures, isolation des tuyauteries de chauffage, produits pour colmater les joints au bas des portes ou autour des vieux châssis, boudins de porte, placement de réflecteurs, thermostats, vannes thermostatiques,...*

- Interventions dans le financement de travaux permettant des réductions du coût de l'énergie même dans le cadre du gros œuvre.

*Exemples : isolation des toitures, murs, planchers et portes extérieures, doubles vitrages et châssis performants, volets, isolation des tuyauteries de chauffage, remplacement de chauffage, intervention dans le coût financier d'emprunts ayant pour but la réduction de consommation d'énergie.*

### Des actions collectives

Le CPAS peut prendre des mesures d'actions ponctuelles d'information et de prévention afin de regrouper toutes les mesures d'informations énergétiques.

*Exemples : la publication de folders, des brochures ; jeu de rôle et mise en situation questionnaire sur les habitudes de consommateurs.*

### 4) Fonds Social de l'Eau

Le fonds social de l'eau est avant tout un mécanisme financier voué à intervenir dans le paiement des factures des consommateurs en difficulté. Il est alimenté par une contribution des consommateurs de 0,0125 € par mètre cube d'eau facturé et affecté à quatre catégories de dépenses :

- 85 % pour les dépenses d'intervention en faveur des consommateurs en difficulté,
- 9 % pour les dépenses de fonctionnement des CPAS,
- 5 % pour les dépenses d'améliorations techniques
- 1 % pour les dépenses de fonctionnement de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Chaque CPAS dispose d'un droit de tirage déterminé par le nombre de personnes en difficulté de paiement et le nombre de bénéficiaires du RIS par rapport au nombre de raccordements ; Pour le CPAS de Mons, le droit de tirage s'élève à **132.254,17€** pour l'année 2015.

Année	Budget	Nbre de dossiers traités
2011	65 014,49€	323
2012	66.707,28 €	235
2013	70.845 €	257
2014	71.143,86 €	235
2015 (31/08/15)	132.254,17 €	219 pour un montant de 73.257,37 € €

Etant donné que le montant alloué au Centre varie chaque année, depuis septembre 2011, le service a mis en place des critères internes d'intervention afin de gérer au mieux les droits de tirages.

Plafonds d'intervention pour 2015 (majorés chaque année) : 308 € par ménage majoré de 92 € par personne à partir de la 4<sup>ème</sup> personne du ménage.

## 5) Dossiers MEBAR

Le plan MEBAR est une subvention aux ménages à revenus modestes pour la promotion de l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie. Les personnes entrant dans les conditions d'octroi du projet « MEBAR II », s'adressent au service de guidance budgétaire pour la constitution de leur dossier. Les assistants sociaux de l'aide générale rassemblent les documents auprès des personnes dont ils gèrent le dossier et qui souhaitent une aide dans le cadre de « MEBAR II ».

Tous les dossiers transitent par le service de guidance budgétaire qui les envoie auprès du Ministère de la Région Wallonne. L'accord de prise en charge par le Ministère est envoyé au service de guidance budgétaire qui informe les différents demandeurs et les intervenants sociaux concernés.

Le suivi technique de l'opération est assuré par le Guichet de l'énergie local.

### Conditions d'octroi :

Il faut que ce soit le logement principal du demandeur (propriétaire ou locataire).

L'ensemble des revenus du ménage ne dépasse pas le RIS majoré de 20% - Revenus au 1/12/2012 actualisés suivant l'indexation :

- 1307,78 €/mois pour les ménages
- 980,83 €/mois pour les isolés

Par revenus, on entend l'ensemble des moyens d'existence dont dispose un ménage à l'exception des allocations familiales, des pensions alimentaires, des revenus complémentaires immunisés,...

### Comment introduire une demande?

En se rendant au CPAS avec :

- une composition de ménage à l'adresse des travaux
- la preuve des revenus de tous les membres du ménage

Pour quels types de travaux :

- travaux d'isolation : toitures, combles, sols, murs extérieurs,...
- travaux de menuiserie : remplacement ou remise en état de châssis et/ou vitrages, portes,...
- travaux de chauffage central : remplacement chaudière, brûleur, gainage de cheminée,...
- travaux de chauffage décentralisé : fourniture et placement de poêle (mazout, gaz, charbon, pellet), gainage cheminée,
- travaux pour la production d'eau chaude : fourniture et placement chauffe-bain, boiler, isolation tuyauterie,...

2013	2014	2015 (au 31/08)
39	21	11

## **6) Le Fonds Mazout**

Le Gouvernement soutient un « Fonds Social Mazout » pour éviter que des milliers de personnes à faibles revenus ne puissent pas se chauffer. Cette allocation de chauffage varie selon le type de combustible utilisé et son prix.

### **Bénéficiaires :**

- **Catégorie 1** : Bénéficiaires de l'assurance maladie – invalidité (BIM) ou OMNIO (si une personne à charge à des revenus, on tient compte des revenus comme dans la catégorie 2)
- **Catégorie 2** : Les personnes à « faibles revenus » (revenus annuels bruts imposables inférieurs à 16.965,47 € majorés de 3140,77 € par personne à charge) ;
- **Catégorie 3** : Procédure de médiation conformément à la loi relative au crédit à la consommation en cours pour les personnes surendettées

### **Combustibles :**

- Le gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- Le pétrole lampant en vrac et à la pompe ;
- Le propane en vrac.

### **Montant de l'allocation :**

- Une allocation forfaitaire minimum de 210 € pour 1.500 litres ;
- Intervention pour 1.500 litres maximum.

Année	Dossiers traités	Montant des octrois
2013	950	112.844,80 €
2014	720	89.985,70 €
2015	480 (31/08)	59.555,86 €

## **7) La guidance sociale énergétique (PAPE)**

Le Plan débute le 1<sup>er</sup> juin 2015 et se termine le 31 mai 2017 (budget subsidié : 50.000 €)

Travail réalisé dans le cadre du Pape 2013/2015 :

### **Volet 1 : information et sensibilisation**

#### **1. Séance d'information et de sensibilisation en sein de notre CPAS**

La cellule prévention « Energie & Endettement » (CePEE) réalise, en collaboration avec les assistants sociaux du service d'insertion socioprofessionnelle, des séances d'information et de sensibilisation sur le budget et l'énergie, sous forme de module, à des personnes issues du service.

Les modules ont tous été animés jusqu'à présent par le personnel de la cellule mais il est possible de faire appel à des intervenants extérieurs répertoriés par la Région wallonne.

Pour améliorer la compréhension de ces séances et la mise en pratique dans les ménages, des outils didactiques sur l'énergie créés par le SPW sont distribués : calendrier perpétuel, tableau de bord sur le relevé des index des compteurs, énergiHic,...

## 2. Séance d'information et de sensibilisation en dehors du CPAS

La cellule est sollicitée par une EFT montoise pour des séances d'information et de sensibilisation. Les thèmes abordés, lors de celles-ci, sont :

- Le fonctionnement du service de guidance budgétaire et de médiation de dettes
- Le fonctionnement de la cellule prévention « énergie & endettement »
- Le rôle du tuteur énergie
- Les économies d'énergie au quotidien
- Le fonctionnement du marché libéralisé de l'électricité et du gaz naturel
- Compréhension d'une facture de régularisation d'électricité et de gaz naturel
- Comment changer de fournisseur d'électricité et de gaz naturel
- Elaborer un budget pour son ménage
- ...

Sur demande, il est également possible de proposer des séances d'information et de sensibilisation pour les écoles montoises.

Une collaboration est réalisée dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour améliorer la coordination des services susceptibles d'intervenir dans les dossiers connus et suivis par la cellule. Les agents de la cellule prévention ont aussi pour objectif une sensibilisation des acteurs de terrain sur l'U.R.E.

## 3. BATIMONS 2014 et 2015

Depuis quelques années, la cellule prévention participe à la foire commerciale BATIMONS afin d'informer et de sensibiliser le tout public sur les économies d'énergie, le simulateur tarifaire pour le choix des fournisseurs d'énergie,....

En 2015, une collaboration a été mise en place avec l'équipe « sécurisation » de la Ville de Mons. Nous avons développé un nouveau concept pour mieux attirer l'attention des visiteurs en recréant l'espace intérieur d'une habitation ayant été cambriolée : meuble TV sans TV, tiroirs ouverts, désordre au sol, boîte à bijoux ouverte et vide, etc.

L'objectif était bien entendu de soulever des questions, une réflexion chez les visiteurs et ensuite de les renseigner via notre petit coin convivial sur le travail de l'un et l'autre.

Pour améliorer l'image de notre service et rendre notre stand plus attrayant, nous avons fait l'achat d'un stand parapluie, d'un comptoir d'accueil, d'un porte document et créé un roll up.

#### 4. Prévention au sein du personnel du CPAS de Mons

Il est prévu d'élaborer un feuillet trimestriel sur des conseils URE lors de la distribution de la fiche de paie.

#### 5. Mons Mag et autres journaux de quartier

Réalisation d'article sur l'énergie en général (information sur la participation de la cellule à BATIMONS, conseils URE, .....)

### **Volet 2 : Suivi individualisé des ménages**

Dans le cadre du PAPE, une convention morale est signée entre le CPAS et les ménages suivis. Celle-ci permet d'établir une collaboration entre la Cellule et les ménages pendant une période d'une année maximum (possibilité de prolongation en fonction de la situation).

Celle-ci consiste en :

1°) Une première visite du tuteur énergie pour un audit énergétique approfondi du logement (état du logement, des appareils électroménagers, du système de chauffage, de l'installation électrique,...). A la suite de cette visite, la Cellule (sur base du rapport du tuteur) envoie un courrier pour proposer des conseils et envisager des pistes de solutions.

2°) Selon les situations, il est possible de solliciter :

- une intervention externe d'un électricien ou d'un chauffagiste pour établir un rapport officiel concernant l'installation.
- une intervention pour l'achat de petit matériel

3°) Une visite, tous les deux mois, du tuteur énergie est réalisé afin de mettre en évidence l'évolution de la situation.

4°) Après 4 mois, le ménage recevra un kit énergie.

Pour l'intervention d'un électricien ou d'un chauffagiste, une intervention forfaitaire de 200 € sera allouée.

Pour l'achat du petit matériel et si le ménage ne peut pas le placer lui-même, le service peut proposer l'intervention du service de brico-dépannage du CPAS (7€/heure).

Pour le kit énergie, celui-ci sera composé de matériel général (ampoules, multiprise, outils didactiques du SPW,.....)

### **8) Le tuteur énergie**

Notre Centre dispose depuis mars 2009 d'un tuteur énergie qui travaille au sein de la cellule de prévention et endettement en collaboration avec une assistante sociale.

Son travail consiste principalement à effectuer des visites à domiciles dans le but de :

- De sensibiliser et informer les demandeurs sur les mécanismes de protection, d'indemnisation des ménages visés par le décret sur l'électricité et le gaz ;
- De donner des conseils afin de réaliser des économies d'énergie ;
- D'informer les demandeurs sur les contrats de fourniture d'électricité /gaz, de rechercher des meilleurs prix pour la fourniture énergétique et notamment vérifier si un droit au tarif social est possible ;
- D'aider à concevoir des petits travaux d'aménagements qui sont à la portée du demandeur (remplacement de carreau d'une fenêtre, isolation de tuyauterie, pose de réflecteurs, ...) ;
- D'aider à la compréhension des résultats d'un audit énergétiques ;
- D'aider à la recherche de prestataires de services (compréhension et analyse de devis) ;
- D'apporter une aide dans l'introduction de demandes de primes, de prêts ;
- ...

Le tuteur énergie complète ainsi le travail réalisé au sein des autres services du CPAS que ce soit l'aide de première ligne en guidance budgétaire, la médiation de dettes, ou encore le service d'aide générale.

### **9) Collaboration avec la Maison de l'énergie**

Depuis la mise en place de la Maison de l'énergie au sein de notre Centre en septembre 2009, toute une série de mesures ont été mises en place afin d'assurer une collaboration efficace de nos services :

- Dans le cadre des dossiers suivis en médiation de dettes simple, si constat par l'AS qu'il y a un souci au niveau de la consommation énergétique du ménage, donner l'info quant à l'existence du prêt 0 % ;
- Dans le cadre des dossiers suivis en médiation judiciaire, avec l'autorisation du Juge, possibilité de permettre aux médiés d'obtenir un prêt à 0 % auprès de la Maison de l'énergie ;
- Le suivi social des dossiers « public cible » de la Maison de l'énergie est assuré par une AS ;
- La Maison de l'énergie transmet les nouvelles demandes à notre service afin de vérifier si la personne est connue ou non du service ;

### **Tableau récapitulatif pour le service de médiation de dettes et de guidances budgétaire**

<b>Années</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015 (31/08/2015)</b>
<b>Médiation classique</b>	308	369	478	237	233
<b>Médiation judiciaire</b>	89	78	80	81	57
<b>Guidance Budgétaire</b>	519	657	923	672	712
<b>Dossiers MEBAR</b>	14	14	39	21	11
<b>Eau</b>	299	235	257	235	219
<b>Fonds des Energies</b>	334	423	485	367	240

<b>Commission Locale D'Énergie</b>	9 personnes convoquées	50 personnes convoquées	91 personnes convoquées	60 personnes convoquées	46
<b>Fonds Mazout</b>	401	739	950	720	480
<b>TOTAL</b>	<b>1973</b>	<b>2565</b>	<b>3303</b>	<b>2.378</b>	<b>1.998</b>

#### **4. Agir pour l'insertion sociale et professionnelle**

L'insertion socio professionnelle constitue un élément moteur de notre action sociale car elle permet d'envisager avec un nombre important d'usagers de nouvelles perspectives professionnelles et de nouveaux projets de vie.

L'effort réalisé par le CPAS de Mons en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale est rendu possible par la recherche constante de subsides fédéraux, régionaux et européens.

**Au cours l'année 2015, le CPAS a finalement obtenu l'ensemble des financements sollicités auprès du Fonds Social Européen (FSE), pour tous ses projets introduits (Mons Inser Formation, Action Jeunes, Proaction et Recyclerie) pour la programmation 2014-2020 (sauf Action Jeunes que la programmation FSE limite à 4 ans pour tous les opérateurs). Ces décisions favorables reflètent non seulement la qualité des dossiers de candidatures introduits mais aussi la reconnaissance des autorités wallonnes et européennes par rapport à l'efficacité du travail réalisé dans ce domaine par notre CPAS depuis plus de 20 ans. Elles vont permettre la poursuite et le développement des actions menées sur le terrain par notre service au cours des prochaines années.**

La formation et ensuite l'emploi sont des objectifs majeurs pour notre service, mais l'engagement par un CPAS d'un travailleur en article 60 § 7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net d'environ 10.000 euros par an et par engagement. La politique d'insertion via l'article 60§7 coûte donc cher aux CPAS et communes. Au-delà des subsides FSE obtenus, cela mériterait incontestablement une subsidiation beaucoup plus forte de la part des autorités nationales à la mesure des efforts accomplis par les Centres.

#### **Le dispositif d'insertion professionnelle**

En 2014, 688 feuilles de liaison avaient été orientées vers notre service au départ du service d'aide sociale générale. Pour les 8 premiers mois de 2015, nous sommes à **720 feuilles de liaison**.

Sur base de ces feuilles de liaison et aussi grâce à la réactivation des dossiers « en attente », **665 candidats** avaient été reçus en 2014 pour un premier entretien de bilan et 534 pour les 8 premiers mois de 2015.

La moitié des candidats reçus se trouve dans la tranche d'âge de **25 à 44 ans**.



#### 4.1. L'accès à l'emploi

##### Répartition des bénéficiaires mis au travail mis au travail (articles 60, 61 et mesures d'activation) par secteur arrêtée au 01/09/2014 et 01/09/2015

Partenaires	Art. 60		Art. 61		Art. 61 et Activa		Activation (Activa, SINE*, PTP)		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
CPAS	77	77							77	77
Ville + public	107	108							104	108
ASBL et économie sociale	65	73							65	73
Secteur Privé	4	11	6	19	19	9	13	11	42	50
<b>Total (au 01/09)</b>	253	269	6	19	19	9	13	11	288	308

Les chiffres d'accès à l'emploi sont donc en augmentation (+ 6,94 %).

##### Moyenne wallonne de l'évolution de la répartition des personnes engagées en art 60§7

	CPAS	Commune	ASBL	Ec. Soc	Ent. Privée	Autres
2010	36 %	16 %	17 %	20 %	3 %	8 %
2012	34 %	16 %	17 %	23 %	2 %	8 %
2014	31 %	14 %	15 %	17 %	2 %	21 %

##### Moyenne du CPAS de Mons de la répartition des personnes engagées en art. 60§7

	CPAS	Ville (gratuit)	ASBL (gratuit)	ASBL/privé (payant)	Ville (payant-100% subsidié)	Economie sociale (100%subsidie)
2014	31%	31%	6 %	13%	4%	15%
2015 (01/09)	30%	27%	4%	18%	4%	17%

Comme on le constate, les répartitions sont globalement stables.

La proportion d'article 60§7 internes au CPAS de Mons est conforme à la moyenne de la Région wallonne. Le CPAS privilégie donc logiquement les partenaires extérieurs.

L'économie sociale est une priorité pour le CPAS de Mons, tout comme la Ville qui constitue clairement un partenaire de référence.

On peut ajouter comme élément de lecture supplémentaire que le CPAS tend à promouvoir de plus en plus les mises à disposition payantes ou 100% subsidiées, ainsi que les emplois à

l'interne, ce qui réduira de facto le pourcentage des mises à l'emploi art.60§7 gratuites et donc à charge du CPAS sans compensation de charge de travail.

	Internes	Mises à dispo. gratuites	Mises à dispo. payantes ou 100% subsidiées
<b>2013</b>	31 %	38 %	31 %
<b>2014</b>	31 %	37 %	32 %
<b>2015</b>	30 %	31 %	39 %

De la même manière, le service entend augmenter le pourcentage de mises à l'emploi via les art.61, activa, sine et PTP. Ces mesures fortement subsidiées présentent en outre l'avantage de permettre le plus souvent une insertion plus durable sur le marché de l'emploi traditionnel. En effet, les travailleurs concernés sont directement engagés par les entreprises : ils ne sont donc pas des agents CPAS mis à disposition mais sont directement reconnus comme travailleurs à part entière de l'entreprise. L'employeur peut conjuguer prime Activa et prime tutorat pour l'art. 61, ce qui est très intéressant pour lui.

## **4.2. Les actions menées en amont de l'emploi**

### **4.2.1 Suivi socio - professionnel**

- Accueil et premiers entretiens sur base des documents de liaisons de l'aide générale ;
- Si un projet d'insertion est possible, élaboration d'un PIIS (si non, équité) ;
- Accompagnement durant le déroulement du PIIS ;
- Orientation vers les actions SIP et les opérateurs extérieurs de formation ou d'insertion ;
- Mise en formation et suivi, stage et évaluation du stage ;
- Mise en contrat d'insertion, suivi de dossier social et professionnel ;
- Organisation de la formation continue des travailleurs en insertion ;
- Organisation de la collaboration avec Proaction.

<b>Entretiens 1er Bilan 2013</b>						
<b>18/24 ans</b>	<b>25/44 ans</b>	<b>45/54 ans</b>	<b>55 ans et plus</b>	<b>TOTAL</b>	<b>H</b>	<b>F</b>
277	353	60	14	704	410	294
<b>Entretiens 1<sup>er</sup> Bilan 2014</b>						
301	297	54	13	665	351	314
<b>Entretiens 1<sup>er</sup> Bilan 2015 (sur 8mois)</b>						
193	265	69	7	534	268	266

**Au 31/08/2015, nous supervisons simultanément 710 bénéficiaires : 458 dossiers PIIS-SIP actif et 252 dossiers en cours de Bilan Socio Professionnel (BSP).**

En outre, durant ces 8 premiers mois 2015, 95 dossiers qui ont été archivés (sortie RIS) et **65** dossiers qui ont été mis en attente pour raison d'équité ou problèmes de santé, les candidats reçus ont entamé leur parcours d'insertion et ont été progressivement orientés vers les actions du SIP et les opérateurs extérieurs.

Bilan des mises en formation 2014 (auprès des opérateurs extérieurs)

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, 245 mises en formation ont été réalisées.**

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans	CESS		CISP (EFT)	
49,39%	50,61%	37,96%	51,02%	9,80 %	CESI	8,98%	EPS	40,82%
					CEB	18,78%	ALPHA	0,41%
					PRIMAIRE NON ACHEVE	13,88%	FOREM	2,45%
					PROFESSIONNEL	21,63%	AUTRES	17,96%
					SPECIAL	6,94%		
					SUPERIEUR	1,63%		
					INCONNU	22,45%		

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 août 2015, 116 mises en formation a été réalisées.**

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans	CESS		CISP (EFT)	
56,90%	43,10%	35,34%	55,17%	6,90%	CESI	10,34%	EPS	32,76%
					CEB	21,55%	ALPHA	0,86%
					PRIMAIRE NON ACHEVE	12,07%	FOREM	5,17%
					PROFESSIONNEL	11,21%	AUTRES	18,10%
					SPECIAL	6,03%		
					SUPERIEUR	3,45%		
					INCONNU	21,55%		

**4.2.2 Compétences et Ressources pour l'Emploi**

- Ateliers collectifs et suivis individuels : bilan de compétences, mise en projet, atelier multimédia, recherche active d'emploi ;
- Fichier de candidatures, présélection de candidats et informations aux employeurs ;
- Partenariats avec la Mission Régionale pour l'emploi de Mons Borinage (MRMB), l'agence conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc.

Dans le cadre des PIIS négociés trimestriellement avec les stagiaires en insertion, toutes les interventions sont organisées afin de structurer la progression de chaque candidat et de l'amener dans les meilleures conditions possibles en position d'occuper un emploi d'insertion.

**a) Atelier d'évaluation de compétences (Eval 2)**

Du 01/01/15 au 31/08/15 : **63 stagiaires.**

**b) Atelier multimédia : informatique et bureautique (PMTIC)**

Du 01/01/15 au 31/08/15: **62 stagiaires**

**c) Atelier de Mise en Projet (Eveil vocationnel, orientation professionnelle, identification des projets de vie d'emploi...)**

Du 1/01/15 au 31/08/2015 : 22 stagiaires.

**d) Atelier d'Aide à la Recherche d'Emploi (CV, courriers, préparation des entretiens, contacts employeurs...)**

Du 01/01/15 au 31/08/2015 : **87 stagiaires.**

**e) Partenariat mis en place dans le cadre du projet FSE « Mons Inser Formation » avec Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage (MRMB), l'agence-conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc.**

Du 01/01/15 au 31/08/2015 : **10 stagiaires.**

D'autres remédiations ou formations sont organisées dans des matières très variées en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale (**100 stagiaires en 2014**), les Centres d'insertion socioprofessionnelles (CISP)... La remédiation en français occupe une place prépondérante (plus de 1/4 de l'ensemble des personnes en formation).

**Une nouveauté dans notre dispositif d'insertion : le projet « Action Jeunes »**  
(subsidé par le Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2015-2018).

**OBJECTIFS :**

Le projet vise l'**accompagnement vers l'emploi et/ou la formation de jeunes de – de 25 ans.** Ces jeunes ne sont actuellement ni aux études, ni en formation professionnelle, ni en stage, ni à l'emploi. L'objectif principal est de structurer leur organisation quotidienne, d'évaluer leurs compétences professionnelles et informelles, de leur proposer des ateliers de remobilisation et de recherche active d'emploi. Des actions de préparation à la vie professionnelle, de découvertes d'entreprises et de visites sur sites seront réalisées. Les jeunes seront accompagnés individuellement dans la gestion de leur recherche d'emploi et ensuite dans leur accès effectif au monde du travail, éventuellement après reprise d'une formation professionnelle complémentaire ou d'un stage de perfectionnement.

**PARTENAIRES**

- CPAS de La Louvière, Binche et Frameries
- L'Université de Mons (service des sciences de la famille)
- La Haute Ecole en Hainaut (HEH – sections éducateurs/éducatrices)
- L'IDEA.

**ACTIONS A MENER :**

- Mise en place d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle performant et adapté aux besoins spécifiques de la population de - de 25 ans ;
- Mise en place d'un espace spécifique et adapté répondant aux besoins et aux caractéristiques des jeunes (espace interactif et multimédia encadré par des animateurs spécialisés) ;
- Développement avec les entreprises locales des secteurs privés et de l'économie sociale de partenariats forts basés sur une confiance réciproque et des collaborations efficaces en matière de recrutement, de formation continue et d'emploi durable ;
- Mobilisation, motivation et coaching intensif des jeunes sans emploi afin de leur rendre confiance en eux et en leurs capacités ainsi que dans les ressources disponibles dans leur environnement local (employeurs, Forem, écoles, Centres de formation... ) ;
- Organisation d'ateliers de découverte des entreprises ;
- Développement constant de nouveaux outils d'insertion socioprofessionnelle, notamment sur les plans administratif et financier afin de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises.

**FINANCEMENT du projet « Action Jeunes »:**

<b>RECETTES (€)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>TOTAL</b>
Pouvoirs publics belges	160 232,6	322 860,2	326 184,07	329 546,25	1 138 823,12
Privé	24 509,4	49 022,8	49 512,93	50 007,75	173 052,88
<b>Fonds Social Européen</b>	<b>105 786</b>	<b>234 994</b>	<b>237 949</b>	<b>240 551</b>	<b>819 280</b>

**4.2.3. CISP « Plein Air » (Centre d'Insertion Socio-Professionnelle)**

Le CISP « Le Plein Air » (nouvel agrément RW, anciennement EFT) est situé à la Maternité d'Entreprise. Il propose différentes formations :

- Auxiliaire polyvalente en collectivité ;
- Bio maraîchage et entretien d'espaces verts ;
- Installateur - valoriste en électroménager ;
- Agent de transport, manutention et distribution ;
- Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois.

En juillet 2013, le Parlement Wallon a voté le décret CISP (Centre d'Insertion Socio Professionnel) qui vise à revoir le mode de financement des EFT et OISP (Organismes d'Insertion Socio Professionnel) et d'harmoniser les publics cibles.

Dans l'attente des arrêtés d'exécution, l'agrément est prolongé jusqu'au **31 décembre 2016**. Dès lors, pour le **31 mars 2016**, tous les CISP devront demander une reconduction de leur agrément afin de poursuivre leurs activités à partir du **01 janvier 2017**.

Etat des lieux du CISP en chiffresEvolution du nombre de stagiaires

	Nombre de stagiaires	Nombre heures de formation
<b>2011</b>	<b>80</b>	<b>31.618,18</b>
<b>2012</b>	<b>68</b>	<b>31.381,41</b>
<b>2013</b>	<b>79</b>	<b>35.136,40</b>
<b>2014</b>	<b>85</b>	<b>36.568,30</b>
<b>2015 (31/07/15)</b>	<b>68</b>	<b>21.689,39</b>

Le Plein Air a formé **68** stagiaires pour les sept premiers mois de **2015** soit, un total de 21.689,39 heures de formation (+ 3,63 % par rapport à la même période en 2014). Sur l'ensemble des stagiaires en formation, 91 % sont bénéficiaires du RIS, 9 % bénéficiaires d'allocations de chômage ou en situation d'attente de ces allocations et 0 % bénéficiaires d'autres revenus.

Détail des heures par formation

	Aux. coll.	Electro	Bois	Transport	Bio	Total
<b>2011</b>	<b>15.647</b>	<b>4.061</b>	<b>4.843</b>	<b>3.650</b>	<b>3.416</b>	<b>31.618</b>
<b>2012</b>	<b>15.604</b>	<b>2.697</b>	<b>4.211</b>	<b>4.428</b>	<b>4.439</b>	<b>31.381</b>
<b>2013</b>	<b>13.335</b>	<b>3.428</b>	<b>4.563</b>	<b>4.834</b>	<b>8.974</b>	<b>35.136</b>
<b>2014</b>	<b>13.074</b>	<b>4.179</b>	<b>5.203</b>	<b>5.852</b>	<b>8.258</b>	<b>36.568</b>
<b>2015</b>	<b>11.960</b>	<b>4.091</b>	<b>4.721</b>	<b>4.721</b>	<b>5.979</b>	<b>21.689</b>

Afin de développer l'axe entretiens d'espaces verts, deux sylviculteurs sont venus renforcer l'équipe ; leurs connaissances accrues dans cette matière donnent une plus value à cette filière. Le CISP est également présent à l'extérieur de telle manière à faire connaître ses qualités de travail et son expérience dans le domaine de la formation de public fragilisé. De cette façon, les stagiaires peuvent appréhender un autre environnement de travail.

Depuis le mois de septembre 2014, l'animatrice en charge de l'accompagnement social des stagiaires a mis en place des remédiations en français et en mathématique à raison d'une demi-journée par semaine pour chaque filière.

Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du CISP s'élève à 105.758 € pour les sept premiers mois de **2015** et se répartit comme suit:

**CA Clients payants** : 53.820 €(+ 11% par rapport à la même période en 2014)

**CA Prestations internes** : 63.364 €(+ 10,5% par rapport à la même période en 2014)

**a) Détail du chiffre d'affaires (clients payants) en 2015 (au 31/07/15)**

Mois	Magasin	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électroménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Valorisat.	Déménagt & Livraison	Taxi social	Total
1	3.585	1.246	0	133	0	0	0	663	<b>5.626</b>
2	4.464	1.143	0	75	50	37	498	586	<b>6.853</b>
3	5.022	1.526	0	50	0	98	535	869	<b>8.099</b>
4	4.413	1.124	840	37	0	0	287	548	<b>7.248</b>
5	4.019	1.274	155	188	0	0	459	554	<b>6.648</b>
6	5.400	2.497	35	173	0	6	526	564	<b>9.200</b>
7	6.367	2.462	390	37	0	67	347	475	<b>10.145</b>
<b>Total</b>	<b>33.270</b>	<b>11.272</b>	<b>1.420</b>	<b>693</b>	<b>50</b>	<b>208</b>	<b>2.652</b>	<b>4.259</b>	<b>53.820</b>

Si nous comparons, pour la même période, avec les chiffres de l'an dernier, nous constatons qu'il y a une forte hausse (+ 11%) du chiffre d'affaire pour le magasin social malgré (et peut-être en raison de) la crise financière. « Le grenier aux trouvailles » fonctionne exclusivement avec des dons qui proviennent soit de personnes privées soit des Ecoparcs (projet Recyclerie).

En ce qui concerne les auxiliaires en collectivité, nous comptons six chantiers payants et cinq chantiers en interne. Le chiffre d'affaires est en légère augmentation.

En ce qui concerne la filière entretiens des espaces verts et bio maraîchage, nous avons à présent deux formateurs, les deux axes de la filière vont pouvoir se développer et entraîner une réelle augmentation des recettes.

Notre filière transport a réalisé plus de déménagements que l'année précédente et revient à des chiffres plus normaux par rapport aux années antérieures.

Notre taxi social rencontre un franc succès ; cependant vu la nouvelle législation en vigueur, nous ne pouvons plus utiliser le temps d'attente pour anticiper de nouvelles courses, ce qui freine son développement.

**b) Détail du chiffre d'affaires (clients internes) en 2015 (au 31/07/15)**

Mois	Magasin	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électroménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Déménagt & Livraison	Taxi social	Total
1	0	6.377	358	50	0	1.093	0	7.878
2	0	4.443	400	85	1.307	826	0	7.061
3	0	7.459	927	80	374	1.068	0	9.908
4	0	4.915	695	0	45	1.664	0	7.319
5	0	5.904	1.823	0	45	3.239	0	11.011
6	0	6.761	1.559	268	0	2.351	0	10.939

7	0	7.115	785	0	0	1.348	0	9.248
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>42.974</b>	<b>6.547</b>	<b>483</b>	<b>1.771</b>	<b>11.589</b>	<b>0</b>	<b>63.364</b>

La filière « Auxiliaire en collectivité » entretient de manière hebdomadaire la Maternité d'entreprise, la salle Shamrock, le Trieu, le magasin « Le Grenier aux trouvailles » ainsi que des permanences sociales. Nous entretenons également d'autres sites tels que, Téléassistance (2X par semaine), Maison de l'Energie, Enclos de Messines, IMIO, le Relais Social et les Laurenties. Par ailleurs, l'atelier repassage de la filière fonctionne bien et rencontre toujours un réel succès auprès des agents du CPAS. Le nombre moyen de mannes à repasser par semaine est de 15.

Nos équipes de Transport et déménagement, accompagnées des stagiaires et articles 60, se rendent sur les différents sites extérieurs (particuliers) et du CPAS de Mons (internes) afin d'y effectuer leurs prestations.

Années	Déménagements internes	Déménagement particuliers
2012	92	22
2013	102	23
2014	75	11
2015 (31/07/15)	77	19

Quant à la filière électro, elle intervient ponctuellement pour des dépannages tant au sein des homes et services internes du CPAS que chez des particuliers. Elle procède également à la remise en état et/ou à la réparation de matériel électroménager mis ensuite en vente au magasin.

Les différentes activités du CISP prouvent incontestablement leur utilité dans les activités quotidiennes du CPAS et sont complémentaires avec les interventions du service technique, ce représente une économie d'échelle intéressante.

Depuis juin 2008, le CISP intervient également dans le cadre du projet IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale), celui-ci a été renouvelé au 01/06/2010. Les deux secteurs concernés sont le magasin social et le transport social. Le transport social permet au public cible de bénéficier d'une part d'une aide logistique dans le cas d'un déménagement mais aussi d'un service de taxi social qui s'est développé milieu 2011 et ce, à prix très compétitif. Ce projet permet aux personnes défavorisées de se déplacer à moindre coût soit pour aller à l'hôpital soit pour aller faire des courses ou encore participer à une activité ludique. Ce taxi fonctionne du lundi au vendredi selon des horaires de bureau. Notre chauffeur fait preuve d'une très grande disponibilité.

### **Perspectives CISP**

L'agrément obtenu le 01/01/2011 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

Un certain nombre d'heures de formation doit donc être atteint chaque année. Objectif atteint et largement dépassé en 2014 (36568 :30h réalisées sur un objectif de 31472h).

En 2015, une projection des heures de formation pour l'année entière prévoit un nombre d'heures de 37264 heures, l'objectif serait atteint.



Pour le 31/03/2016, le CISP devra avoir conçu les référentiels formations pour les 5 filières et introduire une demande de renouvellement d'agrément.

Les formateurs devront créer des syllabus reprenant tous les éléments et informations théoriques apportés par les formateurs de manière à ce que les stagiaires puissent disposer d'un ouvrage écrit reprenant de précieuses informations théoriques relatives à leur filière de formation.

Les cours théoriques doivent faire partie de la formation. Toutefois, il faut tenir compte des capacités des stagiaires parfois limitées (les problèmes d'analphabétisation sont fréquents).

Une pédagogie et une méthodologie adaptées s'imposent donc afin d'éviter le décrochage et les abandons.

A ce jour, le CISP « Le Plein Air » est devenue un des acteurs principaux d'insertion socioprofessionnelle de la région montoise. Elle s'est stabilisée tant dans ses objectifs de formation que sur le taux de réinsertion de ses stagiaires.

### **Nouveau projet spécifique dans notre dispositif d'insertion : LA RECYCLERIE**

Depuis le 23 juin 2014, notre CISP a signé une convention de partenariat avec Hygéa et Droits et Devoirs. L'objectif de cette convention est de récupérer dans des écoparcs (Obourg et Cuesmes) des objets ou mobiliers réutilisables. Le but, dans cette période de crise, est de donner une seconde vie à des biens qui étaient destinés à la destruction. De part cette convention, nous contribuons donc à éviter des tonnes de déchets.

Notre CISP récupère plusieurs tonnes de biens réutilisables que nous orientons vers notre magasin social en vue d'être vendus après une éventuelle remise en état. Mis à part les électro ménagers (taxe récupel), Hygéa indemnise le CPAS à raison de 80€/tonne de biens revendus.

Le projet touche donc notre magasin social mais également les filières transport, bois et électro ménager.

Une phase de test s'est déroulée du **23 juin 2014 au 30 septembre 2015**. Elle a permis de tester les procédures de travail et d'affiner les partenariats dans l'attente des décisions relatives aux dossiers Fonds Social Européen (FSE) et FEDER introduits dans le cadre de la nouvelle programmation 2014/2020.

Les résultats de cette phase test sont les suivants :

	<b>Tonnage enlevé</b>	<b>Tonnage vendu</b>	<b>Tonnage retourné</b>
<b>2014</b>	17,0 T (21 camions)	5,7 T (517 articles)	4,1 T
<b>2015</b>	27,4 T (62 camions)	10,5 T (996 articles)	6,5 T
<b>TOTAL</b>	44,4 T (82 camions)	16,2 T (1513 articles)	10,6 T

**En 2014, les ventes réalisées dans le cadre de ce projet représentaient 29% du chiffre d'affaire du magasin ; en 2015, elles en représentent 36%.**

En juillet 2015, le FSE a marqué son accord sur le projet introduit ; la subsideation portera sur les exercices 2015 à 2020 et a permis notamment **l'engagement de 3 formateurs spécifiques** pour l'encadrement d'un groupe de minimum 18 stagiaires ainsi que la prise en charge de l'essentiel des frais de fonctionnement. Malheureusement, le financement FEDER porté par Hygéa n'a pas été obtenu, ce qui rendra plus compliqué le transfert de l'action vers des

infrastructures plus vastes et plus appropriées ainsi que le renforcement du matériel roulant nécessaire.

### **Fiche de présentation du projet financé par le FSE**

**Nom du projet** : Recyclerie - modules de formation liés au recyclage des encombrants

#### **Introduction :**

Le projet (2014-2020) consiste dans la mise en œuvre de nouvelles formations accessibles à des personnes peu scolarisées (ou considérées comme « éloignées du marché de l'emploi ») et articulées autour du développement des activités de la Recyclerie, à savoir former des professionnels polyvalents du réemploi, du recyclage et de la valorisation des encombrants. Ces formations ont pour objectifs de permettre aux stagiaires d'acquérir de nouvelles compétences dans la revalorisation et le reconditionnement de biens de consommation issus des encombrants et des écoparc de Cuesmes, d'Obourg et Dour.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, nous développerons un programme de formation permettant à nos stagiaires de renouer avec un rythme de travail en situation réelle, le respect du règlement intérieur de la structure, le respect des règles de sécurité, d'acquérir de nouvelles compétences techniques, professionnelles telles que: la prise en charge d'une tournée de collecte, le respect des consignes de sécurité, ...

Nous interviendrons également auprès du grand public pour des actions de sensibilisation citoyenne sur la réduction des déchets.

#### **Le public-cible est confronté à plusieurs difficultés concomitantes :**

- problématiques de qualification, d'employabilité technique (absence de formation, maîtrise de la langue française, longue période de chômage ou de RIS, ...)
- problématiques de savoir-être : habitude de travail, autonomie, respect des consignes,
- problématiques sociales: budgétaires, familiales, absence de moyen de transport.

Grâce à cette nouvelle filière de formation, nous prévoyons des pistes de sorties positives vers l'emploi dans des secteurs tels que la logistique, la vente, les réparations, l'environnement et la gestion des déchets. Des sorties vers des formations qualifiantes plus longues permettront aux stagiaires d'accéder à des métiers relevant de ces secteurs.

Une place importante sera également donnée à la construction de leurs projets de vie (professionnels, sociaux et familiaux).

Depuis le 01/10/2015, nous avons lancé officiellement la formation.

Au 10/11/2015, nous sommes à 3 ART60 et 8 stagiaires.

L'objectif au 01/01/2016, atteindre 18 stagiaires et 5 ART60.

#### **Description des activités:**

**Activité 1** : Favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi en organisant des modules de formation destinés à un public de demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle, qui doivent permettre l'acquisition de compétences essentielles et transversales pour l'emploi, mais aussi des compétences

techniques en recyclage des encombrants ménagers ( former des professionnels polyvalents du réemploi, du recyclage et de la valorisation de matières telles que les meubles, électroménagers, jouets et bois à valoriser).

Activité 2 : Créer des emplois pérennes dans une nouvelle filière en y favorisant l'accès aux personnes en difficulté, peu ou pas qualifiées (la logistique, la vente, l'environnement et la gestion des déchets, les filières artisanales (Design et art) et les réparations). Des sorties vers des formations qualifiantes plus longues permettant d'accéder à des métiers relevant de ces secteurs.

Activité 3 : Travailler dans le respect de l'environnement : prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation des citoyens et la revalorisation (réutilisation ou recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés),

Activité 4 : Créer une activité utile et viable économiquement, pour maintenir un équilibre entre les enjeux environnementaux et sociaux, tout en créant une plus-value économique en aménageant un espace de vente entièrement dédié à la vente des objets relookés grâce à la collaboration des designers affectés à la Maison du Design.

Activité 5 : Aménagement d'un nouvel espace de vente de 200m<sup>2</sup> au centre-ville de Mons destiné à accueillir les objets valorisés et issus de la récupération des encombrants et transformés en de nouveaux produits de qualité grâce à la technique du design.

### **Cadre Partenarial**

Dans le projet, nous travaillons avec Hygea et l'EFT Droit et Devoir mais nous avons également établi des conventions de partenariat avec les régies de quartiers, la maison du Design, le centre de compétence du Forem,.... Prochainement nous essayerons de travailler avec des hautes écoles notamment sur le volet « designer » afin de développer la « customisation » des produits récupérés.

### **Subsidiation FSE du projet**

Le projet bénéficie d'un co-financement du FSE pour un montant total de 783.149€ répartis sur 6 exercices (2015-2020).

### **La plus value du FSE**

Le cofinancement du FSE permettra :

- la formation et l'insertion professionnel des stagiaires issus du public cible ;
- l'engagement des agents chargés de l'accompagnement et de la formation ;
- la valorisation de dépenses de personnel existant affecté à cette action ;
- la prise en charge de frais de fonctionnement ;
- le développement des actions du magasin social « Le grenier aux trouvailles » et de son volume de vente au bénéfice de la population précarisée.

## **TRI SELECTIF DES DECHETS** – Projet de partenariat avec la firme VALODEC

La firme VALODEC gère actuellement le centre de tri PMC de la zone Hygea sur le site de Cuesmes. Le partenariat consisterait à intégrer la chaîne de production du centre de tri par la mise au travail en insertion de plusieurs ouvriers art.60. Notre Centre dispose d'une solide expérience dans le domaine puisque dans le courant des années 90, il était le partenaire principal du centre de tri géré à l'époque par l'ISPH.

Nos agents iraient donc contrôler la matière triée qui reste sur le tapis et enlever les résidus manuellement afin que le produit fini soit conditionné et envoyé aux filières de recyclage. Les contacts avec cette firme ont été très positifs et nous sommes en attente de démarrer ce partenariat qui permettra la mise au travail de plusieurs art.60 moyennant une facturation mensuelle.

### **Projet de la Région Wallonne - Biodibap**

Le CPAS de Mons a obtenu en 2014, l'accord pour la création d'un verger et d'une haie vive sur le site de notre CISP ainsi que l'aménagement des abords de la MRS : ces travaux sont en cours de réalisation par la filière « entretien des espaces verts » et devront se terminer pour fin 2015.

#### **4.2.4 Le Service d'Insertion Sociale**

Notre action d'insertion sociale est agréée depuis 2005 par le Ministère régional de l'Action Sociale et de la Famille en qualité de Service d'Insertion Sociale (SIS).

Pour les personnes qui ne peuvent s'inscrire actuellement dans un parcours professionnel (les personnes les plus fragilisées, en raison de leur situation personnelle ou familiale, de leur santé ou de leur éloignement d'une participation normale à la vie sociale), organisation de modules, (les ateliers) à raison de trois fois par semaine. Les thèmes en sont très variés (éducation à la santé, épanouissement, vie citoyenne, cheminement vers l'insertion professionnelle,...).

**Du 01/01/15 au 31/07/15/2015, 58 personnes ont participé à ces modules « longs ».**

D'autres activités s'inscrivent dans une dynamique de partenariat externe avec une vingtaine d'opérateurs associatifs par la mise à disposition gratuite pour chaque ASBL d'une personne en gagée dans le cadre de l'article 60. La volonté du CPAS est en effet de développer les collaborations avec les ASBL et par ce fait d'amener une plus value en faveur des usagers du Centre en leur proposant un choix diversifié d'activités susceptibles de favoriser leur insertion sociale.

**Ces partenariats et collaborations se traduisent notamment par :**

- Des stages sportifs pour les enfants dans les clubs sportifs et les maisons de jeunes de la région dont nous espérons qu'ils donnent ensuite aux participants le goût de fréquenter régulièrement ces structures ;
- Des séances d'initiation sportive et des modules collectifs sportifs ;
- La participation de plusieurs associations d'origine étrangère lors d'activités multiculturelles ;
- L'organisation de stages extra scolaires (gratuits ou à prix réduits) ;
- Des animations ayant pour thème l'estime de soi et l'épanouissement social ;
- Des animations sur la parentalité ou sur la violence conjugale ;
- (...)

### Espace public numérique (EPN)

Notre service d'insertion sociale est agréé et labellisé par la Région wallonne en tant qu'espace public numérique. A ce titre, il bénéficie de 7 PC ainsi que du matériel périphérique (projecteur, appareil photo, logiciel audio,...) qui viennent en appont de certaines séances.

Des formations collectives d'initiation à l'informatique et à la bureautique sont organisées chaque semaine. L'outil informatique nous permet également de travailler le français langue étrangère grâce à un logiciel interactif Rosetta Stone.

### L'insertion par la culture (article 27)

Année	Nbre tickets distribués	Nbre tickets utilisés	Nbre pers. bénéf. du RIS	Nbre pers. bénéf. art. 27
2011	1468	956	81	409
2012	1235	771	81	597
2013	1.483	910	79	685
2014	750	506	76	379
2015 (30/06/15)	459	**	95	213

\*\* chiffres non communiqué à ce jour

Nous avons distribués à l'accueil **177 tickets** répartis à 66 bénéficiaires du RIS et à 6 bénéficiaires d'un équivalent RIS.

A cela, il faut ajouter **282 tickets** qui ont été distribués à nos partenaires :

- 158 aux partenaires CPAS (ILA – AMO - Hôtel Social – Cité de l'enfance - Insertion)
- 124 aux autres (Entraide de Ghlin - CRES)

En 2015, nous n'avons droit qu'à 700 tickets car le service prévention gère lui-même sa propre distribution.

Vu la demande accrue et la réduction du nombre de tickets disponibles, nous risquons donc de ne pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes.

### 4.3. Proaction

Mis en place en 2002, le service Proaction est une cellule de collaboration du CPAS de Mons avec le FOREM. Le but de cette cellule est de proposer une aide individuelle aux personnes en fin de contrat d'insertion et ce, afin de rechercher activement un accès durable au marché de l'emploi, et ainsi d'éviter le chômage.

Dans ce cadre, le CPAS et le FOREM ont ainsi décidé de mettre en commun leurs connaissances, leurs outils, leur expertise et leur personnel. Le financement des 5 agents du CPAS affectés à cette action est rendu possible grâce au projet FSE Reliance (financement de 3 agents) et à la convention cadre FOREM-CPAS-RW (2 agents) qui intègre également l'activation de la mesure fédérale dite « 500 euros ».

Depuis 2006, ce service est également accessible aux bénéficiaires des CPAS de Frameries, Colfontaine, Saint-Ghislain, Quaregnon, Quiévrain, Boussu, Dour, Honnelles et Hensies.

Le projet « Reliance » porté par le FOREM et dont le CPAS de Mons est partenaire a été accepté dans la nouvelle programmation FSE 2014-2020 et continuera donc à être financé dans des conditions comparables à la programmation précédente.

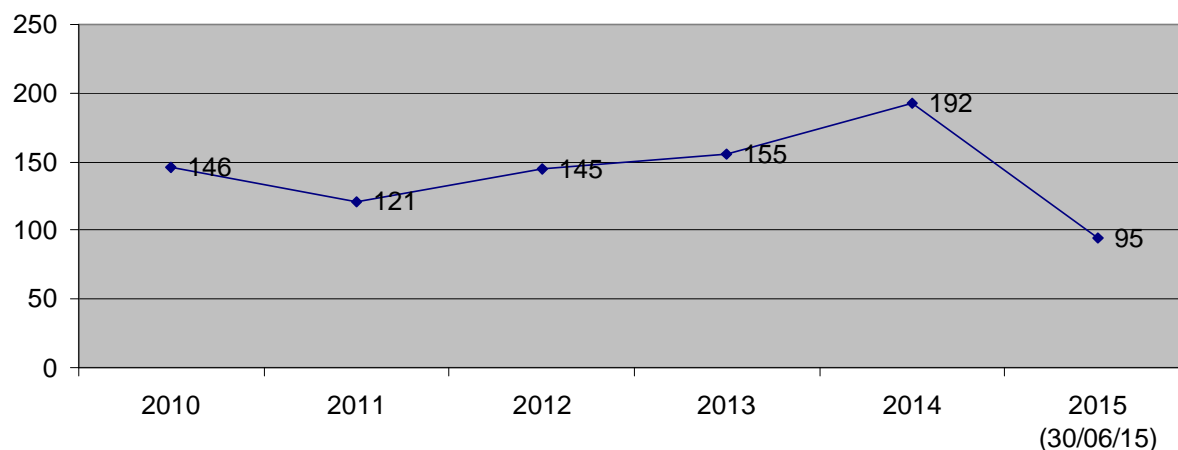
Les résultats de Proaction sont les suivants :

**En 2013**, pour le CPAS de Mons, ce sont **155** personnes qui ont été repérées et informées de l'offre de service et **113** personnes (soit 72,90%) qui sont entrées dans le dispositif.

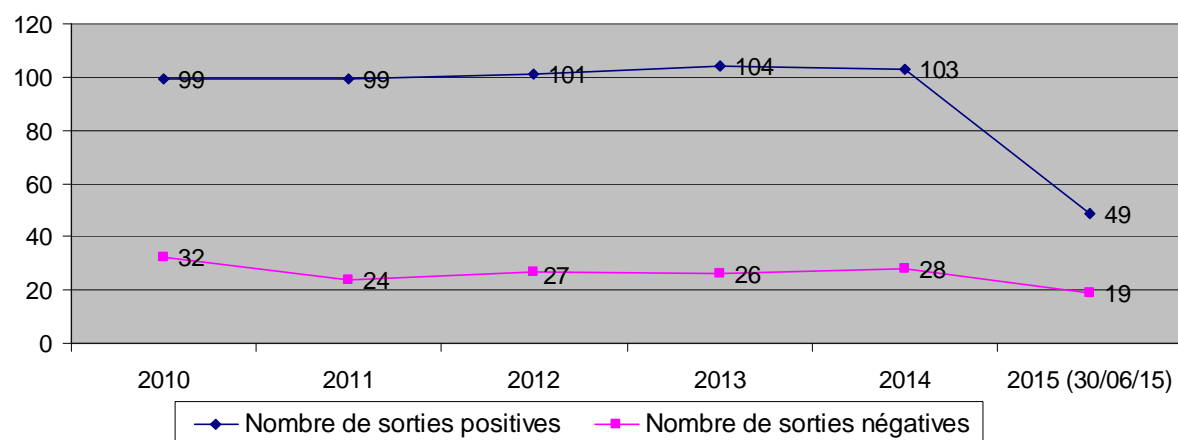
**En 2014**, **192** nouvelles personnes ont été repérées et 78,60 % d'entre elles (soit **151** personnes) sont entrées dans le dispositif et ont signé un accord de collaboration.

**Au 30/06/2015**, **95** nouvelles personnes ont été repérées et informées de l'offre de service et **72** d'entre elles sont entrées dans le dispositif, soit 75,80 %.

### Evolution de la fréquentation Proaction



### Sorties positives et négatives



Catégories	Résultats 2014 131 SORTIES		Résultats 2015 (arrêté au 30/06/15) 68 SORTIES	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sorties positives	103	78,60 %	49	72,00%
Art.60/Art.61			2	4,10 %
Form. Profess.	36	35,00 %	12	24,50 %
PFI-PTP-ALE	6	5,80 %	9	18,40 %
CDD	31	31 %	11	22,40 %
CDI	10	10 %	2	4,10 %
Réorient. CPAS/ FOREM	4	3,90 %	3	6,10 %
Déclaration d'autonomie	16	15,50 %	10	20,40 %
Sorties négatives	28	21,40 %	19	28,00 %

## **5. S'inscrire dans le réseau social**

### **Principales activités menées en réseau par le service social du CPAS :**

Depuis 2011, la coordination des différents plans a été confiée, par décision de la Région wallonne, aux relais sociaux.

Nous n'intervenons donc plus en tant que coordinateur mais comme partenaire.

L'arrivée du relais social en tant que coordinateur s'est accompagné de moyens supplémentaires pour le plan « froid ».

Ces moyens sont utilisés pour l'engagement de personnel complémentaire en vue de l'extension hivernale de notre abri de nuit.

### **Plan SOS hiver**

#### **Bilan SOS HIVER**

Le plan hiver couvre la période du 15 novembre au 15 mars, le dispositif mis en place par le relais social était similaire à celui des autres années.

Cet hiver, vu les conditions climatiques plus que favorables, il a très peu fonctionné.

#### **Dispositif urgence sociale**

La garde (nuit, WE et jours fériés ) a été doublée à de nombreuses reprises en raison des conditions atmosphériques.

#### **Nuit**

Du 15 novembre jusque la mi-février, il n'y a pas eu d'interventions liées spécifiquement au froid durant la nuit.

## **Jour**

Hormis quelques prêts de foyer, dons de vêtements (parkas ...) provenant de l'armée et de quelques interventions visant à permettre aux personnes de recharger leur compteur à budget essentiellement pour le gaz, il n'y a eu que 7 interventions particulièrement liées au froid (problème de chauffage et demande d'hébergement) et 5 foyers ont été prêtés.

## **Plan canicule**

Depuis plusieurs années notre centre a laissé la coordination du plan canicule au relais social qui, en collaboration avec les services communaux, a repris la gestion de la campagne de prévention afin de donner des conseils aux personnes les plus fragilisées en période de fortes chaleurs, notamment les personnes âgées et d'autre part un plan d'urgence destiné à répondre aux situations problématiques (apporter des bouteilles d'eau, faire des courses,...).

Cette année, les conditions climatiques n'ont pas donné beaucoup de visibilité à cette action qui n'a été menée que durant une dizaine de jours.

## **La participation au Relais social**

Le CPAS a été un élément moteur dans la mise sur pied du Relais social et participe activement à toutes ses activités et groupes de réflexion. Le CPAS participe activement également au comité de pilotage, aux concertations initiées par le relais social avec les CPAS borains dans le domaine de l'urgence sociale et notamment à la mise sur pied d'une structure d'accueil d'urgence dans le Borinage et à des groupes de réflexion sur les pratiques en matière d'aide urgente et dans le cadre de l'établissement des attestations sans abri.

Parallèlement à cette participation, le CPAS introduit chaque année des projets dans le cadre du relais social pour le DUS, l'abri de nuit, le travail de rue et depuis l'année dernière le centre d'accueil pour femmes victimes de violence intra familiale.

## **Nouveau projet d'action sociale : SOREAL**

### **Présentation du projet**

Par an, 90 millions de tonnes de déchets alimentaires sont comptabilisés en Belgique. Dans ces déchets, une grande partie est encore consommable. La réduction du gaspillage alimentaire est un impératif social, économique et environnemental. Dès lors, nous avons décidé de faire bénéficier la population en difficulté de ces consommables. Le principe est simple : nous allions les ressources et les compétences de services publics et privés en vue de récupérer et de redistribuer des produits alimentaires et d'hygiène aux associations qui offrent des colis aux plus démunis. La nouveauté : une plateforme qui est le seul interlocuteur des fournisseurs (grandes surfaces de distribution) et qui redistribue, selon les critères des banques alimentaires, de manière équitable.



### Les apports initiaux

Le CPAS de Mons a procédé à l'engagement de la coordinatrice du projet, financée totalement par le Relais social. Il met également à disposition des locaux au sein de la maternité d'entreprises à Jemappes. La proximité avec le CISP Le Plein air permet également les collaborations nécessaires. La supervision est assurée par la direction du service social.

Un véhicule frigorifique, une chambre froide, du matériel de conservation et du matériel de bureau ont été acquis par la Ville de Mons dans le cadre du programme PGV. L'essentiel des frais de fonctionnement sont couverts par un subside du Relais social.

### Les résultats :

Depuis sa création, en 2014, le SOREAL a permis :

- **La création d'un réseau** : dix partenaires associatifs et onze partenaires commerciaux qui partagent leurs ressources :

Dans le monde associatif : ESOP, Entraide, Foyer saint Augustin, La maison maternelle l'Espoir, La ville de Mons, Les CPAS de Mons, Frameries, Quaregnon, St Ghislain et Boussu.

Au niveau des partenaires commerciaux : Carrefour des Grands-Prés, Carrefour Market d'Havré, AD Delhaize de Frameries, AD Delhaize de Quaregnon, Delhaize le Lion Mons, Hoes-Fruits, La boulangerie artisanale de Mons, La boulangerie Hennaut à Ciply, La boulangerie M & P à Mons, 3 Aldi.

- **La récupération et la redistribution de 43 tonnes** de denrées en 1 an. Grâce à cela, ce sont près de **1000 personnes** qui ont reçu des colis alimentaires plus importants en quantité, présentant une diversité dans les produits reçus et surtout la présence d'aliments frais (**43 tonnes**, c'est aussi le poids du gaspillage évité).

- **Création d'un emploi pour le gestionnaire + 5 agents art.60** en réinsertion professionnelle via les CPAS partenaires.

- La mise en place d'un **programme de formation** à destination des agents du service

- La réalisation d'**activités de sensibilisation** visant la réappropriation de l'alimentation pour un public précarisé (cours de cuisine, repas solidaire...)

- Inciter les **gestionnaires de commerces partenaires à gérer leur stock** de manière raisonnée (Communication mensuelle des résultats des récupérations, Sensibilisation aux normes AFSCA modifiées pour les œuvres caritatives, Produits à récupérés triés par les magasins)

- **La mise en place d'un réseau de distribution** pour les produits de la banque alimentaire afin de soulager quatorze associations de la région Mons Borinage et assurer la chaîne du froid.

- **Une action sociale directe pour les usagers qui en ont le plus besoin** : repas solidaire, cours de cuisine, sensibilisation à l'anti-gaspillage, sensibilisation à une alimentation variée (distribution quotidienne de fruits, légumes, viande, poisson...), sensibilisation à l'hygiène, guidance budgétaire...

Il est important de souligner que le projet SOREAL offre la garantie que les denrées récupérées soient gérées en respectant les normes de l'AFSCA, la traçabilité et le respect de la chaîne du froid.

Cela représente un apport considérable pour les structures associatives mais également une aide précieuse pour les structures commerçantes qui souhaitent s'investir dans une **politique de développement durable, de lutte contre le gaspillage et de lutte contre la grande précarité.**

De plus, le SOREAL participe à de nombreux groupes de réflexion et il est régulièrement sollicité pour partager son expérience, apparaissant comme une réelle réponse aux problèmes liés à l'aide alimentaire.

### **Le Relais santé**

Le Relais répond aux soins des personnes en grande précarité.

Des consultations à l'Escale sont organisées au sein des maisons maternelles « l'Espoir » et « le Kangourou » sont organisées 1 fois par semaine. Une pharmacie a été constituée au sein de la maison Saint-Paul. L'infirmière est appeable au sein de l'abri de nuit de 20h à 22h.

### **L'adaptation des activités aux réalités de 10 communes de l'arrondissement administratif de Mons :**

- Réalisation d'actions de concertation sur des questions de logement ;
- Réflexion sur les critères de délivrance de l'attestation sans abri ;
- Réflexion sur les modes de collaboration avec les structures d'accueil existantes et notamment l'abri de nuit ;
- Intégration des communes au plan « grand froid » et au « plan canicule ».

### **La participation à la plate forme santé**

Le CPAS participe depuis plusieurs années au conseil consultatif de la santé afin de poursuivre le travail mis en place concernant l'hygiène, l'alimentation saine et les activités physiques.

Cette année en outre, le CPAS participe par le biais de ses antennes sociales d'Epinlieu et de Cuesmes à un projet de prévention de l'obésité dans le cadre d'Interreg dont les partenaires sont :

- Centre Poids et Santé du CHU Ambroise Paré (Mons) ;
- Maison médicale Le Car d'Or (Mons) ;
- Centre Public d'Action Sociale (Mons) ;
- Observatoire franco-belge de la santé (Villeneuve-d'Ascq).

Les objectifs poursuivis sont la prise en charge médicosociale de l'obésité dans les quartiers en difficulté dans le département du Nord et les arrondissements frontaliers de la Province du Hainaut, et par conséquent faciliter l'accès des patients obèses en situation de précarité sociale à une éducation thérapeutique pluridisciplinaire (diététiciens, psychologue, éducateur médico-sportif...) au sein des quartiers défavorisés dans la région transfrontalière avec l'appui des

structures sociales et sanitaires de première ligne (Centres sociaux, mairies de quartiers, associations, maisons médicales, CPAS, médecins généralistes...).

## **6. Gérer le contentieux de l'action sociale**

L'utilisateur a le droit de recours contre les décisions de retrait ou de refus de RIS ou d'aide sociale qui le concernent.

L'instance compétente est le tribunal du travail.

129 dossiers pendants (+ 22,86 % par rapport à 2014) sont traités actuellement par notre service, sans faire de distinction entre les dossiers pendants en première instance et ceux pour lesquels un appel a été interjeté soit par notre Centre, soit par le demandeur d'aide.

### **Evolution du nombre de requêtes introduites par année devant le Tribunal du Travail**

2011	2012	2013	2014	2015 (30/09/15)
25	54	40	44	35

En 2015, **35 requêtes** ont été introduites (jusqu'au 30/09/2015).

### **Comment expliquer cette situation ?**

Les statistiques en matière de contentieux de l'action sociale sont tenues depuis 2004.

Depuis 2013, nous observons **une légère augmentation** du nombre de recours introduits devant le Tribunal du Travail. Cette tendance se confirme pour l'année 2015.

Cette évolution s'explique par les **constats suivants** :

- (1) Augmentation généralisée du nombre de dossier sociaux depuis plusieurs années (fin de droit aux allocations d'insertion (janvier 2015), sanctions Onem, précarisation croissante d'une partie de la population, ...)
- (2) Lutte accrue contre la fraude sociale et ses implications en terme de contrôle administratif et de contentieux (domiciliations fictives, travail non déclaré, ...)
- (3) Maintien des contestations introduites par les catégories étudiants (situations d'échecs scolaires, reprises ou réorientations d'étude) et étrangers (demandeurs d'asile, étrangers en séjour illégal, ...)
- (4) Développement de nouvelles formes de contestations relatives aux aides sociales complémentaires (aides relatives au logement (premier loyer/garantie locative, adresse de référence, attestation sans abri, prime à l'installation, ...), fonds des énergies, ...).

Par contre, **le contentieux propre aux décisions relatives au revenu d'intégration sociale reste stable et majoritaire** :

- 29 recours sur 44 en 2014 (ASE<sup>3</sup>: 6 /ASC<sup>4</sup>: 9)

<sup>3</sup> Aides sociales équivalentes.

<sup>4</sup> Aides sociales complémentaires.

- 19 recours sur 35 en 2015 (< 21/09/2015) (ASE : 4 /ASC : 12)

En amont, le service juridique veille à assurer de concert avec le Secrétariat social centralisé **la supervision juridique des dossiers sociaux individuels**. Un des objectifs prioritaires consiste à garantir que les notifications des décisions prises par le comité spécial du service social soient complètes et correctement motivées.

Au-delà du suivi du contentieux proprement dit, il y a lieu de mettre en évidence **d'autres missions** du service juridique (à titre non-exhaustif) :

- traitement des avis et règlement de conflit de compétence (2014) : 41
- rédaction des fiches de calcul de ressources (2014) : 52
- suivi des dénonciations de fraude sociale de l'auditorat du travail (2014) : 16
- suivi des demandes de renseignement de la police pour suspicions de fraude sociale (2014 (moyenne : +/-100/an))
- supervision juridique des dossiers audition (2014 (moyenne : 120 dossiers/an)).

### **Quelques remarques concernant les requêtes :**

Dans le cadre de l'organisation d'un marché de service relatif aux « services juridiques », le Conseil de l'Action Sociale du 22 décembre 2011 a décidé de désigner Maître DOCQUIER Sébastien en qualité d'adjudicataire du lot relatif au contentieux de l'aide sociale (lot n°1).

La désignation a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de quatre ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, Maître DOCQUIER intervient exclusivement pour assurer la défense du CPAS au niveau des dossiers contentieux introduits devant le Tribunal du travail.

**Le coût total du contentieux de l'aide sociale** à charge du CPAS (sept. 2014 – sept 2015) s'élève à **13.951, 55 €** et peut être ventilé comme suit :

- (1) Honoraires avocats : 10.300, 85 € ;
- (2) Frais de procédure : 1.477, 50 € ;
- (3) Frais d'expertise judiciaire : 2.173, 20 €

### **30 jugements (définitifs) ont été rendus du 14/09/2014 au 21/09/2015 :**

- Jugements > condamnation du CPAS (totale ou partielle) : 15
- Jugements > gain de cause en faveur du CPAS : 12
- Jugements divers :
  - sans –objet : 2
  - désistement d'instance/irrecevables : 1

En termes de pourcentage global, voici l'évolution des statistiques :

- Année judiciaire 2010-2011 = 64% des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2011-2012 = 59 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2012-2013 = 62 % des jugements favorables au CPAS
- **Du 14/09/2014 au 21/09/2015 : 50 % des jugements sont favorables au CPAS**

Cette tendance des juridictions du travail de Mons s'explique de deux manières :

**I. D'une part, elle tient à l'évolution spécifique des secteurs du contentieux de l'aide sociale** comme dernier maillon de la protection sociale :

- **contentieux étudiants** : position jurisprudentielle largement favorable au maintien du RIS en faveur des étudiants lié à la poursuite des études (échecs scolaires récurrents, réorientation ou reprise d'études, ...). Compte tenu du nouveau cadre réglementaire (décret « paysage »), on constate une évolution jurisprudentielle axée sur l'orientation prioritaire du public 18/24 vers l'obtention d'une formation qualifiante (cycle secondaire ou supérieur (hautes écoles ou universités)) ;
- **contentieux de la fraude sociale basé sur les domiciliations fictives et les ménages de fait non déclarés** : position des tribunaux du travail exigeante et formaliste quant à la preuve des éléments de fait et de droit justifiant les décisions de retrait des aides et de récupération des montants indus. Toutefois, le CPAS obtient davantage de jugements favorables concernant les dossiers de fraude sociale axés sur l'omission de ressources non déclarées qui sont étayées par les données de la BCSSS et les rapports d'enquête de fraude sociale de l'auditorat du travail.
- **contentieux lié aux sanctions administratives** motivées par le non respect des projets individualisés d'insertion sociale/socioprofessionnelle ou en cas d'omission de déclaration de ressources. Les tribunaux n'hésitent pas à diminuer la durée des sanctions adoptées par le CPAS et ce, compte tenu des éléments du cas d'espèce et de l'application du principe de proportionnalité.
- **contentieux propre aux problématiques de résidence effective** : les tribunaux défendent une approche large de la notion de résidence et renvoient régulièrement la situation de l'usager en fonction d'éléments actualisés (visites positives de l'agent de quartier, preuves de paiement des loyers et des consommations énergétiques, ...) ;
- **contentieux étrangers** : le CPAS dispose de (très) peu de leviers et est dépendant des décisions prises par les instances fédérales compétentes (Office des étrangers, Commissariat général aux réfugiés et apatrides, ...) et les tribunaux judiciaires (reconnaissance d'une situation de force majeure médicale ou administrative, ...).

**II. D'autre part, indépendamment de l'objet du contentieux, la tendance sévère des tribunaux du travail à l'égard du CPAS s'explique aussi par plusieurs constats transversaux et récurrents (5) :**

- (1) Dans la (très) grande majorité des dossiers, le nœud des litiges ne porte pas sur des débats juridiques ou sur une mauvaise lecture ou interprétation de la réglementation par le CPAS. A plusieurs reprises, le tribunal du travail a d'ailleurs confirmé la pertinence et le bien-fondé des critères d'intervention du CPAS (ex. : critères d'octroi des aides sociales complémentaires).
- (2) Les tribunaux du travail sont très attentifs au formalisme juridique et au respect scrupuleux des droits des usagers consacrés par la réglementation : droit d'être entendu par le Comité spécial, envoi d'une mise en demeure préalable à la sanction administrative, objectivation suffisante des constats dans le rapport social et signature par l'usager du rapport social, droit de l'usager d'être informé des conséquences de tout comportement non

collaborant avec le CPAS. Dans certains dossiers, ces rappels juridiques ont été formulés à l'adresse du CPAS ;

- (3) La sensibilité des magistrats du tribunal du travail est généralement assez proche et favorable aux arguments des usagers (ex. : poursuite des études des étudiants, recours aux sanctions administrative, résidence effective des personnes sans abri, ...)
- (4) La matérialisation (fondée sur les pièces du dossier social) des éléments de fait n'est pas toujours jugée suffisante par le tribunal du travail et ce, au terme de l'enquête sociale réalisée (ex. : dossiers de fraude sociale, ...). Or, le CPAS dispose de moyens humains et techniques limités si l'on compare son intervention à celle d'autres instances répressives ou de contrôle dont c'est la fonction principale (police, auditorat, parquet, services d'inspections des lois sociales (ONSS), ...)
- (5) Concernant les recours introduits contre les décisions du CPAS, les usagers défaillants sont – *in fine* – amenés à collaborer au suivi de leur dossier social. Ainsi, ceux-ci communiquent finalement au juge les données et les éclaircissements que les CPAS attendaient en amont pour pouvoir prendre une décision en connaissance de cause<sup>5</sup> :
  - o Dans une majorité de dossiers, les décisions de sanction ou de retrait du RIS/AS sont motivées par l'attitude de l'utilisateur marquée par une absence totale ou partielle de collaboration avec les services du CPAS. Sous la pression du tribunal et le risque de se voir exclure de toute forme de protection sociale, les usagers se voient contraint de transmettre au tribunal du travail les données nécessaires à l'examen de leur situation sociale. Ce constat ne remet évidemment pas en cause les compétences et le professionnalisme des travailleurs sociaux. Mais il explique très souvent que le tribunal du travail donne gain de cause à l'utilisateur lorsqu'il démontre au final se trouver dans les conditions pour bénéficier du revenu d'intégration sociale ou de toute autre forme d'aide sociale.

---

<sup>5</sup> Les tribunaux disposent d'une compétence de pleine juridiction : ils se substituent régulièrement à l'appréciation des CPAS pour statuer sur l'ouverture et/ou le maintien du droit au RIS/AS de l'utilisateur.

## Département 2 : Les jeunes

---

Le département « enfance et jeunesse » a pour mission principale de contribuer à mettre en œuvre des stratégies d'action coordonnées en vue de lutter contre le déterminisme social.

Le travail à mener est multidimensionnel. Il vise l'articulation entre les services généraux et spécialisés, l'intervention précoce dès la petite enfance voire avant la naissance et la mixité sociale. C'est un enjeu de société : il s'agit de mettre concrètement tout en œuvre pour que le principe d'égalité des chances soit autant que possible une réalité pour chaque enfant, dès son plus jeune âge.

Les différents services qui composent le département sont :

Les structures d'accueil de la petite enfance :

- Crèche de Mons ;
- Crèche « le Nid Douillet » ;
- Crèche et MCAE de Jemappes (Fort Mahon) ;
- MCAE Cité P'tit ;
- MCAE Bébé Lune ;
- SAEC ;
- La Cité de l'enfance – SAAE – SAIE et AMO.

### **Objectifs généraux du département**

- Assurer la coordination et la complémentarité de l'ensemble des actions menées au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse, en vue de contribuer d'une part à la lutte concertée contre le déterminisme social et d'autre part à développer la qualité et la diversité du service au citoyen ;
- Participer au comité de pilotage CPAS-AJ dans l'objectif de : rechercher les convergences entre les actions menées par les services du CPAS et par ceux de l'aide à la jeunesse, identifier les articulations possibles, mettre en place les collaborations et les formaliser dans un protocole particulier de collaboration ;
- Assurer des actions variées de prévention précoce dans les divers milieux de vie des enfants et des jeunes (famille, école, accueil petite enfance, associatif, sport, culture...) avec nos partenaires de l'action sociale et de l'aide à la jeunesse ;
- Mettre en place avec ces mêmes partenaires des actions socioéducatives précoces dans ces divers milieux ;
- Garantir une gestion financière efficace, la prise en compte des économies d'échelle et la gestion concertée des ressources matérielles, logistiques et humaines ;
- Détecter les besoins nouveaux, développer des projets innovants et rechercher des financements variés pour l'ensemble des actions à mettre en place.

## **Actions mises en place avec le Service Egalité des Chances et Citoyenneté en 2015:**

### **Projet VIASANO**

#### **Actions autour des fruits et légumes**

Le service Egalité des Chances a organisé courant mars 5 animations sur la « familiarisation avec les fruits et les légumes » au sein des 5 crèches du CPAS (crèche de Jemappes, crèche de Mons, Cité P'tit, Bébé Lune et le Nid Douillet). Ce projet a émergé de l'adhésion au projet Viasano dont l'objectif majeur est de lutter contre l'obésité et de promouvoir de bonnes habitudes concernant l'alimentation saine.

Les animations d'une heure, s'articulent autour de la lecture de contes sur les légumes et les fruits, petites histoires sur les aliments, chants autour de l'hygiène...

Suite à ces animations, les 5 crèches ont rempli un questionnaire d'évaluation dont les retours ont été particulièrement positifs, c'est pourquoi le service réitérera cette action auprès des 5 milieux d'accueil de la petite enfance du CPAS avant la fin de l'année.

#### **Jouer, c'est déjà bouger... Avec Doudou zen**

L'Asbl « Doudou Zen » a proposé un projet pédagogique de formation à la psychomotricité aux responsables des milieux d'accueil de la petite enfance du CPAS. L'approche psychomotrice est une démarche d'éducation globale qui permet à l'enfant de vivre sa propre unité motrice, intellectuelle et affective. Ce projet entre dans la campagne « jouer c'est déjà bouger » de Viasano ; c'est pourquoi le service Egalité des Chances a proposé de coordonner et mettre en place ce projet. Dix séances de formations par structures seront proposées aux puéricultrices des milieux d'accueil suivants : crèche de Mons, crèche de Jemappes, Cité P'tit, Bébé Lune et le Nid Douillet. Des conseils seront également remis aux parents afin qu'ils puissent reproduire quelques activités à la maison et ainsi les sensibiliser à l'importance de bouger.



## 1. LES STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le CPAS gère l'accueil de la petite enfance en coordonnant l'action des structures suivantes :

- Crèche de Mons, sise Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- Crèche de Jemappes, sise rue du Fort Mahon à 7012 Jemappes ;
- MCAE de Jemappes (même localisation que la crèche) ;
- Service des accueillantes encadrées conventionnées (y compris les co - accueillantes) (SAEC), sis Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- MCAE Cité p'tit, sise Avenue François André 20 à 7012 Jemappes ;
- MCAE Bébé Lune, sise Chaussée de Beaumont, 21 bloc7 à 7000 Mons.

Structures	Effectif (ETP)	Nbre de places	Nbre enfants accueillis (au 31/08/2015)	Taux d'occupation
Crèche de Mons	15,2 (+2 art.60)	48	84	87.06 %
Crèche de JMP + MCAE	16 (+3 art 60)	42	52 (crèche) + 21 (MCAE) =73	95.25% (crèche) 91% (MCAE)
Nid Douillet	13,5 (+1 art 60)	36	58	114 %
Cité P'tit	8,75 (+3 art 60)	24	49	86.65 %
Bébé Lune	6.15 (+1 art 60)	12	20	85.74 %
SAEC	1.8 encadrement	120		
	14 co-accueillantes		118	80.61 %
	12 accueillantes		76	78.5 %
<b>Total</b>	<b>87,4</b>	<b>282</b>	<b>478</b>	<b>88.48 %</b>

### 1.1 Les crèches

Une crèche a les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans ;
- Un milieu d'accueil ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2.34 € et 33.04 €/jour).

Les normes prévues par l'ONE

- 1 puéricultrice / 7 enfants ;
- 1 infirmière / 48 places ;
- 0,5 assistante sociale / 48 places.

Le financement

Le financement de l'ONE est limité au personnel requis sur base des normes d'encadrement.

### **1.1.1 La crèche de Mons**

La crèche de Mons est située en Centre Ville, rue Frère Orban. Elle dispose d'une capacité de 48 places et est ouverte de 7h à 18h.

#### **Effectif : 15,2 ETP**

- 1 infirmière ;
- 0,3 agent administratif ;
- 12 puéricultrices ;
- 1.5 auxiliaires professionnelles (+ 2 art 60);
- 0.4 assistante sociale.

	<b>Nombre d'enfants inscrits</b>	<b>Taux d'occupation</b>
<b>En 2014</b>	<b>90</b>	<b>83.6 %</b>
<b>En 2015 (31/08/15)</b>	<b>84</b>	<b>87,06 %</b>

#### **Collaborations, activités organisées :**

- Activités 'Petit Mars changeant' dans le cadre de Mons 2015, 'animation au Beffroi'
- Bibliothèque 'Lis-moi une histoire', 1 X/mois durant l'année
- Eveil musical par les jeunes musiciennes
- Animation autour des légumes, par Viasano (Service d'Egalité des Chances et Citoyenneté)
- rencontre conviviale avec les parents, en fin d'année

#### **Formations :**

- Cemea : « Education active des enfants de moins de 3 ans » 1<sup>ère</sup> partie.
- EPE : « Mettre en place un système d'évaluation et de compétence »
- Passe Muraille ; « Ouverture sur le handicap »
- Cemea, suivi mensuel inter-crèche « Aspects pédagogiques et organisationnels en crèche »
- Septembre 2015 : « Psychomotricité relationnelle »

En fin d'année 2015, introduction auprès de l'ONE du nouveau plan qualité pour les années 2016-2017-2018.

### **1.1.2 La crèche de Jemappes**

La crèche de Jemappes est située à la rue du Fort Mahon. Elle dispose d'une capacité de 30 places et est ouverte de 7h à 18h. Elle est complétée par une MCAE de 12 places.

#### **Effectif : 15 ETP (total pour la crèche + MCAE)**

- 1 infirmière sociale ;
- 0.4 assistante sociale ;
- 11.3 puéricultrices (+ 1 ETP art 60 auxiliaire de l'enfance) ;
- 2 auxiliaires professionnelles (+ 2 article 60) ;
- 0,3 agent administratif.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
<b>2014</b>	<b>57</b>	<b>91.5 %</b>
<b>2015 (31/08/15)</b>	<b>52</b>	<b>95.25 %</b>

### **1.1.3 La crèche de Mons-Hyon « le nid douillet »**

Elle dispose d'une capacité de 36 places.

La plage horaire va de 6h30 à 19h00.

#### **Effectif : 13,5 ETP**

- 3/4 infirmière;
- 1/4 assistante sociale
- 10,7 puéricultrices ;
- 1,5 auxiliaire professionnelle (+1 auxiliaire prof art 60 TP) ;
- 0,3 agent administratif.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
<b>2014</b>	<b>51</b>	<b>105 %</b>
<b>2015 (31/08/15)</b>	<b>53</b>	<b>114 %</b>

### **Collaborations, activités organisées**

#### Différentes formations :

- La juste distance parents- professionnels dans les milieux d'accueil de l'enfant (Ateliers de l'INSU asbl)
- Comment aborder l'enfant différent ? Au-delà de la différence, un enfant à découvrir. (EPE)
- Du besoin de manger au plaisir de manger. (EPE)
- Mettre en place un système d'évaluation pour développer motivation et compétences. (EPE)
- Ma cabane à la crèche pour créer un espace d'exploration sensorielle dans son milieu d'accueil (THEATRE DE LA GUIMBARDE)
- Ne rien faire...une attitude à cultiver. (FRAJE).
- Des repères à revisiter pour un quotidien de qualité. (ISBW)

#### Organisation du carnaval

Le mardi 17 février 2015, la crèche a organisé le carnaval des enfants.

Tous les enfants ainsi que le personnel de la crèche étaient présents et déguisés pour l'évènement. Nous avons réalisé des ateliers découvertes et gustatifs pour les enfants de plus de 15 mois.

Les parents ont beaucoup apprécié cette manifestation et espèrent qu'elle pourra se renouveler à l'avenir.

#### Organisation du doudou

Le vendredi 29 mai 2015, nous avons organisé le lunch du doudou. Les bébés et les moyens présents étaient vêtus de rouge et de blanc ainsi que tout le personnel de la crèche. Les grands ont combattu en costume avec le dragon lors d'une prestation extraordinaire, en présence notamment de Monsieur Le Bourgmestre.

Nous avons filmé et fait de très nombreuses photos de l'évènement pour terminer par une photo de groupe autour du dragon.

L'après-midi, les puéricultrices ont accueilli les parents autour d'un café et un biscuit afin de visionner le combat de leurs enfants à leur grande joie.

Les parents ont massivement soutenu l'organisation et nous encouragent à la renouveler.

## **1.2 Les MCAE**

### **Normes :**

Une MCAE « Maison Communale d'Accueil de l'Enfance » a les particularités suivantes:

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans ;
- Un milieu ouvert au minimum 220 jours par an et minimum 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2.34 € et 33.04 €/j.).

### **Les normes imposées par l'ONE :**

Le personnel : 2,5 puéricultrices / 12 enfants + 0,25 assistante sociale ou assimilé / 12 enfants. Les MCAE fonctionnent selon un projet pédagogique qui met en exergue des valeurs telles que le développement de l'autonomie et la socialisation. Ces valeurs sont conduites au rythme et dans le respect absolu de chaque enfant. Les projets pédagogiques doivent répondre au code de qualité des MCAE et sont périodiquement revus en fonction des exigences de l'ONE.

### **Le CPAS compte 3 MCAE :**

- Bébé Lune située à Mons, ouverte de 7h00 à 18h00 – 12 places ;
- Cité p'tit située à Jemappes, ouverte de 7h00 à 18h00 – 24 places ;
- MCAE de Jemappes (Fort Mahon) – 12 places.

### **1.2.1 La MCAE de Jemappes (Fort Mahon)**

Adossée administrativement à la crèche de Jemappes, la MCAE complète le dispositif d'accueil mis en place à la rue Fort Mahon.

Son activité et son organisation s'intègrent totalement dans les actions mises en place par la direction et les équipes éducatives, à la satisfaction des familles qui lui confient leurs enfants depuis de nombreuses années déjà.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2014	27	7.82 €	88 %
2015 (31/08/15)	21	8 €	91 %

### **1.2.2 La MCAE Cité P'tit**

Notre milieu d'accueil est accessible à tout public. Une action spécifique est menée pour soutenir les parents en recherche d'emploi ou engagés dans un processus de réinsertion socioprofessionnelle et ce, dans la continuité du projet 'Convergence' « Accueil de P'tits Montois », mené jusque fin 2014 dans le cadre du Fonds Social Européen, en collaboration avec la MCAE « Les P'tits Fours ». Ce projet spécifique bénéficie depuis janvier 2015 du soutien financier de l'ONE dans la continuité des actions soutenues auparavant par le FSE.

Les derniers objectifs du plan qualité (2013-2015) de la MCAE Cité P'tit sont les suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine et équilibrée ;
- Renforcer la relation entre les parents et le milieu d'accueil.
- Renforcer l'accès pour tous à diverses activités en y intégrant ponctuellement les parents.

#### **Effectif (8,75 ETP)**

- 0,25 assistante sociale ;
- 1 assistante sociale FSE ;
- 6.5 puéricultrices (+1 auxiliaire de la petite enfance article 60) ;
- 1 auxiliaire professionnelle (+ 2 auxiliaires professionnelles article 60).

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2014	48	12.43 €/jour complet 8.58 €/demi-jour	81.93 %
2015	49	13.40 €/jour complet 7.65 €/demi-jour	86.65 %

La population est mixée avec une majorité de familles monoparentales à faible ou moyen revenu. La proximité de la gare amène une population de navetteurs.

#### **Activités réalisées**

##### Formations

- Equipier de première intervention pour 2 puéricultrices (école du feu)
- Formation AFSCA pour la responsable (ONE) et retransmission à l'équipe.
- 2 Journées pédagogiques organisées par l'one sur différents sujets éducatifs : l'alimentation des tous petits, les pleurs, la gestion des colères,...

### Collaborations, activités organisées

- Journée festive en compagnie des enfants et de leurs parents afin de fêter Saint Nicolas.
- Collaboration avec le bibliothèque de Jemappes pour la lecture de livres, à raison de 1x/mois
- Organisation d'activités d'éveil musical à raison d'1x/tous les 15 jours pour les enfants, et 1x/mois pour les parents faisant partie du programme 'Accueil des P'tits Montois'.
- Organisation d'un fancy-fair au mois de juin 2014, avec danse des tout-petits, animations diverses : château gonflable, pêche aux canards, grimage, ...

### **1.2.3 La MCAE Bébé Lune**

Notre milieu d'accueil a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles, tant psychologiquement que professionnellement, pour leurs occupations personnelles.

Il est à noter qu'une priorité donnée aux parents étudiant ou éprouvant des difficultés socio-économiques ou aux enfants à besoins spécifiques (aucune demande n'a été reçue à ce jour pour accueillir ces derniers).

#### **Effectif (6.15 ETP)**

- 0,25 assistante sociale ;
- 3.9 puéricultrices (+1 auxiliaire de l'enfance article 60) ;
- 2 auxiliaires professionnelles.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
<b>2014</b>	<b>24</b>	<b>19.71 €/jour complet 12.47 €/demi-jour</b>	<b>78.04 %</b>
<b>2015</b>	<b>20</b>	<b>18.41 €/jour complet 10.63 €/demi-jour</b>	<b>90.74 %</b>

Le taux d'occupation relativement faible en 2014 s'explique par une obligation de réduction du nombre d'enfants inscrits exigée et surveillée par l'ONE suite à un constat de surcapacité en 2013 ainsi qu'à des épidémies à répétition.

Le tableau d'occupation a été revu pour 2015 (actuellement 85.74 % au 31/8/15)

### Collaboration et activités organisées + projets et perspectives

Les activités avec la bibliothèque de Jemappes n'ont malheureusement pas eu lieu (animatrice malade). Etant donné le coût des animations organisées par les jeunes musicales et la difficulté d'y avoir une place, l'équipe de Bébé Lune prend en charge elle-même les animations musicales avec le matériel appartenant à l'établissement, et parfois la découverte de nouveaux instruments amenés par le personnel (Djembé,...).

Durant l'année 2014-2015, nous avons bénéficié d'une animation sur l'alimentation saine dans le cadre du programme VIASANO (Service d'Égalité des Chances et Citoyenneté). Cette

animation a été très appréciée par les enfants et sera réitérée de manière plus approfondie et ludique durant l'année 2015-2016 (comptines, livres, dégustation fruits et smoothies).

Nous allons également mettre en place des animations/formation du personnel en psychomotricité avec l'ASBL Doudou Zen.

En décembre, nous aurons comme chaque année la visite de Saint-Nicolas, ce sera l'occasion de permettre aux parents de voir la crèche autrement et de rencontrer et échanger avec l'équipe et également d'autres parents dont l'enfant est accueilli chez nous.

Le plan qualité 2013-2015 reprend les objectifs suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Favoriser l'accès pour tous à différentes activités, grâce à la collaboration avec des associations locales ;
- Renforcer la relation entre le milieu d'accueil et les parents.

Le plan qualité 2015-2017 est en cours d'élaboration en collaboration avec la coordinatrice ONE.

### **1.3 Les accueillantes conventionnées**

Les accueillantes conventionnées ont les particularités suivantes

- Un milieu d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans ;
- 10h/jour – 220 jours/an.

Les normes imposées par l'ONE

- La capacité du service est de 30 accueillantes à 4 places chacune soit 120 places.

Le financement

- 1 assistante sociale / 20 accueillantes soit 1 ½ A.S subsidiées ONE et ½ AS subsidiée APE;
- Tarif ONE/jour/enfant payé par le parent ;
- Entre 2.34 € et 33.04 €/jour pour l'année civile 2014.

Les accueillantes perçoivent une indemnité journalière.  
Elles fournissent la totalité des aliments sauf les aliments diététiques.

Actuellement, **12 accueillantes** travaillent à domicile et **14 co-accueillantes** travaillent dans les co-accueils (ex –prégardiennats).

**194 enfants** ont été accueillis pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2015

Le statut d'accueillante étant peu attrayant et les formations rares, il n'est pas facile de trouver des candidates qui présentent toutes les garanties de compétences requises. .

### **1.3.1 Les co - accueillantes**

Dans les co-accueils (ex – préguardiennats), l'accueil est organisé selon des modalités particulières :

- Classe de délégation entre les 2 accueillantes, ce qui suppose un remplacement en cas de maladie d'une accueillante.
- Les co - accueillantes prestent dans 7 écoles ;
- Les repas sont à charge du pouvoir organisateur ;
- Les co-accueillantes sont payées en fonction des présences, ce qui induit des difficultés de maintenir certaines semaines d'ouverture.
- Dans les crèches et les MCAE, la plupart des enfants sont inscrits pour +/- 2 ans ½. Dans les préguardiennats l'accueil est de 1 an maximum, ce qui induit un travail administratif important lié au turn-over plus important des enfants accueillis ;

#### **L'effectif**

Les accueillantes conventionnées sont motivées et fiables.

Elles trouvent dans leur activité conventionnée :

- Une échappatoire au chômage ;
- Une valorisation par le travail ;
- Un travail facilement accessible grâce à une formation de base accélérée ;
- Un travail à proximité de leur domicile (la plupart ne disposent pas de véhicule).

#### **L'utilisateur**

Nous répondons à :

- A un nombre élevé de demandes de places d'accueil ;
- A une demande de places d'accueil de proximité (la plupart de ces familles ne disposant que d'un véhicule ou pas du tout) ;
- A des demandes d'accueil d'urgences, du moins dans la mesure de nos possibilités ;
- A un nombre inattendu de demandes pour les enfants âgés de plus de 18 mois, de nombreuses familles composant des solutions de divers congés parentaux et dépannages familiaux pour leurs enfants ;
- La situation du milieu d'accueil au sein des établissements scolaires fondamentaux, est recherchée par les familles du fait de son aspect « préscolaire » et d'une facilité de regroupement de tous leurs enfants.

#### **Les co - accueillantes dans les écoles de la Ville de Mons.**

<b>Structures</b>	<b>Nbre enfants présents (au 31/08/2015)</b>	<b>Familles monoparentales</b>	<b>Familles dont au – 1 des parents est sans emploi</b>	<b>Taux d'occupation</b>
<b>Canoniers</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>85.5 %</b>
<b>Flénu</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>84.75 %</b>
<b>Cuesmes</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>79.25 %</b>
<b>Obourg</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>75.25 %</b>
<b>Rosignol</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>90.75 %</b>
<b>St-Denis</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>87 %</b>
<b>Villers</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>61.75 %</b>



Le nombre d'enfants présents au moins 1 jour chez les co-accueillantes du 01.09.2014 au 31.08.2015 est de **118**.

### **1.3.2 Les accueillantes à domicile**

En ce qui concerne les 12 accueillantes, elles ont accueilli **76 enfants** à leur domicile (au 31/08/15).

- Au niveau des accueillantes conventionnées, toute la réglementation se base sur la notion de travail à domicile et une relation individualisée à l'accueillante. Le pouvoir organisateur se voit délogé de l'aspect organisationnel ;
- La gestion ONSS - APL est assurée par le service et non par le département des ressources humaines ;
- Les revenus des accueillantes sont directement liés aux présences des enfants... Absences, congés des enfants les pénalisent... ;
- L'autorisation dans les SAEC est octroyée à l'accueillante par le comité ONE à titre nominatif ; dans les structures collectives, cette clause n'existe pas car l'ONE ne statue pas sur les personnes et c'est alors le pouvoir organisateur qui est seul à procéder à l'engagement. Dans le SAEC, c'est sur base d'une décision de BP qu'un rapport social est soumis à l'ONE (qui se réunit 1x/mois), ce qui retarde les engagements.
- En cas d'arrêt de l'accueillante, le remplacement n'est pas aisé (prestation au -delà des 7h36, non délégation,...) alors que la continuité de l'accueil est essentiel pour les familles.

### **Perspectives**

La capacité du S.A.E.C. est actuellement de 30 accueillantes.

### **En 2016**

- 4 postes d'accueillantes sont à pourvoir (4 accueillantes à domicile ou 2 duos de co-accueillantes). Ces postes doivent impérativement être pourvus afin de maintenir notre capacité et notre droit à la subsidiarité y afférent.  
Nous assistons actuellement à une explosion des demandes sur Mons, principalement pour le Centre Ville.  
Considérant les nombreux projets de construction prévus sur l'entité montoise dans les prochaines années, la demande ne pourra qu'augmenter encore ;
- Les candidatures d'accueillantes conventionnées à domicile sont actuellement très faibles de façon généralisée en Communauté française. Par contre, le système de co-accueillante attire davantage de candidatures, surtout selon notre formule appliquée dans les ex - préguardiennats.  
La réflexion sur les modalités d'implantation géographique et les travaux d'aménagement qui seraient nécessaires doit être menée rapidement afin de garantir durablement le maintien de notre capacité actuelle d'accueil ;
- Assurer la continuité de l'accueil conformément à l'article § 68 de la réglementation de la Communauté française ;
- Finaliser la sécurisation tant anti-intrusion que protection contre l'incendie
- Répondre aux obligations de formation réglementaires ;
- Veiller à la réalisation et à l'achèvement des travaux dans les co-accueils.

#### **1.4. Eléments d'analyse sur l'accueil de la petite enfance**

L'accueil de la petite enfance est un secteur qui présente un déficit récurrent. Depuis la reprise des structures communales en 2011, le CPAS a tenté de travailler sur divers paramètres permettant de réduire au maximum ce déficit. Malgré les efforts réalisés par le personnel et les directions, le mode de financement structurel étant par nature insuffisant, il reste des marges sur lesquelles le CPAS a finalement peu de prise.

Parmi les nombreux efforts réalisés, on peut par exemple identifier :

- La définition d'une norme stricte de personnel nécessaire pour fonctionner par structure. Cette norme spécifique permet de fonctionner correctement et de gérer les éventuelles absences (maladie ou congés) du personnel. Elle est distincte de la norme « agréée » de l'ONE qui ne permet pas de faire tourner les structures pendant les plages d'ouverture prévues ou en intégrant les congés annuels par exemple ;
- Les frais de fonctionnement ont été repensés à la baisse, afin d'aller à l'essentiel des besoins du personnel et des enfants ;
- Les repas sont réalisés par une firme externe, comme pour les écoles ou d'autres collectivités par exemple, ce qui permet un contrôle plus strict des coûts (à l'unité de repas livrée) ;
- Une attention particulière est accordée aux recettes, en termes de subsides bien sûr, mais aussi et surtout pour le paiement par les parents des participations financières dues en fonction de leurs revenus professionnels. A cet égard, la collaboration entre le département et les services de gestion financière fonctionne bien, elle tient compte des critères sociaux éventuels et des délais normaux de paiement permettant une gestion équitable entre l'ensemble des familles qui font appel à nos services.

Les effets de ces divers efforts impactent sensiblement l'évolution du déficit :

Sur les budgets initiaux

<b>BI 2012</b>	<b>B.I. 2013</b>	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.I. 2015</b>	<b>B.I. 2016</b>	<b>Evolution du déficit 2015/2016</b>
- 763.569	- 517.616	-589.664	-738.951,97	-525.991,03	- 28,82%

Sur les comptes disponibles

<b>C.2012</b>	<b>C. 2013</b>	<b>C. 2014</b>	<b>Evolution 2103/2014 (%)</b>
- 750.516,56	- 736.561,84	<b>-588.451,51 €</b>	<b>- 20%</b>

**Pour l'exercice 2014**, une analyse plus spécifique a été réalisée afin d'identifier le coût par place agréée dans les divers établissements actuellement en gestion.

En résumé

Structure	Coût 2014	Places agréées	Coût/place 2014
Bébé lune (mcae)	63.023,04 €	12	1.500,55 €
Cité p'tit (mcae)	44.952,33 €	24	1.070,29 €
Jemappes (crèche+mcae)	256.882,17 €	42	6.116,24 €
Nid douillet (crèche)	76.823,56 €	36	2.133,99 €
Mons (crèche)	140.877,71 €	48	2.934,95 €
<b>Sous-Total</b>	<b>519.539,77 €</b>	<b>162</b>	<b>3.207,04 €</b>

Si on pousse l'analyse sur l'ensemble de notre capacité d'accueil de la petite enfance, il convient d'ajouter le SAEC

Structure	Coût 2014	Places agréées	Coût/place 2014
Accueillantes et co- accueillantes	68.911,74 €	120	574,26 €

Ce qui ferait donc au total général

	Coût 2014	Places agréées	Coût/place 2014
<b>Total général</b>	<b>588.451,51 €</b>	<b>282</b>	<b>2.086,71 €</b>

On observe donc une forte réduction du budget initial en 2016 et surtout une diminution progressive aux comptes. Le coût par place d'accueil, toutes structures confondues, est de 2.086,71€ au Compte 2014, contre 2.611,21€ au Compte 2013 (soit une diminution de +/- 20%)

Sans surprise, on constate que les MCAE et les crèches coûtent structurellement le plus cher, selon leur mécanisme de financement et /ou leur taille critique respective.

### **1.5. Perspectives pour le secteur de l'accueil de petite enfance**

Les perspectives de notre secteur sont directement liées à l'appel à projet « Cigogne III » lancé en 2014 par l'ONE.

En voici les principaux rétroactes :

#### **1.5.1 Plan cigogne III**

Le plan Cigogne III (2014-2022) a pour objectif de créer 14.849 places en 9 ans, dans les milieux d'accueil collectifs et de type familial, subventionnés ou non par l'ONE.

Il se décline en 3 phases :

- phase 1 : 2.049 places en 2014 (dossiers rentrés pour le 28 mars 2014)

- phase 2 : 6.400 places de 2015 à 2018 (dossiers rentrés pour le 10 octobre 2014)
- phase 3 : 6.400 places de 2019 à 2022

Les projets du CPAS s'inscrivent dans la phase 2.

Ce volet prévoit une ouverture de 1239 places dans le Hainaut. A cette étape, le Plan Marshall 2.vert prévoit un budget de 56.000.000 € en financement alternatif pour la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, sur le territoire de langue française de Wallonie. Peuvent bénéficier de ce financement, les communes, Intercommunales, CPAS, associations régies par le Chapitre XII de la loi organique des CPAS, ASBL et fondations.

### **1.5.2. Historique des projets :**

Le 10 octobre 2014 :

- Accord de principe du BP concernant les différents projets dans le cadre du Plan Cigogne III – Volet 2

Le 10 octobre 2014 :

- Accord de principe du Collège de la Ville de Mons concernant les différents projets dans le cadre du Plan Cigogne III – Volet 2

Le 10 octobre 2014, envoi de 2 projets :

- Crèche de Mons : extension de capacité de 48 à 56 places avec ouverture fin septembre 2014
- Bébé Lune : transformation de la MCAE de 12 places, en crèche de 49 places (37 nouvelles places) avec ouverture fin décembre 2018

Le 30 octobre 2014 :

- Ratification par le CAS de l'accord de principe du BP du 10 octobre 2014

Le 20 novembre 2014 : attribution des références par l'ONE :

- Crèche de Mons : dossier HT259
- Bébé Lune : dossier HT257

Le 26 février 2015 :

- Accord du Gouvernement wallon pour une subvention à l'infrastructure d'un montant de 190.575 € pour le projet HT259 (crèche de Mons)
- Accord du Gouvernement wallon pour une subvention à l'infrastructure d'un montant de 1.198.700 € pour le projet HT257 (Bébé Lune)

### **1.5.3. Financements :**

Personnel et fonctionnement :

Les places de crèches supplémentaires entrent dans l'agrément des structures concernées et sont subsidiées par l'ONE pour le personnel et le fonctionnement de la même manière que les places de crèche existantes.

- pour la crèche de Mons (HT 259) : financement de 8 places supplémentaires de crèches, 56 places de crèche au total.
- Pour Bébé lune (HT 257) : transformation du financement des 12 places actuelles de MCAE en places de crèche et financement de 37 places de crèche supplémentaires, soit 49 places de crèche au total.

## Infrastructure :

Projet crèche de Mons – HT259 : extension de capacité de 48 à 56 places subventionnées (8 places supplémentaires)

Evaluation du coût des travaux : 100.000 €

Droit de tirage par financement alternatif de la Région wallonne : 190.575 € maximum.

Projet Bébé Lune – HT257 : transformation de la MCAE Bébé Lune de 12 places en crèche de 49 places subventionnées (37 places supplémentaires)

Evaluation du coût des travaux : 1.300.000 €

Droit de tirage pour financement alternatif de la Région wallonne : 1.198.700 € maximum

### **1.5.4. Contraintes pour l'ouverture des places**

- Crèche de Mons : 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 (reculé d'1 trimestre vu les retards pris par les décisions d'accord de l'ONE)
- Nouvelle crèche : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

L'article 81 du contrat de gestion de l'ONE prévoit :

- Sauf cas de force majeure, les places à ouvrir doivent l'être avant la fin du trimestre mentionné dans sa demande par le porteur de projet et, au plus tôt, à la date d'autorisation. En cas de non respect de ce délai, le porteur de projet renonce formellement aux subventions pour ces places pendant les 3 premiers mois qui suivent l'ouverture effective de celles-ci.
- Les places doivent être ouvertes au plus tard à la fin de l'année qui suit le trimestre annoncé par le porteur de projet. En cas de non respect de ce délai, sauf cas de force majeure, le projet est déclassé de plein droit.

### **1.5.5. Perspectives de mise en œuvre**

- Extension de la crèche de Mons :

Les travaux relatifs à l'augmentation de 8 places à la crèche de Mons ont été engagés en octobre 2015. Ils doivent se terminer fin novembre afin de permettre à l'ONE de procéder à l'inspection requise pour l'autorisation du nouvel agrément. Fin décembre 2015, les nouvelles places seront donc logiquement ouvertes. Au niveau de l'effectif de la crèche, 1,5 équivalent temps plein financé par l'ONE sera simultanément activé.

- Nouvelle crèche :

L'analyse du dossier est toujours en cours actuellement. Les divers éléments d'analyse dont nous disposons progressivement devront être pris en compte lors de la réflexion sur les projets de renforcement de notre capacité d'accueil qui est actuellement en cours au sein du département.

Ainsi, l'implantation d'une crèche dans le périmètre immédiat de la nouvelle gare de Mons a du sens en termes de cohésion et de mixité sociales, de mobilité, de redynamisation des quartiers et de soutien aux parents à l'emploi ou en formation. Elle aura un coût.

Les places demandées ont été octroyées par l'ONE et le subside à l'infrastructure demandé a été octroyé par la Wallonie : s'agissant d'un service accessible à l'ensemble de

la population, la participation financière de la Ville de Mons dans le déficit prévisible de la nouvelle structure devra être discutée en toute transparence.

- renforcement des co-accueils :

De même, le renforcement de nos espaces de co-accueillantes (anciennement pré-gardiennats) constitue une solution intéressante pour les parents, à un coût plus abordable pour le pouvoir organisateur. L'idéal serait de conserver l'accolement à des implantations maternelles et primaires, comme dans les structures actuelles, mais cela dépendra des disponibilités de locaux et de la volonté des autorités communales et des directions d'écoles. A défaut, des espaces de co-accueillantes pourraient voir le jour à d'autres endroits stratégiquement intéressants en termes d'accessibilité et de couverture géographique.

## **2. LES SERVICES AGREES DANS L'AIDE A LA JEUNESSE**

L'ensemble des projets menés par le CPAS dans le domaine de l'aide à la jeunesse est administrativement regroupé sous la coupole unique de « La Cité de l'enfance ».

La Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est une institution publique d'Aide à la Jeunesse gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Mons et dont les divers projets sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette institution montoise a fêté dignement ses quarante ans en 2012. Elle est l'héritière des initiatives publiques en faveur de l'enfance menées par la Ville de Mons depuis des lustres.

L'action sociale et surtout l'action sociale publique a la difficile mission d'évoluer en fonction du déplacement des besoins sociaux, voire même d'anticiper cette évolution afin d'y répondre de manière adéquate. La Cité de l'Enfance n'échappe pas à ce constat et le projet pédagogique initial, novateur au début des années 70, a bénéficié d'importantes actualisations. En 2003, les actions menées par la Cité ont bénéficié de nouveaux agréments qui ont permis de diversifier, de consolider et de pérenniser la structure.

Au travers de ses projets d'hébergement, d'intervention individuelle dans le milieu de vie ou d'action communautaire, l'objectif de la Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est de favoriser à terme le développement optimal du jeune dans sa famille ou dans son milieu de vie d'origine en respectant son système de valeur, ses croyances, son contexte socio-économique, son potentiel personnel. Cette démarche doit permettre l'émergence de l'individu comme sujet actif et non comme objet de prise en charge. Ainsi, le personnel éducatif met tout mettre en œuvre pour que ces jeunes, en dépit des difficultés importantes qu'ils ont traversées, puissent s'épanouir librement et s'assumer pleinement au moment de leur passage dans la vie adulte.

Aujourd'hui, au travers de ses différents services agréés, la Cité de l'Enfance encadre en permanence entre 150 et 200 jeunes et leurs familles.

Les projets concernés sont :

- Ancrages (AMO)
  
- Tremplin (SAAE)
- Escalier (SAAE)
- Envol (SAAE)
  
- Point d'appui (SAIE).

## **2.1. L'AMO « ANCRAGES »**

L'AMO « Ancrages » s'inscrit en tant que service spécialisé de l'aide à la jeunesse et propose une aide préventive, émancipatrice et surtout non contraignante aux jeunes et aux familles de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Ce service a comme pouvoir organisateur le CPAS, situation assez rare dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Il est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les frais de personnel, de fonctionnement et d'activités éducatives.

Les interventions de l'AMO se répartissent entre aide individuelle et action communautaire.

### **Effectif :**

- 1 Coordinateur ;
- 2 Educatrices A1 ;
- 1 assistante sociale.

### **2.1.1. L'aide individuelle**

« Ancrages » propose aux enfants, aux jeunes ou à leur famille un lieu et un temps d'écoute, un espace de parole, d'orientation et d'accompagnement pour les aider à surmonter leurs difficultés d'ordre familial, socio économique, scolaire, administratif ou juridique.

L'équipe n'intervient que sur demande du jeune et/ou de sa famille et n'accepte aucun autre mandat que celui du jeune ou de sa famille : le travail social d'accompagnement ne peut se faire qu'avec l'accord et la collaboration du jeune et/ou de sa famille et dans le respect du code de déontologie des services de l'aide à la jeunesse (transparence, respect du secret professionnel, respect de la parole des jeunes,...).

### **Interventions réalisées :**

- 6 nouvelles situations + 1 réouverture de dossier durant le 2ème semestre 2014, 9 dossiers ont été clôturés pour diverses raisons durant cette même période ;
- 18 nouvelles situations durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015 et 12 clôtures ;
- L'ensemble des nouvelles situations sur les 2 semestres, représente 52 enfants pris en charge.
- Le nombre total de dossiers au 30.08.2015 est de 45

## **2.1.2 Les activités communautaires**

### 2.1.2.1. Le diagnostic social

Le diagnostic social sera réalisé dans le premier trimestre 2015. Suite aux nouvelles dispositions de Fédération Wallonie Bruxelles en cette matière, nous avons bénéficié d'un accompagnement dans sa réalisation.

La centralisation de ce diagnostic au sein du CAAJ a permis de dégager des pistes d'actions collectives et de solliciter des projets communautaires, comme le groupe de parole « Entr'Parents ».

### 2.1.2.2. Le groupe de parole « Entr'parents »

#### Objectifs :

- Réaliser un travail de prévention,
- S'inscrire dans une logique d'accompagnement à la parentalité,
- Susciter la réflexion,
- Amener des questionnements et des remises en questions des parents,
- Améliorer le climat familial,
- Créer une solidarité entre parents afin qu'ils se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls à vivre tel ou tel événement avec leur enfant et qu'ils trouvent ensemble des solutions,...

#### Mise en œuvre :

10 séances de 2 heures réparties de mai à décembre 2015 ont lieu dans les locaux de l'AMO. Elles sont animées par un formateur extérieur (de formation éducateur, psychologue et victimologue).

Une communication spécifique présentant le projet est réalisée sur divers supports (flyers, affiches, réseaux sociaux...).

Le projet dans son ensemble est subsidié par le CAAJ.

Une évaluation est prévue début 2016.

### 2.1.2.3 Actions sociales de groupe : Privilégier les moments en famille

Seize journées familiales ont été également organisées depuis janvier 2015 (dont 10 cet été), suite aux desiderata issus du conseil pédagogique qui regroupe les jeunes, les familles et l'équipe éducative.

Nous avons également profité de l'opportunité Mons 2015, capitale européenne de la culture, pour proposer à nos familles de participer à plusieurs événements (5 au total).

## **2.1.3 Le travail de réseau**

Une orientation, une aide quelle qu'elle soit ne peut s'effectuer sans connaissance du réseau d'action sociale. Raison pour laquelle les membres de l'équipe participent à des degrés divers à des commissions, des projets partenaires et organisations ponctuelles.



## Perspectives

L'équipe a travaillé sur le projet pédagogique et plus particulièrement sur les missions, les profils de fonction ainsi que les procédures.

L'équipe a cherché et cherche à offrir plus de visibilité à son service auprès du public et des professionnels : portes-ouvertes le 27 juin 2014, nouveau folder redistribué, films adhésifs de vitrage au logo de l'AMO posés sur les baies vitrées de nos locaux.

Des rencontres avec les responsables des services sociaux du CPAS ont été mises en place afin de favoriser les collaborations nécessaires depuis la réorganisation des missions du service jeunesse et du service social dans son ensemble.

Un article concernant l'AMO dans le « Mons Mag » devrait paraître dans les prochains mois...

### **2.2. Les services résidentiels : les Services d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE)**

La Cité de l'Enfance dispose de **trois agréments SAAE**:

**Tremplin** (Pavillon 2) : 15 prises en charge mixtes de 0-12 ans ;

**Escale** (Pavillon 3): 15 prises en charge mixtes de 0-18 ans ;

**Envol** (Pavillon 6, 5 et 7):21 prises en charge de 12-18 ans (filles au P6, mixte aux P5 et 7).

Mandats : 1 an renouvelable en principe une fois. L'éloignement du milieu de vie et le placement en structure d'hébergement est normalement une décision à caractère temporaire prise par les mandants de l'aide à la jeunesse (conseillers, directeurs et juges de la jeunesse). L'objectif principal consiste à permettre d'une part, à toutes les parties de souffler, de réfléchir à leur situation et de recevoir les aides éducatives appropriées, et d'autre part, aux professionnels de créer les conditions propices pour une réinsertion familiale réussie.

Normes de subsidiation pour 51 situations :

- 3 directeurs ;
- 21,5 éducateurs ;
- 1,5 personnel psychosocial ;
- 1,5 agent administratif ;
- 5 agents techniques.

#### L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 12 ans « Tremplin »

Accueil des enfants victimes de maltraitance ou dont on suspecte l'existence.

#### L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 18 ans « l'Escale »

Le projet consiste à optimiser le développement de l'enfant en lui offrant un climat sécurisant et structurant. Cette unité de vie permet prioritairement de réunir les fratries.

## L'unité de vie pour jeunes âgés de 12 à 18 ans « l'Envol »

Le projet consiste à préparer au mieux l'avenir du jeune en travaillant :

- soit à sa réinsertion familiale ;
- soit à une mise en autonomie.

Deux structures pré - autonomies aménagées à l'étage de pavillons 5 et 7, indépendantes des unités de vie, peuvent accueillir chacune trois adolescent(es) à partir de 16 ans. Ces structures favoriseront l'installation en autonomie.

### Principaux indicateurs de l'activité SAAE

<b>SAAE : Accueil interne</b>					
<b>Mois</b>		<b>Journées DAAJ*</b>		<b>Journées DAAJ*</b>	
	<b>Maximum</b>	<b>2014</b>	Taux d'occupation	<b>2015 (31/08/15)</b>	Taux d'occupation
Janvier	<b>1581</b>	<b>1644</b>	<b>103.98 %</b>	<b>1519</b>	<b>96.08 %</b>
Février	<b>1428</b>	<b>1512</b>	<b>105.88 %</b>	<b>1397</b>	<b>97.83 %</b>
Mars	<b>1581</b>	<b>1612</b>	<b>101.96 %</b>	<b>1497</b>	<b>94.69 %</b>
Avril	<b>1530</b>	<b>1652</b>	<b>107.97 %</b>	<b>1384</b>	<b>90.46 %</b>
Mai	<b>1581</b>	<b>1670</b>	<b>105.63 %</b>	<b>1384</b>	<b>87.54 %</b>
Juin	<b>1530</b>	<b>1552</b>	<b>101.44 %</b>	<b>1380</b>	<b>90.20 %</b>
Juillet	<b>1581</b>	<b>1581</b>	<b>100.00 %</b>	<b>1280</b>	<b>80.96 %</b>
Août	<b>1581</b>	<b>1561</b>	<b>98.73 %</b>	<b>1271</b>	<b>80.39 %</b>
Septembre	<b>1530</b>	<b>1530</b>	<b>100.00 %</b>		
Octobre	<b>1581</b>	<b>1488</b>	<b>94.12 %</b>		
Novembre	<b>1530</b>	<b>1440</b>	<b>94.12 %</b>		
Décembre	<b>1581</b>	<b>1488</b>	<b>94.12 %</b>		

\* Direction administration et aide à la jeunesse

Les pourcentages d'occupation en recul en 2015 sont principalement dus aux changements intervenus au sein des services de l'aide à la jeunesse pour décider de l'attribution des places disponibles. Les nouvelles procédures dites de « capacités réservées » sont entrées en vigueur en 2014, mais produisent leurs premiers effets en 2015 : les procédures d'attribution après des fins de prises en charge sont plus complexes et plus formalisées entre les mandants et les services agréés. Un certain temps d'ajustement est sans doute nécessaire pour que les choses se fluidifient à nouveau et que les délais entre deux prises en charge soient raccourcis, ce qui nous permettra de revenir aux taux d'occupation plus élevés que nous connaissions dans le passé.

### **2.3. Le travail mandaté en milieu de vie : Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE)**

#### **1 agrément SAIE : Point d'Appui (Pavillon 5)**

Agrément : 26 prises en charge 0-18 ans

Mandats : 6 mois maximum renouvelable une fois.

Normes de subsidiation pour 26 situations :

- 1 coordinateur ;
- 1 intervenant psychosocial ;
- 5,5 éducateurs.
- 1 agent administratif ;
- 1 agent technique ;

L'objectif est de créer un espace de parole et d'action éducative en partant des compétences des parents et des enfants dans leur réalité afin de développer un partenariat actif.

Les moyens mis en œuvre :

- L'élaboration du contrat d'aide

Les parents et enfants participent dès le premier contact avec les mandants à l'élaboration du contrat d'aide.

Il définit leurs responsabilités en tenant compte de :

- Leur système de valeurs ;
- Leurs croyances ;
- Leur contexte socio-économique ;
- Leur développement personnel...

- La mise en œuvre du partenariat avec le jeune et la famille

Les intervenants accompagnent le jeune et sa famille dans leurs difficultés d'être au quotidien. Les objectifs du partenariat sont de faciliter la découverte personnelle ou reconnaître sa responsabilité dans le fonctionnement familial, de susciter le changement en terme d'expériences plus facilement intégrées car venant d'une découverte personnelle. Simultanément à ce travail de parole, les intervenants accompagnent le jeune et la famille en posant des actes éducatifs.

Toujours en partenariat, et accompagnant la famille, les intervenants feront appel au réseau en fonction de la demande et des besoins (école, quartier, club sportif, association de loisirs, de culture, bibliothèque, mouvement de jeunesse).

Le but est de vivre des expériences extra familiales.

Les intervenants créeront un espace de coordination afin d'établir un partenariat avec les différents services qui aident la famille et le jeune (CPMS, CPAS, ONE, Centre de guidance, AMO,...).

## Principaux indicateurs de l'activité SAIE

### Les statistiques d'occupation du service d'accueil et d'intervention éducative

<b>SAIE : Interventions extérieures</b>					
<b>Mois</b>		<b>Journées DAAJ*</b>		<b>Journées DAAJ*</b>	
	<b>Maximum</b>	<b>2014</b>	Taux d'occupation	<b>2015 (31/08/15)</b>	Taux d'occupation
Janvier	<b>806</b>	<b>816</b>	<b>101.24 %</b>	<b>785</b>	<b>97.39 %</b>
Février	<b>728</b>	<b>748</b>	<b>102.75 %</b>	<b>731</b>	<b>100.41 %</b>
Mars	<b>806</b>	<b>857</b>	<b>106.33 %</b>	<b>790</b>	<b>98.01 %</b>
Avril	<b>780</b>	<b>862</b>	<b>110.51 %</b>	<b>875</b>	<b>112.18 %</b>
Mai	<b>806</b>	<b>940</b>	<b>116.62 %</b>	<b>931</b>	<b>115.51 %</b>
Juin	<b>780</b>	<b>947</b>	<b>121.41 %</b>	<b>929</b>	<b>119.10 %</b>
Juillet	<b>806</b>	<b>914</b>	<b>113.39 %</b>	<b>833</b>	<b>103.35 %</b>
Août	<b>806</b>	<b>864</b>	<b>106.70 %</b>	<b>852</b>	<b>105.71 %</b>
Septembre	<b>780</b>	<b>656</b>	<b>84.10 %</b>		
Octobre	<b>806</b>	<b>657</b>	<b>81.51 %</b>		
Novembre	<b>780</b>	<b>685</b>	<b>87.82 %</b>		
Décembre	<b>806</b>	<b>678</b>	<b>84.12 %</b>		

\* Direction administration et aide à la jeunesse

### Perspectives pour l'ensemble des services agréés dans l'aide à la jeunesse

#### En matière d'organisation interne :

La Cité de l'enfance connaît depuis plusieurs années une importante phase d'actualisation de son organisation interne (organigramme et procédures internes) qui devront se traduire rapidement par la réécriture de ses différents projets pédagogiques et l'obtention des nouveaux agréments auprès de l'aide à la jeunesse (FWB).

#### Les principaux éléments de cette actualisation sont :

- La désignation d'une nouvelle directrice administrative fin 2012.
- La mise en place en 2014 d'un chef éducateur par unité de vie SAAE à la place du poste de coordinateur transversal aux 3 unités ; cette mise en place a induit une modification de l'essentiel des procédures internes tant pédagogiques qu'administratives ou logistiques ;
- La désignation d'un nouveau coordinateur pour l'AMO Ancrages en 2014.
- La désignation d'un nouveau coordinateur SAIE fin 2014.
- la désignation d'une nouvelle directrice pédagogique fin 2014.
- L'intégration administrative en 2014 de l'AMO Ancrages au sein de la Cité de l'Enfance en vue de consolider la complémentarité pédagogique entre les services agréés du CPAS et d'en améliorer la gestion administrative et financière ;

- La modernisation de l'accès des jeunes aux ressources internet via l'installation d'un WI-FI par unité de vie et un renforcement de l'équipement informatique ;
- la mise en place de projets participatifs avec les jeunes en SAAE concernant l'amélioration du cadre de vie, les activités éducatives internes et externes (individuelles ou collectives) destinées à rythmer l'année et à se projeter positivement dans l'avenir.
- Un investissement pédagogique accru dans le projet de pré-autonomie actuellement attaché au pavillon «Envol » grâce à une gestion plus adéquate des locaux disponibles, une présence éducative plus importante.

### **En matière d'amélioration du cadre de vie :**

- Déménagement en 2014 de l'AMO Ancrages vers ses nouveaux bureaux de la rue du Trieu.
- Programme pluriannuel de remplacement des châssis pour l'ensemble des pavillons du site (fin prévue en 2016)
- Travaux de rénovation des préautonomies SAAE du P7 en 2015 (agrandissement des espaces privatifs pour les jeunes, rénovation des sanitaires et de la cuisine, peintures et revêtements de sol...)
- Acquisition d'un véhicule 7 places pour l'AMO en 2015 et d'un véhicule pour le SAAE en 2016.
- Equipement de la salle polyvalente du pavillon administratif en 2015.
- Travaux de rénovation des sanitaires dans les 3 pavillons d'hébergement SAAE en 2016.
- Travaux pluriannuels d'aménagement des salles de jeux (enfants et ados) dans les 3 pavillons (à partir de 2016)
- Travaux pluriannuels de rénovation des chambres des pavillons d'hébergement SAAE (à partir de 2016)
- Rénovation et isolation des plateformes des tous les pavillons en 2016.
- Travaux de réparation des égouttages des différents pavillons en 2016.
- Travail de réflexion en vue du remplacement des chaudières des différents pavillons (à partir de 2016).

## Département 3 : Les Aînés

L'action du département des « aînés » repose sur deux axes complémentaires :

- Le maintien au domicile le plus longtemps possible, avec confort, bien-être et sécurité ;
- L'accueil et l'hébergement dans des institutions modernes et attentives au bien-être de leurs résidents.

### I. FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE (ACASA)

Les services de maintien à domicile permettent aux personnes de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie le plus familial. Face au défi que constitue le vieillissement de la population, ils jouent désormais un rôle majeur dans notre société.

Le CPAS, via ACASA, regroupe différents services de maintien à domicile : aides aux familles et aux personnes âgées, repas à domicile, aides ménagères, brico-dépannage et jardinage...

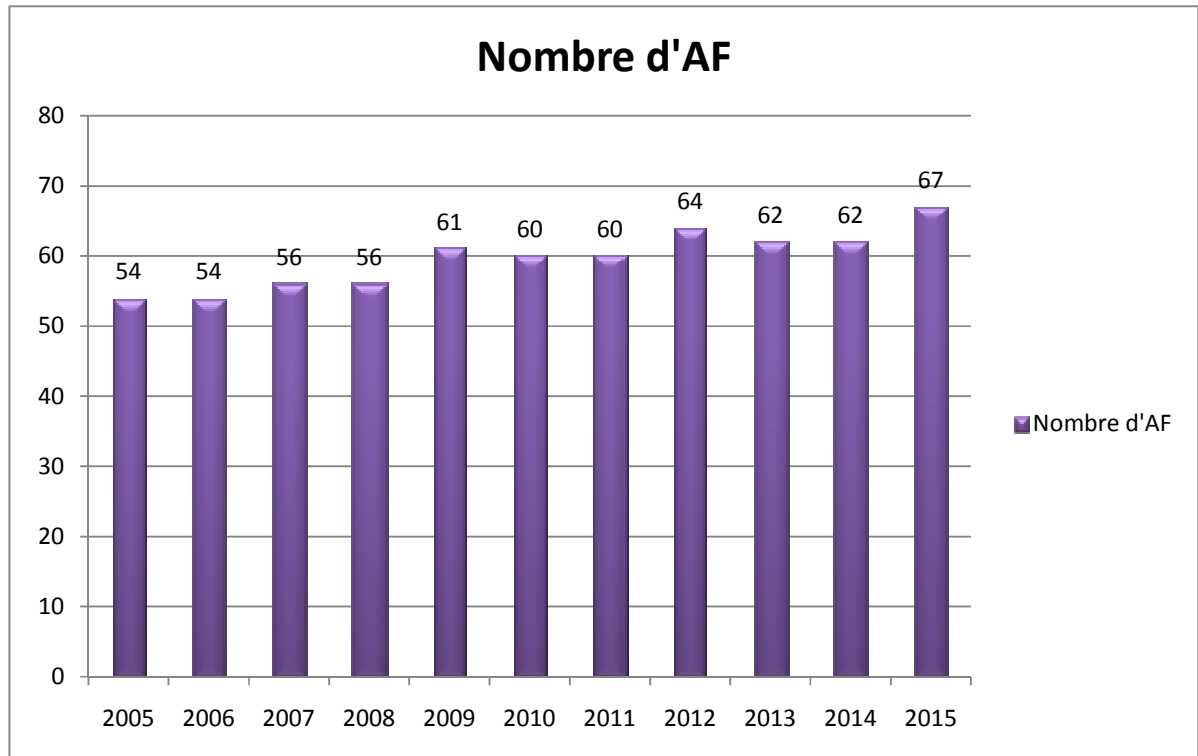
Services	Nombre d'agents	Nbre personnes aidées
Aides Familiales	<b>Du 01/01/15 au 31/08/15</b> <b>67 aides familiales</b> (63 sur le terrain +4 inactives= <b>50,74 ETP</b> (47,74ETP sur le terrain + 3ETP inactives)	<u>Personnes aidées :</u> - <b>2014 = 287</b> - <b>2015 = 288</b> (du 01/01/15 au 30/06/15) <u>Heures prestées :</u> - <b>2014 = 60.920,62 h</b> - <b>2015 = 31.762,35 h</b> (du 01/01/15 au 30/06/15)
Repas à domicile	<b>4 livreurs AF = 3,2 ETP ↔</b> <b>1 livreur art.60 = 1 ETP</b> <b>3 tournées</b>	<u>Repas distribués :</u> - <b>2014 = 61.375</b> - <b>2015 = 37.341</b> (du 01/01/15 au 31/07/15) <u>Nombre de factures :</u> ( y compris les livraisons à la FARANDOLE (+/-30 personnes) - <b>2014 = 189,8</b> (moyenne mensuelle) - <b>2015 = 193</b> (moyenne mensuelle de janvier à juillet 2015)
Aides ménagères	<b>25 aides ménagères</b> (22 sur le terrain + 2 congés maladie longue durée + 1 en	<u>Nombre d'heures :</u> - <b>2014 = 20.876,75 heures</b> - <b>2015 = 9.703,25 heures</b> (du 01/01/15 au 30/06/15)

	reclassement) = <b>16,50</b> ETP (dont 14,13 sur le terrain)	- <u>Nombre de personnes aidées :</u> - <b>2014 = +/- 245</b> - <b>2015 = +/- 245</b> (du 01/01/15 au 30/06/15)
IDESS	<b>3</b> brico-dépanneurs = <b>3</b> ETP	<u>Nombre de dépannages :</u> - <b>2014 = 977</b> - <b>2015 = 467</b> (du 01/01/15 au 30/06/15) <u>Nombre de devis :</u> - <b>2014 = 191</b> - <b>2015 = 176</b> (du 01/01/15 au 30/06/15) <u>Nombre d'heures :</u> - <b>2014 = 3.130,50</b> (2.939,50 h réellement facturées + 191,00 h devis gratuits) - <b>2015 = 1.452,00</b> (1.276,00 h réellement facturées + 176,00 h devis gratuits) (du 01/01/15 au 30/06/15)

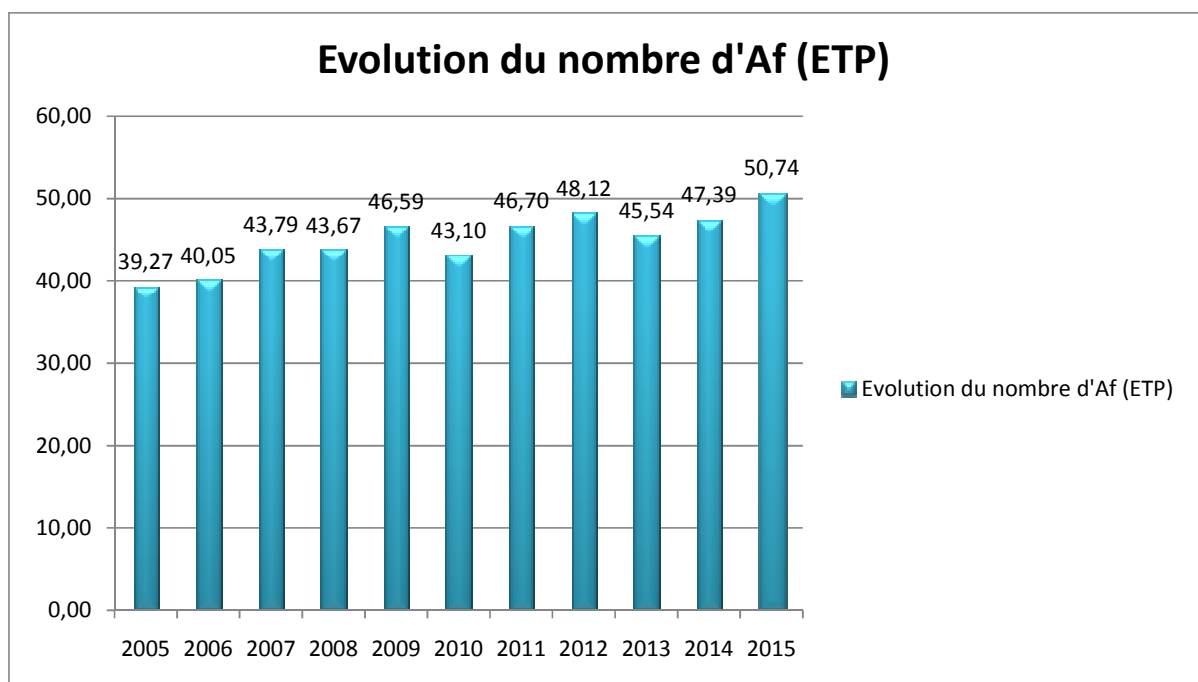
## **1. Le service d'aide aux familles**

Le service d'aide aux familles et aux personnes âgées est agréé et subventionné par la Région Wallonne.

### **Evolution du nombre d'AF (Personnes physiques recrutées)**



### **Evolution du nombre d'AF (ETP)**





Evolution du contingent, des heures prestées et des subsides

	2011	2012	2013	2014	2015 (du 01/01/15 au 30/06/15)
<b>Contingent</b>	62.831 h	64.452 h	65.446 h	69.052 h	71.108 h
<b>Heures totales</b>	62.296,25 h	63.436,20 h	69.215,85 h	68.304,17 h	36.651,20 h
<b>Prestations</b>	55.685,50 h	56.151,75 h	61.222,30 h	60.920,62 h	31.762,35 h
<b>Subsides RW</b>	1.590.907,68€	1.443.525,43€	1.833.338,96€	1.796.257,05€	952.768,94€
<b>Utilisation du contingent</b>	99,15%	98,44 %	105,76 %	98,92 %	103,09 %

En 2015, le service a presté sur les 2 premiers trimestres 36.651,20 heures soit **103,09 %** d'utilisation qui se répartissent comme suit :

- **31.762,35** heures prestées chez les bénéficiaires ;
- **2.399** heures de distribution des repas subventionnés
- **1.023,10** heures de réunion d'équipe
- **1.466,75** heures de perfectionnement ;

Depuis 2009, le nouveau décret a été appliqué avec comme conséquences :

- Une augmentation du forfait horaire des aides familiales ;
- Des jours de congé supplémentaires pour les aides familiales ayant atteint 52 ans subventionnés ;
- Un montant forfaitaire pour les heures inconfortables en 2015 :
  - Entre 6 heures et 8 heures : **4,44 € pour les AF affectées à la livraison des repas à domicile**
  - Entre 18 heures et 20 heures : **4,44 €**
  - Entre 20 heures et 21 heures 30 : **7,77 €**
  - Heures prestées les samedis : **5,7724 €**
  - Heures prestées les dimanches et jours fériés : **12,4327 €**
- Un montant forfaitaire par Km parcouru : **0,3468 € (du 01/01/15 au 30/06/15) et 0,3412€ (dès le 01/07/15)**
- Une réduction pour les bénéficiaires de : **0,40 €/h**

Le nouveau décret nous subsidie mieux pour tenir compte de charges spécifiques et entre autre : l'ancienneté du personnel et la pénibilité du métier.

Résumons l'évolution de la subvention ainsi que la prise en considération de l'ancienneté du personnel.

	A partir du 01/01/10/ h prestée	A partir du 01/01/11/ h prestée	A partir du 01/01/12/ h prestée	A partir du 01/01/13 / h prestée
<b>Forfait charges salariales des aides</b>	20,32	20,86	21,38	21,88
<b>Majoration 8 à 14 ans d'ancienneté</b>	2,38	2,44	2,50	2,56

<b>Majoration + 14 ans</b>	4,11 (14-20 ans) 4,66(+ 20 ans)	4,22 (14-20 ans) 4,78 (+ 20 ans)	4,32 (de14à20ans) 4,90 (+20ans)	4,43 (de14à20) 5,02 (+20 ans)
<b>Frais administratifs</b>	2,33	2,39	2,45	2,51
<b>Frais salariaux AS</b>	1,01	1,04	1,06	1,09
<b>Forfait samedis, dimanches ou entre 20h et 6h</b>	6h-8h ou 18h-20h = 4,10 20h - 21h30 = 7,21 Samedi = 5,36 Dimanche+Jf = 11,54	6h-8h ou 18h-20h = 4,23 20 h – 21h30 = 7,40 Samedi = 5.50 Dimanche+ Jf = 11,85	6h-8h ou 18h-20h= 4,33 20h – 21h30 = 7,59 Samedi =5,64 Dimanche+Jf = 11,14	6h-8h ou 18h-20h: 4,44 20h – 21h30: 7,77 Samedi = 5,77 Dimanche+ Jf= 12,43

	8-14 ans	14-20 ans	+ de 20 ans
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/09 (public RGB)	2,36	4,09	
Subvention horaire ancienneté 01/01/09 (public non RGB)	0,49	1,51	
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/10 (public RGB)	2,37	4,11	4,66
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/10 (public non RGB)	0,49	1,56	1,77
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/11 (public RGB)	2,44	4,22	4,78
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/11 (public non RGB)	2,44	4,22	4,78
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/12 (public RGB)	2,50	4,32	4,90
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/12 (public hors RGB)	2,50	4,32	4,90
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/13 (public RGB)	2,56	4,43	5,02
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/13 (public hors RGB)	0,54	1,68	1,91

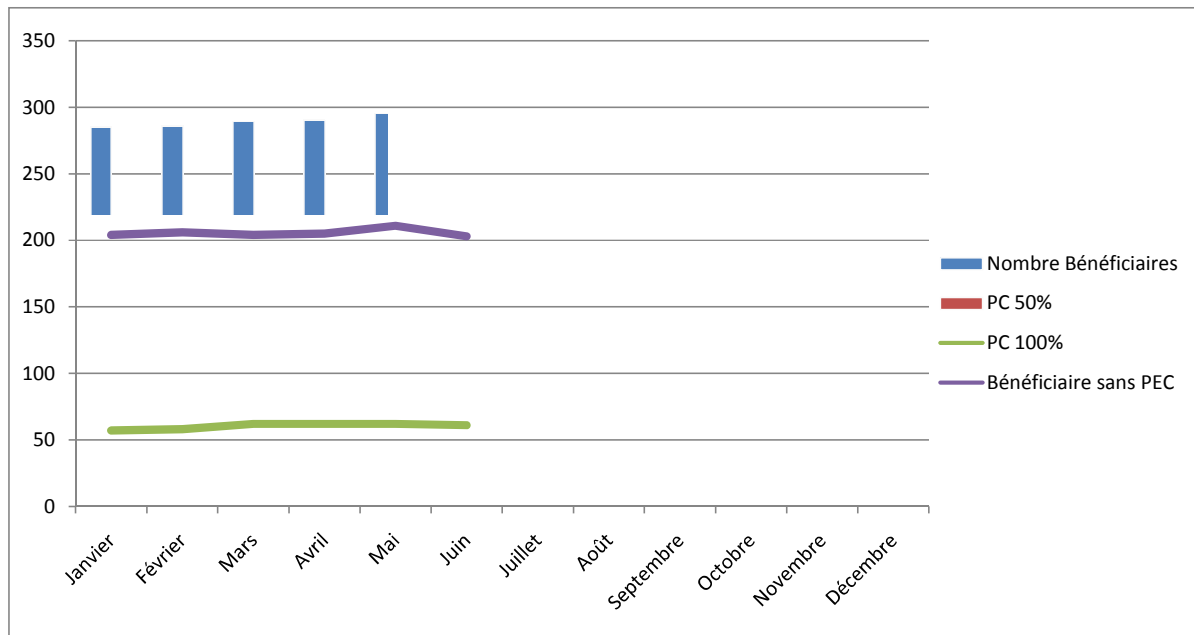
L'analyse financière du service doit être étudiée au regard de l'application du nouveau décret.

	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Dépenses</b>				
Personnel	1.960.527,17€	1.975.526,54€	2.205.912,85€	2.174.993,59€
Fonctionnement	85.292,64€	99.231,51€	101.950€	102.950€
Facturation interne (frais de bureau)	371,86€	305,79€	312€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>2.046.191,67€</b>	<b>2.075.063,84€</b>	<b>2.308.174,85€</b>	<b>2.277.943,59€</b>
<b>Recettes</b>				
Prestations	248.399,41€	257.928,97€	243.000€	254.000€
Intervention S. Social	74.510,96€	85.305,40€	88.000€	103.000€
Transfert	<b>1.566.366,39€</b> (1.517.254,51€ RW + 19.355,36€ APE + 29.756,52€ MARIBEL)	<b>1.728.112,06€</b> (1.687.536,81€ RW + 27.006,93€ APE + 13.058,35€ Cot patronales + 509,97€ Cot patronales)	<b>1.754.786,53€</b> (1.680.691,00€ RW + 27.545,22€ APE + 46.109,31€ Cot patronales + 441,00€ SNCB)	<b>1.825.241,90€</b> (1.785.000,00€ RW + 26.898,93€ APE + 13.342,97 Cot Patronales + 441€ SNCB)
<b>TOTAL</b>	<b>1.889.276,76€</b>	<b>2.071.346,43€</b>	<b>2.085.786,53€</b>	<b>2.182.241,90€</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 156.914,91€</b>	<b>- 3.717,41€</b>	<b>- 222.388,32€</b>	<b>- 95.701,69€</b>

La clientèle de nos aides familiales est principalement issue du public fragilisé et le décret ne compense pas ce manque de recettes. En effet, les subsides horaires sont fixes mais la contribution des bénéficiaires est progressive. Par conséquent, les services d'aide aux familles qui ont comme priorité une action en faveur des personnes plus démunies ont une recette plus faible. Les mécanismes actuels de subvention pénalisent financièrement ceux qui aident les personnes à faibles revenus d'où l'intégration des recettes liées à cette intervention sociale qui sont désormais intégrées à notre budget pour avoir une vision réelle de notre service.

Au niveau des prises en charge à 50 % et 100 %, elles représentent respectivement **7,81 %** et **20,92 %** de notre population globale.

## Etat des prises en charge 2015



### Perspectives

Le CPAS connaît la concurrence des travailleurs employés par d'autres opérateurs sous le régime des titres-services. L'information est donc essentielle pour mettre en évidence les spécificités des métiers de l'aide familiale et des services qu'elle peut rendre aux citoyens.

L'objectif reste clairement d'optimiser l'utilisation des heures du contingent. Tendre vers les 100 % d'utilisation est nécessaire pour permettre au CPAS de mieux répondre aux défis du vieillissement de la population et de percevoir le subside total de la Région Wallonne.

Le service continue à veiller au remplacement du personnel par des recrutements de qualité. Les aides familiales bénéficient d'un plan de formation annuel qui répond à leurs besoins sur le terrain. Elles sont encadrées également par des réunions hebdomadaires. Et sont évaluées tous les 2 ans.

Une attention particulière est accordée à valoriser leur nombre de prestations sur le terrain.

### 1.1 Le dispositif naissances multiples

Il s'agit d'un projet émanant et subsidié par la Région wallonne auprès du CPAS de leur commune en vue d'obtenir une puéricultrice à temps plein et une aide ménagère à mi-temps. La condition d'accès à cette aide est 3 enfants endéans 18 mois et la famille est aidée jusqu'à l'âge de 3 ans du dernier enfant.

Actuellement, nous n'avons pas de demande d'intervention.

## 2. Les repas à domicile

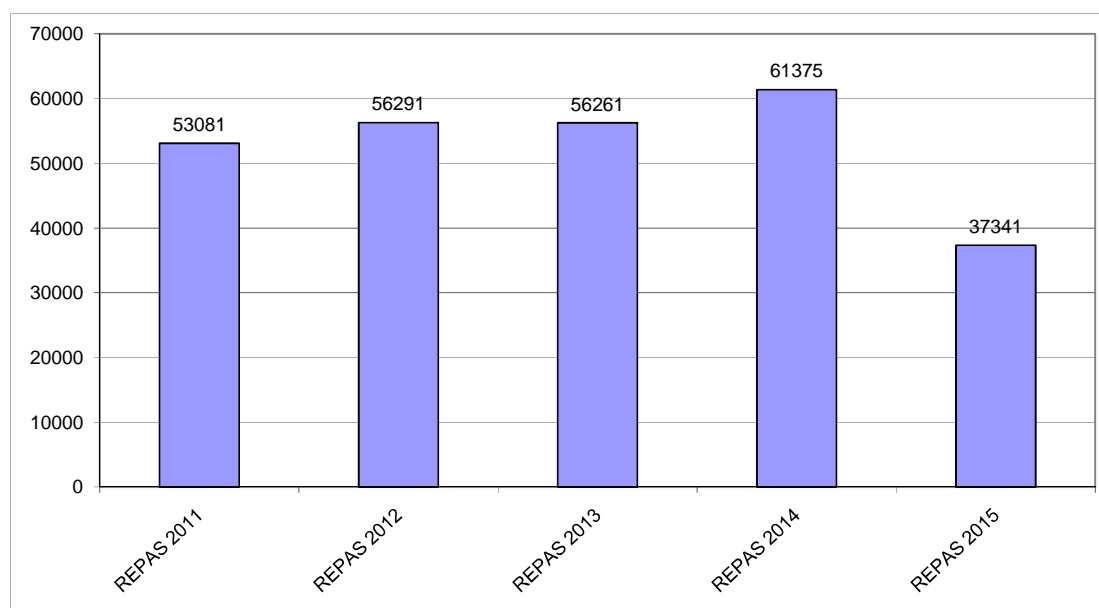
### Nombre d'agents et de repas servis

Service	Nombre agents	2014	2015	Projection 2016
Repas à domicile	3,2 ETP AF + 1 ETP art.60 3 tournées	Nbre de factures (moyenne 2014)= <b>189,8</b>	Nbre de factures (moyenne de janvier à juillet 2015)= <b>193</b>	+/- <b>195</b>
		Moyenne nombre de repas servis/mois = <b>5.115 (=2014)</b>	Moyenne nombre de repas servis/mois = <b>5.334</b> (de janvier à juillet 2015)	<b>5.225</b> (moyenne 2014-2015)

Les équipes de cuisine en charge de la préparation des repas restent constituées exclusivement d'agents du CPAS affectés à la cuisine centrale de la Résidence du Bois d'Havré. Elles produisent des repas froids (à réchauffer) et équilibrés élaborés par un sous-traitant en fonction des impératifs de santé et confectionnés sous sa responsabilité. Depuis mi-mai 2015 SODEXO est le nouvel adjudicataire.

### Evolution du nombre des repas

L'indicateur à suivre est davantage le nombre de repas servis que le nombre de bénéficiaires.



\* 2015 : repas livrés du 01/01/15 au 31/07/15

La plupart des bénéficiaires sont âgés et/ou handicapés et éprouvent des difficultés à préparer seuls leur repas. La visite quotidienne de ce service est primordiale pour eux. Le service assume un rôle social important, qui va au-delà de la simple livraison de repas.

Actuellement, il y a 4 aides familiales à 4/5ème temps et 1 art.60 pour la livraison des repas à domicile (3 tournées). Ces aides familiales bénéficient donc de subsides de la Région wallonne à concurrence d'un maximum de 6 heures par jour et par agent pour les activités de distribution des repas. Nous avons également 1 art.60 à temps plein qui se charge du nettoyage des camionnettes et effectue des petites tâches administratives.

	Compte 2013	Compte 2014	Activité 2015 (du 01/01/15 au 31/07/15)
Recettes des bénéficiaires	<b>330.018,38€</b>	363.747,87€	Sur base de ce que nous avons facturé du 01/01/15 au 31/07/15 : <b>223.771,57€</b> (dont 30.640,80€ de prises en charge)
Effectif personnel	<b>3,2 ETP AF + 1 ETP Art.60</b>	<b>3,2 ETP AF + 1 ETP Art.60</b>	<b>3,2 ETP AF + 1 ETP Art.60</b>
Nombre de repas distribués	<b>56.261</b>	61.375	<b>37.341 (du 01/01/15 au 31/07/15)</b>
Recette moyenne/repas	<b>5,87€</b>	5,93€	<b>5,99€</b>

En 2015, la recette moyenne d'un repas est de +/- 5,99 € alors que le prix maximum d'un repas est de 6,74 € en semaine et 7,42 € en week-end.

#### Le coût social du service

Le coût social du service	2014 et MB 2015
Prévisions des recettes bénéficiaires	<b>2014</b> : 368.650,00 € (y compris PC = 48.131,03 €) <b>2015</b> : 223.771,57 € (du 01/01/15 au 31/07/15 y compris PC = 30.640,80 €)
Si tous les bénéficiaires payent le prix maximum	<b>2014</b> : <b>383.089,30 €</b> (=RAD+Farandole) <b>2015</b> : <b>242.138,32 €</b> (=RAD+Farandole) (au 31/07/2015)
Intervention du service social	<b>PC 2014</b> : 48.131,03 € <b>PC 2015</b> : 30.640,80 € (du 01/01/15 au 31/07/14)
Coût de l'application du tarif social	<b>2014</b> : <b>127.874,86 €</b> (= application tarif social 79.743,83 €+PC 48.131,03 €) <u>Explication sur l'application du tarif social:</u> - Projection si tt le monde payait le max (RAD + Farandole) = 383.089,30€ - Recettes estimées appliquées - crèches – PC = 368.650,00-17.173,50-48.131,03 = 303.345,47 € <b>→ 383.089,30 € - 303.345,47 € = 79.743,83 €</b>

	<p><b>2015 (du 01/01/15 au 31/07/15): 67.486,53 €</b>  (= application tarif social 36.845,73 € + PC 30.640,80 €)</p> <p><u>Explication sur l'application du tarif social:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projection si tt le monde payait le max (RAD+Farandole) = 242.138,32 €</li> <li>- Recettes estimées appliquées – les crèches***</li> <li>- PC = 223.771,57 – 6204,93 – 30.640,80 = 186.925,84 €</li> </ul> <p>➔ 223.771,57 - 186.925,84 = 36.845,73€</p> <p>*** attention depuis mi-mai 2015, plus de facturations aux crèches</p>
--	---

	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Dépenses</b>				
Personnel	120.296,21	114.984,33	123.703,51	88.955,75
Fonctionnement	213.583,35	236.166,69	278.125,00	283.505,00
Dette	5.322,47	5.319,10	0.00	0,00
Facturation interne	79.007,57	110.888,31	141.492,38	122.685,04
<b>TOTAL</b>	<b>418.209,60</b>	<b>467.358,43</b>	<b>543.320,89</b>	<b>495.145,79</b>
<b>Recettes</b>				
Interv. Bénéficiaires	290.631,53	315.861,18	351.201,45	341.000,00
Intervention S. Social	39.386,85	47.886,69	48.000,00	55.000,00
Subvention RW	112.603,12	108.720,24	118.716,68	120.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>442.621,50</b>	<b>472.468,11</b>	<b>517.918,13</b>	<b>516.000,00</b>

Le service RAD pratique une évaluation continue de la qualité des repas fournis et un signalement instantané des problèmes constatés.

### **3. Livre - Accès**

Livre – accès est un projet commun entre la bibliothèque de Jemappes et le CPAS de Mons. Ce service permet aux personnes âgées et/ou personnes à mobilité réduite du Grand Mons de pouvoir continuer à goûter aux plaisirs de la lecture. A ce jour, une vingtaine de personnes bénéficient de ce service.

#### **Fonctionnement du service**

- Le staff administratif d'ACASA réceptionne les appels et transfère les coordonnées de l'appelant au service repas d'ACASA ;
- Le service repas convient alors un rendez – vous avec le bénéficiaire au domicile afin de remplir un questionnaire ;
- Le bénéficiaire paiera 1€ (taxe obligatoire REPROBEL pour 1 an) ;
- Le membre de la bibliothèque établira une sélection en fonction du questionnaire rempli par le bénéficiaire. Le service repas propose au bénéficiaire la sélection établie et détermine la durée de la location. Le service repas « tient » un agenda afin de rendre les livres en temps et en heure;
- Le service repas prendra en charge « la livraison » du livre.

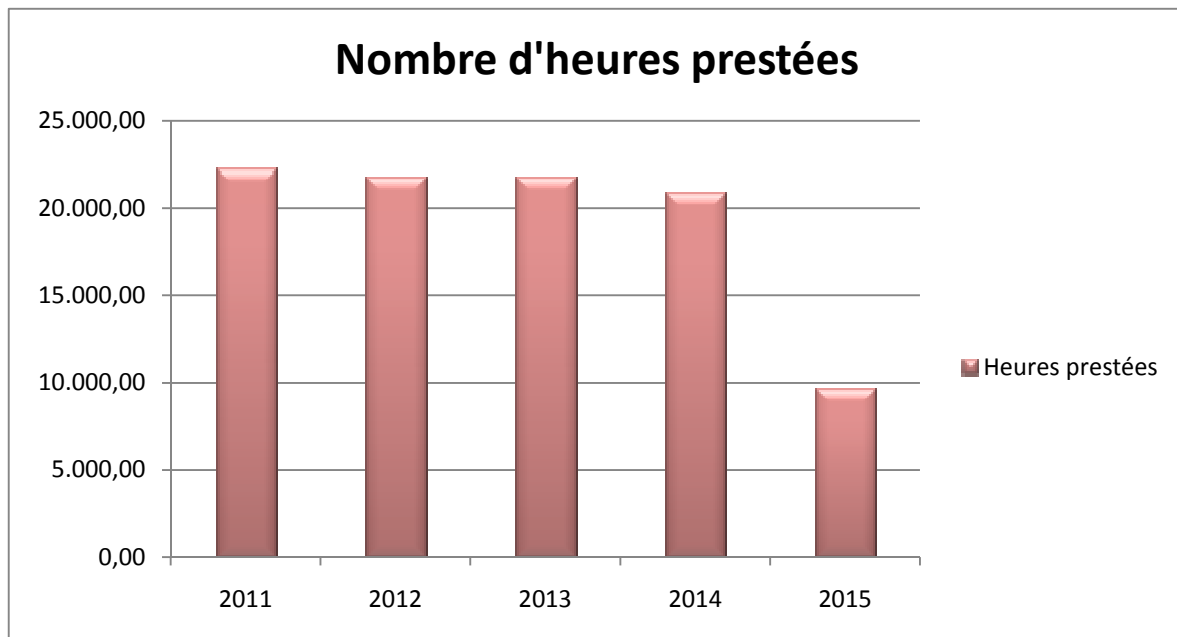
Pour les personnes malvoyantes, il existe des livres adaptés ainsi que des livres CD. Nous prêtons un lecteur CD à ceux qui n'en possèdent pas, avec une caution de 5€ (contre reçu).



#### 4. Les titres services

Le CPAS est agréé pour l'utilisation des titres services depuis 2003.

L'effectif est de **25** aides ménagères (22 sur le terrain, 2 en maladie longue durée et 1 reclassement) soit 16,50 ETP dont 14,13 ETP sur le terrain.



A ce jour, les titres services sont remboursés à concurrence de 22,04 €.

C'est bien évidemment grâce à cette recette à laquelle s'ajoutent les aides à l'emploi (SINE) que le service peut envisager de se maintenir à l'équilibre.

L'aide à l'emploi « SINE » correspond au public que nous engageons prioritairement dans ce service. Actuellement, 18 agents soit 12,13 ETP bénéficient d'un SINE ce qui doit être pris en compte lors de l'analyse financière du service.

De plus, le CPAS n'est ni entreprise d'insertion (subside de 20.000 €, subside par aides - ménagères de 5.000 € qui décroît sur 4 ans, subside pour l'accompagnateur social), ni une société d'interim (prestation flexible à l'heure : une heure prestée est payée et les contrats proposés aux aides ménagères s'adaptent à la demande des bénéficiaires !), ni une agence locale pour l'emploi.

Le CPAS a joué et continue de jouer son rôle d'insertion en proposant des emplois de qualité pour les aides – ménagères.

Actuellement, le service a +/- 245 bénéficiaires.

Une attention particulière est toujours accordée à la relation client et au maintien du taux de satisfaction de ces derniers. La productivité reste élevée (aux alentours de 75 %).

La sensibilisation à l'absentéisme et ses conséquences générales sur ce service est toujours d'actualité.

En effet, la concurrence est de plus en plus présente et le prix pour le bénéficiaire augmente insensiblement.

De ce fait, afin de maintenir le service, la qualité et la flexibilité auprès de la clientèle sont plus qu'essentielles et ce, en complément du maintien des mesures SINE.

Seul, le respect de ces principes doit permettre au CPAS de viser l'équilibre financier et de pérenniser le service.

Le service veille particulièrement à réaliser des entretiens de recrutement sélectif. Il est également réalisé des visites à domicile pour apprécier le type et la quantité de travail à réaliser.

Les aides ménagères sont formées, évaluées et rencontrées chaque semaine (encadrement, consignes,...). Des réunions plus spécifiques et thématiques sont organisées 10 fois par an.

La communication est soignée envers les bénéficiaires.

Les horaires sont conçus et modifiés avec rigueur de manière à rentabiliser un maximum les heures et donc la perception d'un maximum de titres services.

	Compte 2013	Compte 2014	B.I.2015	B.I. 2016
<b>Dépenses</b>				
Personnel	523.365,90	509.385,86	617.456,65	552.471,14
Fonctionnement	14.431,15	17.526,67	18.528,00	18.295,00
Transfert				
Dette	5.837,12	5.836,31	17,50	
Fact.interne	160,02		187,00	
<b>Total</b>	<b>543.794,19</b>	<b>532.748,84</b>	<b>636.189,15</b>	<b>570.766,14</b>
<b>Recettes</b>				
Prestations				
Transfert	548.532,27	495.666,79	584.923,71	492.400,00
<b>Total</b>	<b>548.532,27</b>	<b>495.666,79</b>	<b>584.923,71</b>	<b>492.400,00</b>
<b>Résultat</b>	<b>4.738,08</b>	<b>-37.082,05</b>	<b>-51.078,44</b>	<b>-78.766,14</b>

### Perspectives 2016

66 CPAS wallons gèrent actuellement des structures « titres service ».

La Fédération des CPAS s'implique actuellement dans leur devenir auprès des Ministres concernés.

A moyen terme, les services d'aides ménagères « titres service » de ces CPAS auront sans doute la possibilité de devenir des « services d'aide ménagère sociale » reconnus comme tels après que l' « assurance autonomie » soit lancée.

Cette « assurance autonomie » est un principe adopté par le GW en juillet 2015 ; elle sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle repose sur une logique de sécurité sociale avec un tiers payant et viendrait couvrir des dispositifs d'aide actuels (comme le BAP – Budget d'Aide Personnalisé ou l'APA- Aide à la Personne Agée).

Les « services d'aide ménagère sociale » pourront donc bénéficier de subsides dans le cadre du renforcement de l'aide à domicile. C'est pour les CPAS une bonne chose car sur le terrain nous rencontrons une problématique inquiétante d'hygiène et d'entretien des habitations.

Les aides ménagères occupent en effet la 1<sup>ère</sup> place dans la hiérarchie des besoins de maintien à domicile. En effet, qui pourrait être maintenu en son domicile si celui-ci n'est plus entretenu ?

Dans l'attente de la clarification de ces perspectives, le service continuera à mettre l'accent sur la qualité de réponse à la demande. Maintenir, auprès des clients actuels, une qualité et flexibilité est indispensable vu l'extension de la concurrence. La transparence reste de mise surtout au niveau de la communication. La continuité du travail de qualité réalisée en 2014 sera donc un point important dans la stabilité financière du service.

## **5. Idess** (Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale).

Le décret wallon IDESS a été appliqué dès 2008. Il limite sensiblement les profils de bénéficiaires et les activités éligibles du service « Brico - dépannage ».

Au sein d'ACASA, 3 agents travaillent dans ce cadre ; ils sont renforcés en haute saison par des stagiaires du Plein Air et de la Renouée.

Au sein du CISP Le Plein Air, 2 agents y sont également affectés.

### **Les bénéficiaires**

#### **A. Toute personne physique à condition de résider en Région wallonne et d'occuper son habitation comme premier logement peut bénéficier des services d'une IDESS pour :**

- Les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat.

<b>Combien de fois ?</b>	Maximum 10 fois 4h par an
<b>Combien de temps ?</b>	Chaque présentation est de 4 heures maximum
<b>Délai ?</b>	Il faut 1 délai d'une semaine minimum entre chaque présentation
<b>A quel prix ?</b>	12,10 € par heure (TVA incluse) depuis le contrôle RW du 21/03/14)

- L'aménagement et l'entretien des espaces verts dans les limites suivantes :

- La tonte des pelouses d'une surface inférieure à 300m<sup>2</sup> ;
- La taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- Le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75m<sup>2</sup> ;
- Le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150m<sup>2</sup> ;
- Le ramassage et l'évacuation des déchets verts et/ou des feuilles et branchages provenant de nos travaux.

#### **B. Les personnes physiques « précarisées »**

Ce sont des personnes physiques résidant en Région Wallonne :

- Ayant droit au Revenu d'intégration (RIS) ;
- Personne ayant un revenu inférieur à 22.011,89€ sebn leur dernier avertissement extrait de rôle ou à 29.275,82€ s'il s'agit d'un ménage ; + 3081,67€/personne à charge
- Bénéficiaires des secours accordés par les CPAS (Loi du 02/04/1965) ;
- Personne visée par la loi du 05/07/1998 relative au règlement collectif de dettes ;
- Bénéficiaires de l'intervention majorée en matière d'assurance soins de santé.
- Personnes âgées de 65 ans ou plus à la date de leur demande d'intervention I.D.E.S.S.

- ou qui sont reconnues "souffrant d'un handicap par l'AWIPH ou la "Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap" ou le "Service bruxellois francophone des Personnes handicapées" ou la "Dienststelle für Personen mit Behinderung"
- ou qui bénéficie d'une allocation de remplacement ou d'intégration (loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées)
- ou qui sont en possession d'une attestation de la Direction Générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux
- ou qui peuvent certifier d'une incapacité de travail permanente d'au moins 66%
- ou qui peuvent certifier d'une incapacité permanente d'au moins 66% par décision judiciaire suite à un accident de droit commun
- ou qui sont en possession d'une attestation de reconnaissance en invalidité délivrée par leur organisme assureur ou par l'INAMI
- ou les personnes correspondant à la définition de famille monoparentale dont le revenu brut par mois ne dépasse pas **1.740,15** (\*) euros et percevant des allocations familiales ordinaires.

<b>Combien de fois ?</b>	<b>75 heures maximum par an</b>
--------------------------	---------------------------------

Nombres de bénéficiaires par catégories de 2012 à 2015 (au 30/06/15)

Année	Types A		Type B		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
<b>2012</b>	138	87,90	19	12,10	<b>157</b>
<b>2013</b>	155	88,57	20	11,43	<b>175</b>
<b>2014</b>	147	89,09	18	10,91	<b>165</b>
<b>2015 (01/01/15 au 30/06/15)</b>	136	91,28	13	8,72	<b>149</b>

Le service rencontre un succès certain auprès des publics visés et ce malgré les conditions restrictives d'intervention (8,72 % de bénéficiaires de type B = personnes dites « non précarisées ». Il est vrai que les demandes de type B sont nombreuses mais le service ne peut y répondre. Il s'agit pourtant d'interventions minimales chez des personnes avec peu de moyens.

Nombre de devis - prestations

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015 (30/06/15)</b>
<b>Nombre de devis (gratuits)</b>	<b>217</b>	<b>191</b>	<b>176</b>
<b>Nombre d'heures réellement facturées facturées</b>	<b>2.532,50</b>	<b>2939,50</b>	<b>1276,00</b>
<b>Total heures prestées</b>	<b>2.749,50</b>	<b>3.130,50</b>	<b>1.452,00</b>

En complément au brico - dépannage, un service de magasin social est disponible pour le public cible. L'ensemble du matériel de première nécessité reconditionné par les ateliers du CISP Le Plein air est proposé au public à des tarifs sociaux via le magasin social.

Les prix pratiqués par le magasin social sont dans tous les cas inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché.

Le projet IDESS concerne le Plein Air pour les activités suivantes :

- Le transport social : Ce service est accessible à toute personne souhaitant une aide lors de déplacements, en particulier lors de déménagements.  
**Tarification** : 6,70 €/h pour le public cible + le coût lié au déplacement (0,3412€/km) et 12,10 €/h pour les autres clients + le coût lié au déplacement (0,3412€/km).
- Le magasin social (tarifs inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché).

## **6. Centre Coordonné de Soins à Domicile**

Le Centre de coordination des aides à domicile ACASA existe depuis 4 ans maintenant. Sa mission est la mise en place de services intégrés permettant de vivre chez soi dans les meilleures conditions lors d'une sortie d'hôpital, d'une maladie ou tout simplement pour rester le plus longtemps possible à son domicile.

A cette fin, les besoins du bénéficiaire sont examinés avec lui. Cela permet de préciser les services à activer, soit en interne soit via des partenaires externes avec qui le CCSD a conventionné.

Quelques exemples de services qui peuvent être fournis : aide familiale, aide ménagère, garde à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, pédicure, coiffure, kinésithérapeute, transport de personnes, prêt de matériel médical, petits travaux d'intérieur, Télé Assistance,...

Il est accessible par téléphone 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La coordination est gratuite et accessible à tous.

Depuis l'ouverture du service, 300 personnes ont bénéficié d'une coordination de leurs aides à domicile.

Recettes spécifiques:

2012 : 34.000,00€ lié à l'activité d'une première année de fonctionnement, qui a débuté en février, (nombre de situations : 64 cas) + un nouveau mode de calcul de la Région Wallonne pour tous les centres.

2013 : 65.970 €

2014 : 48.094€

2015 : 53.000€

### **Perspective 2016**

Objectifs :

- Développer les collaborations avec les partenaires ou intervenants locaux en vue d'accroître nos conventions.
- Intensifier la communication envers certains intervenants comme les médecins généralistes et les hôpitaux.
- Créer une fiche de demandes unique pour tous les services d'ACASA.

## **7. Les perspectives des services de maintien à domicile**

La finalité ultime des services de maintien à domicile doit demeurer sociale. Il est clair que le plan de gestion induit un contrôle budgétaire strict de la part des responsables.

Notre public au sein du service est âgé, défavorisé et/ou handicapé. C'est de façon volontariste que le CPAS s'adresse à ce public. Réfléchir uniquement en termes de rentabilité conduirait à des sélections en termes de population, d'actes prestés et de services offerts ; pour nombre de nos usagers, ces choix les mèneraient à une impasse.

ACASA doit donc réussir une synthèse délicate, en tendant toujours davantage à l'efficacité dans un secteur concurrentiel et en intégrant une dimension sociale qui lui est propre, sans quoi une partie du public fragilisé se retrouvera encore davantage en situation d'isolement et de grande précarité.

### **Perspectives budgétaires du service ACASA pour 2016**

<b>Services</b>	<b>Charges</b>	<b>Recettes</b>
<b>Aides aux familles</b>	2.277.943,59	2.182.682,90
<b>Centre coordonné Et coordination ACASA</b>	446.984,72	153.724,71
<b>Repas à domicile</b>	495.145,79	516.000,00
<b>Titres Services</b>	570.766,14	492.400,00
<b>Idess</b>	194.916,97	156.778,60
<b>TOTAL</b>	<b>3.985.757,21</b>	<b>3.501.586,21</b>

## **8. Télé –Assistance**

Le service Télé–Assistance permet aux personnes fragilisées de vivre chez elles en toute tranquillité.

Installé dans la caserne des pompiers à Cuesmes depuis avril 2003, Télé–Assistance travaille en collaboration avec la Ville et le CPAS de Mons, le service incendie et les coordinations de soins et services à domicile.

Ce service apporte une aide rapide, personnalisée et adaptée aux situations les plus diverses telles que : chutes, malaise, accident, agression,...

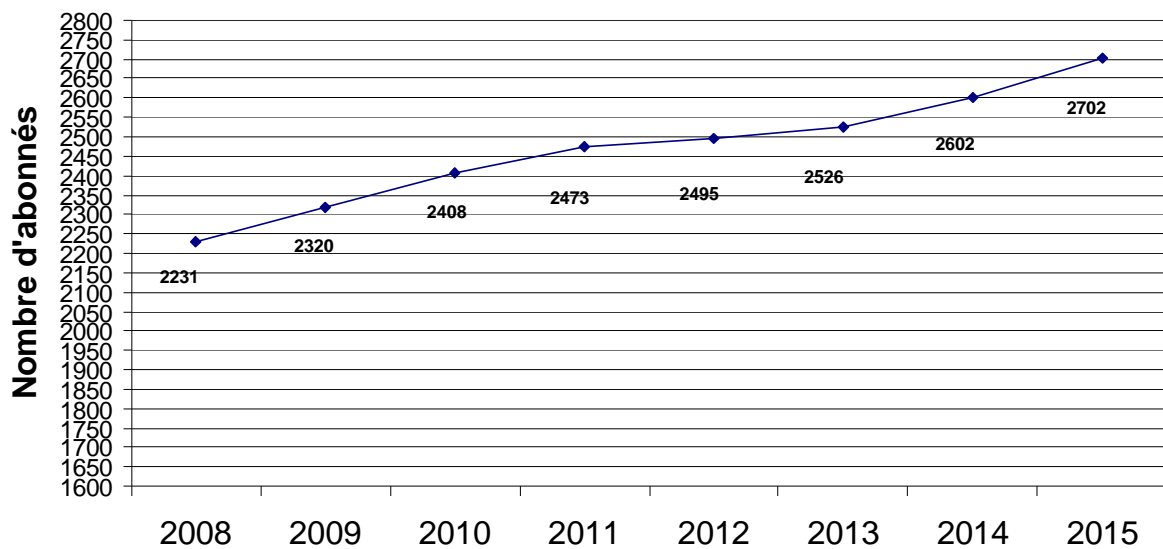
Pour être efficace, l'équipe de 12 téléphonistes fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aux téléphonistes viennent s'ajouter 5 agents assurant le suivi technique ou administratif.

Outre cette mission de télé–biovigilance, Télé–Assistance assure également la garde téléphonique du service d'urgence des CPAS de Mons et de La Louvière ainsi que de Frameries, Boussu et Quaregnon et Binche.

Télé–Assistance répond également présent lors du déclenchement du plan SOS Hiver ou du plan Canicule.

Télé–Assistance assurerait également les permanences téléphoniques en cas de déclenchement éventuel de pandémie de grippe à un niveau communal.

Le service prend en charge également depuis le début 2011 la gestion du télé–secrétariat des CSD Wallonie Picarde ainsi que de la CSD Mons.

**Evolution du nombre d'abonnés de 2008 à 2015**

Auparavant, le numéro unique de garde médicale pour Mons était géré directement au sein de notre Centrale. Depuis début 2011, Télé-Assistance ne traite plus que les appels provenant du 1733.

Pour le service de garde médicale : en plus de Mons (5 zones) et de Braine-le-Comte (depuis avril 2006 - 3 zones), Télé - Assistance gère également Tournai (depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 – 11 zones).

Depuis juillet 2008, les gardes de Tubize-Rebecq (2 zones), de Soignies (1 zone), d'Enghien (1 zone) et depuis le 1<sup>er</sup> octobre la garde d'Ath (5 zones). Soit 216 villages répartis en 28 zones. Les zones de Wauthier Braine et Braine le Château nous ont rejoints depuis novembre 2010.

Télé Assistance déménagera prochainement dans les locaux de l'Ancienne Maison Communale de Cuesmes, situés Place de Cuesmes, le bâtiment faisant actuellement l'objet de travaux de rénovation.

## **II. ACCUEILLIR ET HEBERGER LES PERSONNES AGEES**

### **1. La situation**

Le CPAS gère actuellement 291 lits répartis comme suit : 199 MRS, 92 MR dont 8 lits court séjour. Il dispose également d'un centre d'accueil de jour de 5 places, un centre de soins de jour de 5 places.

L'évolution du nombre de lits

Etablissements	2015				TOTAL
	MR/S	Court Séjour	CAJ	RS	
Résidence du bois d'Havré	221	0	0	0	221
BMB	62	8	10	0	80
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>301</b>

**MRS** : Maison de repos /et soins

**CAJ** : Centre d'accueil de jour

**RS** : Résidence services

La Résidence du bois d'Havré a ouvert ses portes en juillet 2010. Cette ouverture avait entraîné le transfert de 18 lits de la Bonne Maison de Bouzanton et de 40 lits du Home Quiétude (le Home Quiétude a fermé ses portes en septembre 2010).

Ce déménagement de lits de la BMB vers la nouvelle MRS du bois d'Havré a entraîné l'activation des lits court-séjour (8). Ces lits sont disponibles depuis fin 2010.

Selon l'étude menée par la fédération des CPAS, en Wallonie, le nombre moyen d'aînés par maison de repos et soins publique est de 84. Les unités les plus grandes sont dans le Hainaut (88).

En Wallonie, le taux d'occupation est de 95,7 % en MR et 98,3 % en MRS.

### **2. Le Centre d'accueil et de soins de jour de la BMB**

Le Centre d'accueil et de soins de jour (CSJ) est une structure alternative d'accueil qui a pour but d'apporter à la personne nécessitant des soins et à son entourage le soutien nécessaire à la réalisation du maintien à domicile. Il prend en charge des personnes relevant au moins de la catégorie B de l'échelle de Katz.

Le Centre de jour de la « Bonne Maison de Bouzanton » comporte 2 lits en centre d'accueil de jour (Taux d'occupation : 36,79 %) dont 8 lits en centre de soins de jour (Taux d'occupation : 57,37 % - catégories lourdes).

Le nombre de famille ayant recours au Centre est de 16 en moyenne.



Le prix pour le résident est de :

- 10,02 € pour une demi - journée ;
- 17,17 € pour une journée entière.

### **3. Le service de court séjour**

La BMB dispose d'un agrément pour 8 lits court séjour.

Ces lits sont activés depuis fin 2010 pour l'accueil des résidents (maximum 3 mois par année civile).

Cette formule permet un répit aux familles ou aidants proches pour une période de 90 jours. La finalité de la formule est un retour au domicile du résident.

Les avantages sont les suivants :

- Une prise en charge complète mais temporaire ;
- Dédramatiser le séjour en maison de repos ;
- Permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser ;
- Offrir au résident une période de convalescence et de consolidation après un séjour hospitalier ;
- Retarder l'admission en maison de repos.

### **4. Les maisons de repos et de soins**

En Région wallonne, la maison de repos est définie comme un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et s'il y a lieu de soins infirmiers ou paramédicaux.

#### **4.1 Le profil de nos résidents par tranche d'âge**

##### **Résidence du bois d'Havré (RbH)**

	2014			2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
< 65 ans	22	16	<b>38</b>	17	15	<b>32</b>
65 - 74 ans	15	24	<b>39</b>	17	23	<b>40</b>
75 - 84 ans	17	32	<b>49</b>	19	39	<b>58</b>
85 - 94 ans	22	60	<b>82</b>	24	59	<b>83</b>
> 95 ans	2	9	<b>11</b>	1	7	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>141</b>	<b>219</b>	<b>78</b>	<b>143</b>	<b>221</b>

En 2015, 67 % de nos résidents ont plus de 75 ans.

**BMB**

	2014			2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
< 80 ans	27	23	50	19	26	45
80 - 90 ans	17	43	60	18	33	51
90 - 100 ans	6	17	23	5	17	22
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>83</b>	<b>133</b>	<b>42</b>	<b>76</b>	<b>118</b>

En 2015, 62 % de nos résidents ont plus de 80 ans.

#### **4.2 L'évolution des résidents par catégorie de dépendance**

Le financement des soins se base sur une évaluation de la dépendance. Les résidents sont classés en 4 grandes catégories :

- La catégorie O : regroupe les résidents indépendants physiquement et psychiquement ;
- La catégorie A : concerne les résidents qui sont dépendants pour se laver ou s'habiller ;
- La catégorie B : rassemble les résidents dépendant pour se laver, s'habiller, se déplacer et/ou devant être assistés pour aller aux toilettes ;
- La catégorie C : touche les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, se déplacer qui ont besoin d'assistance pour aller aux toilettes, pour manger et qui sont incontinents ;
- La catégorie CD : C + Désorienté dans le temps et dans l'espace.

2014	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD	D	F
<b>BMB</b>	13,92 %	16,44 %	25,87 %	18,44 %	25,33 %	3,8%	12 %
<b>RbH</b>	8,6 %	12,22 %	23,98 %	9,05 %	42,08 %		

2015	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD	D	F
<b>BMB</b>	9,3 %	16,9 %	19,5 %	16,9 %	22 %	5 %	10,2 %
<b>RbH</b>	8,5 %	11,12%	21,58%	10,50%	42,14%	2,95%	

En Belgique, selon l'étude de la fédération des CPAS :

En MR, la part des résidents O est de 37 % (principale catégorie).

Avec la catégorie A (34 %) ; ils représentent ensemble 2/3 de la population.

En MRS, 39 % des résidents sont repris dans la catégorie B. Les catégories C et CD constituent la moitié des résidents (61 %).

En Wallonie :

38 % des MR publiques sont des O.

68 % des MRS publiques sont des C et 32 % appartiennent à la B.

En MR hennuyère et brabançonne, moins de 3,1 résidents sur 10 sont repris dans la catégorie O.

**4.3 Les admissions au cours de l'année**

39 admissions ont eu lieu à la BMB.

52 admissions conjointes à la Résidence du bois d'Havré.

**4.4 Etat des lieux de la liste d'attente**

La liste d'attente évolue constamment.

A la BMB, 22 personnes sont en attente d'une admission :

- 13 personnes viennent du domicile ;
- 1 personne sont hébergées dans sa famille ;
- 1 personne sont hébergées à la Maison Saint-Paul ;
- 6 personnes viennent d'une autre MR/MRS.
- 1 personne vient d'une autre structure (maison d'accueil,...)

A la Résidence du bois d'Havré, 75 personnes sont en attente d'une admission.

**Nombre de résidents par catégorie**

	CAT O	CAT A	CAT B	CAT C	CAT CD	CAT D	F
RbH	18	24	1	1	1	7	
BMB	15	22	21	22	31	5	16

## 4.5 L'aide sociale au sein des maisons de repos du Centre

Au niveau du budget général, le CPAS intervient pour compenser le manque de ressources des résidents et le montant facturé par la maison de repos.

	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Montants</b>	<b>122.023,98 €</b>	<b>101.799,31 €</b>	<b>120.000,00 €</b>	<b>120.000,00€</b>

En 2013, le montant de l'aide sociale représentait 2,63 % des recettes d'hébergement de nos maisons de repos.

En 2014, il représentait 2,20 % de nos recettes.

Au budget initial 2016, il représente 2,50 % de nos recettes.

Intéressons-nous aux résidents payants / indigents au sein de nos différentes maisons de repos.

	2013		2014		2015	
	Payant	Indigent	Payant	Indigent	Payant	Indigent
BMB	86,92 %	13,08 %	87,50 %	12,50 %	87%	13%
Résidence du Bois d'Havré	82,05 %	17,95 %	87,79 %	12,21 %	88%	12%

Depuis 1990, une allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existe.

C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et est lié à des conditions médicales et de ressources. Dans les structures publiques wallonnes, 17 % des résidents ont droit à une APA.

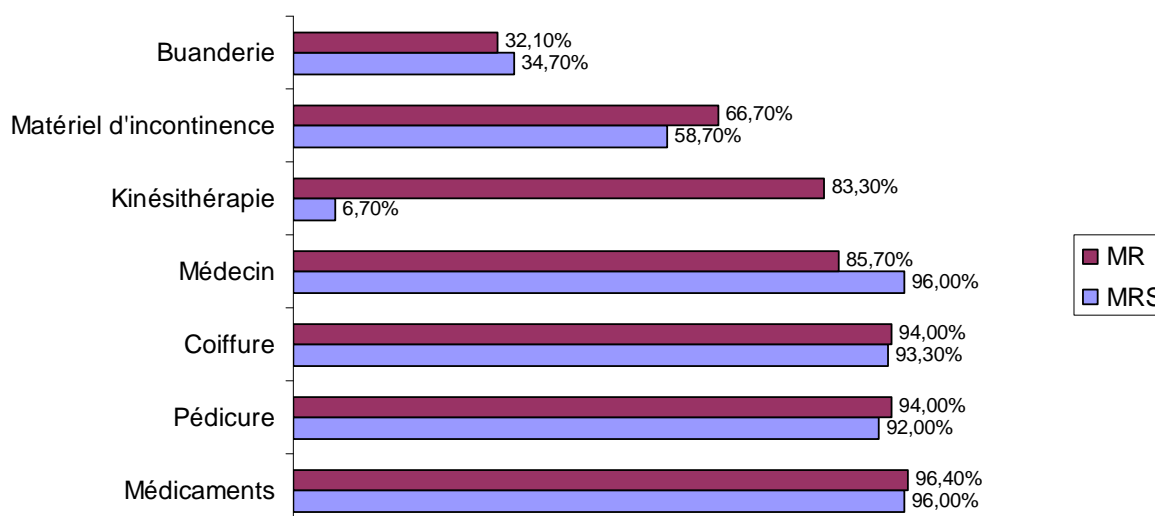
## 5. Les recettes des maisons de repos

### 5.1 L'intervention des résidents

L'intervention des résidents varie en fonction du type de chambre :

	2013		2014		2015	
	BMB	RbH	BMB	RbH	BMB	RbH
Chambre commune	/		/		/	
Chambre individuelle	32,06	38	01/01 au 31/03 = 32,06€ 01/04 au 31/12 = 33,34 €	39,9	33,34€ 34,28 €	42
Cantous (Service pour les désorientés)	/	40	/	42	/	42

Nous avons calculé le pourcentage d'institutions qui facturent différents suppléments. Les plus courants sont les médicaments, la pédicure et la coiffure.



## 5.2 L'intervention de l'INAMI

En ce qui concerne l'intervention en prix de journée, l'évolution est la suivante

	2013		2014		2015	
	BMB	RbH	BMB	RbH	BMB	RbH
Prix journée	46,32 €	58,03	46,32	58,32	50,42	58,29

### Principe de base au financement INAMI

Sur base d'une échelle de dépendance (« échelle de Katz »), on distingue les résidents par catégorie de dépendance (O, A, B et C). Une intervention unique est octroyée à l'établissement pour une année civile et vaut tant pour les résidents MR que pour les résidents MRS. Celle-ci est calculée au départ de la situation de l'établissement en termes de résidents, de personnel de soins et d'ancienneté au cours de la période de référence. Celle-ci s'étend du 1<sup>er</sup> juillet de l'année antépénultième au 30 juin de l'année précédent la période de facturation. Le personnel correspondant aux normes est valorisé sur base des coûts salariaux du secteur privé.

### 5.3 L'évolution des recettes en MR et MRS en €

	Compte 2014		B.I. 2015		B.I. 2016	
	BMB	RbH	BMB	RbH	BMB	RbH
Lits MR	32	58	32	58	32	58
Lits MRS	26	163	26	163	26	163
Recettes pensionnaires	1.009.491,66	3.631.268,80	1.020.000	3.735.000	1.060.000	3.735.890
Recettes INAMI	1.458.662,70	5.440.333,69	1.632.014,00	5.621.054,73	1.543.768,60	5.559.659,52

\* Comprend les recettes du 3<sup>ème</sup> volet

\*\* Recettes du 3<sup>ème</sup> volet reprises sur l'article budgétaire 83411/48802-10

L'INAMI intervient via 3 sources de financement :

- L'allocation journalière : elle couvre le nombre de personnel exigé et différentes fonctions (frais administratifs, soins palliatifs, médecin coordinateur).
- Les fins de carrière : le personnel qui atteint 45,50 et 55 ans bénéficie d'une réduction de ses prestations dans le secteur des établissements de soins. Cette réduction est financée par les recettes correspondant au nombre d'heures totales de réduction dont bénéficie le personnel soit pour l'embauche compensatoire, soit pour le paiement d'une prime.
- Le paiement des accords sociaux prévoyant l'application du barème des établissements hospitaliers à notre personnel en lien et place du barème de la commission paritaire 305.2.

Recettes au budget

	B. I. 2015		B.A. 2015		Budget 2016	
	BMB	RbH	BMB	RbH	BMB	RbH
<u>Prestations</u>	1.053.010	3.760.000	1.053.010	3.760.000	1.062.010,00	3.740.890,00
<u>Transferts</u>	1.909.957	6.545.007,82	1.886.882	6.401.931,82	1.845.426,70	6.404.610,41

Recettes totales (avec facturation interne<sup>1</sup>)

	Compte 2014	B.I. 2015	B.A. 2015	Budget 2016
<b>BMB</b>	2.732.886,16 €	2.962.967,00 €	2.939.892 €	2.907.436,70 €
<b>RbH</b>	10.104.331,75 €	10.305.007,82 €	10.161.931,82 €	10.145.500,41 €
<b>Total</b>	12.837.217,91 €	13.267.974,82 €	13.101.823,82 €	13.052.937,11 €

<sup>1</sup> Facturation Interne = 0

## 6. Les dépenses

L'effectif en terme de personnel se présente comme suit : (article 60 compris)

	MRS	BMB
Personnel de direction	2,8 ETP	3 ETP
Personnel d'entretien	17,8 ETP	14,8 ETP
Personnel de soins	96 ETP	34,2 ETP
Maintenance	4 ETP	2 ETP
Animateurs	2,5 ETP	3 ETP

### 6.1 Les dépenses du personnel

	Compte 2014	B.I. 2015	B.A. 2015	B.I. 2016
BMB	2.300.794,71 €	2.337.055,29 €	2.319.384,71 €	2.314.888,02 €
MRS	6.130.039 €	6.457.854 €	6.357.705,87 €	6.539.823,19 €
<b>Total</b>	<b>8.430.833,71 €</b>	<b>8.794.909,29 €</b>	<b>8.677.090,58 €</b>	<b>8.854.711,21 €</b>

A la BMB, les dépenses de personnel ont **diminué de 0,90 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et ont **augmenté de 0,61 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.

A la Résidence du Bois d'Havré, les dépenses de personnel ont **augmenté de 1,27 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et **augmenté de 6,68 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.

L'effectif du personnel tient compte des éléments suivants :

- Normes d'agrément des maisons de repos,
- Normes d'agrément des MRS,
- Intervention financière de l'INAMI.

L'INAMI établit une allocation journalière moyenne correspondant aux normes de personnel par catégories de dépendance. Ces normes sont calculées par 30 résidents présents.

#### Lits MRPA : Normes de MRPA par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Personnel réactivation court séjour	Total personnel
O	0.25	/	/	/	1.4	1.75
A	1.2	1.05	/	/		2.45
B	2.1	4	/	0.35		7.85
C	4.1	5.06	/	0.385		10.95
CD	4.1	6.06	/	0.385		11.95

\*\*\* personnel de liaison

**Lits MRS** : Normes de MRS par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Total personnel	Médecin coordinateur
<b>B</b>	5	5.2	1**	/	11.2	2h20/semaine/30 résidents
<b>C</b>	5	6.2	1**	0.5	12.7	
<b>CD</b>	5	6.7	1**	0.5	13.2	

\*\* Pour l'agrément MRS, il faut au moins 1 kinésithérapeute et 1 ergothérapeute

En Wallonie, en moyenne, 19,9 ETP par 30 résidents travaillent en maison de repos :

- 3,9 TP infirmiers ;
- 6,5 ETP soignants ;
- 6,8 ETP de personnel d'hébergement.
- ? % des maisons Wallonnes ont une infirmière de nuit.

Les accords sur le secteur non - marchand prévoient, à partir de l'âge de 45 ans, l'octroi d'un supplément de temps libre avec maintien du salaire. Les catégories du personnel bénéficiant de la mesure ont été élargies aux agents administratifs et au personnel d'hôtellerie.

- A partir de 45 ans le régime de travail passe à 36 heures soit (-2h) ;
- A partir de 50 ans à 34 heures soit (-4h) ;
- A partir de 55 ans à 32 heures soit (-6h).

22 agents de la BMB sont dans les conditions, 18 agents ont choisi la réduction des prestations, 2 ont choisi la prime, 2 agents à opté pour les une partie prime et une partie réduction des prestations

61 agents de la RbH sont dans les conditions, 61 ont choisi la réduction des prestations, aucun agent n'a choisi la prime.

## **6.2 Les dépenses de fonctionnement**

	Compte 2014	Budget initial 2015	MB 2015	Budget initial 2016
<b>BMB</b>	<b>449.248,78€</b>	<b>478.880 €</b>	<b>467.065 €</b>	<b>459.965 €</b>
<b>RbH</b>	<b>1.248.675,68€</b>	<b>1.375.824€</b>	<b>1.342.624 €</b>	<b>1.336.050 €</b>
<b>Total</b>	<b>1.697.924,46 €</b>	<b>1.854.704 €</b>	<b>1.809.689 €</b>	<b>1.796.015 €</b>

A la BMB, les dépenses de fonctionnement ont **diminué de 3,95 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et **augmenté de 2,38 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.

A la Résidence du bois d'Havré, les dépenses de fonctionnement ont **diminué de 2,89 %** entre le BI 2015 et le BI 2016 et **augmenté de 7 %** entre le compte 2014 et le BI 2016.



### 6.3 Les dépenses de transferts

	Compte 2014	Budget initial 2015	MB 2015	Budget initial 2016
BMB	99.176,62 €	127.000,00 €	127.000,00 €	121.000
RbH	367.164,51 €	363.550,00 €	363.550,00 €	372.650
Total	466.341,13 €	490.550,00 €	490.550,00 €	493.650

### 6.4 Les dépenses de la dette

	Compte 2014	Budget initial 2015	MB 2015	Budget initial 2016
BMB	47.895,03 €	67.373,15	65.738,76 €	55.891,33
RbH	1.607.602,57 €	1.625.364,03 €	1.625.066,90 €	1.602.408,60
Total	1.655.497,60 €	1.692.737,18 €	1.690.805,66 €	1.658.299,93

### 6.5 Les dépenses totales (avec facturation interne)<sup>2</sup>

	Compte 2014	Budget initial 2015	MB 2015	Budget initial 2016
BMB	2.986.749,29 €	3.124.458,62 €	3.126.824,23 €	3.026.231,70
RbH	9.952.106,83 €	10.499.540,52 €	10.499.243,39 €	10.410.334,37
Total	12.938.856,12 €	13.623.999,14 €	13.626.067,62 €	13.436.566,07

A la BMB, elles **diminuent de 3,14 %** entre le B.I. 2015 et le B.I. 2016. A la RbH, elles **diminuent de 0,8%**.

Entre le Compte 2014 et le B.I. 2016, elles **augmentent de 1,32%** à la BMB et de **4,60%** à la RbH.

En Wallonie, environ 75 % des dépenses des maisons de repos publiques sont des frais de personnel.

A la BMB, les dépenses de personnel représentent 76,50 % des dépenses totales du budget 2016.

A la Résidence du Bois d'Havré, elles représentent 62,82 %.

<sup>2</sup> Facturation interne = 633.889,63 €

## 7. La synthèse du budget 2016

MR	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat avec charge d'emprunt	CE*	RHCE**
<b>BMB</b>	2.907.436,70	3.026.231,70	-118.795,00	55.891,33	-62.93,67
<b>RbH</b>	10.145.500,41	10.410.334,37	-264.833,96	1.920.822,71	+ 1.655.988,75
<b>Total</b>	<b>13.052.937,11</b>	<b>13.436.566,07</b>	<b>-383.628,96</b>	<b>1.976.714,04</b>	<b>1.593.085,08</b>

\*charge d'emprunt

\*\*résultat hors charge d'emprunt

<b>Centre d'accueil de jour</b>	<b>84.000 €</b>	<b>6.100 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>
---------------------------------	-----------------	----------------	------------	----------	------------

<b>Total général</b>	<b>13.136.937,11€</b>	<b>13.442.666,07€</b>	<b>-305.728,96€</b>	<b>1.976.714,04€</b>	<b>1.670.985,08€</b>
----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

## 8. Perspectives

Le projet majeur pour 2016 est la construction d'une nouvelle résidence service de 25 logements sur le site de la Résidence du bois d'Havré.

Ce projet répond à une demande pour ce type d'hébergement qui accueille des personnes plus valides et indépendantes. Il s'agit d'une alternative aux types d'hébergement actuellement proposé.

Les logements de +- 50 m<sup>2</sup> comprennent une chambre à coucher, un séjour, une kitchenette, une salle de bain. La résidence service se complète par un espace communautaire permettant par exemple des réunions familiales.

Les résidents ont accès à tous les services proposés par la MRS.

Actuellement, divers travaux de mise en conformité de la BMB ont été réalisés. L'activité peut se poursuivre sur ce site mais les contraintes structurelles du bâtiment ne permettront pas de mise à niveau définitive par rapport aux attentes de la Région wallonne. Une nouvelle construction est donc nécessaire.

Le projet de la nouvelle BMB est pratiquement finalisé. Vu l'importance du coût estimé de cette construction et les contraintes financières du CPAS, un dossier de subsidiation global va être réalisé et négocié auprès de la Région wallonne. Des aides complémentaires sont nécessaires pour mener à bien ce projet dans les termes prévus. L'ouverture reste actuellement prévue à l'échéance de 2 ou 3 ans. Cette nouvelle maison comprendrait un « centre de jour », des « résidences services », des lits « MR » et « MRS ».

## Département 4 : Egalité des Chances et Citoyenneté

---

Le Département « Egalité des Chances et Citoyenneté » comprend les services du Pôle d'Accueil et de l'Egalité des Chances. Il a pour mission de développer des actions visant la participation citoyenne et la recherche de propositions et pistes de solutions concrètes et cohérentes garantissant le respect de chaque individu, quel que soit son âge, son sexe, son handicap et sa religion. Son objectif : appliquer le suivi de la **Charte de l'Egalité des chances** à laquelle la Ville de Mons a adhéré.

### Les axes de travail présentés sont les suivants :

- Le Pôle d'Accueil – l'accueil du citoyen ;
- Le handicap ;
- Les demandes d'allocations handicap ;
- Les aînés ;
- La santé ;
- L'Egalité des Chances ;
- L'insertion sociale ;
- La citoyenneté ;
- La consommation responsable;
- La sensibilisation à la culture pour les personnes fragilisées ;
- L'organisation d'événements internes et publics ;
- L'immigration et vieillissement ;
- La lutte contre l'homophobie ;
- La maladie d'Alzheimer ;
- La médiation des gens du voyage ;
- La prévention SIDA – IST.

### Les conseils consultatifs

Le CPAS, via son service Egalité des chances et citoyenneté, a la particularité de coordonner trois conseils communaux consultatifs qui sont liés :

- aux aînés
- à la santé
- au handicap

Ces conseils sont composés d'associations ou d'institutions actives dans les secteurs concernés et qui souhaitent être un relais entre les attentes du terrain et les autorités communales. Cette démarche de démocratie participative est précieuse pour la légitimité des actions proposées.

## **1. Le Pôle d'Accueil – L'accueil du citoyen**

Pour le citoyen, le **premier contact avec l'Administration est primordial**. On peut même dire que c'est lui qui va conditionner la poursuite de la relation avec l'administration. C'est la raison pour laquelle un Pôle d'Accueil et d'informations sociales mixte CPAS-Ville a été développé au sein des bâtiments de la chapelle Saint-Quentin, rénovée intégralement.

### **Le Pôle d'Accueil comprend :**

- Au rez-de-chaussée, un staff administratif, un guichet d'accueil et un espace d'exposition ;
- Au 1<sup>er</sup> niveau, une salle d'expositions encourageant la promotion des richesses culturelles locales ;
- Au 2<sup>e</sup> niveau : deux salles de réunion, la salle Jean-Claude Carpentier et la salle CSSS.

### **Les missions du Pôle d'Accueil sont multiples**

- Répondre aux interpellations citoyennes (introduction des demandes **allocations personnes handicapées**, introduction des demandes **allocations fonds mazout**, introduction des demandes relatives à la **recherche d'une structure d'accueil/petite enfance** depuis le 01 avril 2014 et **gestion des fiches individuelles parents**, aide aux rechargements ORES, requêtes diverses... ) ;
- **Centraliser les informations disponibles par secteur**, thème, sous-thème afin de pouvoir adéquatement les restituer aux usagers (fiches et modules de travail autour de la petite enfance, du logement, des assuétudes, des loisirs, des maisons de repos, soins à domicile,...) ;
- Coordonner les **permanences** mises en place au sein de la structure, à savoir la **permanence Handicap** (1x/mois), **ITAL UIL** – syndicat italien (1x/sem), **Fonds des Accidents du Travail** (1x/sem), **Centre<sup>1</sup>de Volontariat**. Quelques remarques concernant ces permanences : celle des invalides de guerre s'arrête pour la commune de Mons, tandis que celle du volontariat a doublé ses permanences mensuelles ;
- Gérer la **téléphonie du CPAS de Mons**. Afin de rendre le service plus efficient, un répondeur permet d'effectuer un premier filtre relatif aux demandes (taper 1, taper 2...), et d'orienter correctement l'utilisateur en fonction de sa requête et de son choix;
- **Superviser le terminal de rechargement carte compteur à budget** et guider les usagers dans leurs démarches (procédure et explications apportées aux citoyens) ;
- **Centraliser les demandes citoyennes relatives à l'aide aux réfugiés**.
- **Gérer les réservations** de salles (JCC/CSSS) pour les services et se charger de l'intendance / équipement ;

---

<sup>1</sup> Le Centre de Volontariat de Mons a vu le jour au sein du Pôle le 04/02/14. Il est le premier dans la Province de Hainaut.

**- Organiser :**

- des expositions mensuelles (afin de proposer une programmation mettant en lumière des artistes locaux) et sensibiliser le public à la culture ;
- des événements internes ou externes ;
- l'accueil du public, que cela concerne les auditions pour le Comité spécial social, la Commission locale Energie ou les demandes citoyennes diverses.

**Bilan quantitatif**

Les indicateurs de cette année pour les principales demandes citoyennes sont les suivants :

Introduction de demandes d'allocations de handicap : 491

Introduction de fonds mazout : 205

Introduction de demandes d'accueil de la petite enfance : 392

Réservation de l'espace pour des expositions : 12 (1x/mois)

Réservation de salles : 114

**Focus sur l'accueil de la petite enfance**

De façon générale, le nombre de demandes pour les principaux sujets présentés ci dessus sont stables depuis l'an dernier. Les demandes d'accueil de la petite enfance ont augmenté, compte tenu du bouche à oreille et de la nouvelle procédure mise en place pour centraliser au sein du Pôle d'Accueil les premiers contacts avec les parents. **Sur 392 demandes introduites, 145 ont eu une issue positive, 120 une issue négative et 127 sont toujours en cours.**

Considérant le manque de places sur le territoire montois, les demandes couvrent toutes nos structures. On remarque néanmoins une tendance à demander prioritairement le Nid Douillet ou la Crèche de Mons. Il faut savoir que certaines crèches sont remplies jusque 2017 et que nous devons systématiser nos réponses par des refus, en essayant de proposer une alternative compte tenu du domicile, du lieu de travail...Une réorientation vers le site internet [www.accueildesenfants.be](http://www.accueildesenfants.be) est également proposée par ce dernier reprend toutes les structures existantes, qu'elles soient communales ou non.

Pour mener ce travail, un formulaire type est rempli par les agents du Pôle d'Accueil, et est envoyé en cascade aux différentes structures selon la préférence des parents. Ce sont les structures qui donnent le mot final aux parents.

**Centrale téléphonique du CPAS (065/412 300)**

Pour rappel, la centrale téléphonique du CPAS est gérée à partir du Pôle d'Accueil. De janvier à août, 21 071 appels entrants ont été traités. Quotidiennement, en moyenne, les standardistes réceptionnent plus de **150 appels**. Pendant la période des paiements, les requêtes explosent : environ 200 appels par jour. Le Pôle d'accueil demande régulièrement une mise à jour de ces statistiques, qui varient fortement selon les mois (ex : énormément d'appels en janvier 2015 suite aux exclusions (3319)).

## **Expositions**

12 expositions ont été accueillies courant de l'année 2015 au sein de l'ancienne Chapelle. Les modalités pratiques sont les suivantes :

- gratuité de la salle
- couverture assurance à charge de l'exposant
- aide pour la communication : fichier protocolaire, envoi d'invitations, communiqué de presse...
- aide au montage et démontage
- aide logistique le soir du vernissage (mise en place des lieux, sonorisation, accueil du public, aide pour le service, fermeture des bâtiments)
- le drink est à charge de l'exposant.

## **Perspectives 2016**

- Mettre à disposition des citoyens des formulaires intelligents et un outil de commande de documents en ligne (à créer en fonction des demandes les plus récurrentes) ;
- Gérer les demandes de manière améliorée/transversale (logiciel) ;
- Optimiser l'introduction des demandes liées à la petite enfance ;
- Communiquer davantage auprès des partenaires associatifs afin de les informer des missions du Pôle et de ses ressources (poursuivre le travail lié à la visibilité du service) ;
- Proposer de nouvelles expositions et contacter éventuellement certaines écoles d'Art ;
- Enrichir les bases de données existantes ;
- Approfondir l'aspect autonomie des usagers (amélioration continue) ;
- Développer la collaboration avec la Bibliothèque de la Ville concernant la mise à disposition de livres pour enfants (dans le cadre des auditions du public et de la sensibilisation à la culture/lecture) ;
- Renforcer les actions autour du volontariat, notamment en collaborant à l'organisation d'une journée grand public sur la gestion des ressources humaines bénévoles ;
- Développer les opérations santé à destination du grand public (en collaboration avec Viasano) et du personnel interne/communal.

## **2. Le handicap**

### **a) Les allocations des personnes handicapées**

Depuis janvier 2011, les demandes de reconnaissance pour personnes handicapées destinées au SPF Sécurité Sociale Direction Générale personne handicapée se font au sein du CPAS de Mons, compétence auparavant détenue par la Ville de Mons (service Etat Civil/Population).

Un formulaire de demande est donc complété par les agents du Pôle d'Accueil (décodage) qui le transmettent ensuite par voie informatique à la Cellule Allocations personnes handicapées (Service Egalité des chances).

Cette dernière :

- Analyse et traite les demandes d'allocations et d'avantages sociaux ;
- Analyse et traite les demandes de cartes de stationnements ou de réduction pour les transports en commun ;
- Effectue le relais auprès du SPF.

Elle accueille également le public quand celui –ci le souhaite (une assistante sociale est intégrée à la Cellule) et l'oriente au mieux dans ses démarches.

D'autre part, il est possible pour les citoyens d'introduire une demande d'allocations par téléphone, courrier postal ou boîte mail. Certains habitants passent aussi par d'autres canaux externes :

- L'assistante sociale du SPF (permanence en nos locaux tous les 3<sup>ème</sup> lundis du mois, permet de consulter les dossiers individuels auprès du SPF) ;
- Les assistants sociaux des Mutuelles ;
- Les administrateurs de biens ;
- MR / MRS ou maintien à domicile (Acasa, BMB, MRS d'Havré).

#### Données quantitatives

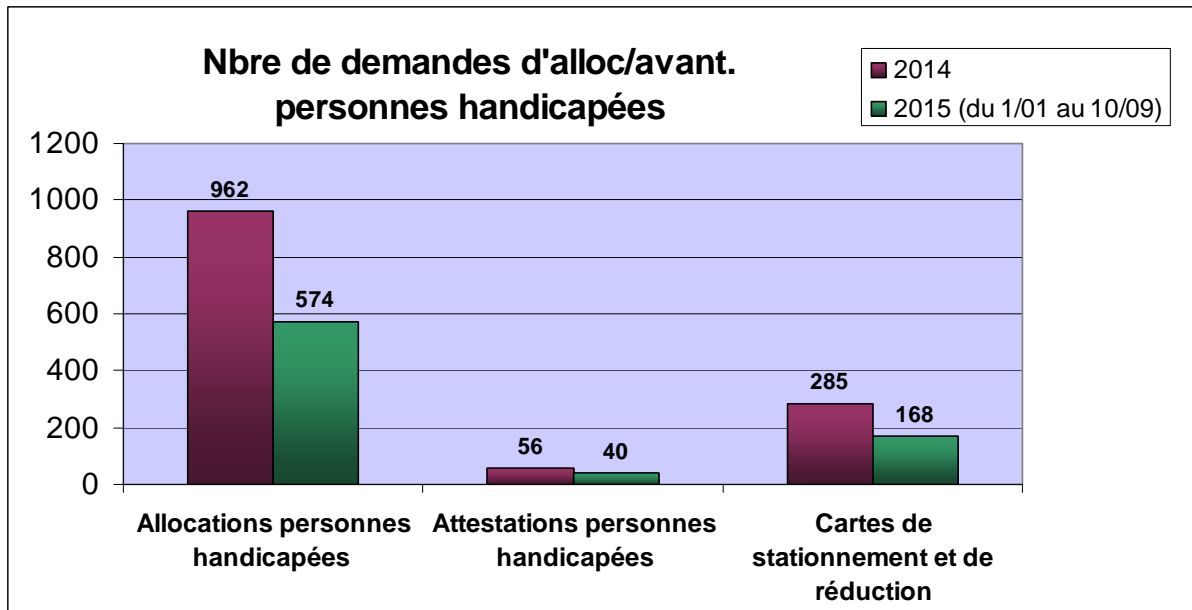
Le nombre de demandes d'allocations personnes handicapées introduites au Pôle d'accueil de janvier 2015 à septembre 2015 est de **491**. Beaucoup de demandes sont également introduites par téléphone, avec envoi des documents au domicile.

Le nombre de demandes traitées par la Cellule Allocations personnes handicapées du 1er janvier au 10 septembre 2015, est de **782**, réparties comme suit :

- 380 allocations personnes handicapées (ARR/AI) ;
- 194 allocations personnes handicapées (APA) ;
- 39 attestations personnes handicapées ;
- 167 demandes de cartes de stationnement ;
- 1 carte de réduction nationale de réduction sur les transports en commun pour les personnes handicapées de la vue ;
- 1 demande d'attestation TVA.

Pour information, en 2014, un total de 1303 demandes avait été comptabilisé par la Cellule Allocations personnes handicapées :

- 962 allocations personnes handicapées
- 56 avantages sociaux ;
- 285 cartes (réduction transports et stationnement).



En outre, la Cellule collabore quotidiennement avec le Service Public Fédéral Direction Générale Personne Handicapée. La Direction Générale est chargée d'octroyer des allocations aux personnes handicapées après expertise médicale et enquête sur les revenus.

Elle délivre également des attestations afin que les personnes reconnues médicalement comme personnes handicapées puissent faire valoir leurs droits en matière de mesures sociales et fiscale ; des cartes de stationnement et des cartes nationales de réduction sur les transports en commun pour les personnes handicapées de la vue.

En 2014, le SPF DG personnes handicapées nous a informés que les mutuelles étaient désormais en mesure d'introduire elles aussi des demandes d'allocations / avantages sociaux. Les agents communaux ne sont donc plus les seuls à avoir la main sur le programme Communit-E. **Nous constatons donc une diminution de demandes par rapport à l'an dernier, compte tenu des nouvelles possibilités d'introduction.**

#### **Focus actualité – Disparition de l'allocation aux personnes âgées (APA) ?**

Le CPAS devra être vigilant quant à l'évolution des allocations dites APA. En effet, le Gouvernement wallon a présenté une nouvelle forme d'assurance autonomie qui sera d'application dès janvier 2017. Le danger est que cette nouvelle assurance concerne a priori les aînés qui restent au domicile et non en maisons de repos, ce qui signifie que cette application pèserait sur le budget du CPAS et solliciterait de nouvelles formes d'aides pour nos résidents qui ne parviennent à joindre les deux bouts.



## **b) Le Conseil consultatif des Personnes handicapées**

Le Conseil consultatif des Personnes handicapées a pour objectif de dynamiser la politique communale des moins valides et de mettre en évidence les besoins et attentes des personnes handicapées.

Les membres du CCPH sont :

- L'Association Francophone de l'Aide aux Handicapés Mentaux ;
- Les Amis des Aveugles ;
- T21 Binche-Hainaut ;
- Monsieur Pierre-Antoine Sturbois, personne- ressource ;
- L'asbl Passe Muraille ;
- L'asbl Jardin des Fées ;
- L'asbl ASPH Mons Borinage ;
- L'AWIPH ;
- L'asbl Plain pied ;
- ACASA ;
- L'asbl Découvertes ;
- Le PS représenté par Madame Fabienne Urbain, Conseillère communale ;
- L'UMONS - Faculté d'Architecture et d'Urbanisme ;
- L'ONA ;
- Altéo ;
- Criquelions services ;
- Les FPS de Mons et Cuesmes ;
- Le SUSAS ;
- Madame Marie-Jeanne Stilmant, personne- ressource ;
- Le CPESM ;
- Monsieur Michel Micciche – Architecte ;
- La Société Royale Silencieuse Borraine ;
- La Ligue Braille

Le CCPH est composé de différents groupes de travail, à savoir :

- Le groupe accessibilité ;
- Le groupe stationnement PMR ;
- Le groupe élections ;
- Le groupe Mons 2015 ;
- Le groupe culture et sensibilisation ;
- Le groupe éducation.

Quelques exemples d'activités menées en 2015 :

- **Sensibilisation des étudiants** futurs éducateurs et aides familiaux à la surdité.
- Visite de l'**exposition Van Gogh** au BAM avec les personnes sourdes et malentendantes, traduite en langue des signes.
- Visite d'une exposition sur l'**architecture accessible** à Lille avec les membres du CCPH.
- Visite de l'**exposition Ghisoland** et participation aux activités dans le cadre du Grand Huit Mons 2015 à Jemappes, traduite en langue des signes.
- Séances de cinéma organisées avec le **Plaza Art** pour les enfants en situation de handicap, à l'occasion de la Saint Nicolas ;

- L'**asbl Participate** organise au Pôle d'Accueil le 05/10/2015, une séance d'informations, de rencontres et d'échanges sur l'autisme.
- Le **personnel des crèches** et les enfants seront sensibilisés à la langue des signes.
- **Formation de démystification du handicap** visant à apporter aux professionnels de l'accueil de la petite enfance les ressources nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des parents handicapés. Formation octroyée par Passe Muraille.
- **Projet EVRAS** : subside de 20000€ octroyé par Cap 48. Poursuites des réunions.
- Brochures réalisées dans le cadre des élections : un **guide pratique à destination des présidents des bureaux de vote** et des organisateurs de scrutins a été réalisé ;
- **Sensibilisation des gardiens de la paix**, relative à l'accueil des personnes handicapées le jour des élections ;
- Deux séances de sensibilisation sur les comportements à avoir face aux personnes handicapées ont été organisées pour le **personnel communal** ;
- Participation au **FIFA 2015** : organisation d'une séance de cinéma adaptée aux personnes sourdes et malentendantes. Organisation d'une visite guidée de l'exposition du FIFA, traduite en langue des signes ;
- Groupe de travail **Mons 2015** : interpellation de la Fondation Mons 2015 relative à l'accessibilité des personnes handicapées. Création d'un comité de pilotage par la Fondation. 5 axes de travail ont été créés : emploi des personnes à besoins spécifiques, accessibilité comportementale, accessibilité communicationnelle et accessibilité à la communication, accessibilité technique, mobilité ;
- Le CCPH a organisé une **rencontre avec des représentants de l'administration communale** qui avait pour thème : « Administration et secteur associatif, ensemble au cœur de l'accessibilité ». Le but de cette matinée d'échanges était de construire un dialogue proactif et constructif en matière d'accessibilité au sens large du terme, afin que celle-ci soit prise en considération le plus tôt possible dans les projets portés par la Ville. Très pratiquement, une série de recommandations a été émise ;
- Organisation d'une visite guidée adaptée de l'**exposition Andy Warhol** au BAM.
- Réalisation d'un **plan stratégique HANDICLUSIF** pour guider le travail du Conseil.

### Perspectives pour 2016

- Poursuite du travail mené avec le CCPH ;
- Groupe élections : se réunira en temps utile
- Groupe Mons 2015 : poursuite des réunions pour évaluer le projet Mons 2015 et essayer d'en perdurer certaines idées
- Groupe culture et sensibilisation :
  - Projet Evras : création d'un site internet et de capsules Evras pour les personnes sourdes et malentendantes – création d'outils d'animations adaptés - création d'une brochure d'initiation à la langue des signes avec vocabulaire EVRAS - brochures d'informations à partir des capsules créées sur internet. Projet retenu par Cap 48. Subside de 20000€. Poursuite des réunions de travail avec les partenaires.
  - Sensibilisation des aides familiales d'ACASA à la surdité et séance d'informations sur les allocations pour personnes handicapées ;
  - Séances de cinéma organisées avec le Plaza Art pour les enfants en situation de handicap, à l'occasion de la Saint Nicolas ;
- Groupe accessibilité : poursuite des réunions/analyses des plans. Suivi des recommandations faites auprès de la Ville ;
- Groupe stationnement PMR : réponses et suivis des demandes formulées par la police.

- Groupe éducation : participer au colloque de l'UMons/Les Cèdres afin d'intégrer l'accessibilité dans les écoles.

### **Handicontact**

Un agent « **Handicontact** » a été désigné au sein du service Egalité des chances et citoyenneté du CPAS de Mons afin de permettre à chaque citoyen de participer pleinement à la vie de la cité. Cet agent est au service des personnes en situation de handicap, momentanée ou non.

Un de ses objectifs est de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de notre commune par la création d'un **réseau local d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage.**

La mission du Handicontact est d'informer, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers le(s) service(s) aptes à répondre aux besoins énoncés.

Les entretiens se déroulent au Pôle d'Accueil.

### **3. Les aînés**

Le Conseil consultatif des Aînés a pour objectif de :

- Dynamiser la politique communale des Aînés et de mettre en évidence les besoins et attentes des Aînés ;
- Améliorer l'information destinée aux Aînés ;
- Favoriser la participation des Aînés à la vie sociale et culturelle à Mons ;
- Promouvoir des actions de sensibilisation auprès des Aînés ;
- Collaboration avec les Maisons de Repos pour la mise en place d'activités et promouvoir le bien être des résidents.

Les membres du Conseil sont :

- La Résidence Comtesse Madeleine d'Oultremont
- Vie Féminine
- L'Amicale des pensionnés socialistes de Mons
- Espace Senior Mons
- Femmes prévoyantes socialistes de Mons
- Les Chartriers
- ASBL PPJ
- Solidaris Espace Senior
- ACASA / Téléassistance
- Association pour le Volontariat
- ATD Quart Monde
- Eneo
- Eneo Sport
- ONA
- FPS Cuesmes
- CSC Seniors

- CSC Mons-La Louvière
- CIEP Hainaut Centre – MOC
- MOC Hainaut Centre
- PS
- Les Amis des Aveugles
- Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP)
- ASBL Mons Divertissement
- La Résidence Léopold.

Le Conseil est composé de 3 groupes de travail :

### **Loisirs et culture**

La culture et les loisirs représentent une part importante des préoccupations des membres du Conseil. Quelques exemples : participation à Mons 2015, organisation de home cinéma dans les maisons de repos, séances spéciales dans le cadre du Festival du Film d'Amour, ciné seniors au Plaza Art, visites d'expositions et de musées...

### **Social et citoyenneté**

**« Mons, première ville wallonne Ville Amie Des Aînés »**

Depuis 2014, la Ville de Mons est officiellement entrée dans le réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en tant que « Ville Amie Des Aînés ». Le groupe de travail social et citoyenneté suit de près cet engagement.

Une « Ville Amie Des Aînés » est une ville qui :

- Lutte contre les préjugés vis-à-vis des personnes âgées ;
- Adapte ses politiques, ses services et ses structures ;
- Agit de façon globale et intégrée ;
- Favorise la participation des aînés ;
- S'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

Pour mener ce projet, le Conseil bénéficie de l'appui méthodologique et scientifique de l'Observatoire de la Santé du Hainaut. Des enquêtes sont donc réalisées auprès des seniors montois selon un échantillonnage qualitatif qui tient compte du sexe, de l'âge et du cadre de vie (rural ou urbain).

### **Logement et hébergement**

Le groupe de travail « logement et hébergement » mène une réflexion autour des lieux de vies proposés aux aînés : maisons de repos, hébergement intergénérationnel, résidences services, habitat groupé...

Quelques exemples d'actions réalisées en 2015

- Réalisation du Guide des Aînés de la Ville de Mons
- Conférence de presse le 1<sup>er</sup> octobre pour présenter les résultats de l'enquête « Ville Amie des Aînés » dans le cadre de la journée mondiale de la personne âgée
- Insertion d'une rubrique « seniors » dans le Mons magazine
- Collaboration avec l'Asbl Mons Divertissement (tarifs réduits)
- Ciné seniors au Plaza Art / Imagix

- Bal des Aînés
- Excursions et visites culturelles
- Formations informatiques et découverte des nouvelles technologies
- Formations à la sécurité routière
- Journées intergénérationnelles
- Séances d'information à thème (Alzheimer, sécurité routière, sexualité des aînés,...)
- Démarche VADA – enquête

#### Réalisation de supports de communication :

- Rédaction d'articles pour le Mons Mag ;
- Courrier d'invitation, affiche, flyers d'information ;
- Guide des aînés 2015.

#### Collaboration avec l'absl Mons Divertissement :

Organisation de séance de théâtre. Subside octroyé par la Ville de Mons en échange d'un tarif préférentiel s'adressant au public « aîné ».

#### Collaboration avec le Plaza Art :

- Organisation de ciné seniors 1x par mois ;
- Organisation de Home cinéma dans nos maisons de repos ;
- Organisation de ciné intergénérationnel pendant la période des vacances de Pâques.

#### Organisation du Bal des Aînés :

1x an avec plusieurs centaines de participants dont 10 MR/MRS.

Le service est chargé de l'intendance générale de l'événement : décoration, groupe de musique, agencement de la salle, manutention à organiser, goûter, organisation d'un service bar avec un partenaire spécialisé, transport des résidents de MR/MRS, multiples collaborations avec la Ville de Mons (prêt de matériel, mise à disposition de gardiens de la paix, service voirie, mise à disposition de stewards urbains, imprimerie communale,...). En 2016, le Bal sera proposé au mois d'octobre dans la salle Calva d' Havré.

#### Collaboration avec la Fondation Mons 2015 :

Organisation d'activités culturelles 2X par temps (4 temps) : découvertes d'expositions, des nouveaux musées,... à tarif réduit avec un goûter.

#### Collaboration avec la Police de Mons :

Mise en place de formation à la sécurité routière : 23 juillet et le 29 septembre. Face au succès rencontré, il est proposé de poursuivre ces formations en 2016.

#### Modules de formations informatiques gratuits avec l'Espace Publique Numérique:

Les formations d'initiation à l'informatique permettent de découvrir l'ordinateur, son utilisation ainsi que son fonctionnement, tandis que les rendez-vous numériques sont des groupes de discussions où l'échange de trucs et astuces et l'entraide autour du propre matériel

des seniors sont les maîtres mots. A travers une pédagogie adaptée, l'Espace Public Numérique se charge de former et de mettre au service des Seniors les nouvelles technologies informatiques.

Participation au sein du groupe de travail « Sexualité des Aînés » mis en place par le Conseil consultatif de la Santé (CCS) :

Formation du personnel en MR-MRS et sensibilisation des résidents

Perspectives 2016

- Poursuite du travail mené avec les membres du Conseil et les partenaires;
- Poursuite des collaborations avec le secteur associatif et culturel : Mons Divertissement, le Manège, etc...;
- Poursuite de la démarche « Ville Amie des Aînés » - OMS ;
- Orientation du public senior auprès des différents services publics ;
- Poursuite des formations à la sécurité routière ;
- Diffusion du Guide des aînés 2015.
- etc...

#### 4. La santé

Comme pour les Aînés et les Personnes Handicapées, le Conseil consultatif de la Santé a été renouvelé. Sont membres du nouveau Conseil :

- L'asbl Cancer 7000 ;
- Le CLPS Mons Soignies ;
- L'espace parentalité Mons La Louvière ;
- L'asbl Parenthèse ;
- Espace senior Mons
- ACASA ;
- L'asbl Reliance ;
- Le Centre de planning familial - la Famille heureuse ;
- Le relais santé de Mons ;
- Le Centre de planning familial des FPS de Mons Borinage ;
- Les Amis des Aveugles ;
- Les FPS ;
- Le PS représenté par Monsieur Jérôme Manderlier – Conseiller communal ;
- Le groupe François Ghigny ;
- La mutualité libérale du Hainaut ;
- L'asbl Sida IST Charleroi Mons.

3 groupes de travail ont été mis en place :

« **Prévention** » dont l'objectif est de s'intéresser aux relations entre le monde médical et le monde psy. Dans ce cadre, deux rencontres ont été organisées : avec l'association des médecins généralistes de Mons et avec la Maison médicale du Car d'Or. Prochainement, une rencontre sera organisée autour du projet 107 afin de comprendre son fonctionnement.

« **Communication** » dont le but est de créer un réseau entre les nouveaux partenaires du Conseil qui ne se connaissent pas ou peu. L'outil choisi est une newsletter que nous éditerons trimestriellement afin de se tenir informés des actualités des membres.

« **Sexualité des Aînés** » qui se traduit par des séances d'animation en maisons de repos autour des représentations sociales, de la sphère relationnelle, du corps vieillissant, de la définition de la vieillesse. Un module est en cours au sein des Foyers Saint-Joseph et un autre va débiter à la Résidence Léopold.

### Le programme national Viasano

La Ville et le CPAS de Mons ont adhéré au programme national « Viasano ». L'objectif de ce programme est de créer une dynamique de groupe dans la ville en impliquant tous les acteurs locaux (les enseignants, les professionnels de santé, le réseau associatif, les commerçants, les entreprises, etc...) afin de proposer à la population des actions concrètes, de proximité, inscrites dans la durée, qui visent à modifier progressivement et en profondeur les comportements relatifs à l'alimentation et l'activité physique.

La coordination met à disposition des villes partenaires des outils de communication (brochures, affiches, dossiers pédagogiques,...) dont les messages ont été validés par le Comité scientifique de Viasano. Les thèmes proposés sont variés : les légumes, les graisses, le sommeil, le jeu, la boîte à tartines, les sucres,...

Vu le succès des actions proposées, nous avons renouvelé les opérations du bar à soupes et du bar à smoothies à destination du personnel et ce en collaboration avec l'entreprise de formation par le travail.

Comme chaque année, nous avons également collaboré aux Feux de la Saint-Jean en réalisant 210 « goûters malins », ainsi que pour le Relais pour la vie (200 packs également). Des brochures Viasano sur les collations ont donc été remises également aux enfants et aux familles.

Cette année, nous avons activement participé à la nouvelle campagne « boîte à tartines », en envoyant notamment un dossier de présentation à tous les directeurs d'écoles communales de Mons. En ce qui concerne la petite enfance, plus de 40 dossiers ont été remis aux parents des enfants quittant les crèches pour entrer en maternelle, dossier qui comprend :

- une lettre de présentation de la démarche VIASANO
- un powerpoint de présentation général
- un tableau des quantités en fonction de l'âge de l'enfant
- des idées de recettes pour la boîte à tartines
- des jeux

Deux midis-santé ont également été organisés à l'attention du personnel du CPAS de Mons autour de ce thème, en compagnie d'une diététicienne.

### L'organisation de midis santé

Depuis 2013, le service Egalité des Chances en collaboration avec l'asbl l'Action Ensemble et le Pôle d'Accueil propose au personnel du CPAS un midi santé mensuel. Le principe est simple : un thème est abordé durant une heure avec un intervenant externe, et les participants prennent part au lunch santé proposé par le CISP Le Plein Air et pris en charge par l'Action Ensemble.

En 2014 – 2015, les séances suivantes ont été organisées :

- Octobre / Prévention du cancer du sein ;
- Novembre / Initiation à la marche nordique ;
- Janvier / Le Sommeil (CHU Ambroise Paré – Unité du sommeil)
- Mars / Soutien à la parentalité (Association Française Dolto)
- Avril / La méditation
- Mai / La Boîte à tartines
- Mai / La méditation (suite)
- Juin / Les pathologies du sommeil
- Septembre / La boîte à tartines (suite)
- Octobre / Tous consommateurs
- Novembre / Micro sieste contre le stress au travail (à confirmer)
- Décembre / Parcours de prévention SIDA et IST

Vu le succès rencontré, il est prévu de poursuivre ces rencontres mensuelles en 2016 dont les premiers thèmes seraient l'activité physique au quotidien, la posturothérapie,...

Le Département propose également une boîte à idées au personnel de façon à alimenter le calendrier 2015 / 2016 avec de nouvelles suggestions. Il est à noter que la plupart des demandes tournent autour de la gestion du stress. Suite aux remarques de nos collègues qui ont émergé lors des midis santé, nous souhaiterions mettre en place un groupe de travail autour du stress et de la conciliation vie privée et vie professionnelle. La Région wallonne organise d'ailleurs cette année une semaine « antistress » et nous étudierons la meilleure façon de nous inscrire dans la réflexion.

### Actions santé

Nous prévoyons également de poursuivre la collaboration avec le service de Prévention de la Ville de Mons dans le cadre des Pauses santé en réalisant avec le CISP Le Plein Air de la soupe de légumes de saison pour les habitants et une information spécifique Viasano autour des légumes (fiches recettes, brochures d'info,...).



### **VIASANO : actions autour des fruits et légumes**

Le service Egalité des Chances a organisé courant mars 5 animations sur la « familiarisation avec les fruits et les légumes » au sein des 5 crèches du CPAS (crèche de Jemappes, crèche de Mons, Cité P'tit, Bébé Lune et le Nid Douillet). Ce projet a émergé de l'adhésion de notre service au projet Viasano dont l'objectif majeur est de lutter contre l'obésité et de promouvoir de bonnes habitudes concernant l'alimentation saine.

Les animations, d'une heure, s'articulent autour de la lecture de comptines sur les légumes et les fruits, petites histoires sur les aliments, chants autour de l'hygiène...

Suite à ces animations, les 5 crèches ont rempli un questionnaire d'évaluation dont les retours ont été positifs, c'est pourquoi le service réitérera cette action auprès des 5 milieux d'accueil de la petite enfance du CPAS avant la fin de l'année, avec cependant plusieurs nouveautés :

- les parents seront conviés aux animations qui seront proposées en fin de journée ;
- des smoothies seront réalisés avec les fruits découverts lors de l'animation pour une dégustation à la maison.

Parallèlement, la bibliothèque de Jemappes organise 1x/semaine, dans ses locaux, une action intitulée « Des livres et des bébés » durant laquelle une animatrice sensibilise des enfants et leurs parents à la découverte du livre et de la lecture. Cette animatrice est la même personne que nous sollicitons pour nos animations en crèche.

Dans le cadre des collaborations avec les bibliothèques de la Ville de Mons, nous avons proposé à cette animatrice d'inclure le thème « alimentation saine » au cours de certaines de ces actions « Des livres et des bébés ».

### **VIASANO : Jouer, c'est déjà bouger... Avec Doudou zen**

L'Asbl « Doudou Zen » a proposé un projet pédagogique de formation à la psychomotricité aux responsables des milieux d'accueil de la petite enfance du CPAS. L'approche psychomotrice est une démarche d'éducation globale qui permet à l'enfant de vivre sa propre unité motrice, intellectuelle et affective. Ce projet entre dans la campagne « jouer c'est déjà bouger » de Viasano, c'est pourquoi le service Egalité des Chances a proposé de coordonner et mettre en place ce projet. Dix séances de formations par structures seront proposées aux puéricultrices des milieux d'accueil suivants : crèche de Mons, crèche de Jemappes, Cité P'tit, Bébé Lune et le Nid Douillet. Des conseils seront également remis aux parents afin qu'ils puissent reproduire quelques activités à la maison et ainsi les sensibiliser à l'importance de bouger.

### **La collecte de sang Ville et CPAS**

Depuis plusieurs années, le service Egalité des Chances et Citoyenneté collabore avec la Croix-Rouge de Belgique afin de proposer deux journées de collecte de sang à destination du personnel de la Ville et du CPAS de Mons. Cette action permet de recruter de nouveaux donateurs. En effet, il faut savoir que chaque année près de 15.000 nouveaux donateurs doivent être recrutés. Pour rappel, 80 % de la population belge aura un jour besoin de sang. Par contre,

seulement 5% de la population donne son sang. Par année, ce sont près de 500.000 poches de sang qui sont nécessaires pour faire face aux besoins.

#### En pratique

La journée de collecte de 2014 organisée au sein de l'Hôtel de Ville (pour privilégier les agents Ville) a mobilisé **67 participants**.

La journée de collecte de 2014 organisée au sein de la salle Calva de Mons (pour privilégier les agents CPAS) a mobilisé **52 participants**.

Les 2 journées de collectes de 2015 sont prévues les 27 octobre (salle Calva de Mons) et 28 octobre (Hôtel de Ville) et sont mises en place par le service Egalité des chances (logistique, contacts Croix Rouge, plannings de réservations,...)

Ces journées sont donc fortement appréciées par la Croix-Rouge qui, chaque année, souhaite renouveler l'opération.

### 5. L'Egalité des Chances

La Ville et le CPAS de Mons sont signataires de la Charte pour l'Egalité des Chances de la Région wallonne. Dans ce cadre, nous nous sommes engagés à :

- Favoriser une politique d'égalité des chances au sein des services et sur le territoire ;
- Désigner une personne de référence en charge de l'égalité des chances, dans notre cas un service identifié clairement ;
- Lutter contre toutes formes de discrimination ;
- Permettre à chaque citoyen-ne de participer à la vie locale/publique sans discrimination ;
- Promouvoir les actions et sensibiliser les citoyen-ne-s, les membres de son personnel et ses partenaires à la Charte de l'Egalité des Chances ;
- Intégrer l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie politique ;
- Veiller à garantir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'administration à chaque étape de la carrière (recrutement, formation, développement des compétences et évolution de carrière) ;
- Veiller au respect de la Charte dans toute l'entité communale.

Le Service Egalité des chances se réfère systématiquement à cette charte comme fil conducteur pour tous les projets proposés.

#### Les synergies avec la Ville de Mons

De par nos missions et le passé de notre service, nous restons en contact régulier avec l'administration communale, tout particulièrement avec le service de gestion des associations.

#### Quelques exemples de dossiers :

- Convention Ciné pour tous et ciné seniors avec le Plaza Art et Imagix (réductions tarifaires);
- Home cinéma en maisons de repos,
- Collecte de sang pour les agents de la Ville et du CPAS,
- Médiation des Gens du voyage – contacts avec les autorités administratives,
- Pauses santé – collaboration avec le service de Prévention,
- Aides diverses : imprimerie communale, gestion des biens, prêts de matériels,...
- Bal des Aînés : octroi de la salle, aide des gardiens de la paix, des stewards,...
- Suivi des rapports au collègue de notre service

## 6. L'insertion sociale

Suivant le plan stratégique transversal, il a été demandé au Service Egalité des Chances de collaborer avec le public suivi en Insertion sociale.

L'objectif stratégique est de fédérer les acteurs de l'Insertion sociale qui suivent les personnes qui ne peuvent s'inscrire dans un parcours professionnel (personnes les plus fragilisées en raison de leur situation personnelle ou familiale, de leur santé ou de leur éloignement de la vie sociale).

Propositions d'activités organisées par le Service Egalité des Chances à destination des personnes en insertion sociale et relais avec nos Conseils Consultatifs:

- Festival International du Film d'amour: organisation de la participation au ciné-familles du 22/02: 50 places offertes par le FIFA.
- VIASANO: organisation d'un atelier culinaire dans le cadre du programme
- Des collaborations sont envisagées avec l'EPN de Mons, et la Cité de l'Enfance (Parentalité)
- Prévention SIDA : des actions sont prévues auprès du public cible, en collaboration avec le Collectif santé.

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action, il convient de trouver la complémentarité du service Egalité des Chances en répondant aux attentes des acteurs sociaux actifs dans l'insertion sociale. Celle-ci se dessinera au fur et à mesure des projets.

## 7. La citoyenneté

La solidarité internationale est désormais une compétence de la Ville de Mons. Cependant, nous gardons contacts avec certaines ONG afin de relayer les informations de campagne ; notamment celle **d'Amnesty international** et sa campagne « Quand c'est non, c'est non » pour lutter contre le viol. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la campagne internationale « Mon corps, mes droits » suivie dans le monde entier. Le Service Egalité des Chances soutient cette campagne en communiquant par l'intermédiaire de la diffusion de mails, d'affiches et de flyers de sensibilisation auprès du personnel communal et du public.

Le service est également chargé du suivi du partenariat avec « **les territoires de la mémoire** ». Au vu de la progression inquiétante de l'extrême droite, du populisme ainsi que du nationalisme en Europe, il est indispensable de renforcer la ligne démocratique et de réaffirmer les valeurs qui y sont associées. A cet égard, un travail de conscientisation de la population est indispensable afin d'impulser une citoyenneté active, un engagement de chacun dans notre société.

Dans l'objectif de redynamiser ce partenariat, une séance de présentation des différentes pistes à développer sur le territoire de notre entité est programmée le 28/09 de 14h à 16h à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville Plusieurs actions de sensibilisation seront programmées à l'attention de notre public mais également en collaboration avec les services de la ville de Mons.

## **8. La consommation responsable**

Le service Egalité des Chances est partenaire du projet « **Tous Consom'Acteurs !** ». L'objectif étant de sensibiliser, voire de conscientiser la population aux questions de consommation alimentaire tant au niveau local que du point de vue sociétal, voire mondial.

Cette initiative émane d'une collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut et d'autres partenaires, dont le service Egalité des Chances et ce, dans le cadre de la « Dizaine du Commerce Equitable qui se déroule du 07 au 17 octobre 2015 ». Le projet a été récemment repris par la Cellule Provinciale de l'Egalité des femmes et des hommes en collaboration avec l'OSH. Lors de cette quinzaine, plusieurs activités sont proposées : exposition, documentaire-débat, atelier culinaire, ...

## **9. La sensibilisation à la culture pour les personnes fragilisées**

L'accès à la culture pour tous est un droit et une priorité de la Ville et du CPAS de Mons. C'est dans ce sens que la Région wallonne a soutenu financièrement la réhabilitation complète de la Chapelle pour concevoir un lieu touristique/artistique singulier, spécifique permettant des rencontres originales culturelles, une sensibilisation à la culture de tout un chacun, quel que soit son milieu de vie.

Le Pôle d'Accueil offre donc un espace d'expositions gratuit aux artistes locaux qui ne trouvent pas leur place dans les programmations culturelles traditionnelles. Ainsi, l'année 2016, comme 2015, proposera une exposition par mois, sélectionnée sur base d'un dossier de candidature et soutenue par les autorités du CPAS de Mons.

### **Calendrier potentiel**

Janvier : 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier  
« L'art et la poésie » (Verlaine) - Madame Myriam Vanhoof  
Vernissage prévu le 15 janvier

Avril :  
Asbl Hainaut culture et démocratie – Catherine Hoquet et Véronique Bernard  
Du 11/04 au 08/05/2016

Mai :  
Eddy Lombard

Septembre :  
Promotion Sociale Jemappes Quievrain - Monsieur Yves André

Octobre:  
Bourlard Ariane Séléne (peintures)

Sont également à l'étude :

- Jean-Louis Baland (peintures et sculptures)
- Les Revarts (éléments de recyclage)
- Regards de femmes en résistance (photographies)
- Catherine Wilkin (illustrations)

- Atlas subjectif du Hainaut du point de vue de son patrimoine UNESCO

De plus nous allons prendre contact avec les écoles d'art de la région ainsi qu'avec François Chevalier (la Fabrique des Singes, vitrine d'artistes locaux rue de la Coupe).

Les personnes reçues lors d'auditions spécifiques sont, de surcroît, visées par cette dimension culturelle car elles n'ont pas toujours l'opportunité/le temps de pouvoir participer à des activités culturelles (recherche urgente d'un logement, d'un emploi, de vivres...). Patientant dans le Pôle d'Accueil, elles peuvent donc visiter les expositions proposées librement. Il en est de même pour les publics cibles des services CPAS (tels le SIP, l'accueil, l'AMO, les maisons de repos et de soins...). Les Conseils consultatifs des Aînés, des Personnes handicapées et de la Santé sont également invités à ces expositions.

## **10. L'organisation d'événements internes et publics**

Le Pôle d'Accueil organise régulièrement des actions à destination du personnel (ex : visite guidée des expositions, activités récréatives collectives...). Il participe également à la mise en place d'événements dans le cadre de projets réalisés en partenariat avec des professionnels extérieurs (quinzaine relative aux droits de l'enfant - conférences, spectacles en 2015 dans le cadre des Feux de la Saint-Jean au sein de la Chapelle, balades contées...). Il coopère aussi avec le service Egalité des Chances pour la tenue d'événements divers.

## **11. L'immigration et vieillissement**

Le CPAS de Mons a été soutenu financièrement par la Région Wallonne dans le cadre de son projet pilote « Immigration et vieillissement en Maison de Repos » et ce jusqu'au 30 juin 2015. Faute de renouvellement du subside, un contrat mi-temps a été arrêté et une personne a été transférée au sein du service social.

Une enveloppe de 5.000 € a néanmoins été attribuée par le Ministre Président Paul Magnette pour permettre de poursuivre certaines actions en lien avec cette thématique, ce qui nous permettra de :

- créer un conseil consultatif des personnes immigrées, à l'instar du travail réalisé avec les aînés, le handicap et la santé
- publier un document de travail lié à la méthodologie menée à Mons depuis plusieurs années.

Un appel aux associations locales sera prochainement lancé pour constituer ce nouveau conseil.

## **12. La lutte contre l'homophobie**

La lutte contre l'homophobie est devenue une priorité tant nationale, que régionale et locale. Signataires de la Charte pour l'Egalité des Chances de la Région wallonne, nous avons décidé de travailler sur cette thématique. En 2013, le CPAS de Mons a été pour la première fois à l'initiative d'une rencontre organisée autour de la lutte contre l'homophobie et intitulée "**A Mons, on respecte mon orientation sexuelle**".

En 2014, une semaine d'activités a eu lieu en octobre et force est de constater que le travail en réseau avec le monde associatif porte ses fruits puisque l'ensemble des partenaires nous ont sollicité pour organiser de nouvelles actions en octobre 2015.

Ces partenaires sont:

- l'UMONS,
- la Police de Mons-Quévy,
- Infor Jeunes Mons asbl,
- la Maison Arc en Ciel Mons (composée de Activ'elles, Alter Visio, les CHEFF, Tels Quels Wallonie),
- le planning familial « La Famille Heureuse » de Mons,
- Tels Quels asbl,
- le Plaza Art,
- le Collectif Santé Mons-Borinage
- la Haute Ecole de Mons.

Notre Collectif s'est réuni à plusieurs reprises afin d'organiser une semaine d'actions menées par les partenaires en octobre (du 12 au 16 octobre 2015). Il a également été décidé par le Collectif que des actions spécifiques de lutte contre l'homophobie seront menées tout au long de l'année avec les partenaires.

Types d'actions menées : ciné débats, expositions, conférences, ateliers, animations scolaires autour de l'orientation sexuelle, animation avec le Service Insertion Sociale, pièce de théâtre, séance d'impro...

Ces événements permettent de présenter les acteurs associatifs et institutionnels présents sur le territoire montois en terme de lutte contre l'homophobie et à tisser un réseau transversal fort en mobilisant les forces vives de la région.

### **13. La maladie d'Alzheimer**

Il s'agit d'un des défis de notre société vieillissante, et le service Egalité des Chances l'a bien compris en développant plusieurs approches autour de la maladie. Tout d'abord en permettant l'organisation mensuelle des **cafés Alzheimer**, qui se déroulent à l'Hôtel de Ville et où le public est toujours plus nombreux. Il s'agit d'un lieu de parole pour les familles et les professionnels, qui visent à soulager les personnes qui sont confrontées à la maladie. Une brochure d'information est éditée chaque année par notre service.

Enfin, notre structure a réalisé le guide pratique à destination des montois que nous avons pu concrétiser avec le soutien de la Région wallonne et du subsidé « Ville amie des Aînés ». Ce guide reprend tous les services utiles pour les familles qui sont souvent désemparées face à la maladie.

En 2016, nous poursuivrons donc notre action sur cette thématique.

## 14. La médiation des gens du voyage

La médiatrice des gens du voyage (assistante sociale) assure les missions suivantes :

- Gestion quotidienne du séjour temporaire des gens du voyage (gestion de l'accueil et contacts avec les autorités communales et la police) ;
- Collaboration en vue de trouver un terrain sur lequel le groupe peut séjourner ;
- Coordination de séjour dans sa dimension technique (ramassage des immondices,...) ;
- Actions de sensibilisation.

De janvier à septembre 2015, **10 groupes de gens du voyage** se sont installés à Mons :

- 2 groupes sur le site des grands prés (terrain appartenant à l'UMons)
- 1 groupe à l'Avenue Louis Goblet
- 5 groupes sur le site Puits 28 qui pour rappel est un terrain d'accueil provisoire mis à disposition par l'IDEA pour cette année ;
- 1 groupe à Cuesmes (rue des sandrinettes)
- 1 groupe dans le zoning sur le site de Geothermia – plus de 200 caravanes dans le cadre d'un pèlerinage

Année 2015	Nombre de caravanes
Groupe 1	14 caravanes
Groupe 2	6 caravanes
Groupe 3	15 caravanes
Groupe 4	15 caravanes
Groupe 5	15 caravanes
Groupe 6	35 caravanes
<b>Groupe 7</b>	<b>200 caravanes</b>
Groupe 8	25 caravanes
Groupe 9	20 caravanes
Groupe 10	40 caravanes

La difficulté principale actuellement rencontrée par le service concerne l'identification d'un terrain officiel communal. En effet, la Ville de Mons en a désigné un à la rue du Château Guillochain à Jemappes mais celui-ci ne peut accueillir que 10 caravanes. Or, force est de constater que la moyenne des groupes est de 20 à 40 caravanes.

**Une solution temporaire a été envisagée.** Afin d'éviter l'installation sauvage des groupes dans les zonings et les plaintes des riverains, un terrain à Jemappes sur le site dit « Puits 28 » a été identifié, à proximité des voies de chemin de fer et des axes autoroutiers. Ce terrain appartient à l'IDEA. Une convention d'occupation temporaire entre le CPAS de Mons et l'IDEA a été signée. Mais un problème est récurrent : lors de mauvais temps, ce terrain n'est plus praticable car les véhicules s'embourbent. Les Gens du Voyage s'installent donc sur un autre terrain non désigné. Le terrain de Puits 28 est donc une solution provisoire, qui ne convient pas à long terme.

Un terrain pour une solution durable appartenant à Holcim a été identifié. Ce terrain a été approuvé par les associations des gens du voyage ainsi que par le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms de Wallonie. Des subsides d'acquisition et d'aménagements sont disponibles à la Région Wallonne, moyennant certaines conditions.

**A noter également que pour des raisons pratiques (avis de police, services techniques etc), la médiation des gens du voyage sera confiée au service de Prévention de la Ville de Mons dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec le transfert d'une médiatrice.**

### Le Clos des hirondelles

La Ville de Mons a décidé de lancer une procédure pour récupérer le terrain dit « Clos des Hirondelles » à Ghlin. En juillet 2014, soit 3 mois après l'envoi du courrier d'information aux habitants, la Ville de Mons a décidé de lancer une action en justice de paix pour ce dossier.

Le CPAS de Mons, plus particulièrement le service social, est chargé de suivre et d'accompagner les habitants dans leurs demandes sociales (relogement, attestations,...). Il est important de souligner que l'endroit s'est bien vidé et qu'il ne reste qu'une poignée de personnes pour lesquelles des solutions sont à l'étude.

En date du 20 octobre 2015, la situation est la suivante :

#### Les non demandeurs :

2 occupants n'ont pas souhaités faire la moindre démarche et leur présence effective sur le terrain est douteuse.

#### Les sorties positives :

8 ont obtenu un logement via l'immobilière sociale Toit et moi.

3 ont obtenu un logement social d'une autre société

1 a obtenu un logement de transit

1 est décédé

2 ont quitté le terrain

#### Les perspectives positives :

1 est demandeur et pourrait obtenir un logement de transit prochainement (couple)

#### Toujours à reloger :

3 sont toujours considérés comme « voyageurs » et ne sont qu'occasionnellement sur le terrain. 4 sont toujours en attente de logement mais avec des demandes très sélectives (pas de privé et pour le « social » exigences en terme de localisation et de type de logement) (3 isolés et 1 ménage de deux personnes).

#### Collaborations spécifiques:

- Avec Toit et moi pour le relogement
- Avec la Police de Mons Quévy pour le suivi des situations administratives
- Avec le service de guidance du CPAS pour les fermetures et ouvertures de compteurs.



## **Partenariats**

### **Le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie**

- Un partenariat important est également mis en place avec le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie ;
- Rencontre avec le Centre de Médiation des Gens du Voyage et la Région Wallonne en vue de faire le point sur les séjours temporaires des gens du voyage à Mons,

### **Région wallonne**

- Rencontre avec la Région Wallonne à prévoir concernant les modalités d'acquisition d'un terrain
- Rencontre avec la Région Wallonne pour justifier l'octroi de points APE.

### **Services de la Ville de Mons**

- Rencontres et échanges avec la Ville de Mons (régie foncière) pour la recherche d'un terrain en vue d'accueillir de manière définitive les groupes de gens du voyage qui transitent sur le territoire de Mons, de manière temporaire ;
- Echanges avec le Cabinet du Bourgmestre concernant les accueils.

### **Zone de police de Mons-Quévy**

Rencontre avec la police pour établir la façon de procéder lors de séjours temporaires. Contacts réguliers lors de chaque séjour temporaire des gens du voyage. Echanges d'informations et visites sur le terrain.

## **15. La prévention SIDA - IST**

### **Asbl Collectif Santé Mons-Borinage**

Depuis un peu plus de 10 ans, le Collectif SIDA de Mons est actif sur le territoire de Mons-Borinage. En 2013, le Collectif Sida de Mons souhaite prendre son indépendance afin de se centrer sur la spécificité du territoire de Mons-Borinage bien connu des différents membres du collectif et crée ainsi l'Asbl Collectif Santé Mons-Borinage. Les statuts de l'Asbl ont été déposés en juin et publiés au moniteur belge le 01 juillet 2014. Son numéro d'entreprise est 553.970.364.

Le CA de l'Asbl est composé de :

Président : Marc Dubois (Planning familial « la Famille heureuse » de Mons)

Vice-Président : Camelia Rossi (CHU Ambroise Paré)

Trésorier : Dominique David (Ville de Mons)

Secrétaire : Carine Meert (CLPS Mons-Soignies)

Caroline Garin (CPAS de Mons)

Severine Quinchon (Planning des FPS de Mons-Borinage)

Carine Bosquet (Planning familial « Centre Léa Lor » de St Ghislain)

L'objectif principal est la réduction des risques liés à une sexualité non protégée à travers des actions de sensibilisation, de prévention et d'informations auprès de groupes spécifiques et du tout public ainsi que par des accompagnements individuels. La priorité est de permettre la sauvegarde d'une sexualité épanouie et responsable.

Activités réalisées :

- 44 animations : 37 en milieu scolaire et 7 auprès de publics fragilisés + action à la HELHA
- Actions grands publics : Marché de Quaregnon, Gare de Mons, Cortège de la St Nicolas
- Exposition « Vie et VIH aujourd'hui » au Pole d'Accueil du CPAS en Décembre 2014
- Expo portative « carte sur table »
- Distribution du matériel des différentes campagnes aux membres du collectif ainsi que des demandes extérieures (école, institution, étudiants,..)
- Projet sexualité des seniors : Formation du personnel des maisons de repos à l'EVRAS. Un premier module a commencé à la maison de repos « les foyers st joseph »
- Projet EVRAS pour les personnes malentendantes et sourdes : Budget de 20 000 € attribué par CAP 48
- Colfontaine : Mise en place d'un projet EVRAS
- Ecran d'éveil : nouveau partenaire pour le public migrant.
- A Mons, on respecte mon orientation sexuelle : organisation d'une journée à destination des professionnels autour de la question du VIH.

## Département 5 : La gestion des ressources humaines

### 1. Les membres du personnel

Au 30 juin 2015, le CPAS compte **794 agents** en personnes physiques pour **674,34 ETP** (hors article 60).

Au 30/06/2015, **1040 agents** tous statuts confondus travaillent au CPAS.

Répartition de l'effectif selon le statut en personnes physiques et en ETP au 30/06/2015.

Statuts	2014		2015	
	ETP	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques
Statutaires/stagiaires	173,45	193	174,13	200
Statutaires/maribel	35	36	34,60	41
Contractuels	249,52	297	246,35	288
Maribel	39,77	51	38,28	48
APE	165,65	198	168,05	196
SINE	10,68	18	12,93	21
Activa	-	-	-	-
Convention 1 <sup>er</sup> emploi	1	1	-	-
<b>Total</b>	<b>675,07</b>	<b>794</b>	<b>674,34</b>	<b>794</b>
Article 60	238,77	243	246	246
<b>Total général</b>	<b>913,84</b>	<b>1037</b>	<b>920,34</b>	<b>1040</b>

Nombre de membres du personnel (personnes physiques hors articles 60)

Statuts	2012	2013	2014	2015
Statutaires/stagiaires (maribel compris)	215	215	<b>229</b>	<b>241</b>
Contractuels	295	307	<b>297</b>	<b>288</b>
<b>Total emplois ordinaires</b>	<b>510</b>	<b>522</b>	<b>526</b>	<b>529</b>
APE	215	202	<b>198</b>	<b>196</b>
Maribel (contr.)	63	56	<b>51</b>	<b>48</b>
Activa	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
SINE	19	17	<b>18</b>	<b>21</b>
Convention 1 <sup>er</sup> emploi	1	1	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Total aide à l'emploi</b>	<b>298</b>	<b>276</b>	<b>268</b>	<b>265</b>
<b>Total général</b>	<b>808</b>	<b>798</b>	<b>794</b>	<b>794</b>

Entre 2012 et 2015, l'effectif en personnes physiques s'est donc réduit de 14 unités (-1,73 %). Si on compare l'évolution de cet effectif depuis l'exercice 2011, on constate que la diminution sur 4 ans est de 29 unités (-3,52%)

Le statu quo observé entre 2014 et 2015 s'explique principalement par les engagements qui ont été nécessaires au sein du service social pour faire face à l'augmentation des demandeurs exclus des allocations d'insertion, par les engagements réalisés dans les ILA ainsi que par ceux réalisés dans le cadre des projets acceptés par le Fonds Social Européen pour la période 2015-2020.

#### Nombre d'équivalents temps plein au 30/06/2015

Statuts	2012	2013	2014	2015	Evolution 2012 - 2015
Statutaires/stagiaires (maribel compris)	183,26	196,08	208,45	208,73	20,84 %
Contractuels	258,70	260,94	249,52	246,35	-4,77 %
<b>Total emplois ordinaires</b>	<b>441,96</b>	<b>457,02</b>	<b>457,97</b>	<b>455,08</b>	<b>5,85 %</b>
APE	178,82	167,25	165,65	168,05	-6,02 %
Maribel	54,35	46,69	39,77	38,28	-29,57 %
Activa	0	0	0	0	0,00 %
SINE	11,43	10,11	10,68	12,93	13,12 %
Convention 1 <sup>er</sup> emploi	1	1	1	0	-100,00 %
<b>Total des Aides à l'Emploi</b>	<b>245,60</b>	<b>225,05</b>	<b>217,1</b>	<b>219,26</b>	<b>-10,72%</b>
<b>Total</b>	<b>687,56</b>	<b>682,07</b>	<b>675,07</b>	<b>674,34</b>	<b>-1,9 %</b>

#### Pourcentage d'occupation selon le statut

Le tableau présente le taux d'occupation selon le statut des agents occupés par le CPAS dans l'ensemble du pays et au CPAS de Mons.

2015	Définitifs	Contractuels
<b>Fédéral (CPAS)*</b>	21,70%	78,30 %
<b>CPAS de Mons</b>	<b>30,95%</b>	<b>69,05%</b>

\* ONSS/APL

## 2. Les Dépenses du personnel

Les dépenses totales de personnel en 2016 s'élèvent à : **36.978.187,91 € €**.

L'augmentation n'est que de **1,23 %** par rapport au budget 2015 adapté en MB3 et de **0,9%** par rapport à l'initial.

Les dépenses nettes du personnel s'élèvent à **12.880.786,98 €**, soit une diminution de 0,4 % par rapport au budget adapté de 2015 qui est de 12.929.294,59 € et une diminution de 5,5 % par rapport au budget initial 2015. .

Les recettes liées au personnel ont augmenté de 2,23% par rapport au B.A 2015 et de 3,11% par rapport au budget initial.

En date du 30 juin 2015, la Ville de Mons comptait 95.035 habitants.

Le ratio entre le coût net des charges de personnel et le nombre d'habitants est de **135€/habitant**, ce qui représente une diminution de **8,8%**.

2012	2013	2014	2015	2016
164,7€/habitant	163,5€/habitant	150€/habitant	148€/habitant	135€/habitant

En 5 ans, le ratio par habitant a donc diminué de 30€, ce qui correspond à une diminution de **18%**.

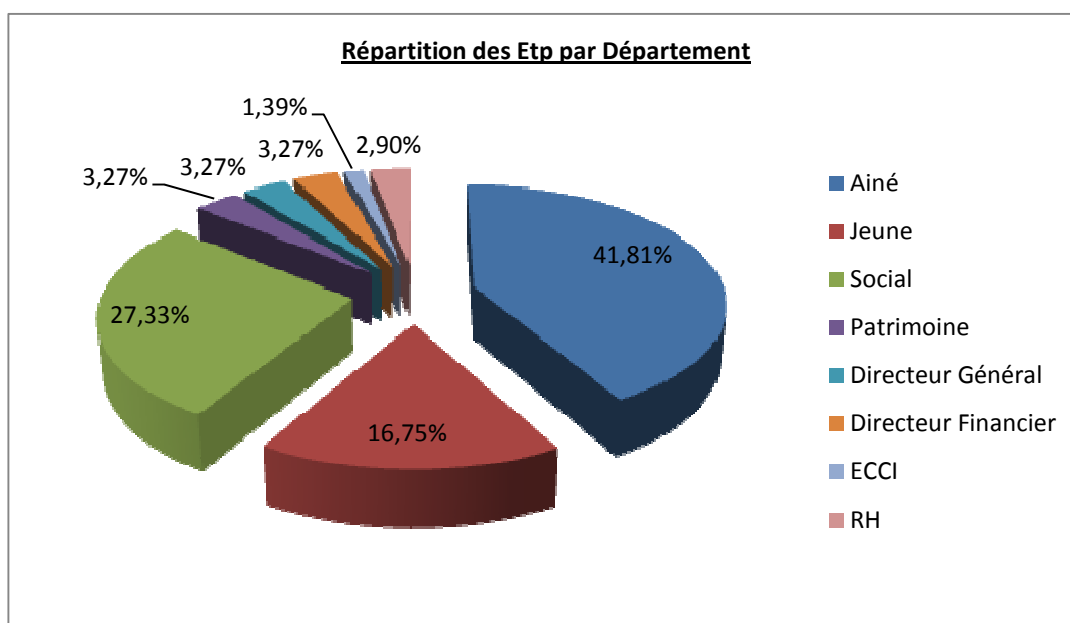
### Affectation du personnel

Parmi l'ensemble des dépenses de personnel, la somme de **31.615.359,83 €** est affectée aux départements directement au service du citoyen, soit **85 %** des dépenses totales.

Il ne reste donc que 5.362.828,08 € affectés à l'Administration Générale et ses services connexes, soit environ **15 %** des dépenses totales.

Ce constat est globalement corroboré et même accentué par la ventilation du personnel en équivalent temps plein au sein des divers départements.

### Représentation graphique des ETP par départements (Art.60 exclus)



Le personnel travaillant pour les personnes âgées équivaut à **41,81 %** de l'ensemble du personnel.

Pour la petite enfance et les jeunes : **16,75 %** et pour le pilier social **27,33 %**.

Pour le département égalité des chances et citoyenneté : **1,39 %**

Il y a donc **87,28 %** du personnel directement au service du citoyen.

En cette période de recherche d'économies et d'efficience dans la gestion des ressources humaines du Centre, il faut donc toujours garder à l'esprit que dans l'essentiel des services qui emploient ces 87 % de notre personnel, les actions destinées au public sont :

- Soit soumises à des normes d'encadrement conditionnant le maintien de l'agrément par les pouvoirs subsidiaires (ex. les MR-MRS, l'accueil de jour, les courts séjours, les crèches, les MCAE, la Cité de l'Enfance, l'AMO, l'EFT, ...);
- Soit conditionnées à des critères de productivité, les titres-service, le brico - dépannage, l'insertion sociale et professionnelle, ...) et qu'elles sont par ailleurs très fortement subsidiées;
- Soit directement liées à la situation socio-économique actuelle qui conditionne le besoin d'assistance exprimé par le citoyen confronté à des problèmes quotidiens spécifiques (l'aide sociale générale, la médiation de dettes, la violence intra familiale, l'aide au logement, l'égalité des chances, ...).

Le CPAS de Mons, au même titre que la plupart des CPAS wallons, se trouve donc confronté à une situation qui rend particulièrement compliquée la mise en place de mesures globales d'assainissement budgétaire, telles que visées dans notre actuel plan de gestion.

En effet, de par la nature même de ses missions de base, toute mesure d'économie dans les secteurs directement liés au citoyen peut rapidement s'avérer contre-productive, soit par diminution des recettes liées aux activités, soit par retrait des agréments et subsides d'exploitation, soit par réduction des subsides attribués aux actions spécifiques, soit encore par un appauvrissement direct de la population des bénéficiaires qui engendrerait un recours plus massif encore vers les aides sociales financières.

Le levier d'économie se résume donc le plus essentiellement aux services généraux ou « transversaux » de l'administration (+/- 13 % de l'effectif), c'est-à-dire ceux qui sont les plus proches des autres structures publiques, communales ou autres. Cette marge de manœuvre particulièrement réduite conjuguée aux nombreux défis qui s'annoncent dans les prochaines années (dégressivité des allocations de chômage, limitation des allocations dans le temps, allongement de la durée du stage des jeunes, prolongation de la crise socioéconomique, plan d'accompagnement des chômeurs, ...) donne toute son importance à une gestion efficace et flexible des ressources humaines, sans fatalisme, sans renoncement mais également sans naïveté.

### **Taux d'absentéisme**

Le CPAS lutte contre l'absentéisme du personnel. On remarque dans le tableau ci-dessous que l'absentéisme a légèrement diminué. En fait, l'absentéisme des agents statutaires tend à

diminuer, alors que celui des contractuels s'accroît légèrement. Celui des agents art.60 diminue également.

Absentéisme	2013	2014	2015
Agents définitifs	6,07%	5,98%	5,23%
Agents contractuels	6,67%	7,76%	7,86%
Article 60	4,20%	3,30%	2,30%
<b>Total</b>	<b>5,99%</b>	<b>6,32%</b>	<b>5,86%</b>

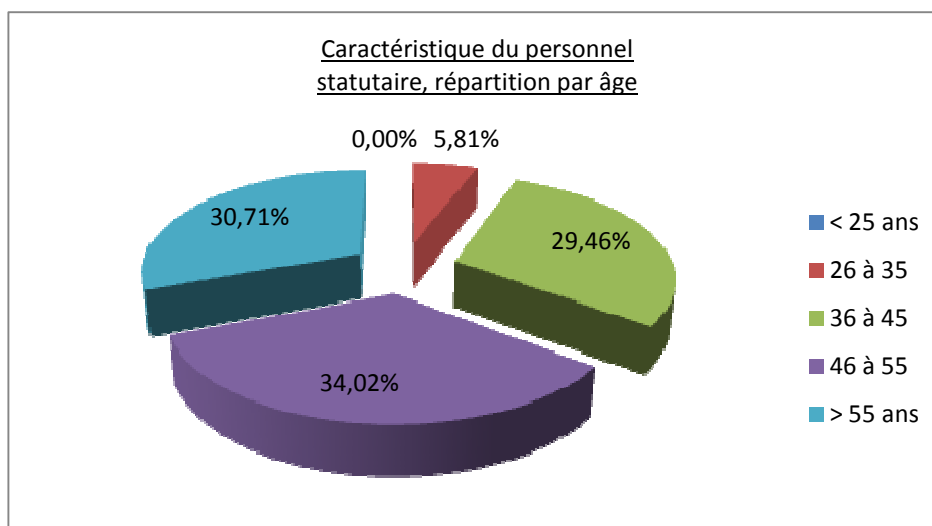
Taux d'absentéisme (hors article 60) = 7,06 % (contre 7,24 en 2014)

### 3. Les caractéristiques du personnel

Le nombre de personnes physiques s'élève à **794** (hors article 60) dont 80,86 % de femmes et 19,14 % d'hommes.

L'âge moyen du personnel est de 43,59 ans.

Classe d'âge	Nbre d'agents 2014	%	Nbre d'agents 2015	%
< 25 ans	22	2,76	22	2,77%
26 à 35	197	24,75%	191	24,05%
36 à 45	232	29,40%	235	29,60%
46 à 55	214	26,88%	215	27,08%
> 55 ans	129	16,21%	131	16,50%
<b>Total</b>	<b>794</b>	<b>100%</b>	<b>794</b>	<b>100 %</b>



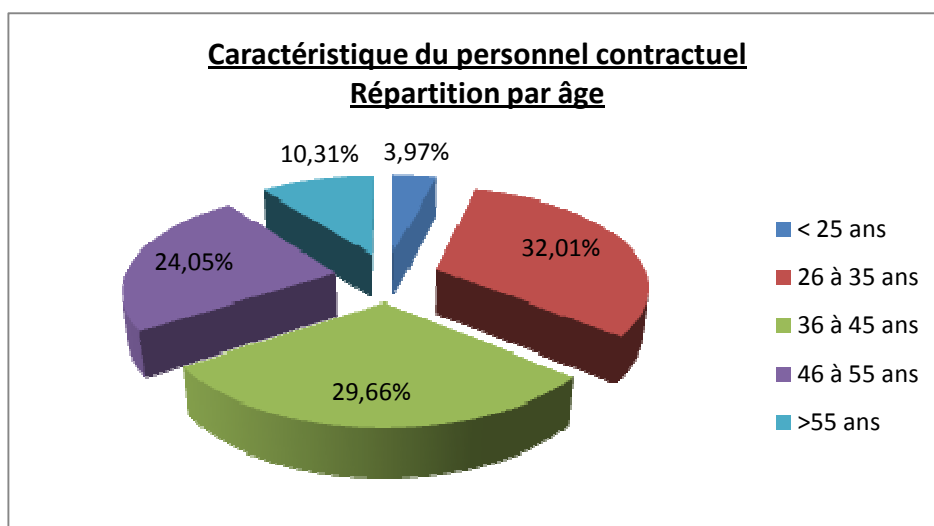
Si on observe plus particulièrement les 241 agents statutaires, les données chiffrées laissent apparaître une moyenne d'âge de 49,36 ans. A l'intérieur de cette même catégorie de personnel, les plus de 46 ans représentent 64,73% de l'ensemble, dont 30,71 % d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans, comme l'indique le tableau ci – dessous.

Ces données laissent apparaître différents éléments :

Classe d'âge Agents statutaires	Nbre d'agents 2014	%	Nbre d'agents 2015	%
< 25 ans	0	0	0	0,00%
26 à 35	15	6,49%	14	5,81%
36 à 45	60	26,41%	71	29,46%
46 à 55	81	35,50%	82	34,02%
> 55 ans	73	31,60%	74	30,71%
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>	<b>241</b>	<b>100 %</b>

Classe d'âge Agents contractuels	Nombre d'agents 2015	%
< 25 ans	22	3,97%
26 à 35	177	32,01%
36 à 45	164	29,66%
46 à 55	133	24,05%
> 55 ans	57	10,31%
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>100,00%</b>

L'âge moyen des agents contractuels s'élève à 41,07 ans.





Tous les emplois, grades et fonctions qui sont recensés dans les administrations locales et les CPAS se répartissent sur 5 niveaux qui peuvent être présentés comme suit au niveau du CPAS de Mons

ECHELLE	STATUT FONCTION	NOMBRE D'EMPLOIS
<b>A</b>	APE	2
	CONTRACTUEL	8
	STATUTAIRE	24
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>34</b>
<b>B</b>	APE	37
	CONTRACTUEL	103
	STATUTAIRE	79
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>219</b>
<b>C</b>	APE	0
	CONTRACTUEL	0
	STATUTAIRE	12
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12</b>
<b>D</b>	APE	103
	CONTRACTUEL	189
	STATUTAIRE	116
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>408</b>
<b>E</b>	APE	54
	CONTRACTUEL	57
	STATUTAIRE	10
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>121</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>794</b>

On peut observer que les fonctions dirigeantes et d'encadrement relevant des échelles A et C sont majoritairement exercées par des agents statutaires.

#### **4. La valorisation du personnel en MR/MRS**

##### **Mesures de dispense de prestations de travail et de fin de carrière**

Bonne Maison de Bouzanton :

- 18 agents ont bénéficié de la réduction du temps de travail ;
- 2 agents ont bénéficié de la prime sur salaire,
- 2 agents a bénéficié de la prime sur salaire et de la réduction du temps de travail.

Résidence du Bois d'Havré :

- 69 agents dont 8 à la cuisine centrale ont bénéficié de la réduction du temps de travail ;
- 0 agent a bénéficié de la prime sur salaire.

### Qui est concerné par ces mesures ?

- Les praticiens de l'art infirmier (y compris les assistants en soins hospitaliers) et le personnel soignant ;
- Les kinésithérapeutes, ergothérapeutes et logopèdes et diététiciens ;
- Les membres du personnel assimilés (voir remarque ci-dessous).

### En quoi consiste ces mesures ?

#### Réduction du temps de travail

Les membres du personnel à temps plein qui ont atteint l'âge de 45, 50 ou 55 ans ont droit respectivement à une dispense de prestations de leur temps de travail de 2 heures, 4 heures ou 6 heures par semaine (soit 96 heures, 192 heures ou 288 heures payées par an). Cette dispense entre en vigueur à partir du premier jour du mois au cours duquel les âges susmentionnés sont atteints.

#### Prime sur salaire

Les praticiens de l'art infirmier peuvent également opter pour le maintien des prestations assorti d'une prime de respectivement 5,26 %, 10,52 % ou 15,78 %, calculée sur leur salaire à temps plein. En cas de combinaison d'options à partir de l'âge de 50 ans, l'intervention est accordée sur la base d'une répartition en tranches complètes de 2 heures.

#### Remarques

Les membres du personnel assimilés sont les travailleurs à temps plein qui, pendant une période de référence de 24 mois précédant le mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 45, 50 ou 55 ans, ont travaillé au moins 200 heures chez le même employeur, dans une seule ou plusieurs fonctions, pour lesquelles ils ont perçu le supplément pour prestations irrégulières (dimanche, samedi, jour férié, service de nuit), ou ont bénéficié d'un repos compensatoire suite à ces prestations.

Les membres du personnel qui travaillent à temps partiel a droit à un nombre d'heures de dispense de prestations ou, le cas échéant, à une prime équivalente égale, à l'application proportionnelle de la dispense des prestations de travail ou de la prime.

## **5. Les Recettes du Personnel**

La masse salariale est importante et constitue un élément important de notre budget. La recherche constante de subsides est donc essentielle. Cette recherche se traduit non seulement par la valorisation d'un maximum de nos agents dans les programmes ou projet subsidié (Fonds Social Européen, RW, VDL, CFWB, ...) mais également par l'utilisation optimale des principales aides à l'emploi : APE, Maribel, SINE, ...

### **5.1. Les aides à la promotion à l'emploi (APE)**

En ce qui concerne les aides à la promotion à l'emploi (APE), sur base de critères objectifs (RIS, travailleurs sociaux, repas à domicile, prestations des aides familiales et seniors, lits de maisons de repos), le CPAS se voit attribuer des points pouvant être convertis en nombre d'agents APE. Le CPAS dispose de 878 points.

En juin 2015, le nombre de points mis à la disposition du CPAS a permis la mise au travail de **196 agents**, ce qui correspond à 168,05 équivalents temps plein.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes occupées dans le cadre des APE selon le nombre de points attribués.

APE (valeur du point en 2015 : 2.988,77 €)

Nombre de points	Nombre d'agents occupés
0*	9
1	19
1,6	2
2	42
2,5	2
3	2
3,5	7
4	11
4,5	4
4,8	1
5	12
5,5	1
5,6	4
6	5
6,4	5
7	41
7,2	2
8	11
9	16
<b>Total</b>	<b>196</b>

\* Personnes en pause carrière complète ou en absence pour maladie

Le nombre de points attribués peut ainsi varier de 1 à 12 points selon le niveau de formation (universitaire, gradué, enseignement secondaire ou inférieur, enseignement fondamental) et selon la durée de l'inactivité professionnelle ou du revenu d'intégration ou encore de la durée d'occupation en qualité d'article 60.

Le gouvernement wallon a décidé d'octroyer, en plus des 709 points, des points APE dans le cadre de la demande introduite par le CPAS en extension de moyens pour satisfaire des besoins spécifiques.

Ces points APE supplémentaires ont permis de pourvoir 25,2 emplois ETP pour des actions spécifiques :

- IDESS : 34 points = 5 personnes ;
- Plan Marshall : 135 points = 23 personnes.

Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et au transfert des compétences vers les Régions, le système de réduction des cotisations patronales pour les agents sous statut APE a été substantiellement modifié. Ainsi, en dépenses, le pourcentage de cotisation est passé de 5,73% à 28,85%, ce qui génère en soi une augmentation de 1.150.00€. Dans le même temps, cette dépense est toutefois compensée par une recette équivalant à la différence de taux, soit 23,12%. L'opération budgétaire est donc neutre.

## **5.2. Le Maribel Social et Fiscal**

Les programmes « Maribel Social » et « Maribel Fiscal » permettent d'occuper du personnel avec une intervention de l'ONSS-APL plafonnée à 7.576,63 € par trimestre ; soit 30.306,52 €/an pour un emploi contractuel ou 8.766,49 € par trimestre soit 35.065,96 €/an pour un emploi statutaire.

Cette mesure permet d'occuper **77,18** personnes équivalent temps plein dans le cadre de la législation du Maribel. Le CPAS est attentif à bénéficier dans toute la mesure du possible de ces moyens supplémentaires mis à sa disposition.

La répartition des emplois Maribel par service se présente comme suit :

<b>Services</b>	<b>Maribel (Statutaire + Contractuel)</b>
Social	<b>53</b>
Jeunes	<b>7</b>
Aînés	<b>13</b>
ECCI	<b>1</b>
GRH	<b>8</b>
Patrimoine	<b>3</b>
Service du Directeur Général	<b>1</b>
Service du Directeur Financier	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>89</b>

## **5.3. Les agents Sine**

Les Titres services sont reconnus comme entreprises initiatives d'économie sociale. Dans ce cadre, les agents sont engagés prioritairement en qualité de Sine. Le CPAS bénéficie d'une réduction des charges patronales et d'une activation de chômage ou du revenu d'intégration. De plus, l'arrêté royal du 13/07/07 prévoit une intervention financière à l'égard des formations données aux travailleurs « titres-services ». Ces subsides prennent en charge le coût salarial du travailleur en formation, le coût du formateur ainsi que les frais d'encadrement.

La formation doit être en lien avec la fonction ; les domaines visent l'ergonomie, l'attitude, la sécurité, l'hygiène, le savoir-faire avec les clients.

Le CPAS introduit une demande de reconnaissance de la formation dispensée en interne pour le personnel « titres services » et ce, afin de bénéficier des subsides prévus.

## **6. Les formations**

### **Formations transversales**

"Formation Marchés publics pour technicien"

"Accueil physique et téléphonique"

« Marchés publics – Initiation »

"Devenir chef de ses collègues"

"Logiciel de gestion des salaires PERsée"

"Accueil, encadrement, accompagnement et évaluation des personnes sous contrat "article 60""

"Formation GAP"

"Gestion de projet"

« Personne de confiance »

« La secrétaire: la co-manager"

### **Formations continuées payantes**

"Garde la pêche quand tout t'empêche"

"GSAO"

"J'ai mal à ma vie, je cogne, tu cognes, nous kiffons plus personne... Inventons d'autres temps"

"Je suis né quelque part, laissez-moi ce repère"

"Gestion des émotions et confiance en soi"

"Quelle protection pour les personnes gravement malades suite aux arrêtés M'Bodj et Abdida"

"Gestion de l'agressivité en situation de crise"

"Prendre soin des soignants et des accompagnants"

"Qualité des services et tableaux de bord...un mariage heureux?!"

"Saisie - cession - délégation de sommes"

"Les mots du droit: comprendre, expliquer et communiquer pour tous"

"Comment négocier avec un huissier de justice?"

"Les dettes pénales et le règlement collectif de dettes"

"La décharge de la caution à titre gratuit et la prescription"

"Droits de l'enfant: à la découverte d'outils de formation"

"Mieux comprendre la rencontre interculturelle dans le travail d'accompagnement individuel et collectif"

"Les avancées récentes dans l'approche du TDA/H - Evitons les clichés sur les enfants atteints de troubles de l'attention"

"Etablir une communication constructive avec des ados difficiles"

"L'implémentation du guide d'autocontrôle"

"Initiation à l'approche systémique de la famille"

"La prise en compte de la parole des jeunes et des familles dans l'intervention psychosociale"

"Ecouter et intervenir par une écoute proactive, la théorie du choix"

"Proposer des repères éducatifs dans les relations parents-enfants"

"Quand nos pratiques sont mises à mal par un contexte politique et social austère: obstacles ou défis?"

"L'entretien motivationnel"

"Education active des enfants de moins de trois ans- première étape"

"L'accord –cadre : aperçu théorique et mise en pratique"

"Engagement"

"Durée du travail"

"Bien être au travail"

"Documents sociaux"

"Emploi statutaire et contractuel : comparaison"

"De la lune de miel à la lune de fiel - Comprendre les relations affectives et sexuelles au regard des troubles de l'attachement"

"Donner continuité et cohérence à nos interventions, un outil à partager: le fil rouge"

"Etablir une communication constructive avec des ados difficiles"

"Ne rien faire: une attitude à cultiver"

"Gestion de l'agressivité en situation de crise"

"Accroître les ressources d'une équipe pour accompagner les jeunes souffrant de troubles de l'attachement"

"Jeunes en souffrance, travailleurs aussi, et les émotions là-dedans?"

"Comment travailler en co-intervention dans une famille?"

"Comment augmenter la qualité et l'efficacité des échanges avec les familles et les résidents exigeants?"

"De l'accueil au "co-accueil", 2 petites lettres qui changent tout"

"Cariste: vérification d'aptitude ou recyclage"

"Sensibilisation à l'art-thérapie comme outil de communication avec la personne âgée par une approche théorique et une mise en situation d'atelier"

"Déterminer un projet professionnel avec le Bilan Socioprofessionnel"

"Travailler l'insertion socioprofessionnelle en groupe"

"Gestion de l'agressivité en maison de repos"

"Aide à la rédaction des écrits professionnels";

"Le droit au consentement et refus de soins"

"Entre volonté et intérêt de l'aîné et du professionnel: quel respect pour les seniors"

"Travail social et énergie: Mariage forcé?"

"Loi des CPAS"

"Législation sociale"

"Chasseur de primes: à la recherche d'une optimisation du financement au sein des pouvoirs locaux"

"RCD: problèmes juridiques particuliers"

"La motivation formelle des actes administratifs en matière de personnel"

"Comment gérer les personnalités qui me donnent du fil à retordre?"

"Adoptez une position de médiateur, un outil efficace et concret"

"Le bail de résidence principale"

"Initiation au CCT Bâtiments 2022" + "Les outils informatiques CCT Bâtiments 2022"

"Pension service public"

### **Formations continuées gratuites**

"Génération Y: Comment comprendre et gérer les jeunes professionnels"

"Motiver son équipe avec le modèle Comcolors"

"Le nouveau régime de l'administration provisoire dans le cadre de la refonte des différents régimes d'incapacité"

"Formations destinées aux nouveaux travailleurs sociaux"

"Tutorat des nouveaux engagés à destination des aides familiales"

"Supervisions trimestrielles"

"Ma cabane à la crèche, créer un espace d'exploration sensorielle dans son milieu d'accueil"

"Les bienfaits de l'inclusion d'enfants en situation de handicap pour la qualité de vie de tous les enfants".

"La nouvelle réglementation PEB au 1er mai 2015"

"Soins d'hygiène"

"Neurosciences et attachement"

"Un regard neuf sur les soins du matin"

"Commission pédagogique organisée par le CAIPS"

"Assurances"

"Journée pédagogique"

"Formation obligatoire pour les nouveaux travailleurs - Module de base"

"Des repères à revisiter pour un quotidien de qualité"

"Séminaire de lutte contre la radicalisation"

« Mons - Réglementation PEB 2015 - Le point sur les changements au 1er mai 2015 »

"Regard sur la santé des jeunes - sexualité des jeunes en Hainaut"

"L'état du stress post-traumatique comme conséquence de violences traumatisantes"

"Au cœur de la communication publique et locale, un binôme politique et administratif fort"

« Stage en langue des signes »

"Formateur en Citoyenneté"

"Inspection Sociale : les choses à faire et à ne pas faire"

### **Formations RGB**

19 personnes ont été inscrites aux formations RGB pour l'année académique 2014-2015 :

<b>EVOLUTION D2 VERS D3</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		40h
1 agent		40h
<b>EVOLUTION D3 VERS D4</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		70h
<b>EVOLUTION D4 VERS D5</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent	50h	
1 agent	64h30	



1 agent	51h30	15h
1 agent		75h
1 agent	34 h	32h30
<b>EVOLUTION D4 VERS D6 (Module III)</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		125 h
1 agent		75 h (mi-temps)
1 agent		105 h
<b>EVOLUTION D6 VERS C3 (Module II)</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		115 h
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF EVOLUTION C3 VERS C4</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		60 h
<b>Personnel administratif EVOLUTION E1 VERS E2</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		20 h
<b>EVOLUTION E2 VERS E3</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent		20 h
1 agent		20 h
1 agent		20 h
<b>PERSONNEL SPECIFIQUE. EVOLUTION VERS A1 CHEF DE BUREAU</b>	<b>Dispense de service/cours en journée</b>	<b>Congé de formation/ cours en soirée ou en learning</b>
1 agent	35 h	85 h
1 agent	35 h	85h

**Formations professionnelle, scolaire et universitaire**

<b>NOM</b>	<b>SERVICE</b>	<b>GRADE</b>	<b>COUT</b>	<b>INTITULE</b>	<b>CONGE FORMATIO N</b>
1 agent	Secrétariat Social	Graduée	417,50 € x 2	"Master en Sciences Politiques"	10 jours
1 agent.	Social 18-24	Assistante sociale		Bachelier en Droit	10 jours
1 agent.	SIP	Animatrice		Spécialisation de Cadre du secteur non- marchand	10 jours
1 agent .	Cellule informatique	Employée d'administratio n		"Master en information et communication "	10 jours

## Département 6 : Le Patrimoine

---

Le Patrimoine constitue un département important dans notre CPAS.

Il reprend :

Le Secrétariat Général du Département

La Cellule Technique, composée :

- Du bureau d'études techniques
- De la Régie (Ouvriers de Maintenance des Bâtiments)

La Cellule Patrimoine

La Cellule Economat & Assurances, chargée :

- Du patrimoine immobilier
- De la Responsabilité Civile
- Des véhicules

La Cellule « Budgétaire et Logistique », chargée :

- De la centralisation des dépenses Extraordinaires et Ordinaires du Centre
- De la gestion des dépenses énergétiques globales
- De la flotte des véhicules du Centre

### **1. La maintenance du patrimoine**

La Région wallonne a imposé à la Ville la mise en œuvre d'un plan de gestion de manière à effectuer des économies dans les dépenses de l'Administration, en ce compris ses entités consolidées. Pour répondre à cette obligation, le Conseil Communal et le Conseil de l'Action Sociale ont notamment décidé un plan de redéploiement de leurs services, afin de constituer des pôles de compétences cohérents susceptibles de générer d'une part une amélioration des performances des services et d'autre part des économies d'échelle

Au niveau des services techniques, l'objectif final poursuivi fut d'intégrer le personnel, les machines et véhicules de la régie technique du CPAS au sein de la régie de la Ville.

La régie du CPAS conserve une équipe volante d'ouvriers d'entretien pour les bâtiments principaux de l'Administration qui resteront en gestion quotidienne au CPAS, à savoir :

Site de Bouzanton (1 rue de Bouzanton), comprenant :

- Le Home Bonne Maison de Bouzanton ;
- Les bâtiments « Glépin » ;
- Les bâtiments administratifs ;
- Le nouveau Pôle d'accueil ;
- Le SIP (13 rue LAMIR) ;
- Le 19, 25, 27 et 29 rue LAMIR.

La Cité de l'Enfance, Chaussée de Beaumont – B 7000 Mons

La Nouvelle MRS d'Havré, Chemin de la Cure d'Air – 7021 Havré

L'Hôtel Social, Digue des Peupliers 9, 11, 13, 15 et 17 + ses dépendances

Les crèches et MCAE

L'EFT Avenue du Coq à Jemappes

Le Magasin social « le Grenier aux Trouvailles » (Ex-LIDL de Flénu)

Le Nouvel abri de nuit « Le Plein Air » de Mons

Lorsque des travaux de plus grande importance doivent être effectués dans ces bâtiments, ils sont transférés vers les services de la Ville afin que ces derniers assument les interventions. Les habitations et logements sociaux, les logements de transit ou d'insertion, plusieurs projets d'habitation ainsi que les autres bâtiments administratifs dépendant du CPAS (les permanences sociales) sont quant à eux mis à charge des services techniques de la Ville. Cela représente donc plus ou moins **160 habitations et bâtiments** qui reviennent en entretien et travaux de minime ampleur au service maintenance de la Ville.

## **2. Une priorité : miser sur le développement durable**

### **2.1. Le Comité Spécial Energie et Développement Durable**

Depuis la nouvelle législature de 2013, le CPAS a mis en place un comité spécial dédié à l'énergie et au développement durable, auquel participe activement le Département du Patrimoine.

Le développement durable et, plus particulièrement, l'utilisation rationnelle de l'énergie est un travail de fond qui doit déboucher sur des prises de consciences collectives et sur des changements de comportements quotidiens. Le Comité a pour mission la réflexion et l'évaluation des dispositifs mis en œuvre par le CPAS afin de :

- Promouvoir l'utilisation rationnelle des énergies et la production d'énergie renouvelable,
- Réduire les dépenses énergétiques dans les propriétés et bâtiments du Centre,
- Diminuer l'empreinte écologique des services du Centre, par l'information et la sensibilisation de nos agents à cette thématique,
- S'inscrire dans une politique de développement durable, par l'élaboration d'une stratégie locale permettant d'améliorer l'incidence de nos choix et de nos actions sur les générations futures,
- Etre attentif à la protection de l'environnement,

En outre, le Comité rend des avis préalables à l'élaboration de certains rapports au Bureau Permanent ou au Conseil de l'Action Sociale.

Le Département du Patrimoine a donc été chargé d'élaborer une méthode de travail qui puisse lancer les débats, pour aboutir sur des pistes de réflexion et des actions concrètes à mettre en œuvre.

## **2.2. Contrôler nos coûts énergétiques**

Pour y parvenir, notre Centre a mis en place des procédures de contrôles systématiques périodiques de toutes nos consommations, sur tous les sites du CPAS. Ces procédures prévoient le relevé périodique de tous les compteurs, l'analyse des consommations, la comparaison avec les trimestres et les exercices précédents, les conseils aux services pour favoriser la réduction des coûts, programmer les améliorations techniques... La responsabilisation de tous les services et établissements reste le moteur du programme mis en place, avec la centralisation des données au sein du service technique et chez le tuteur énergie.

## **2.3. Faire des choix stratégiques**

- Fermeture / Vente des bâtiments les plus énergivores : chemin de Bavay, ancien Home Quiétude et ancienne MRS d'Havré.
- Investir dans des bâtiments modernes et innovants en matière de réduction des dépenses énergétiques : la MRS du Bois d'Havré, le Nid Douillet, la création de 25 résidences-services.
- Rénover le parc immobilier : requalification des bâtiments « Glépin » sur le site de Bouzanton, programme pluriannuel de remplacement des châssis de la Cité de l'enfance, travaux d'investissement divers dans nos logements (isolation, châssis...).
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à tous les gestes (petits ou non) qui peuvent diminuer sensiblement les dépenses énergétiques des services. Rappeler régulièrement les conseils de base.

## **2.4. Programmer des audits énergétiques**

Sur base des analyses réalisées régulièrement par le service technique concernant les consommations de ses services et établissements, le CPAS envisage de programmer à chaque fois que nécessaire des audits énergétiques qui permettront d'objectiver les points forts et faibles de nos bâtiments énergivores et de planifier les travaux les plus pertinents à mettre en œuvre (isolation, chaudière, régulation...).

### **Programme dans le cadre des économies d'énergie 2016**

En termes de travaux :

- Le remplacement de la toiture des logements de la rue des Brigades d'Irlande à Hyon ;
- Grâce à l'obtention du subside « UREBA Exceptionnel », la réalisation de travaux contribuant à renforcer l'isolation de bâtiments. Il s'agit des 3 projets suivants, qui seront étudiés et engagés durant l'année 2016 :
  - l'isolation des plateformes des Pavillons de la Cité de l'Enfance ;
  - le remplacement des châssis des Pavillons de la Cité de l'Enfance ;
  - l'isolation des combles des 2 bâtiments de l'ancien « Hospice Glépin ».
- Remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments administratifs (25, 27, 29 rue Lamir et Aile nord.

- Isolation de l'enveloppe du nouvel abri de nuit (ex-école) du Plein Air (remplacement des menuiseries extérieures, isolation de la toiture)

## **2.5. Promouvoir la Maison de l'Énergie**

En 2010, le CPAS de Mons a décidé d'adhérer au FRCE (Fonds de réduction du coût global de l'énergie). Par la création d'une antenne locale (la Maison de l'Énergie) située rue de Bouzanton, directement en face du site du CPAS, des prêts 0% ont donc octroyés pendant plusieurs années pour financer des travaux liés à la consommation énergétique des ménages dans le but de réduire le coût d'énergie et par conséquent les factures énergétiques. Ces prêts étaient accessibles à toute la population montoise, sans distinction de revenus, sachant quand même que l'octroi au public cible plus précarisé (avec des accompagnements spécifiques) constituait une priorité absolue du Fonds.

Dans le cadre de la régionalisation décidée en 2014 pour ces actions, la SWCS (Société wallonne du crédit social) a été désignée le 30 avril 2015 par le gouvernement wallon comme réceptacle des activités wallonnes du FRCE ainsi que pour le fonctionnement et le financement des entités locales.

Depuis le 1er juillet 2015, la Maison de l'Énergie est en mesure de proposer l'Ecopack aux citoyens montois et les accompagner dans leur démarche.

L'Ecopack, jusque décembre 2015, c'est concrètement:

- Prêt personnel à 0% de 30000 euros maximum
- Durée de remboursement entre 5 et 12 ans
- Pas de frais ni de charges d'emprunt

Une nouvelle version de l'Ecopack devrait être disponible à partir de janvier 2016.

L'année 2016 sera donc certainement une année de transition pour le service, au cours de laquelle il sera amené à revoir ses procédures de travail et son organisation afin de continuer à offrir au public visé le meilleur soutien possible dans ses travaux économiseurs d'énergie.

## **2.6. Miser sur la guidance énergétique :**

### **Le Projet PAPE (Plan d'Actions Préventives en matière Énergie)**

Il prévoit principalement : organisation de séances de sensibilisation pour le public précarisé, distribution de kits énergie, bilan énergétique individualisé, conseils, accompagnement, fourniture de petit matériel (réflecteur derrière radiateurs, gaines d'isolation des tuyaux d'eau chaude, ampoules économiques, multiprises, petites isolation de portes et fenêtres,...). Ces actions sont complétées par les interventions du tuteur énergie auprès des bénéficiaires.

### La collaboration FRCE, guidance énergie, guidance budgétaire

L'aspect préventif est primordial tant en matière de surendettement qu'en matière d'économie d'énergie. Le but est de donner aux personnes non seulement des conseils pour mieux consommer mais également des informations sur l'existence de toutes les aides et services relais existants.

Les synergies sont nombreuses et nécessaires pour intervenir dans les ménages le plus en amont possible et programmer avec eux les aménagements à prévoir tant sur le plan technique que sur celui des habitudes de consommation : suivi des ménages précarisés (PAPE) avec intervention du FRCE pour certains travaux, sensibilisation au FRCE (PAPE, médiation simple ou judiciaire et tuteur énergie), prévention du surendettement et de l'énergie par l'information de la population montoise l'éventail de services disponibles (aide sociale financière, maintien à domicile, guidance budgétaire, brico - dépannage, régie des travaux,...).

### 3. Les principaux investissements prévus et gérés par le bureau d'étude.

Pour 2016, le budget extraordinaire est de : **3.692.855,00 €**

#### 1. Les Maisons de repos

##### I. New MRS d'Havré

Mobilier divers et médical	10.000,00 €
Matériel d'équipement & d'exploitation	7.500,00 €
Mise en peinture	5.000,00 €
Protection bas de murs int.+ interrupteurs, claviers à codes	6.000,00 €
Garage pour les tondeuses	10.000,00 €
Mobiliers urbain	10.000,00 €
Remplacement Centrale DECT + Renforcement de la couverture en fourniture & Pose de répéteurs et antennes	21.500,00 €
Cuisine centrale : Climatisation du local lave-vaisselle	6000,00 €
Cuisine centrale : Achat machine et matériel d'exploitation	8.500,00 €
SEA – Lot 1A, Gros Œuvre couvert-fermé	45.000,00 €
SEA – Lot 5, Menuiseries intérieures	8.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>137.500,00 €</b>

##### II. BMB

Achat de mobilier divers et médical	2.000,00 €
Achat de matériel d'exploitation	22.000,00 €
Mise en conformité-Complément de travaux (changement faux plafonds)	10.000,00 €
Couverture zone à déchets & abri motos/vélos	10.000,00 €
Remplacement châssis d'entrée	10.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54.000,00 €</b>

**III. NEW BMB**

Honoraires auteur projet (ETAU)	100.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100.000,00 €</b>

**2. Le site de Bouzanton & Glépin : Patrimoine privé**

Aile ABB - détection incendie + Contrôle d'accès (en 2 lots)	30.000,00 €
Conciergerie du château des Epioux : Remplacement chaudière	7.500,00 €
Travaux pour la transformation de l'ancienne école de Plein Air (Henri Dunant 187) en Abri de nuit + Isolation toiture par extérieur + Honoraires	85.000,00 €
Remplacement châssis : Lamir 25, 27, 29 + Aile Nord	130.000,00 €
Site BMB – Remplacement caméra sur entrée voiture + Installation d'un parlophone jour-nuit	15.000,00 €
Marché de fourniture "Achat d'arbres et d'arbustes"	10.000,00 €
Aile nord-sud : Travaux de réparation des murs de parements et badigeon	25.000,00 €
Aile ABB – Remise à niveau du sol du 2 <sup>ème</sup> étage	45.000,00 €
Achat machine et matériel d'exploitation (Service Technique)	5.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>352.500,00€</b>

**3. Administration Générale**

Achat mobilier de bureau divers services	50.000,00 €
Peinture de menuiserie extérieure	30.000,00 €
Achat matériel informatique	70.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150.000,00 €</b>

**4. Crèches et MCAE**

Prégardiennat - Achat de mobilier divers	3.000,00 €
Prégardiennat - Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	2.500,00 €
Crèche Nid Douillet-Achat de mobilier divers	2.000,00 €
Crèche Nid Douillet-Achat matériel et équipement spécifiques y compris jeux d'intérieur et d'extérieur, et achat tente solaire.	7.000,00 €
Crèche Nid Douillet-Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	5.000,00 €
Crèche Mons-Achat de mobilier divers	2.500,00 €
Crèche Mons-Achat matériel et équipement spécifique y compris jeux d'intérieur et d'extérieur.	2.500,00 €
Crèche Mons-Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	2.500,00 €
Crèche Jemappes- Achat de matériels et d'équipements spécifiques y compris	3.000,00 €



jeux d'intérieur et d'extérieur.	
Crèche Jemappes-Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	2.500,00 €
Cité P'tit - Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	2.500,00 €
Cité P'tit - Achat de matériels et d'équipements spécifiques y compris jeux d'intérieur et d'extérieur.	3.000,00 €
Cité P'tit - Achat de mobilier divers	2.000,00 €
Cité P'tit – Travaux sanitaires	5.000,00 €
Bébé Lune - Achat mobiliers divers	2.000,00 €
Bébé Lune - Achat de matériels et d'équipements spécifiques y compris jeux d'intérieur et d'extérieur.	3.000,00 €
Bébé Lune - Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	2.500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52.500,00 €</b>

### 5. Les ILA

Achat mobiliers divers	25.000,00 €
Achat machines et matériel d'exploitation	20.000,00 €
Rénovation de logements & Honoraires (H.Dunant 187)	650.000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>695.000,00 €</b>

### 6. Cité de l'Enfance

Réparation égouttage des pavillons	7.500,00 €
Mise en conformité suivant remarques ONE & Afsca	2.500,00 €
Installation « Gestion d'accès »	12.000,00 €
Pavillon 6 - Rénovation des sanitaires P6+P2+P3	75.000,00 €
Abattage-élagage arbres morts ou dangereux	10.000,00 €
Achat de mobilier divers	2.500,00 €
Achat machines et matériel d'exploitation	5.000,00 €
Achat d'une camionnette	30.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>144.500,00 €</b>

### 7. Gestion de la flotte

- Déclassement de véhicules sur 2014 et 2015 : **3 unités**
- Acquisition de nouveaux véhicules 2015 : **7 unités** (1-Adm.Générale ; 2-Service Technique ; 1-EFT ; 2-ILA ; -1 AMO)
- Nombre total de véhicules en 2015 : **50 unités**
  - + 7 remorques
  - + 3 tracteurs (engins)
  - + 1 vélomoteur
  - + 11 unités de charroi divers (tondeuse, chariot, motoculteur)
- Acquisitions prévues en 2016 : **2 unités** (1- EFT ; 1- Cité de l'enfance)
- Nombre total de véhicules projetés en 2016 : **52 unités**

**8. Parc immobilier**

Achat de bâtiments administratifs	500.000,00 €
Acquisition de terrain à bâtir (rue Vilaine)	25.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>525.000,00 €</b>

**9. Investissements Domaines**

Achat machines et matériel d'exploitation	3.000,00 €
Démolition d'un ancien silo agricole (Harmignies)	10.000,00 €
Rénovation de toiture de la scierie : Epioux	60.000,00 €
Travaux de voirie	120.000,00 €
Matériel pour isolation toiture du Ropieur	5.000,00 €
Travaux de boisement et forestiers (Budget Ordinaire) - Epioux	
Travaux de boisement et forestiers (Budget Ordinaire) - Stoumont	
<b>TOTAL (hors travaux relevant du Budget Ordinaire)</b>	<b>198.000,00 €</b>

**10. Aide sociale**

Epinlieu – aménagement d'un espace bureau	3.000,00 €
Locaux arrière ACASA (Bureaux de permanence) : Fourniture et pose de stores	2.000,00 €
Locaux arrière ACASA (Bureaux de permanence) : Placement escalier de secours	15.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17.000,00 €</b>

**11. Centre communautaire**

Installation d'un système de détection incendie & accessoires (signalétique...)	7.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7.000,00 €</b>

**12. ACASA**

Aménagement d'une remise à l'arrière d'ACASA	5.000,00 €
Achat machines et matériel d'exploitation (Brico-dépannage)	3.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8.000,00 €</b>

**13. SIP**

Mise en conformité suite aux remarques des pompiers	<b>5.000,00 €</b>
---	-------------------

**14. EFT**

Achat de machines et matériel exploitation	8.000,00 €
Aménagement d'une salle de repassage	6.000,00 €
Fourniture et pose de portes RF 1/2h	8.000,00 €
Achat d'un camion	45.000,00 €
Acquisition du matériel pour réaliser un espace de stockage	3.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>70.000,00 €</b>

**15. Habitations sociales**

Rénovation toitures rue Prévoyance (12 logements)	100.000,00 €
Rénovation maisons en gestion AIS	20.000,00 €
Installation électrique (14 maisons)	50.000,00 €
Ventilation SDB (10 maisons)	5.000,00 €
Plate-forme de l'annexe	20.000,00 €
Remplacement chauffe-eau au gaz par boiler électrique	10.000,00 €
Travaux logements FLW : 26 PREVOYANCE & 18 PREVOYANCE	208.855,00
<b>TOTAL</b>	<b>413.855,00 €</b>

**16. Logements d'Hyon**

Achat équipements divers (chaudières, frigos, cuisinières/fours, hottes)	5.000,00 €
Rénovation toitures de Brigades d'Irlande	400.000,00 €
Remplacement de 4 châssis coulissants (logements n° 15-16-19-20)	12.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>417.000,00 €</b>

**17. Hébergements d'urgence (Hôtel social + Bureau Joncquois 58)**

Achat mobilier divers	5.000,00 €
Achat matériel équipement et exploitation	6.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11.000,00 €</b>

**18. Logements de transit**

Rénovation peinture menuiserie extérieure	25.000,00 €
Raccordement futures cuisinières électriques (Ch.du Roelx, Epagne, Progrès, Trieu, Ch.Cuesmes)	25.000,00 €
Travaux de reconditionnement (travaux à définir) :	
Travaux de gros-œuvre	30.000,00 €
Travaux de parachèvement (peinture, menuiserie intérieure, isolation, etc)	40.000,00 €

Travaux divers (électricité, sanitaire, chauffage)	20.000,00 €
Travaux pour enrayer l'humidité divers logements	10.000,00 €
Achat de convecteurs au gaz pour divers logements nouveaux mais transit	5.000,00 €
Achat équipement sanitaires	5.000,00 €
Achat équipement cuisine	5.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>165.000,00 €</b>

### 19. Dépenses et recettes générales

Prestations techniques par des sociétés extérieures	140.000,00 €
Acquisition de fournitures pour remise en état locatif des logements	30.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>170.000,00 €</b>

# Les services transversaux

---

## Contexte

Le redéploiement des services du CPAS s'organise autour de quatre départements directement concernés par la mise en œuvre de son action sociale : le social, les jeunes, les aînés et l'égalité des chances. Ces services contribuent non seulement au maintien de la cohésion sociale en procurant à la population les aides sociales nécessaires mais ils agissent autant que possible en amont sous forme de programmes de prévention, d'éducation, de formation et d'insertion sociale via la culture, le sport ou la lutte contre la fracture numérique...

Parallèlement, plusieurs départements transversaux interviennent en support de l'action sociale et agissent souvent plus indirectement au bénéfice de la population montoise. Deux départements transversaux regroupent des services de ce type : la GRH et le Patrimoine.

Enfin, d'autres services transversaux complètent l'action du CPAS. Dans la mesure où ils ne peuvent s'intégrer directement dans un département précis du fait de la spécificité de leur domaine d'intervention, et dans la mesure où ils n'ont pas entre eux de similitudes ou de complémentarité particulière permettant de les regrouper en département, ils sont placés directement sous l'autorité du Secrétaire du Centre.

## 1. Le Service Archives

**Le service des Archives est effectivement un service transversal, mais, contrairement aux autres services cités, il est placé sous l'autorité du Directeur Général et fait partie intégrante de son service en vertu de La Loi Organique qui lui en attribue la responsabilité.**

### Effectif :

- 1 ETP contractuel
- 0 ETP statutaire
- 3 Art.60

### 1.1 Réalisations 2015

Emménagement dans nos nouveaux locaux à la caserne de Ghlin (préparatifs et aménagements réalisés par le service technique du CPAS).

Nous avons également réalisé le déménagement et l'emménagement des archives mêmes avec l'aide de notre EFT.

### **1.1.1. Les déménagements**

- a) Déménagement des bureaux du service des Archives de Ghlin (place) vers la caserne de Ghlin.
- b) Rangement et classement des dossiers déménagés.

Par ailleurs, pour répondre aux demandes justifiées et de plus en plus pressantes des services, le nouvel entrepôt de Ghlin et la commande de nouvelles étagères ont permis de désengorger les services les plus encombrés.

### **1.1.2. L'organisation du travail au quotidien**

Enlèvement des boîtes dans les services, contrôle du respect des règles d'archivage, encodage des dossiers, impression et collage des étiquettes d'identification sur les boîtes, mise en entrepôt.

Recherche de dossiers à la demande des services, remise des dossiers dans les services demandeurs, moyennant récépissé.

Suivi des dossiers sortis des archives via un échéancier pour rappel dans les services.

Remise aux services de boîtes à archiver.

Rappel périodique des règles d'archivage (pas de plastique, pas de pièce métallique, pas de doubles inutiles, ...)

Lorsque les services du CPAS effectuent leurs déménagements, les agents des Archives viennent les aider à préparer les boîtes et caisses de dossiers à archiver ou à liquider. Préparation du (des) déménagement(s) selon les recommandations des Archives de l'Etat (consolidation des boîtes avant mise en caisses, identification des caisses, remplacement des caisses dans les rayonnages et démontages d'étagères.)

Destruction des documents après avoir reçu la permission des Archives de l'Etat.

La prochaine étape : virtualisation des archives (dès que la législation l'autorisera)

### **1.1.3. Le Tutorat**

Le service des Archives travaille en permanence avec 2-3 « Art. 60 ». Ces agents nécessitent une formation et un encadrement qui entrent dans le planning du service pour une part non négligeable, mais qui en contrepartie apportent beaucoup sur le plan humain et relationnel. Par ailleurs, la présence de ces agents en insertion apporte un renfort important dans les nombreuses actions de classement, de manutention et d'encodage. Ils doivent être polyvalents, ce qui contribue indéniablement à l'efficacité des missions du service.

**1.1.4. La gestion administrative**

Tenue des prestations journalières et mensuelles.

Création ou mise à jour de procédures.

Mise à jour régulière du programme « Gestion des archives » (programmé en Access) afin de l'adapter aux besoins du service.

La gestion des stocks de boîtes et caisses d'archivage à destination des services ou à usage interne.

Recherche de fournisseurs et analyse d'offres pour l'achat de quelques fournitures spécifiques aux archives. Achat effectué ensuite par le service Technique – Economat

Notes – Courriers divers

**1.1.5. Quelques données chiffrées**

En chiffres, l'activité peut se résumer comme suit :

Nombre de dossiers demandés et transmis	1013	Demande des services
<b>Volume d'archivage en mètre</b>	<b>2600m</b>	<b>Soit 168m ajouté.</b> (sans tenir compte des <b>40m</b> de nouveaux encodages d'archives qui ont été placés dans les espaces récupérés par la destruction)
Nombre de déplacements	484 recherches et livraison des dossiers  279 livraison des caisses / boîtes à archiver	Principalement vers les services demandeurs et les entrepôts pour répondre aux demandes des services ou pour le transport de caisses archiver.
Déchargement des caisses, remise des caisses dans les étagères ou démontage des caisses pour remise en ordre des boîtes dans les étagères).	1776 caisses	Soit +/- 7104 boîtes
Nombre d'intervention de l'EFT pour les transferts de caisses ou le montage d'étagères	5	
Nombre de caisses livrées aux autres services	418	Le service des Archives gère le stock des caisses

		de déménagement
Nombre de boîtes livrées aux autres services	1308	Le service des Archives gère le stock des boîtes à archiver
Nombre d'encodages nouveaux	6572 dossiers en Access 8589 dossiers en Word	

**Malgré la diminution du nombre d'ETP (non remplacement d'agents admis à la pension), le service tourne correctement et le volume de travail est pratiquement égal à celui l'année passée.**

## **1.2. Perspectives 2016**

Elles s'inscrivent dans la continuité de l'action 2015 :

- Mise en ordre de l'entrepôt : Déballage des caisses de déménagement, remplacement des boîtes, vérification de la correspondance entre l'emplacement et l'encodage, récupération d'espaces par la destruction d'archives arrivées au terme du délai légal de conservation (avec accord du service et des Archives de l'Etat)
- Aider les services à préparer les boîtes et caisses de dossiers à archiver
- Assurer la gestion et la mission du service

**Le travail particulier prévu pour 2015 à propos de la liste des archives, concernant le CPAS, stockées dans différents endroits (Musées communaux, Archives de la Ville, Archives de l'Etat, notamment), n'a pu être que partiellement réalisé en raison du volume de travail , ce travail sera poursuivi et devrait être achevé en 2016.**



## **2. Les Huissiers**

### **Effectif**

- 3 agents ETP
- 1 agent 4/5 TP
- 1 agent Art. 60

Le service des Huissiers poursuit avec la même efficacité l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Grâce à la mise en production du nouveau logiciel de gestion des instances « Plonemeeting » tant pour le Bureau Permanent que pour le Conseil de l'Action Sociale le nombre de dossiers « papiers » à dispatcher dans les différents services a totalement disparu, ce qui rend la charge de travail « physique » moins pénible.

Le logiciel de gestion de courrier à quant à lui été mis en production courant mai 2013, la deuxième phase dite de dématérialisation est effective depuis avril 2015 et est en cours de mise en production dans les différents services du Centre.

La réorganisation des services sur le site permet une optimisation dans la gestion des tournées.

Vu la volonté de notre Centre de rassembler la plupart des services sur le site de Bouzanton, le projet d'implantation d'une conciergerie se concrétise. Un appel interne sera lancé prochainement afin de pourvoir au poste. Cette conciergerie permettra d'assurer une présence permanente sur le site, jouera un rôle important dans la prévention de vols et dégradations et contribuera à diminuer considérablement l'accumulation des heures supplémentaires pour les Huissiers (contrôle des fermetures tardives, heures de gardes et rappels lors des week-ends) .

## **3. La Maison de l'Energie**

### **Prêt à 0%**

Au travers de la Maison de l'Energie, notamment, le CPAS de Mons s'est résolument engagé dans les actions de réponse au défi énergétique.

En date du 31 décembre 2014, le contrat de collaboration avec le FRCE (Fonds de réduction du coût de l'énergie) est arrivé à échéance suite à sa régionalisation, survenue le 1er juillet 2014.

Le 30 avril 2015, la SWCS (Société wallonne du crédit social) a été désignée par le gouvernement wallon comme réceptacle des activités du FRCE pour la partie wallonne ainsi que le fonctionnement et le financement des entités locales en 2015.

Depuis le 1er juillet, la Maison de l'Energie est en mesure de proposer l'Ecopack aux citoyens montois et les accompagner dans leur démarche.

L'Ecopack, jusque décembre 2015, c'est concrètement:

- Prêt personnel à 0% de 30000 euros maximum
- Durée de remboursement entre 5 et 12 ans
- Pas de frais ni de charges d'emprunt

Une nouvelle version de l'Ecopack devrait être valable à partir de janvier 2016.

2 conditions essentielles pour entrer sa demande à la Maison de l'Energie

- L'habitation doit se trouver sur le territoire montois (19 communes) ;
- Les travaux doivent occasionner une réelle économie d'énergie, et donc de réduire les factures énergétiques.

### **3.1. Le public visé**

Pour tout citoyen, dont les revenus imposables globalement sont inférieurs à 93.000€

### **3.2. Les travaux concernés**

Tous travaux favorisant la réduction de la consommation énergétique.

- Audit énergétique de la maison ;
- Remplacement et entretien des anciennes chaudières ;
- Placement de vannes thermostatiques ;
- Isolation du toit ;
- Installation du double vitrage ;
- etc.

### **Bilan 2014**

L'objectif des 200 dossiers/an fixé par le FRCE n'a pu être atteint pour l'année 2014 puisque le nombre de dossier s'élevait à 160 pour un montant total de 1.016.715,47 €.

### **Résultats pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015**

La dissolution du FRCE en date du 1er janvier 2015 suite à sa régionalisation et la désignation de la SWCS comme réceptacle des activités du FRCE en date du 30 avril 2015 a bloqué l'octroi de crédit durant une période transitoire.

La Maison de l'Energie a donc ouvert **10 dossiers** de prêt à taux 0% (Ex FRCE) (dont **6** dossiers « public cible) du 01/01/15 au 30/06/15

Durée moyenne des contrats : 60 mois

Montant moyen d'un crédit : **5778.38€** avec une mensualité moyenne de **96.30 €**.

Le montant du fonds utilisé au 30/06/2015 s'élève à **57783.81 €** avec une moyenne de **9630.63€** par mois.

Nombre de logements rénovés au 30/06/2015 : **10**

Les économies d'énergie engendrées par les travaux encouragés par la Maison de l'Energie au 31/06/2015 s'élèvent à **73915.77 KWh/an**.

La diminution de rejet de CO2 pour les mêmes contrats s'élève à **33.62 tonnes/an**.

**La répartition 2015 des types de travaux "économiseurs d'énergie"**

Châssis double vitrage	21982.20
Chaudière à condensation	10462.09
Poêle à pellets	3067.11
Isolation du toit + châssis double vitrage	7992
Isolation toiture + panneaux photovoltaïques	9061.40
Poêle au bois	1775.40
Velux + tubage cheminée + chauffe-eau	3443.61
<b>Total :</b>	<b>57783.81</b>

**Perspectives 2016****Ecopack 2016**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Maison de l'Énergie peut donc proposer l'Ecopack au citoyen montois. Une vingtaine de dossiers sont en cours actuellement.

En janvier 2016, une nouvelle version de l'Ecopack devrait être proposée par la région wallonne.

**Collaboration accrue avec la Cellule Prévention Énergie et Endettement (CePEE)**

Le déménagement de la Cellule au sein des locaux de la Maison de l'Énergie assure une certaine cohérence dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique. (Possibilité de mixer les aides proposées par le CPAS et le prêt à 0%)

Cette collaboration ne peut qu'amplifier avec le temps.

**Campagne "Gaz-Electricité : osez comparer!"**

La Maison de l'Énergie gèrera pour le CPAS de Mons, la Campagne « Gaz-Electricité : osez comparer » mise en place par le SPF Économie.

Trois séances de sensibilisation se sont déroulées fin 2014 et devraient être réitérées en 2015 afin de promouvoir l'utilisation des comparateurs en ligne des différents fournisseurs de gaz et d'électricité.

Cette campagne nous permettra par la même occasion de réaliser la promotion de la Maison de l'Énergie.

**Communication**

Entreprises du bâtiment : certaines entreprises transmettent les brochures d'information aux clients afin que ceux-ci puissent nous contacter.

Journaux locaux : continuer à informer la population via les journaux locaux (Mons Mag) En effet, ces journaux visent directement le public ciblé par notre cellule.

Batimons : la Maison de l'Énergie est présente, chaque année, au salon Batimons.

Autres partenaires : lors de certaines séances d'information dispensées par la Cellule Prévention Énergie et Endettement (Au Four et au Moulin, réunion PCS, etc.), celui-ci rappelle également l'existence de la Maison de l'Énergie et les conditions du prêt 0%

## 4. Le service IPP

Selon la loi, le Conseiller en Prévention a une mission de conseil et non d'exécution.

Ce service doit donc être considéré comme un support aux autres services, en identifiant et proposant les mesures de prévention à l'employeur.

C'est à lui qu'il revient d'imposer à ses services (par la hiérarchie), la politique de prévention en mettant en pratique nos conseils.

Le service interne assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application de la législation concernant le bien-être au travail et l'exécution de toutes les autres mesures et activités de prévention.

Le service interne remplit des missions d'avis dans les domaines suivants:

- participer à l'identification des dangers et donner un avis sur l'évaluation des risques, le plan
- global de prévention et le plan annuel d'action;
- participer à l'étude des causes d'accidents du travail, de maladies professionnelles et d'affections liées à la charge de travail;
- donner un avis sur les divers thèmes qui concernent le Code sur le bien-être au travail, en ce
- compris le travail avec des tiers;
- rendre un avis sur la rédaction d'instructions, l'information, l'accueil et la formation des travailleurs;
- être à la disposition des personnes présentes dans l'entreprise pour toutes questions soulevées à propos de l'application de la législation;
- participer à l'application des mesures à prendre en cas de situation de danger grave et immédiat, à l'élaboration des procédures d'urgence interne et à l'organisation des premiers
- secours.

Ces missions se traduisent par une série de tâches concrètes, en l'espèce, des activités qui doivent être remplies afin de réaliser les missions, telles que:

- exécuter des visites du lieu et du poste de travail, soit d'initiative, soit à la demande de l'employeur, des travailleurs ou du comité;
- effectuer au moins une fois par an une enquête approfondie des lieux et des postes de travail;
- procéder à une enquête lors d'accidents du travail et d'incidents et effectuer toutes les autres
- études qui sont pertinentes pour l'amélioration du bien-être des travailleurs;
- procéder ou faire procéder à des analyses ou à des contrôles;
- prendre connaissance des procédés de fabrication, des méthodes et des procédés de travail,
- et les examiner afin de proposer des mesures pour éviter les risques;
- tenir à jour la documentation concernant la législation, les documents prescrits, l'inventaire
- de certains appareils, les préparations et les substances dangereuses, les points d'émission
- dans le cadre de la pollution de l'eau et de l'air;

- établir les rapports mensuels, les rapports trimestriels, les rapports annuels et les fiches d'accidents du travail;
- exécuter la procédure de la «politique de prévention» classique;
- conserver les notifications qui doivent être faites à l'autorité.

En pratique :

- Le SIPP s'occupe de toutes les convocations des agents à la médecine du travail, il est le principal interlocuteur du SEPP pour tout ce qui concerne la santé des travailleurs.
- Participer à la coordination, la collaboration et l'information avec les services Externe de Contrôle technique (BTV, AIB Vinçotte)
- Analyser les risques des services:
  - a) participer à l'identification des dangers
  - b) analyser les risques et proposer des mesures
  - c) donner un avis et formuler des propositions à propos du plan global de prévention et du plan annuel d'action.
- Participer à l'analyse des causes de maladies professionnelles.
- Visite des différents locaux, soit spontanée, soit à la demande, soit avec le médecin du travail...
- Travail administratif suite aux visites, questions, manquements constatés.
- Prise de déclarations des accidents du travail, participer à l'étude des facteurs et causes d'accidents et incidents.
- Préparation des comités (CPPT) et en assurer le secrétariat.
- Répondre aux questions émanant de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs, relatives au bien-être
- Visite des lieux de travail avec le Service Incendie
- Donner un avis sur tout projet, mesure ou moyen concernant le bien-être
- Réalisation et rédaction de procédures d'évacuation et plans d'évacuation.
- Donner un avis sur l'organisation des lieux et postes de travail, des équipements de travail et équipements individuels
- Formation du personnel : rédaction des cours, présentation,... dans le domaine de la sécurité, hygiène et bien être au travail.
- Veille réglementaire, info à la ligne hiérarchique, au personnel, réponses à des questions très variées concernant la loi.
- Travail administratif, classement, tenue de documentation.
- Réalisation de cahiers des charges, demande de prix... contrôles pour se conformer à la législation (BTV, asbeste,...)
- Conseiller financier : avis, élaboration du budget, paiement des factures,...
- Participer à l'élaboration des procédures d'urgence internes et à l'application des mesures à suivre en cas de danger grave et immédiat
- programmation des recyclages des EPI
- plan de prévention de la grippe.

## **5. Informatique** (Service mixte Ville / CPAS)

### Bilan 2015 de la Cellule informatique (mixte Ville et CPAS) et perspectives 2016

#### **1. Matériel actuel**

##### En matière de serveurs

- Inhérents au fonctionnement du CPAS : 15
- Mixtes Ville-CPAS : 37
- Serveurs virtuels CPAS : 8
- Serveurs virtuels mixtes : 100

##### En matière de PC

- PC portables : 120
- PC de bureau : 350

##### En matière de moyens d'impression (+ photocopies et scanner)

- Imprimantes : 53
- Appareils multifonctions (location Ricoh): 84

#### **2. Ressources humaines**

La polyvalence de chaque membre de l'équipe est constamment recherchée de telle sorte de pouvoir embrasser tous les domaines de compétences de la cellule informatique. Le personnel de la Cellule Informatique se compose aujourd'hui de **22** personnes, à savoir :

- 1 responsable Informatique (premier attaché) depuis le 01/09/2014 ;
- 1 chef de service administratif ;
- 1 gestionnaire Helpdesk
- 8 employés d'administration ;
- 1 agent technique D7 ;
- 1 premier attaché (plus qu'un seul Ingénieur Système au 01/09/2014) ;
- 1 ouvrier qualifié ;
- 1 ouvrier non qualifié ;
- 2 article 60 (1 opérateur Helpdesk et 1 technicien).

+ 3 gradués en informatique VILLE (dont 1 qui sera pensionné au 01/02/2015) et 2 employés d'administration VILLE

Des démarches sont en cours en vue de l'engagement de 2 agents article 60 « technicien/manutentionnaire » pour la durée du déploiement du matériel dans le cadre du projet de Virtualisation.

### **3. Principes de politique générale, état d'avancement des projets et perspectives à court terme**

#### Applications-métiers

En matière d'applications-métiers, la collaboration avec IMIO s'est renforcée et a débouché sur la mise en place de Plonemeeting (gestion des instances) et d'une gestion de courrier au CPAS. Cette dernière est amenée à évoluer dans le sens d'une gestion de courrier sortant et à terme des documents de facturation.

La mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) à la Ville est envisagée pour l'année 2016 en collaboration avec IMIO.

Le remplacement de l'application CPAS 2000, devenue obsolète, est actuellement en cours d'investigation par la société Civadis.

Un programme permettant la mise en œuvre du Plan Stratégique Transversal (PST) et l'application de gestion des délibérations du Conseil de l'Action Sociale (CAS), en collaboration avec IMIO, ont été déployés.

La mise en production de l'application de gestion des délibérations du Conseil Communal Ville est planifiée pour fin de l'année 2015 en collaboration avec IMIO

En interne, la Cellule Informatique a développé (via l'outil Windev) un tableau de bord pour le VIF, actuellement en phase de test. La mise en production de cet outil est planifiée pour la fin 2015.

D'autre part, un tableau de bord pour les besoins de la Cellule Logement sera prochainement en cours d'analyse.

Des demandes similaires sont à prévoir courant 2016 et sont amenées à être généralisées à moyen terme.

L'intranet à déployer au CPAS est en cours de finalisation en collaboration avec la Cellule communication et le service GRH.

Le lancement d'un nouveau marché pour le remplacement de la solution de gestion de file d'attente, en place actuellement au Service Population/Etat-Civil, est planifié pour fin de l'année 2015. La mise en place de ce nouveau système est programmée pour début 2016.

Le lancement d'un marché pour l'acquisition d'une solution logiciel afin de répondre aux besoins des agents placiers est prévu pour le dernier trimestre 2015, en vue d'un déploiement dans les meilleurs délais.

La mise en place d'un système de pointage intégré à la solution logiciel de GRH est actuellement à l'étude. La rédaction du CSC et le lancement du marché sont prévus courant 2016.

D'autre part, un projet similaire est envisagé à la Ville courant 2016 via l'acquisition d'un module complémentaire au programme de GRH existant.

La migration du site Internet du CPAS vers la nouvelle version de l'outil de gestion de contenu Plone est planifiée prochainement (fin 2015 – début 2016)

### Modernisation des infrastructures

La diversification et la sophistication croissante des applications déployées, le besoin d'obtenir des performances accrues ainsi que l'émergence de sites stratégiques dans le cadre du projet Mons 2015 ont induit la nécessité d'augmenter de façon significative la bande passante et la sécurité (backups, redondance). Deux marchés « réseau » pour le renouvellement et de la maintenance du LAN (Local Area Network- fibres optiques) et du WAN (Wide Area Network- sites distants avec désignation d'un fournisseur de services Internet) ont été déployés courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Le renouvellement de ces deux marchés a permis de réaliser des économies substantielles tout en améliorant les performances du réseau.

Les remplacements du système de pare-feu, des switches principaux (matériel actif réseau) des deux salles serveurs et le nouveau système de stockage de type SAN sont finalisés.

### Virtualisation du parc de PC

Le projet important de virtualisation suit son cours : les serveurs de virtualisation ont été installés dans nos salles IT de Bouzanton et de Buisseret, les tests relatifs aux applications à virtualiser se poursuivent avec la société Systemat (maître d'ouvrage) ; les licences nécessaires sont acquises progressivement. Les tests avec les « clients légers » qui seront mis à la disposition de la majorité des agents sont désormais programmés.

Le déploiement final est prévu courant de l'année 2016.

La mise en œuvre de ce projet permettra de rationaliser le portefeuille applicatif proposé aux agents, de migrer les suites OS, Offices et autres, de disposer d'une solution complètement centralisée et sécurisée (en diminuant ainsi à terme les coûts de gestion), et offrant une mobilité et une souplesse d'exploitation qu'une solution dite « PC traditionnel » ne peut apporter.

Le nouveau système d'archivage/backup a été mis en place et va ainsi permettre d'assurer la sauvegarde des données sans cesse croissantes. Ce nouveau système est également adapté aux nouvelles technologies de Virtualisation serveur/PC mis en place à la Ville et au CPAS. Cependant, une extension de notre espace de stockage est indispensable et devra être réalisée courant de l'année 2016

Le remplacement de tous les switches d'ancienne génération, installés en 2007, est planifié courant de l'année 2016.



## **6. Les Marchés Publics**

Les synergies entre les services Marchés Publics de la Ville de Mons et du CPAS se sont fortement intensifiées et structurées dans leur fonctionnement.

En quelques mots, la Cellule Marchés Publics de la Ville envoie, avant tout lancement de nouveau marché, une demande par mail au service Marchés Publics du CPAS afin de savoir si le CPAS souhaite adhérer ou non à ce marché. Inversement, il arrive que le CPAS lance la procédure de marchés publics et agit au nom de la Ville de Mons, ce qui est le cas du marché « contrôle médical du personnel CPAS /Ville ».

En fonction de la demande, un rapport est rédigé et présenté aux instances du CPAS afin que le Centre puisse se positionner : soit en adhérant au marché car nos besoins sont comparables aux services de la Ville, soit en n'adhérant pas car nos besoins sont différents.

La décision prise par le CPAS est transmise pour notification à la Ville.

Par ailleurs, depuis 2011, tous les marchés en cours ou en préparation sont régulièrement analysés ; tous les marchés que ce soit en travaux et fournitures et service, pour lesquels le CPAS souhaite collaborer avec la Ville peuvent être identifiés.

Rappelons simplement que le service Marchés Publics de la Ville de Mons comporte un effectif de plus de 25 agents (dont 2 agents CPAS mis à disposition gratuite dans le cadre des synergies Ville/CPAS) alors que celui du CPAS est uniquement composé de 2 agents dont la supervision est assurée par une directrice qui a également pour mission la gestion des ressources humaines , ce qui justifie pleinement le nouveau mode de collaboration.

<b>Liste des marchés Publics attribués en 2014</b>
--

### **Marchés de Travaux**

N°	Intitulé du marché	Type	Procédure	Publicité	Date de désignation	adjudicataire
1	travaux de rénovation des locaux arrières ACASA	Travaux	adjudication ouverte	Nationale	CAS 21/08/2014	Ets RASSENEUR
2	remplacement alimentation salle serveur	Travaux	PN	Nationale	BP 08/04/2014	S.A. DISTRELEC

### **Marchés de Fournitures**

1	marché conjoint fourniture de langes et matériel d'incontinence	Fournitures	Appel d'offre général	Européenne	CAS 20/11/2014	SCA HYGIENE PRODUCTS
2	Achat de chaises hautes évolutives	Fournitures	PN	Nationale	BP 19/02/2014	COLLISHOP
3	Fourniture de produits pharmaceutiques pour crèches, prégiardiennats, MCAE et EFT	Fournitures	PN	Nationale	BP 04/02/2014	SANTE SERVICES
4	Achat de 2 chariots d'évacuation de linge sale pour la MRS	Fournitures	PN	Nationale	BP 18/03/2014	MERCURE
5	Fourniture et pose de stores pour différents locaux du CPAS	Fournitures	PN	Nationale	BP 24/06/2014	WATTIAUX

6	Achat d'une thermocolleuse pour la MRS	Fournitures	PN	Nationale	BP 29/04/2014	VETILABEL
7	Mat. Exp. Et mobiliers divers pour la cité de l'enfance	Fournitures	PN	Nationale	BP 01/12/2014	C.G. ANT pour le lot 1 PRIMUS pour le lot 2
					BP 22/12/2014	IKEA et INDUSCABEL pour le lot 3
8	Achat de jouets et mat. divers pour les crèches et MCAE	Fournitures	PN	Nationale	CAS 18/12/2014	BRICOLUX
9	Achat de jeux, mobiliers et mat. expl. Pour les crèches et MCAE	Fournitures	PN	Nationale	BP 22/12/2014	WESCO
10	Mat. exp. Pour le Nid douillet et la MRS	Fournitures	PN	Nationale	BP 19/11/2014	MEDIA MARKT
					BP 22/12/2014	OH BABY
11	Location à long terme d'un véhicule pour le service social DUS	Fournitures	PN	Nationale	CAS 27/08/2015	

## Marchés de services

1	Location, entretien et distribution de linges plats	Service	Appel d'offre général	Européenne	CAS 20/11/2014	CLEAN LEASE FORTEX
2	Achat de bon alimentaires pour le dispositif d'urgence	Service	PN	Nationale	BP 01/07/2014	SODEXO
3	Rénovation de 2 immeubles (FWL 2014) LOT 1 - mission Auteur de projet	Service	PN	Nationale	BP 20/10/2014	MARTELEUR

4	Rénovation de 3 immeubles (Ancrage Communal) LOT 2 - mission Auteur de projet	Service	PN	Nationale	BP 22/12/2014	POULAIN Architecture
5	Maintenance des équipements de cuisine MRS d'HAVRE	Service	PN	Nationale	BP 06/01/2014	GBM
6	Maintenance des équipements de cuisine BMB	Service	PN	Nationale	BP 08/07/2014	CUISIWAN
7	Maintenance HVAC crèche Nid Douillet	Service	PN	Nationale	BP 08/04/2014	FEXIM
8	Désignation d'une agence d'interim	Service	PN	Nationale	BP 12/08/2014	TRACE INTERIM
9	Reprise et traitement des déchets hospitaliers de type B2	Service	PN	Nationale	BP 10/11/2014	COGETRINA - DUFOUR
10	Désignation d'un opérateur de formation sur le dispositif d'évaluation des agents locaux et provinciaux	Service	PN	Nationale	BP 4/02/2015	IPF HAINAUT

11	Procédure de reclassement d'un auxiliaire professionnelle (licenciement et prestation de préavis)	Service	PN	Nationale	BP 04/05/2015	DAOUST
12	Désignation d'un opérateur de formation pour les responsables d'activités du CPAS "l'appréhension des différentes techniques de management"	Service	PN	Nationale	BP 3/08/2015	AD HOC

# S o m m a i r e

---

*Introduction*

*Edito*

*Le CPAS : Missions, organisation et gestion*

**Département 1** : Social

**Département 2** : Les Jeunes

**Département 3** : Les Aînés

**Département 4** : L'égalité des Chances et la Citoyenneté

**Département 5** : La Gestion des Ressources Humaines

**Département 6** : Le Patrimoine

**Les services transversaux**

*Conclusion*

*Table des matières*

*Budget 2016 – Les Chiffres*